

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

CACHEZ CE DÉCHET QUE JE NE SAURAI VOIR : LA MISE EN PLACE
D'UN SERVICE MUNICIPAL DE COLLECTE ET D'ÉLIMINATION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES À MONTRÉAL (1868-1920)

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR

CLAUDÈLE RICHARD

OCTOBRE 2022

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Si quelqu'un m'avait prédit, lorsque j'ai amorcé mon parcours en histoire, que je produirais un jour un mémoire traitant de la gestion des ordures – et que j'y prendrais plaisir par-dessus le marché – je ne l'aurais pas cru. Ma gratitude va donc d'abord envers mon directeur, Dany Fougères, pour m'avoir donné la piqûre pour l'histoire de Montréal, sous toutes ses coutures. Merci de partager d'une manière aussi enthousiaste tes connaissances sur l'histoire urbaine et de m'avoir ainsi ouvert de nouveaux horizons de recherche. Merci également pour ton accompagnement tout au long de l'élaboration et de la rédaction de cette étude. Ta perspective sur mes écrits m'a permis de bonifier le tout et d'arriver à un résultat dont je suis fière.

Je tiens aussi à remercier mes amies et complices Catherine, Gabrielle, Natalia et Rose pour leur présence et leur support moral. Nos remue-méninges m'ont permis de mettre de l'ordre dans mes idées et de les développer. Surtout, nos (très nombreux) fous rires furent pour moi une formidable soupape au stress qui accompagne inévitablement la réalisation d'un tel projet. Un merci tout particulier à Catherine, ma relectrice attitrée, d'avoir pris de son temps afin de commenter mes chapitres. Finalement, merci à ma collègue Véronika pour ses conseils et nos échanges constructifs.

Je serai aussi éternellement reconnaissante envers ma famille de m'avoir fait tomber dans la marmite de l'histoire avec un grand H quand j'étais petite. Merci à mes parents pour votre soutien indéfectible et vos encouragements dans mes moments de doute. Maman, ma fidèle correctrice depuis le baccalauréat, je te remercie pour les nombreuses heures passées à relire mes travaux. Papa, un grand merci de m'avoir aidé à produire mes graphiques. Sans toi, ce processus aurait été beaucoup plus fastidieux.

Finalement, je remercie le Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal (LHPM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC), ainsi que le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) pour leur soutien financier.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES.....	vi
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	viii
RÉSUMÉ.....	ix
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I	
CADRE THÉORIQUE, PROBLÉMATIQUE ET SOURCES.....	8
1.1 Historiographie.....	8
1.1.1 Mise en place de services et d’infrastructures en matière de salubrité urbaine à Montréal et en Occident.....	9
1.1.2 Une histoire environnementale de la gestion des matières résiduelles.....	20
1.2 Problématique.....	27
1.3 Cadre d’analyse.....	29
1.4 Corpus de sources.....	30
Conclusion.....	34
CHAPITRE II	
QUE FAIRE DE TOUTES CES ORDURES? LA NAISSANCE D’UN BESOIN ET D’UN SERVICE COLLECTIF.....	36
2.1 De la naissance d’un problème... ..	37
2.1.1 La gestion des déchets avant 1870 : en théorie.....	38
2.1.2 La gestion des déchets avant 1870 : en pratique.....	45
2.2 ... À la recherche de solutions.....	51
2.2.1 Instauration des règlements 15 et 46 concernant les vidangeurs	52
2.2.2 La mise en place d’un système par contrat : neuf ans d’instabilité	59
Conclusion.....	69

LISTE DES FIGURES

Figure	Page
3.1 Portrait de William Mann, vers 1902	73
3.2 Nombre total de pétitions concernant le service de gestion des déchets envoyées au conseil municipal et au Comité de santé entre 1877 et le 22 mai 1893, en fonction de la nature de l'insatisfaction.....	77
3.3 Carte de Montréal et ses banlieues, 1879	94
3.4 Carte des dépotoirs exploités par la Ville de Montréal et ses entrepreneurs entre 1877 et 1893, en fonction de leur exploitant et de leur statut.....	104
3.5 Caricature sur l'enquête concernant l'octroi du contrat de l'éclairage au gaz et du contrat d'enlèvement des déchets.....	109
4.1 Accueil réservé à la municipalisation par la presse montréalaise.....	130
4.2 Montant dépensé annuellement par le Département de l'incinération entre 1893 et 1920 (en dollars)	134
4.3 Délimitations des divisions administratives desservies par le Département de l'incinération en 1893	140
4.4 Tombereaux utilisés par le Département de l'incinération durant l'hiver et durant le reste de l'année	145
4.5 Nombre total de pétitions concernant le service de gestion des déchets envoyées au conseil municipal et au Comité de santé entre 1877 et 1920, en fonction de la nature de l'insatisfaction.....	150

4.6	Fond de cour encombré de rebuts à Montréal, 1914	154
4.7	Char allégorique représentant une rue où l'utilisation de la poubelle est négligée et défilé de cantonniers participant à la parade de la Semaine de grand nettoyage, 1919.....	156
4.8	Pas dans ma cour: caricature portant sur la protestation des habitants des quartiers Hochelaga et Saint-Gabriel contre la construction d'un incinérateur dans leurs quartiers respectifs.....	159
4.9	Le manoir Woodland (ou Gregory), situé sur le dépotoir de la division ouest de la ville	163
4.10	L'incinérateur Thackeray, 1905.....	165
4.11	Carte des dépotoirs exploités par la Ville de Montréal entre 1893 et 1920.	170
4.12	Des employés du Département de l'incinération recevant les instructions du surintendant J.-Émile Nantel sur le dépotoir de l'avenue Laurier, à l'occasion de la Semaine de grand nettoyage de 1914	175
4.13	Les décombres de l'incinérateur Thackeray, détruit par un incendie dans la nuit du 23 au 24 août 1920.....	179

LISTE DES ABRÉVIATIONS

BAPE : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

CHPQ : Conseil d'Hygiène de la Province de Québec

STS : Science, technologie et société

RÉSUMÉ

Ce mémoire documente les modalités selon lesquelles se sont effectuées l'instauration puis la municipalisation d'un service de collecte et d'élimination des matières résiduelles à Montréal entre 1868 et 1920, alors que Montréal s'industrialise et connaît une croissance démographique fulgurante. En s'appuyant sur une approche héritée du champ STS (science, technologie et société), ainsi que sur un vaste éventail de sources, principalement issues des archives municipales de Montréal et de journaux d'époque, cette étude montre que la mise en place d'un tel service s'opère lorsque les solutions individuelles prônées auparavant ne suffisent plus. Elle révèle également que la Ville municipalise ce service du moment que le système contractuel ne parvient plus à répondre aux besoins d'une cité de la taille de Montréal.

Le premier chapitre situe notre mémoire dans le paysage historiographique en se penchant sur la littérature qui touche, de près ou de loin, à la gestion des matières résiduelles à Montréal et ailleurs en Occident. Il présente ensuite notre problématique de recherche et l'approche méthodologique employée. Le chapitre II aborde les lois régissant la disposition des rebuts du début du 19^e siècle jusqu'à la fin des années 1860, ainsi que leur portée limitée. Il traite par la suite de la quête de solutions menée par les pouvoirs municipaux et les citoyens. Celle-ci conduit à l'adoption de règlements plus adaptés aux besoins de la population et à l'instauration d'un système contractuel de ramassage des ordures, toutefois peu efficace à ses débuts. Le chapitre III porte sur la gestion des déchets sous la gouverne de l'entrepreneur William Mann, dont la longévité de l'entente avec la Ville de Montréal, qui s'étend de 1877 à 1893, tranche par rapport à la brièveté des contrats précédents. Il y est également question des facteurs expliquant le monopole de Mann, cela malgré le fait qu'il enfreigne ouvertement de nombreuses clauses de son contrat. Comme l'illustre le chapitre IV, le système contractuel finit par tomber sous le coup des critiques de citoyens et de journalistes, additionné au leadership de certains élus. Ce chapitre relate donc le processus décisionnel conduisant, en 1893, à la municipalisation de ce service public. Il expose également les pratiques implantées par la Ville pour administrer l'ensemble du cycle de traitement des matières résiduelles. Enfin, il met en relief la difficulté qu'ont les autorités à s'affranchir des défis géographiques, démographiques et financiers inhérents à la gestion des ordures.

Mots-clés : Montréal, matières résiduelles, service public, municipalité, réglementation, urbain, urbanisation, santé publique, environnement.

INTRODUCTION

Augmentation rapide de la quantité de déchets produits par les citoyens, accroissement des distances à parcourir pour transporter les ordures vers leurs sites d'enfouissement, dépotoirs qui atteignent leur capacité maximale... Cette ritournelle revient régulièrement dans les médias et confronte les Montréalais du 21^e siècle à la crise environnementale causée par notre société de consommation. Selon les données fournies par Recyc-Québec, chaque Québécois générerait en moyenne, en 2018, 697 kilogrammes de matières résiduelles¹. Comme le déplore un rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) publié en janvier 2022, cette moyenne s'élevait plutôt à 724 kilogrammes par habitant en 2019². À ce rythme, à moins que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec n'autorise son agrandissement, le dernier site d'enfouissement du Grand Montréal, situé à Terrebonne, arrivera à la limite de sa capacité en 2029³.

Mais l'expansion de ces décharges n'apporte qu'une solution à court terme au problème d'élimination des ordures, car ces lieux d'enfouissement atteindront, tôt ou tard, leur capacité maximale. En outre, notamment en raison des odeurs putrides et des biogaz qui s'en échappent, les dépotoirs s'attirent généralement les foudres des riverains. Pour

¹ *Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, Québec, Recyc-Québec, 2020, p. 45.

² *L'état des lieux et la gestion des résidus ultime. Rapport d'enquête et d'audience publique*, Québec, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2022, p. XV.

³ Éric-Pierre Champagne, « Terrebonne: Feu vert du BAPE pour agrandir le plus gros site d'enfouissement au Québec », *La Presse*, 5 février 2021.

cette raison, les projets d'agrandissement ou d'implantation de sites d'enfouissement peuvent être vus d'un mauvais œil par le public. Comme le précise Françoise Quintus,

Les dirigeants se heurtent le plus souvent à la divergence entre les priorités de la société générale et celles des communautés locales qui sont contraintes à accepter des installations dans leurs cours. Il s'agit d'un défi continu dans la planification de la gestion des déchets⁴.

Or, ces problèmes entourant la gestion des matières résiduelles ne sont en rien uniques à notre époque. En effet, déjà à partir du 19^e siècle, la ville de Montréal affrontait de tels défis environnementaux, sanitaires et techniques. Plusieurs parallèles peuvent d'ailleurs être effectués entre ces deux périodes. Si le nombre de Montréalais ne cesse de croître durant les années 2000 – près du quart des Québécois habite sur l'île de Montréal en 2019⁵ – la croissance de la population de la ville aux cent clochers est exponentielle au tournant du 20^e siècle. Montréal se trouve alors au faîte de sa puissance en tant que métropole économique du dominion du Canada. Cette période faste se traduit également par un mouvement d'annexion des municipalités voisines. Ainsi, 23 d'entre elles sont absorbées par Montréal entre 1883 et 1918⁶. Conséquemment, au début des années 1840, Montréal compte 47 000 habitants, tandis que le recensement de 1891 dénombre 216 641 âmes sur un territoire qui demeure

⁴ Françoise Quintus, *Les enjeux de l'enfouissement des déchets : quelle place aux perceptions des risques dans la procédure québécoise d'évaluation environnementale? Étude du cas de l'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire Argenteuil Deux-Montagnes*, Mémoire de M.A. (sciences de l'environnement), Montréal, Université du Québec à Montréal, 2007, pp. 8-9.

⁵ Institut de la statistique du Québec - Direction des statistiques sociodémographiques, « La population des régions administratives, des MRC et des municipalités du Québec en 2019 », *Coup d'œil sociodémographique*, n° 71, 2020, p. 1.

⁶ Paul-André Linteau, « Montréal », *l'Encyclopédie Canadienne*, 2009, <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/montreal-1> (22 avril 2020).

sensiblement le même⁷. Dans le sillage de la phase la plus intensive du mouvement d'annexions municipales, on recense, en 1921, 618 506 Montréalais : il s'agit là d'un appréciable changement d'échelle, tant au niveau géographique que démographique⁸.

Cette expansion s'inscrit dans un 19^e siècle occidental marqué par le processus d'industrialisation, qui « [...] "avec une élasticité particulière à chaque pays en fonction de sa trajectoire historique propre", s'accompagne d'une urbanisation sauvage qui se manifeste [...] par une détérioration de l'état de santé des populations⁹ ». Cette évolution rapide a d'ailleurs un coût, puisqu'elle pose de nouveaux défis logistiques concernant le partage de l'espace urbain. En effet, la quantité d'ordures générées par les Montréalais ne cesse évidemment d'augmenter au gré de la croissance démographique. Mais à l'aube du 19^e siècle, Montréal ne possède pas de service de collecte des déchets. La disposition de ces derniers incombe donc aux habitants, qui les jettent, règle générale, où bon leur semble. Les divers cours d'eau de l'île, les terrains vagues et les secteurs non habités ceinturant la ville deviennent de ce fait autant de décharges à ciel ouvert. De plus, les eaux usées et les déjections humaines sont rejetées dans des fosses d'aisances situées à proximité des résidences. La densification de l'occupation des sols amplifie ce problème et les cloaques pullulent dans les quartiers ouvriers, à l'image de Griffintown. Il n'est pas rare que les fosses d'aisances débordent, contaminant la terre et la nappe phréatique. Pour les édiles se pose alors une question cruciale : que faire de tous ces déchets?

⁷ Dany Fougères (Dir.), *Histoire de Montréal et de sa région, Tome 1: Des origines à 1930*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, p. 393.

⁸ Paul-André Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 2000, p. 160.

⁹ Benoît Gaumer, Georges Desrosiers et Othmar Keel, *Histoire du Service de santé de la ville de Montréal, 1865-1975*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2002, p. 5.

D'emblée, précisons que les multiples immondices rejetées par les Montréalais ne sont pas traitées tel un ensemble par les autorités municipales. Elles se déclinent en trois catégories qui, nous le verrons plus loin, possèdent chacune leur propre système de gestion : les matières fécales produites par les citoyens, les carcasses d'animaux et les ordures ménagères. Ces dernières, ainsi que l'expose le docteur Elzéar Pelletier dans un rapport envoyé au Conseil d'Hygiène de la Province de Québec (CHPQ) en 1902, comprennent les déchets de table (d'origine animale et végétale), les rebuts de toutes sortes, comme les bouteilles, le papier, tout objet et matériau brisé ou inutilisé, de même que les cendres. Il est à noter que les rejets industriels, provenant par exemple de manufactures de gaz, ne font pas partie des matières résiduelles enlevées et traitées par la Ville et ses entrepreneurs¹⁰.

À l'image du 21^e siècle, le tournant du 20^e siècle constitue donc une période d'intense quête d'innovations scientifiques propres à améliorer les conditions de vie des populations urbaines. Les solutions mises de l'avant pour répondre à cet enjeu de santé publique que représente la gestion des matières résiduelles se trouvent au cœur de ce mémoire. Afin d'analyser l'instauration d'un système régulier de ramassage et d'élimination des immondices dans la métropole, notre étude se concentre sur le territoire de la Ville de Montréal durant la période comprise entre 1868 et 1920. C'est effectivement en 1868 que le conseil municipal de Montréal adopte le règlement 15 concernant les vidangeurs, qui prévoit l'implantation d'un service de collecte accompli par un entrepreneur privé¹¹. Cette période d'urbanisation galopante a sans surprise

¹⁰ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001). – 1833-2001, *Rapports et dossiers*. - 1902, 1902, CA M001 VM001-01-2-063.

¹¹ Comme nous le verrons, il faudra tout de même attendre l'entrée en vigueur du règlement 46 sur les vidangeurs, en 1870, pour que la Ville octroie un premier contrat de collecte des déchets. Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001). – 1833-2001, *No 15 - Règlement concernant les vidangeurs*. - 1868, 20 mai 1868, CA M001 VM001-33-02-D003-P0015 et *No 46. Règlement concernant les vidangeurs*, 15 mars 1870, CA M001 VM001-33-02-D005-P0046.

incité plusieurs spécialistes à prioriser un cadre spatiotemporel similaire à celui de notre recherche, à l'image de Robert Gagnon et de Nicolas Kenny. Le découpage chronologique effectué par Gagnon dans *Questions d'égouts* s'avère particulièrement pertinent afin de cerner le contexte dans lequel s'insère la systématisation de l'enlèvement et du traitement des matières résiduelles à Montréal. L'historien affirme que les années 1860 – point de départ de notre mémoire – à 1880 voient naître des innovations majeures permettant d'améliorer les infrastructures publiques ayant pris place durant la « période piétonnière », telles que les systèmes d'égouts, grâce au perfectionnement des techniques de pompage. Plus directement liée au sujet de notre recherche est la volonté qu'ont les élus municipaux d'embellir la ville, notamment par l'aménagement de parcs, à l'instar de celui du Mont-Royal, inauguré en 1876. Les entreprises privées continuent en outre de jouer un rôle prépondérant dans la bonification des services publics, comme le réseau de tramways¹². La mise en place d'un système régulier de collecte et d'élimination des déchets suit le même schème, puisque les autorités montréalaises délèguent ce service à des entrepreneurs à partir de 1870¹³.

Ces infrastructures et services publics sont par la suite étendus aux municipalités nouvellement annexées par la ville centre entre les années 1880 et 1910, soit durant la seconde phase identifiée par Gagnon. Cette époque se caractérise également par la découverte de la bactériologie, menant à la construction d'usines de filtration d'eau, et par un désir de poursuivre l'enjolivement et l'assainissement des centres urbains¹⁴.

¹² Robert Gagnon, *Questions d'égouts : Santé publique, infrastructures et urbanisation à Montréal au XIXe siècle*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2006, pp. 28-30.

¹³ Comme nous le verrons plus loin, bien que le règlement 15 concernant les vidangeurs ait été adopté par le Conseil municipal en 1868, il ne sera mis en vigueur que deux ans plus tard.

¹⁴ R. Gagnon, *Questions d'égouts...*, *op. cit.*, pp. 28-30.

C'est d'ailleurs à ce moment que la Ville de Montréal municipalise le service de gestion des ordures et fait bâtir son premier incinérateur municipal. De son côté, Kenny rejoint Gagnon en précisant que la période située entre les années 1880 à 1914 est synonyme de développement urbain intense, propice à l'apparition de nombreux commentaires et critiques sur la vie citadine, révélant ainsi les tensions qui y sont associées¹⁵. Bref, des années 1860 à la Première Guerre mondiale, la conjoncture est favorable à l'émergence de réflexions quant aux nuisances causées par les déchets. Nous étendons toutefois l'époque couverte par notre étude jusqu'en 1920, année marquant à notre avis une rupture au niveau de la gestion des matières résiduelles. Effectivement, on assiste alors aux balbutiements de la mécanisation du transport des détritiques et à la destruction de l'incinérateur municipal dans un incendie. La métropole se trouvera conséquemment sans four crématoire d'envergure jusqu'en 1930, date de l'inauguration de l'incinérateur des Carrières¹⁶.

Afin de retracer le processus décisionnel entourant la mise en place d'un service de collecte et d'élimination des déchets, de même que son évolution, notre mémoire se divise en quatre chapitres. Le premier se penche sur la littérature produite par les spécialistes qui ont étudié, de près ou de loin, de la gestion des matières résiduelles à Montréal et ailleurs en Amérique du Nord et en Europe. Il présente ensuite notre problématique de recherche et l'approche méthodologique employée.

Le second chapitre aborde l'appareil réglementaire régissant l'enlèvement et la disposition des rebuts du début du 19^e siècle jusqu'en 1870, ainsi que sa portée effective. Il traite par la suite de la quête de solutions, tant par les pouvoirs publics que les citoyens,

¹⁵ Nicolas Kenny, *The Feel of the City: Experiences of Urban Transformation*, Toronto, University of Toronto Press, 2014, p. 22.

¹⁶ « Inauguration de ce nouvel incinérateur. Plusieurs échevins et fonctionnaires assistent à l'inauguration officielle. Les visiteurs », *La Presse*, 15 décembre 1930, p. 27.

conduisant à l'adoption de règlements encadrant la collecte et à l'instauration d'un système contractuel de ramassage des ordures. Il y est également question des obstacles matériels et financiers affrontés par les entrepreneurs. Ceux-ci se succèdent rapidement, provoquant de nombreux bris de service.

Tel que le démontre le chapitre III, cette période d'instabilité prend fin avec l'entrée en scène de l'entrepreneur William Mann, chargé de la collecte et de l'élimination des détritiques domestiques ainsi que des matières fécales entre 1877 et 1893. Or, si la longévité de son lien contractuel avec la Ville tranche avec la brièveté des ententes précédentes, citoyens et reporters considèrent que Mann bâcle son travail. Comme illustré dans ce chapitre, c'est faute de mieux et parce qu'il aurait bénéficié d'un traitement de faveur de la part de certains décideurs influents que l'entrepreneur parvient à conserver son monopole durant une quinzaine d'années.

Mais à partir de 1890 s'organise un mouvement réclamant non seulement l'annulation du contrat de William Mann, mais aussi la fin du système contractuel, qui ne parvient plus à combler les besoins de la métropole canadienne qu'est devenue Montréal. Le dernier chapitre de ce mémoire relate donc le processus décisionnel conduisant, en 1893, à la municipalisation de ce service public. Il expose également les pratiques instaurées par la Ville pour administrer l'ensemble du cycle de traitement des matières résiduelles. Enfin, il met en relief la difficulté qu'ont les autorités à s'affranchir des défis géographiques, démographiques et financiers inhérents à la gestion des ordures.

CHAPITRE I

CADRE THÉORIQUE, PROBLÉMATIQUE ET SOURCES

La présente recherche vise à comprendre comment Montréal négocie cette course-poursuite entre l'urbanisation de son territoire et la gestion de ses ordures, dont la quantité ne cesse d'augmenter au gré de la croissance démographique. Nous verrons comment les autorités municipales tentent de répondre à cet enjeu de santé publique, ce qui mènera ultimement à la municipalisation du service de collecte et d'élimination des déchets. Afin de délimiter les contours de ce mémoire, nous présenterons d'abord dans ce chapitre un bilan historiographique se penchant sur la littérature produite par les historiens ayant abordé, de près ou de loin, la gestion municipale des matières résiduelles à Montréal, en Amérique du Nord et en Europe. Par la suite, la problématique de recherche ainsi que l'approche méthodologique seront présentées.

1.1 Historiographie

Une histoire exhaustive de la gestion et de l'incinération des ordures à Montréal reste à faire. Cependant, plusieurs historiens, tant au Canada qu'ailleurs en Amérique du Nord et en Europe, ont traité cet objet d'étude en filigrane dans des travaux portant sur des sujets connexes. De ce fait, il sera démontré que la mise en place d'un service de collecte et d'élimination des immondices dans la métropole au tournant du 20^e siècle se trouve au confluent de l'histoire politique, de l'histoire des techniques et de l'histoire

environnementale, catégories qui, il faut le préciser, ne sont pas mutuellement exclusives.

1.1.1 Mise en place de services et d'infrastructures en matière de salubrité urbaine à Montréal, en Amérique du Nord et en Europe

L'hygiène comme principe directeur

Il est tout d'abord à noter que la collecte et l'élimination des ordures s'inscrivent dans un désir plus large des autorités municipales montréalaises d'assainir la ville. En effet, à partir du 19^e siècle, l'hygiène publique s'érige comme principe directeur de l'urbanisme¹. Or,

Si la géographie historique de Montréal et l'histoire politique et sociale montréalaise de la seconde moitié du [19^e] siècle ont bien été couvertes par nombre de chercheurs, l'histoire de l'action normative et directive du pouvoir local en lien avec les gestes d'urbanisme qu'il aurait faits – ou tenté de faire – a peu été explorée².

Quelques études font toutefois exception et leurs analyses et approches ont inspiré la conceptualisation de la présente recherche. Ainsi, dans *L'approvisionnement en eau à Montréal : du privé au public, 1796-1865*, l'historien Dany Fougères a bien mis en lumière l'importance de la salubrité urbaine dans le processus d'implantation du service d'approvisionnement en eau à Montréal, puisqu'il consacre un chapitre entier à ce sujet. Cependant, son analyse ne dépasse pas l'année 1865 et s'effectue évidemment dans la perspective du rôle joué par l'eau dans ce contexte, car il concentre

¹ D. Fougères (Dir.), *Histoire de Montréal et de sa région, Tome I...*, op. cit., p. 275.

² *Ibid.*, p. 413.

son attention sur les systèmes d'aqueducs et d'égouts, sur lesquels nous reviendrons plus loin, et non pas sur la collecte des déchets en soi³.

De leur côté, Robert Gagnon et Natasha Zwarich, ainsi que Paul-André Linteau, ont noté dans leurs études respectives le rôle prépondérant des ingénieurs sanitaires dans la mise en place de ces mêmes infrastructures. Toutefois, la gestion des matières résiduelles n'est qu'à peine mentionnée dans leurs travaux. En effet, Gagnon et Zwarich abordent surtout l'influence du mouvement de réformes sanitaires venu d'Europe dans l'avènement de cette profession⁴, tandis que Linteau insiste sur le poids de ces acteurs dans les débats économiques et sociaux⁵. Dans le même ordre d'idées, plusieurs chercheurs se sont intéressés aux organisations chargées de veiller à la santé publique dans lesquelles œuvraient ces experts, et plus particulièrement au Service de santé de la ville de Montréal, fondé en 1865. Pour sa part, Martin Tétreault se penche sur le rôle de cette institution⁶, alors que Benoît Gaumer, Georges Desrosiers et Othmar Keel analysent sa mise en place et ses pratiques, ainsi que son impact sur la médicalisation de la société montréalaise⁷. Dans les deux cas, les conséquences de l'accumulation de détritrus sur la santé des citoyens sont soulevées, mais leurs modalités

³ Dany Fougères, *L'approvisionnement en eau à Montréal: du privé au public, 1796-1865*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2004, pp. 159-210.

⁴ Robert Gagnon et Natasha Zwarich, « Les ingénieurs sanitaires à Montréal, 1870-1945 : Lieux de formation et exercice de la profession », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, vol. 37, n° 1, 2008, pp. 3-20.

⁵ Paul-André Linteau, « Le personnel politique de Montréal, 1880-1914 : évolution d'une élite municipale », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 52, n° 2, 1998, p. 3.

⁶ Martin Tétreault, « Les maladies de la misère — aspects de la santé publique à Montréal — 1880-1914 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 36, n° 4, 1983, pp. 507-526.

⁷ B. Gaumer, G. Desrosiers et O. Keel, *Histoire du Service de santé de la ville de Montréal...*, *op. cit.*, pp. 1-86.

de gestion ne sont pas approfondies par les auteurs, nous invitant à poursuivre des recherches en ce sens.

L'hygiène : enjeux politiques

Les élus montréalais tentent ainsi d'asseoir leur contrôle sur la ville par le biais d'infrastructures et de services reliés à son assainissement. Salubrité urbaine rime de ce fait avec pouvoir. Les nombreux débats entourant la question sanitaire et opposant les populistes aux réformistes dans l'arène politique montréalaise entre 1880 et 1914 n'ont pas échappé aux historiens. Effectivement, les travaux de Michèle Dagenais⁸ et de Paul-André Linteau⁹ se recourent, puisque les deux historiens considèrent que

Le [c]onseil municipal représente alors un lieu de pouvoir vivement recherché et contesté. En outre, les dimensions de ce champ de bataille sont considérablement modifiées: l'annexion successive d'une vingtaine de municipalités élargit ses assises territoriales, tandis qu'une démocratisation accrue étend ses assises électorales¹⁰.

Toutefois, ces études se concentrent plutôt sur les caractéristiques et les réformes internes de l'administration municipale que sur son action normative, que la présente recherche souhaite mettre en lumière.

L'historiographie fait également de la salubrité urbaine un enjeu de prestige sur le plan national et international. Comme le souligne l'historien français Jean-Pierre Goubert

⁸ Michèle Dagenais, *Des pouvoirs et des hommes : l'administration municipale de Montréal, 1900-1950*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2000, p. 10.

⁹ P.-A. Linteau, « Le personnel politique de Montréal, 1880-1914 »..., *op. cit.*, pp. 189-215.

¹⁰ *Ibid.*, pp. 1-2.

dans son étude comparative de Paris, Montréal et Alger, les grandes villes du 19^e siècle se doivent de dégager la santé, au sens propre comme au sens figuré, afin de manifester leur puissance. La santé de la population d'une ville, la vigueur de son activité économique de même que son apparence servent ainsi de miroir à son dynamisme¹¹.

Plus près de nous et dans une perspective environnementale, Dagenais abonde également dans ce sens et affirme que la gouvernance et l'assainissement de la ville en voie d'industrialisation passent par la circulation de l'eau. Elle mentionne que l'organisation politique, sociale et physique de la ville industrielle repose en grande partie sur des mesures dédiées à l'ordre et à la salubrité. Dès lors, l'approvisionnement en eau et l'évacuation des ordures deviennent des instruments d'urbanisation des populations et du territoire prisés par les élus montréalais. Depuis ses débuts, le conseil municipal met donc de l'avant des règlements visant à l'exclusion de la nuisance que constituent les abattoirs, les cimetières et les détritiques de la ville. L'auteure note que ces mesures ne font que déplacer le problème, car les déchets sont rejetés dans les cours d'eau des villes avoisinantes, ce qui engendre plusieurs conflits et fait de l'évacuation des détritiques un enjeu de pouvoir politique. Puisque l'étude de Dagenais se concentre sur les principaux aménagements dont l'eau a fait l'objet à Montréal, elle n'insiste logiquement pas davantage sur l'action normative des élus relativement à la gestion des matières résiduelles¹².

¹¹ Jean-Pierre Goubert, « La ville, miroir et enjeu de la santé: Paris, Montréal et Alger au XIX^e siècle », *Histoire, Économie et Société*, vol. 20, n° 3, 2001, p. 355.

¹² Michèle Dagenais, *Montréal et l'eau: une histoire environnementale*, Montréal, Boréal, 2011, pp. 12-13, 70 et 111.

Action normative des élus : la mise en place d'un service de collecte des ordures

Quelques historiens ont abordé plus spécifiquement la réglementation entourant la gestion des détritiques par les autorités montréalaises, mais sans jamais consacrer une étude complète à ce sujet. De tels travaux ont cependant été menés en France. Pour la période concernée, certains chercheurs étudient l'action normative des élus parisiens durant les années 1880-1890, notamment à travers les arrêtés préfectoraux Poubelle sur le ramassage des ordures. Promulgués en 1883 et 1884, ces derniers instaurent notamment la mise en place de contenants « normalisés » afin d'accueillir les déchets et font du même coup entrer le patronyme du préfet Eugène Poubelle dans le langage courant, les Parisiens l'associant irréversiblement à ces récipients. Comme l'illustrent Sandrine Glatron et Fabrice Cussac¹³, et surtout Jeanne-Hélène Jugie¹⁴, ces arrêtés sont loin de faire l'unanimité. Les chiffonniers et les opposants à l'administration montent aux barricades, car les mesures promulguées par Poubelle entravent le travail de ceux que les Parisiens considèrent comme les « ouvriers du recyclage ». En mettant en relief les différentes résistances politiques, culturelles et sociales engendrées par ces arrêtés, les chercheurs brossent le portrait d'une société parisienne dont les mentalités évoluent au fil du processus d'urbanisation. Ces études montrent ainsi l'importance de ne pas considérer les décisions des élus en vase clos et de prendre en compte leurs répercussions sur la population.

Pour leur part, les historiens canadiens concentrent davantage leurs recherches sur les règlements municipaux concernant la présence animale dans la ville. Sean Kheraj et Serge-Olivier Rondeau se penchent plus précisément sur la réglementation entourant

¹³ Sandrine Glatron et Fabrice Cussac, « La collecte des ordures ménagères à Paris entre 1889 et 1967 », dans *Les métamorphoses du déchet*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, pp. 29-44.

¹⁴ Jeanne-Hélène Jugie, *Poubelle - Paris (1883-1896): La collecte des ordures ménagères à la fin du XIX^e siècle*, Paris, FeniXX réédition numérique, 1993, 379 p.

l'élevage en milieu urbain. Kheraj effectue une analyse comparative de la gestion des nuisances causées par les bêtes au 19^e siècle à Montréal, Toronto et Winnipeg pour identifier les conséquences écologiques de l'urbanisation¹⁵. Dans son mémoire, Rondeau étudie plutôt les facteurs poussant les élus montréalais à encadrer l'élevage d'animaux en général et à interdire celui du cochon en particulier¹⁶. Sherry Olson¹⁷ et Catherine Paulin¹⁸, quant à elles, traitent de l'utilisation des chevaux à Montréal – dont dépend le service de gestion des ordures – ainsi que de leur impact sur la ville. Bref, si ces chercheurs cernent d'abord et avant tout les problèmes de santé et de circulation engendrés par les excréments et les carcasses de ces animaux, ils insistent davantage sur l'encadrement de la présence animale que sur les moyens mis en œuvre afin de se débarrasser des immondices qui en découlent.

Des historiens, comme Gagnon et Fougères, ont bien abordé plus précisément la réglementation concernant les ordures. Leur analyse ne couvrant que très peu le dernier tiers du 19^e siècle, nous poursuivront cette réflexion dans le présent mémoire. Dans *Questions d'égouts*, Robert Gagnon met en lumière la pression exercée par les habitants sur les autorités municipales afin de leur demander de rendre la ville plus propre. À titre d'exemple, en 1867, les membres de la *Montreal Sanitary Association* adressent

¹⁵ Sean Kheraj, « Urban Environments and the Animal Nuisance: Domestic Livestock Regulation in Nineteenth-Century Canadian Cities », *Urban History Review*, vol. 44, n° 1-2, 2015, pp. 37-55.

¹⁶ Serge-Olivier Rondeau, « *Qui mange du porc mange sa mort* ». *Une histoire de l'encadrement réglementaire de l'élevage urbain au XIX^e siècle à Montréal et une sociologie de ses effets*, Mémoire de M.A. (sociologie), Montréal, Université du Québec à Montréal, 2018, 141 p.

¹⁷ Sherry Olson, « The Urban Horse and the Shaping of Montreal, 1840-1914 », dans *Animal Metropolis: Histories of Human-Animal Relations in Urban Canada*, Calgary, University of Calgary Press, 2017, pp. 57-86.

¹⁸ Catherine Paulin, *Revealing New Dynamics in the Industrial City: A Study of Human/Horse Relations in Montreal's Public Space, 1860-1916*, Mémoire de M.A. (histoire), Montréal, Université de Montréal, 2017, 107 p.

au conseil municipal un mémoire réclamant entre autres la mise en place d'un système de collecte des ordures dans le but d'assainir Montréal. Évidemment, comme Gagnon étudie l'instauration d'un système d'égout dans la métropole, il n'approfondit pas davantage la question de la gestion des matières résiduelles¹⁹.

Fougères donne pour sa part un aperçu de la professionnalisation du système de ramassage des déchets. Si une simple corvée printanière, effectuée par la population puis par un entrepreneur, est prévue à cet effet pendant la première moitié du 19^e siècle, un ramassage plus systématique est ensuite délégué à des entrepreneurs privés, avant d'être finalement assuré par des employés municipaux au tournant du 20^e siècle. Or, comme ces informations se trouvent dans un ouvrage de synthèse sur l'histoire de Montréal des origines à 1930, elles ne peuvent qu'être fragmentaires²⁰.

Ce sont en définitive Gaumer, Desrosiers et Keel qui fournissent le plus de détails concernant l'organisation de la collecte des ordures à Montréal durant la période étudiée, car ils consacrent quelques pages de leur étude portant sur l'histoire du Service de santé de la ville de Montréal à la réorganisation du Service des vidanges [sic] à partir de 1900. Les balises chronologiques employées par les auteurs sont néanmoins sujettes à caution. Ceux-ci affirment effectivement que le service de collecte des déchets fut exécuté par des entrepreneurs privés entre 1886 et 1893²¹, tandis que nos recherches indiquent que le conseil de ville accorde des contrats à cette fin dès 1870²². Les trois

¹⁹ R. Gagnon, *Questions d'égouts...*, *op. cit.*, pp. 71, 127-129 et 153.

²⁰ D. Fougères (Dir.), *Histoire de Montréal et de sa région, Tome 1...*, *op. cit.*, pp. 351-352 et 430.

²¹ B. Gaumer, G. Desrosiers et O. Keel, *Histoire du Service de santé de la ville de Montréal...*, *op. cit.*, p. 84.

²² Précisons également que le service d'enlèvement des déchets fut brièvement exécuté par le Comité des chemins entre 1876 et 1879. Archives de Montréal, Fonds Comité de santé – Bureau de santé. – 1832-1949, *Dossiers administratifs thématiques*. - 12 mars 1832-18 février 1949, CA M001 VM045-1-2-2.

historiens mentionnent également que le Service des vidanges était géré par la Commission d'hygiène et de statistiques avant de passer sous la gouverne de la Commission de l'incinération en 1900²³. Comme nous le verrons, avant cette date, ce service relevait plutôt du Comité de santé²⁴. Finalement, ils soulignent que le surintendant des vidanges organise, en 1900, une refonte du système de collecte sur la base d'un découpage territorial, divisant la ville entre les secteurs centre, est et ouest. Si cette réforme a véritablement eu lieu, elle ne s'est pas opérée en 1900 comme le prétendent les auteurs, mais bien en 1893, lors de la municipalisation du service²⁵. Ils ont néanmoins raison de dire qu'un incinérateur fut construit dans la division ouest en 1894 et que l'enlèvement des carcasses animales et des matières fécales demeure l'apanage des entrepreneurs privés²⁶.

On le voit, les recherches présentées accordent toutes suffisamment d'importance au service de collecte des déchets dans l'histoire de l'assainissement de la ville pour écrire quelques lignes sur le sujet. Toutefois, aucune étude exhaustive portant sur la gestion des détritiques n'a encore été menée, du moins pas dans le paysage historiographique montréalais. Il appert que l'histoire des infrastructures reliées à la salubrité urbaine a également relégué au second plan la gestion des matières résiduelles et, avec elle, l'histoire des dépotoirs et des incinérateurs.

²³ B. Gaumer, G. Desrosiers et O. Keel, B. Gaumer, G. Desrosiers et O. Keel, *Histoire du Service de santé de la ville de Montréal...*, op. cit., p. 84.

²⁴ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001). – 1833-2001, *Procès-verbaux: volume 152. - 1899-1900*, 16 février 1900, CA M001 VM001-10-D161.

²⁵ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé – Bureau de santé. – 1832-1949, *Procès-verbaux. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920*, 28 mars 1893, CA M001 VM045-1-1.

²⁶ B. Gaumer, G. Desrosiers et O. Keel, *Histoire du Service de santé de la ville de Montréal...*, op. cit., pp. 84-86.

Mise en place d'infrastructures techniques reliées à la salubrité urbaine

Comme le mentionnent Gagnon et Zwarich, « À Montréal, deux problèmes, résultant de l'urbanisation, ont monopolisé l'énergie des principaux acteurs de l'administration municipale au milieu du [19^e] siècle : la distribution de l'eau et l'évacuation des eaux usées²⁷ ». Ces deux problèmes ont également monopolisé les historiens, qui ont pour plusieurs centré leurs recherches sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts. À cet effet, les ouvrages de Dany Fougères²⁸ et de Robert Gagnon²⁹ font office de diptyque, car le premier se penche sur l'approvisionnement de la population montréalaise en eau potable, tandis que le second aborde l'évacuation des eaux usées par le système d'égouts. Dans les deux cas, l'insalubrité des cours d'eau au 19^e siècle, causée par les nombreuses immondices s'y accumulant, est soulignée à grands traits.

D'ailleurs, Fougères et Gagnon s'accordent pour dire que dans la première moitié du 19^e siècle, la construction de ces infrastructures urbaines est tributaire du développement économique. En d'autres mots, ces infrastructures sont mises en place afin de favoriser la circulation et la protection des marchandises. Cela n'est guère surprenant, car les gens d'affaires dominant le pouvoir municipal. Nul doute que les égouts et les aqueducs ont grandement contribué à l'assainissement de la métropole. Or, ces installations souterraines ont éclipsé dans l'historiographie une autre infrastructure œuvrant dans le même but et pourtant bien visible dans le paysage montréalais : l'incinérateur.

²⁷ R. Gagnon et N. Zwarich, *op. cit.*, p. 6.

²⁸ D. Fougères, *L'approvisionnement en eau à Montréal...*, *op. cit.*

²⁹ R. Gagnon, *Questions d'égouts...*, *op. cit.*

Lors des rares occasions où les fours crématoires sont mentionnés dans une étude, ils ne font l'objet que d'une ligne ou deux. Ainsi, Gagnon et Zwarich précisent que la construction d'incinérateurs se trouve sous la responsabilité des ingénieurs sanitaires embauchés par la Ville à partir de 1892³⁰, alors que Gaumer et ses collègues discutent de ces infrastructures dans le cadre d'une description des tâches accomplies par le Service des vidanges³¹. Il ne s'agit donc là que de quelques bribes d'information.

Ces infrastructures ont été davantage étudiées par les historiens américains et européens. John Finlay Mcdiarmid Clark a ainsi analysé l'implantation d'un incinérateur dans la station balnéaire de Torquay, en Angleterre, en tenant compte des considérations techniques, légales et financières derrière cette décision. Il a également mis en lumière les tensions entre les autorités et la population, cette dernière voyant sa qualité de vie affectée par la fumée dégagée par l'incinérateur. Clark démontre qu'à une époque où l'on considérait la pollution comme éliminée une fois dispersée par le vent, la topographie vallonnée a joué contre les résidents de Torquay, remettant alors en question les relations entre la population, la configuration de l'espace et la gestion des déchets. Effectivement, puisque l'incinérateur se situe au creux de la vallée, le sommet de ses hautes cheminées se trouve au même niveau que les résidences bourgeoises construites sur les collines justement pour fuir la pollution des manufactures. Leurs occupants sont conséquemment plus importunés par la fumée de l'incinérateur que leurs concitoyens moins aisés habitant dans les quartiers en contrebas³². À notre connaissance, il s'agit de la seule étude se penchant précisément

³⁰ R. Gagnon et N. Zwarich, « Les ingénieurs sanitaires à Montréal »..., *op. cit.*, p. 12.

³¹ B. Gaumer, G. Desrosiers et O. Keel, *Histoire du Service de santé de la ville de Montréal...*, *op. cit.*, p. 86.

³² John Finlay Mcdiarmid Clark, « "The Incineration of Refuse Is Beautiful": Torquay and the Introduction of Municipal Refuse Destructors », *Urban History*, vol. 34, n° 2, août 2007, pp. 255-277.

sur la mise en place d'incinérateurs dans une ville donnée. Les conclusions d'un tel travail serviront donc de base à notre propre questionnement concernant les conséquences de l'implantation de ce type d'infrastructure à Montréal.

D'autres chercheurs s'intéressent plutôt au développement de cette technologie en soi, tant sur le plan spatiotemporel que technique. Comme le rapporte Gérard Bertolini,

Melosi distingue trois phases de développement du *destructor* britannique, entre 1865 et 1910 : fours à basse température et à combustion lente; [incinérateurs] à ventilation artificielle fonctionnant à température plus élevée, de plus grande puissance et capables de produire de la vapeur, pour des usages variés, ainsi que des mâchefers valorisables; [incinérateurs] suffisamment puissants pour produire de l'électricité ou pomper divers liquides (dont les eaux d'[égout] [...])³³.

Plutôt que de les incinérer, Martin V. Melosi précise que certaines villes nord-américaines préfèrent réutiliser les détritiques, notamment en en extrayant l'huile grâce au procédé « Vienna » (ou « Merz »), dans le but d'en faire des fertilisants, des lubrifiants ou encore de la base de parfum. Des municipalités comme Saint-Louis et Détroit adoptent ce modèle pour couvrir les coûts de l'élimination des immondices par la vente de sous-produits de déchets. D'autres préconisent plutôt un modèle hybride afin de convertir les ordures en sous-produits lucratifs tout en brûlant ce qui n'est pas commercialement viable. Melosi n'aborde pas le cas de Montréal dans son étude³⁴, mais nous montrerons que les élus de la métropole optent pour le système d'incinération à l'anglaise. Les incinérateurs montréalais auront-ils, comme souvent aux États-Unis, une double fonction, sanitaire et économique? Seront-ils autant décriés

³³ Gérard Bertolini, *Le marché des ordures. Économie et gestion des déchets ménagers*, Paris, L'Harmattan, 1990, pp. 104-105.

³⁴ Martin V. Melosi, *Garbage in the Cities: Refuse, Reform and the Environment*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 1981, pp. 48-49.

par la population que l'incinérateur de Torquay? C'est ce que la présente recherche déterminera, notamment en s'appuyant sur les études menées en histoire environnementale.

1.1.2 Une histoire environnementale de la gestion des matières résiduelles

En effet, l'histoire de l'environnement et celle des infrastructures techniques, à l'image des incinérateurs, se croisent inévitablement, car les secondes ont un impact indéniable sur le premier³⁵. Il est vrai que comme le note Fougères dans son étude de la canalisation des eaux de surfaces à Montréal, « [...] grâce à la confection d'ouvrages techniques, on procède à une reconfiguration de l'environnement naturel du territoire municipal montréalais [...] »³⁶. Dans son article « Faire du Québec un objet de l'histoire environnementale », paru en 2006, Stéphane Castonguay se dit en outre satisfait de l'avancée de la recherche sur les infrastructures, qui renseignent sur le façonnement de l'environnement urbain. L'historien se montre particulièrement enthousiaste face aux études menées sur les réseaux d'aqueducs et d'égouts, dans lesquelles la santé publique met en lumière l'environnement et les conditions socioéconomiques des citoyens³⁷.

Castonguay et Dagenais ont également codirigé un ouvrage sur l'histoire environnementale de Montréal, dont une section est consacrée aux infrastructures en

³⁵ J. Donald Hughes, *What is Environmental History?*, Cambridge, Polity Press, 2016, p. 47.

³⁶ Dany Fougères, « Des eaux indésirables : Montréal et ses eaux de surface, 1796-1840 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 60, n° 1-2, 2006, p. 97.

³⁷ Stéphane Castonguay, « Faire du Québec un objet de l'histoire environnementale », *Globe: Revue internationale d'études québécoises*, vol. 9, n° 1, 2006, p. 33.

tant que systèmes sociotechniques. Mais une fois encore, les projecteurs sont braqués sur le génie des eaux, puisque quatre chapitres sur les six que regroupe cette thématique abordent les utilités et impacts de l'eau dans la vie urbaine montréalaise. Nous remarquons que les incinérateurs et les dépotoirs brillent par leur absence dans l'analyse de Castonguay et Dagenais. Or, une étude portant sur ces infrastructures serait tout autant révélatrice de l'environnement et des conditions de vie des Montréalais du tournant du 20^e siècle. L'histoire environnementale occidentale intègre d'ailleurs depuis quelques décennies l'histoire sociale à l'histoire de la pollution, incluant celle causée par les détrit³⁸.

Évolution des sensibilités au tournant du 21^e siècle : faire l'histoire de la pollution

Comme le souligne Chris Sellers, les mouvements de justice environnementale ayant émergé à la fin du 20^e siècle ont attiré l'attention de certains chercheurs sur les impacts de la pollution, surtout en ce qui concerne les expériences environnementales des plus démunis. Dans *Garbage in the Cities*, étude historique pionnière retraçant les efforts menés aux 19^e et 20^e siècles par les réformateurs américains afin de débarrasser les villes de leurs ordures, Martin V. Melosi s'intéresse à la distribution de ces matières dans la ville et à leur élimination. L'historien analyse avec brio l'évolution de la gestion des détrit³⁸ sous l'angle des idéaux sanitaires, des évolutions technologiques et de la multiplication des services urbains, révélant un monde urbain en pleine mutation. Cette approche multidimensionnelle a fortement influencé notre manière d'envisager notre objet d'étude. Il ne s'agit toutefois pas encore d'une tendance dominante. Depuis les années 1990, la plupart des historiens de l'environnement urbain, tels que William

³⁸ Stéphane Castonguay et Michèle Dagenais (Dir.), *Metropolitan Natures: Environmental Histories of Montréal*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 2011, pp. 85-186.

Cronon, adhérent au concept de « métabolisme urbain », qui se concentre sur les flux de ressources qui proviennent des *hinterlands* et permettent aux villes d'exister et de prospérer. En d'autres termes, jusqu'à présent, les chercheurs ont plus longuement discuté des circulations de matériaux entre la campagne et la ville que des citadins ou de leurs mentalités³⁹. Intégrer l'étude des modes de pensée des populations urbaines à l'histoire de l'environnement et des techniques serait pourtant éclairant.

En outre, d'après John R. McNeill et Erin Stewart Mauldin, les premiers historiens de l'environnement urbain, à l'image de Tarr et Melosi, considéraient la ville uniquement comme une série de réseaux techniques. Au fil du temps, les méthodes et perspectives de recherche de ces spécialistes ont évolué de sorte à intégrer l'histoire sociale à l'histoire environnementale. Inspirés par les travaux de ces précurseurs, les générations suivantes de chercheurs adoptent cette posture, ce que nous ferons également. Cette approche mixte permettra en effet de brosser un portrait plus complet de la relation entre les Montréalais et leur environnement urbain en pleine mutation à travers l'étude des enjeux liés à la collecte et l'élimination des déchets. L'ouvrage *The Nature of Cities*, dirigé par Andrew Isenberg et publié en 2006, met de ce fait l'accent sur la notion de classe et de pouvoir dans la ville : pouvoir politique, pouvoir impérial et pouvoir des chercheurs en histoire et en géographie de forger la compréhension des paysages passés et actuels⁴⁰. Cette notion de pouvoir s'applique également à l'histoire de la gestion des matières résiduelles. Pour Bertolini, à partir du 19^e siècle, le déchet physique s'associe au déchet social : les autorités s'emploient donc à chasser le pauvre et le nauséabond, car

³⁹ Chris Sellers, « Cities and Suburbs », dans *A Companion to American Environmental History*, Hoboken, John Wiley & Sons, 2010, pp. 462-466.

⁴⁰ John R. McNeill et Erin Stewart Mauldin, *A Companion to Global Environmental History*, Hoboken, John Wiley & Sons, 2015, p. 364.

[...] ils représentent la *non-ville*, à éliminer ou à éloigner; progressivement s'opère une ségrégation urbaine horizontale, et non plus verticale. L'hygiène devient hygiène sociale, écologie sociale; elle s'appuie sur un pouvoir de police qui a pour objet d'assurer à la fois le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. La ville se définit désormais autour de la triade ordre-propreté-beauté⁴¹.

Mais pourquoi, au tournant du 20^e siècle, le déchet devient-il soudainement si effrayant aux yeux des citoyens? Ce changement de perception témoigne d'une autre évolution des sensibilités qu'il convient de prendre en compte lorsqu'on s'intéresse à l'histoire de la gestion des ordures.

Évolution des sensibilités au 19^e siècle : quand hygiène de la ville rime avec hygiène sociale

Effectivement, depuis les années 1980, une nouvelle branche de l'histoire environnementale, soit l'histoire des sensibilités, a aussi flirté avec l'histoire des déchets. Ces travaux nous seront surtout utiles afin de mettre en contexte la genèse de l'instauration d'un système de collecte et d'élimination des ordures à Montréal. Un nombre croissant de chercheurs prône ainsi la prise en compte de la perception qu'ont les acteurs historiques de leur environnement dans l'étude de leur influence sur la ville. Comme le souligne Stéphane Castonguay, le corps possède sa propre histoire pouvant mettre en évidence des relations au milieu – qu'elles soient agréables ou agressantes – qui ne sont généralement pas prises en compte par l'histoire des sciences⁴². Il est à noter que cette approche demeure controversée en recherche. Il ne faut certes pas

⁴¹ G. Bertolini, *Le marché des ordures...*, *op. cit.*, p. 11.

⁴² S. Castonguay, « Faire du Québec un objet de l'histoire environnementale », *op. cit.*, p. 44.

prendre les perceptions personnelles des acteurs historiques pour de l'argent comptant, ni tenir pour acquis que l'entièreté d'un groupe les partage. L'histoire des sensibilités offre cela dit l'opportunité d'analyser, notamment sur le plan linguistique, le rapport des citoyens à leur milieu de vie⁴³. Ainsi, bien que l'histoire des sensibilités occupe une place secondaire dans notre étude, elle permettra tout de même d'examiner la diffusion de ces nouvelles intolérances face aux nuisances sensorielles, ainsi que les tentatives d'encadrement de ces dernières par les autorités.

Précurseur de l'histoire des sensibilités, Alain Corbin déplore d'ailleurs que les historiens aient globalement ignoré l'appel de Lucien Febvre de faire l'histoire des sens en général et de l'odorat en particulier. Il est vrai que ce sens se révèle crucial afin de comprendre l'aversion que suscitent les immondices et la montée en puissance du mouvement hygiéniste qui, faut-il le rappeler, influencera grandement les élus montréalais. Jusque dans la seconde moitié du 19^e siècle, le degré de santé publique de la ville se mesure par ainsi les sens, surtout de la vue et de l'odorat. Assainir la ville, c'est d'abord et avant tout chasser les ordures et les mauvaises odeurs en nettoyant⁴⁴.

Pour Corbin, ce changement de paradigme s'effectue en Europe entre 1750 et 1880, âge d'or de la théorie miasmatique. L'histoire des sciences, téléologique, a selon Corbin négligé d'étudier cette évolution des sensibilités qui accompagne les découvertes scientifiques. Pourtant, vers 1750, les recherches de Mac Bride et Pringle sur la putréfaction effraient leurs contemporains. Les matières fécales, les ordures et les charognes deviennent dès lors menaçantes. C'est parce que les élites font preuve d'intolérance à l'égard de la puanteur qu'elles tentent par tous les moyens de la chasser

⁴³ C. Paulin, *Revealing New Dynamics in the Industrial City...*, *op. cit.*, p. 7.

⁴⁴ J.-P. Goubert, « La ville, miroir et enjeu de la santé » ..., *op. cit.*, p. 364.

et de fuir les quartiers pauvres et nauséabonds, considérés comme des foyers de maladies⁴⁵.

Corbin affirme également qu'à partir des années 1880, la théorie pastoriennne relègue peu à peu les miasmes au placard. Les odeurs pestilentielles ne sont donc plus synonymes de maladies. Paradoxalement, les scientifiques persistent à promouvoir des solutions issues de l'époque prépastoriennne afin de se débarrasser des odeurs désagréables et des excréments⁴⁶. Très peu d'historiens ont répondu à l'appel de Corbin lorsqu'ils se sont penchés sur Montréal. Nicolas Kenny, grâce à son ouvrage *The Feel of the City*, fait toutefois exception. En plaçant les expériences sensorielles des habitants au cœur de son étude comparative de Montréal et Bruxelles, Kenny rattache l'histoire de la métropole à celle des sensibilités. En effet, c'est une véritable guerre des sens qui est déclarée par les bureaucrates municipaux et les experts en santé publique afin d'harmoniser et assainir l'expérience urbaine. C'est en construisant l'« odeur de la pauvreté comme indicateur de maladie et d'incivilité⁴⁷ » que la bourgeoisie exprime sa nouvelle intolérance face aux nuisances sensorielles. L'historien se situe donc dans le sillage du sociologue Norbert Elias, qui considère que la lente acceptation de la bactériologie signifie que les mauvaises odeurs rencontrées dans les districts industriels des villes à l'image de Montréal continuaient d'être perçues comme des signes d'immoralité et de maladie, perpétuant ainsi la stigmatisation des classes populaires⁴⁸.

⁴⁵ Alain Corbin, *Le miasme et la jonquille*, Paris, Flammarion, 2016, pp. 333-338.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ N. Kenny, *The Feel of the City...*, *op. cit.*, p. 13.

⁴⁸ *Ibid.*

Kenny et Dagenais s'entendent d'ailleurs pour dire qu'au 19^e siècle montréalais, les problèmes sociaux sont traités comme des problèmes environnementaux. L'ambiguïté soulevée par Corbin entre la théorie miasmatique et la théorie microbienne fait en sorte que le milieu demeure le principal responsable de la maladie. On comprend mieux pourquoi les autorités municipales préfèrent assainir l'espace urbain en s'attaquant davantage à la malpropreté qu'à la pauvreté, aux soins inadéquats et à la malnutrition de la classe ouvrière afin d'éradiquer la maladie. Les stratégies pour protéger la santé publique adoptées par les bureaucrates sont tout autant le produit de leurs motivations rationalistes que des sensations des acteurs urbains face aux changements que subit leur environnement. Ce sont donc les conseils des ingénieurs, qui priorisent le développement des travaux publics, qui priment sur ceux des médecins⁴⁹.

De par notre analyse des archives montréalaises, nous croyons toutefois que les affirmations de ces chercheurs mériteraient d'être nuancées, du moins en ce qui concerne la métropole. En droite ligne de Denis Goulet, nous considérons que le paradoxe soulevé par Corbin – à savoir l'utilisation de méthodes d'assainissement issues de théories prémicrobiennes après la découverte de la bactériologie – n'en est pas vraiment un, puisque la diffusion et l'intégration de ces nouvelles connaissances prennent plus de temps qu'aujourd'hui⁵⁰. Il serait à notre sens plus approprié de parler de transition, et donc de cohabitation, entre les savoirs scientifiques anciens et nouveaux que de contradiction. En outre, si les sources consultées associent abondamment les odeurs nauséabondes des déchets aux maladies, elles ne les rattachent que très rarement à l'incivilité.

⁴⁹ M. Dagenais, *Montréal et l'eau: une histoire environnementale...*, *op. cit.*, p. 72 et N. Kenny, *The Feel of the City...*, *op. cit.*, p. 18.

⁵⁰ D. Goulet, *Brève histoire des épidémies au Québec...*, *op. cit.*, p. 87.

En somme, les chercheurs canadiens et occidentaux se sont majoritairement penchés sur les causes et les effets de l'insalubrité urbaine au 19^e siècle, tant au niveau social qu'économique et environnemental. Quelques-uns d'entre eux ont également mis en lumière les solutions techniques apportées afin d'assainir Montréal. Toutefois, le génie des eaux a monopolisé leur attention, éclipsant ainsi d'autres infrastructures dédiées à l'amélioration de la salubrité urbaine : les incinérateurs et les dépotoirs. Le service de collecte des ordures, intimement lié à la mise en place de ces infrastructures, a aussi été laissé pour compte. C'est donc cette lacune historiographique que le présent mémoire cherche à combler.

1.2 Problématique

Le bilan historiographique rend ainsi compte d'un intérêt certain des chercheurs envers l'histoire de la gestion des matières résiduelles. En effet, les spécialistes de l'histoire de l'hygiène publique, de l'environnement et des infrastructures en lien avec l'assainissement incriminent tous les ordures comme faisant partie des causes de l'insalubrité urbaine. Leurs conséquences sur la santé publique à Montréal au 19^e siècle sont par ailleurs bien couvertes par la littérature. Cependant, peu d'historiens se sont penchés précisément sur les actions prises par les élus afin de régler la surabondance de détritrus dans la ville. À travers le prisme de la mise en place d'un système de collecte des ordures et de la construction d'incinérateurs dans la ville, le but de cette recherche est d'évaluer comment les élus montréalais ont fait face à ce nouvel enjeu en s'appuyant sur les technologies disponibles à l'époque.

Plus largement se pose la question des défis engendrés par l'instauration d'un système régulier d'enlèvement et d'élimination des ordures dans la métropole. Si les services fournissant de l'énergie, comme l'eau, le gaz et l'électricité, suivent le cycle

production-transport-distribution, la gestion des déchets s'effectue selon le parcours inverse. En effet, les éboueurs doivent d'abord procéder à la collecte des débris à chaque domicile, ce qui implique l'instauration d'un horaire et d'un trajet de collecte, pour ensuite les transporter jusqu'à un dépotoir afin d'y être traités. Tout au long de la période étudiée, les élus montréalais se butent en outre aux limites spatiales et financières de leur ville. La croissance démographique de la métropole repousse sans cesse les frontières de l'urbanisation, rendant ardue la recherche de terrains pouvant faire office de dépotoirs, d'autant plus que les citoyens, tant de Montréal que des villes environnantes, voient d'un mauvais œil leur implantation dans leur voisinage. De surcroît, le budget alloué se révèle bien souvent insuffisant pour effectuer le service convenablement et doter la ville d'infrastructures adéquates.

Nous nous intéressons par conséquent à la question suivante : selon quelles modalités s'effectue la mise sur pied d'un système de gestion et de disposition des matières résiduelles à Montréal entre 1868 et 1920 et pourquoi ce dernier est-il pris en charge par les autorités municipales? Nous verrons que l'apparition de ce service collectif s'effectue dès lors que les solutions individuelles prônées auparavant ne parviennent plus à garder Montréal dans un état sanitaire acceptable. Sensible aux solutions techniques et administratives en provenance de l'étranger, aux positions et discours défendus par des acteurs locaux au capital symbolique ou scientifique reconnu et aux récriminations de plus en plus insistantes (et déterminantes) de la population en général, l'administration municipale s'implique graduellement dans l'ensemble du cycle de gestion des matières résiduelles et se dote d'incinérateurs afin d'en faciliter l'élimination. Par ailleurs, le service de gestion des déchets suivra la même trajectoire que plusieurs autres grands services urbains (tels que la distribution d'eau), puisqu'il sera municipalisé en 1893. Autrement dit, l'action directe municipale est permise, bien que les réticences en lien avec les impacts financiers demeurent présentes.

1.3 Cadre d'analyse

À ce stade, il apparaît clair que l'étude de la mise en place d'un service de collecte des ordures et d'incinérateurs dans la métropole se trouve à l'intersection de plusieurs champs de la recherche historique et implique une certaine diversité d'acteurs. Effectivement, l'étude de la gestion des déchets au tournant du 20^e siècle révèle des enjeux environnementaux, de santé publique et de pouvoir. Il convient donc d'adopter un cadre d'analyse apte à traduire les multiples variables à prendre en compte lorsqu'on étudie la construction d'un artéfact technique tel qu'un incinérateur. Cette recherche utilisera de ce fait une approche héritée du champ STS (science, technologie et société), qui stipule que l'instauration d'infrastructures techniques se trouve au confluent des savoirs scientifiques, des acteurs et des contraintes socioéconomiques⁵¹. En d'autres termes, les infrastructures et les services urbains découlent d'une dynamique de rapports et d'échanges s'organisant autour du principe de l'offre et de la demande. D'un côté, la municipalité offre des services à la population selon les moyens techniques et financiers disponibles dans une perspective collective. Cette offre progresse en fonction de la croissance spatiale, démographique et économique. De l'autre, les citoyens lui font part de leurs besoins individuels (que ce soit sur le plan domestique ou commercial, dans le cas de compagnies privées), de leurs attentes et, quelquefois, de leur indifférence face aux innovations⁵².

L'approche STS priorise de ce fait l'étude des activités des acteurs, plutôt qu'une histoire prométhéenne des technologies qui met l'emphasis sur les inventeurs et les ingénieurs, davantage pratiquée avant les années 1980. Cette méthode permet ainsi

⁵¹ Wiebe E. Bijker, Thomas Parke Hughes et Trevor Pinch, *The Social Construction of Technological Systems: New Directions in the Sociology and History of Technology*, Cambridge, MIT Press, 2012, p. 30.

⁵² D. Fougères, *L'approvisionnement en eau à Montréal...*, *op. cit.*, pp. 18 et 47.

l'élargissement des préoccupations intellectuelles afin d'inclure plus explicitement les questions normatives et les enjeux politiques et sociaux entourant la construction d'un artéfact technique⁵³. C'est pourquoi nous privilégierons ce cadre d'analyse, qui a d'ailleurs déjà été utilisé dans le paysage historiographique montréalais. En effet, l'ouvrage sur l'approvisionnement en eau de Fougères s'appuie en partie sur la méthodologie et les cadres théoriques de l'approche STS. Il complète le portrait en y intégrant les dimensions spatiale et environnementale des artéfacts techniques, selon lui indispensables à l'étude des infrastructures et des services urbains et à la définition des solutions apportées. L'histoire de la ville et de ses habitants et l'histoire des infrastructures urbaines se trouvent ainsi réconciliées⁵⁴. Bref, en alliant ces principes au champ STS, il est possible d'étudier une vaste gamme de technologies, allant du trébuchet aux nanotechnologies en passant par les incinérateurs à déchets. Effectivement, dans le dernier quart de siècle, peu de technologies n'ont pas été étudiées sous l'angle STS; il est d'ailleurs difficile de penser à une technologie qui ne peut être analysée de cette manière⁵⁵.

1.4 Corpus de sources

Un vaste corpus de sources a été sélectionné afin d'étudier les tenants et aboutissants de la mise en place d'un système régulier de collecte et d'élimination des matières

⁵³ W.E. Bijker, T.P. Hughes et T. Pinch, *The Social Construction of Technological Systems...*, *op. cit.*, pp. XIII-XXIII.

⁵⁴ D. Fougères, *L'approvisionnement en eau à Montréal...*, *op. cit.*, pp. 20-21.

⁵⁵ W.E. Bijker, T.P. Hughes et T. Pinch, *The Social Construction of Technological Systems...*, *op. cit.*, p. XXIII.

résiduelles à Montréal entre 1868 et 1920. Il va sans dire que la majorité des documents consultés proviennent des Archives de Montréal. Néanmoins, les journaux, les revues et documents spécialisés en médecine et en ingénierie ainsi que les pamphlets de groupes citoyens fournissent eux aussi des informations précieuses quant aux défis qu'implique l'instauration d'un tel service public.

Attardons-nous tout d'abord aux sources se trouvant aux Archives de Montréal. Le Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001) a servi de canevas de base à notre recherche. En effet, les règlements municipaux, les procès-verbaux du conseil de ville de Montréal et les décisions du conseil de ville qu'il contient nous ont permis d'établir une chronologie générale de l'action normative des autorités municipales par rapport à l'enlèvement des déchets. Ils révèlent les différents projets d'infrastructures et de règlements liés au service étudié ainsi que les divers acteurs, tant du milieu politique que des affaires, prenant part à son évolution. Les procès-verbaux mentionnent également les pétitions envoyées par des citoyens et par le Conseil d'Hygiène de la province de Québec (CHPQ) afin de se plaindre de la collecte des déchets. Cela nous permet de suivre la fluctuation de la satisfaction – et de l'insatisfaction – des Montréalais envers le service d'enlèvement et d'incinération des ordures au gré de ses différentes réformes. Soulignons que les « Dossiers administratifs thématiques. – 12 mars 1832-18 février 1949 » du Fonds Comité de Santé – Bureau de Santé. – 1832-1949 présentent un historique de la gestion des déchets durant la première moitié du 19^e siècle à Montréal et de la construction d'un incinérateur en 1894. Cela permet de contextualiser les décisions entourant la mise en place d'un système de gestion et d'élimination des immondices dans la métropole.

Nous avons par la suite dépouillé les procès-verbaux du Comité de santé (entre 1872-1876 et 1879-1900), du Comité des chemins (de 1876 à 1879), de la Commission de l'incinération (qui siège de 1900 à 1910), du Bureau des Commissaires (1910 à 1918) et de la Commission administrative (1918-1921), respectivement conservés dans les

fonds éponymes. Ces organes ayant successivement chapeauté le service de collecte des déchets, leurs procès-verbaux permettent de cerner précisément les contraintes financières, techniques et spatiales liées à la gestion des détritiques à Montréal, du point de vue des échevins responsables de ce service urbain. Nous y trouvons aussi le détail et la source des crédits alloués à la collecte et l'incinération des ordures. Nous pouvons donc en tirer des séries statistiques montrant l'évolution des ressources financières consacrées à ce service par la Ville.

Les rapports annuels du Département de l'incinération, conservés au sein de la Collection XCD00 – Centre de documentation : Publications internes et externes livrent pour leur part des informations précises sur ses activités, telles que le nombre de tonnes de déchets enlevées chaque année, la main-d'œuvre nécessaire, ou encore les besoins et contraintes du département. Malheureusement, en ce qui a trait à l'époque étudiée, seuls les rapports concernant les années 1905⁵⁶, 1914 et 1917 ont été conservés. Les rapports des années 1922 à 1924 donnent toutefois un aperçu de ce à quoi pouvaient ressembler les activités du département en 1920. Pour leur part, les rapports annuels de l'Inspecteur de la Cité des années 1876 à 1879, conservés dans le Fonds Commission de la voirie. – 1817-30 septembre 1918, nous renseignent sur la première municipalisation du service d'enlèvement des déchets durant cette courte période, alors qu'il était supervisé par le Comité des chemins. D'une manière plus générale, les rapports annuels des Officiers de Santé (1868 et 1872) et du Département de santé (1877-1919) traitent de l'état sanitaire de Montréal et des défis rencontrés par l'administration municipale en rapport avec le service de collecte et de traitement des déchets.

⁵⁶ Le rapport annuel du Département de l'incinération pour l'année 1905 est pour sa part disponible dans la Gazette municipale de Montréal du 26 mars 1906, elle-même conservée par Bibliothèque et Archives Canada.

Dans l'optique de pallier l'absence ou l'endommagement de certains documents administratifs municipaux, comme les procès-verbaux des divers organes susmentionnés, nous avons ciblé plusieurs numéros de *La Gazette municipale de Montréal*, conservés par Bibliothèque et Archives Canada. Publié entre 1904 et 1912, ce journal avait comme objectif de permettre aux citoyens de suivre toutes les procédures du conseil municipal et de ses commissions, notamment en reproduisant les procès-verbaux⁵⁷.

Nous avons de plus eu recours à divers rapports et revues spécialisés traitant de médecine et d'ingénierie, tels que *The Canadian Engineer*, dans le but d'étudier l'avis de spécialistes canadiens et américains de l'époque sur la question de la gestion des déchets. Ces documents révèlent que les élus de la métropole se montrent réceptifs aux innovations scientifiques étrangères en matière de gestion des déchets, mais aussi que l'expertise montréalaise s'exporte ailleurs sur le continent nord-américain. La plupart de ces sources étant hébergées par des bases de données en ligne, il fut possible d'effectuer des recherches par mots-clés afin de sélectionner les numéros les plus pertinents.

Des pamphlets de la Ligue du Progrès civique, datés de 1916, 1917 et 1918 et conservés par Bibliothèque et Archives Canada, mettent en lumière l'implication des Montréalais dans l'assainissement de leur ville. Ils nous renseignent sur la genèse du Jour puis de la Semaine de grand nettoyage, initiative citoyenne remontant à 1912 marquée par la coopération entre la population, diverses associations, le clergé et des départements municipaux et ayant pour but d'enlever les déchets accumulés dans la ville durant l'hiver.

⁵⁷ « La Gazette municipale de Montréal », *La Gazette municipale de Montréal*, 8 février 1904, p. 1.

En dernier lieu, nous avons effectué des recherches ponctuelles dans des journaux francophones et anglophones de l'époque en fonction de certaines dates et thématiques. Le journal *The Gazette*, seul organe de presse à couvrir l'ensemble de la période⁵⁸, ainsi que *La Patrie*, *La Presse*, *La Minerve* et *The Daily Witness* constituent le gros des feuilles consultées. Ces dernières permettent de savoir ce que les citoyens lambda pensent du système de gestion des déchets. Les journalistes relaient effectivement leurs plaintes, suggestions, raisons incitant à respecter ou non les règlements régissant la gestion des ordures ainsi que l'impact de l'opinion publique sur le processus décisionnel des élus. Les retranscriptions des séances du conseil municipal et des comités faites par les journalistes permettent par ailleurs de restituer le facteur « humain » derrière les décisions des échevins. Elles présentent en effet les motivations de ces derniers, les différentes factions et les allégations de corruption, laissées de côté dans les documents administratifs. Nombreux sont les articles qui abordent le système d'enlèvement et d'élimination des détritiques. Ceux-ci brossent un portrait plus complet des opérations et de l'état sanitaire de la ville et contiennent souvent des photographies servant à illustrer ce mémoire.

Conclusion

En définitive, l'historiographie montréalaise regorge d'ouvrages portant sur les causes de l'insalubrité urbaine et ses répercussions sur la santé publique de la métropole au tournant du 20^e siècle. Mais pour Montréal, une étude historique portant précisément sur la gestion municipale des ordures, essentielle à la salubrité urbaine, n'a encore jamais été menée. C'est ce manque que vise à combler le présent mémoire. La

⁵⁸ Le journal *The Gazette* a effectivement été fondé en 1785.

recherche se concentre donc sur le territoire de la Ville de Montréal durant les années 1868 à 1920. En ayant recours à une approche héritée du champ STS et à des sources provenant principalement des Archives de la Ville de Montréal, nous nous demandons comment s'accomplit l'instauration d'un service public de gestion et d'élimination des détritiques et pourquoi celui-ci est pris en charge par l'administration municipale. Ce nouveau service urbain permettra-t-il réellement aux Montréalais du tournant du 20^e siècle de « cacher » ces déchets qu'ils ne sauraient voir? Pour le déterminer, il faut en premier lieu remonter à la genèse de cet enjeu à la fois d'administration municipale, de santé publique et d'environnement dans sa dimension proprement montréalaise.

CHAPITRE II

QUE FAIRE DE TOUTES CES ORDURES? LA NAISSANCE D'UN BESOIN ET D'UN SERVICE COLLECTIF

Dans l'Amérique du Nord préindustrielle, si certains services publics émergent dans les communautés les plus peuplées ou progressistes, la gestion des déchets est dans la majorité des villes et villages laissée entre les mains des individus ou d'entrepreneurs privés. Outre Boston et New York, les villes des États-Unis n'établissent pas de réglementation stipulant clairement à qui impute la responsabilité de la collecte et de l'élimination des ordures. Précisons cependant que même à New York, les avancées en matière de gestion des déchets se font à un rythme plutôt lent. En effet, bien avant le 19^e siècle, en 1657, les autorités de cette ville, alors appelée New Amsterdam, sont parmi les premières à instaurer un règlement interdisant de jeter des débris dans les rues. Or, l'entretien de ces dernières demeure sous la responsabilité des habitants⁷⁵. La gestion des immondices à Montréal est tout aussi laxiste, et ce jusqu'à tard dans le 19^e siècle. Dans ce chapitre, nous discuterons donc des lois régissant la disposition des rebuts avant 1870 – date à laquelle fut adopté et mis en vigueur le règlement 46 sur les vidangeurs – ainsi que de leur portée limitée. La recherche de solutions par les autorités et les citoyens, menant à l'adoption d'un appareil réglementaire plus adapté aux besoins

⁷⁵ M.V. Melosi, *Garbage in the Cities...*, *op. cit.*, pp. 15-16.

de la population ainsi qu'à la mise en place d'un système contractuel de collecte des ordures, sera ensuite abordée.

2.1 De la naissance d'un problème...

Au tournant du 19^e siècle, l'insalubrité de la ville est en grande partie causée par les mœurs des Montréalais. Les bouchers jettent dans la rue les restes de carcasses d'animaux, qui sont d'ailleurs bien souvent élevés en ville. De ce fait, chevaux, cochons et poules circulent librement et font leurs besoins sur la voie publique. Il faut dire que certains habitants font de même, ce qui n'améliore en rien la situation. Le porc, s'il est surtout élevé pour sa viande, sert aussi d'éboueur, car il se nourrit des déchets qu'il trouve sur son chemin. Cependant, cela ne suffit pas à éliminer totalement les détrit⁷⁶. Certains chroniqueurs déplorent donc la malpropreté qui règne à Montréal. Se plaignant des multiples tas de fumier permettant aux passants d'escalader les remparts sans même l'aide d'une échelle, l'avocat et journaliste Valentin Jautard⁷⁷ écrit dans *La Gazette de Montréal* du 5 mai 1779 : « Je compare notre ville à une étable entourée de fumier & de vilainies, il n'est pas possible de marcher sur le port sans se Bouzer jusques aux oreilles (du soulier)⁷⁸ ».

⁷⁶ Dany Fougères (Dir.), *Histoire de Montréal et de sa région, Tome 1: Des origines à 1930*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, p. 274.

⁷⁷ Claude Galarneau, « Jautard, Valentin », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. IV (1771-1800), 1980.

⁷⁸ D. Fougères (Dir.), *Histoire de Montréal et de sa région...*, *op. cit.*, p. 272.

2.1.1 La gestion des déchets avant 1870 : en théorie

Malpropreté ne signifie pas pour autant absence totale de réglementation. Comme l'illustrera ce chapitre, les autorités montréalaises instaurent graduellement des lois régissant la gestion des ordures afin de contrer l'insalubrité de leur ville. Elles mettent alors l'accent sur l'aménagement du territoire, l'individu et la propriété privée.

L'aménagement du territoire pour contrer l'insalubrité

La fin du 18^e siècle et le début du siècle suivant correspondent à une première phase de construction d'infrastructures et d'instauration de services urbains à Montréal, dans une optique d'optimisation de la circulation de l'air, des gens et des marchandises sur le territoire⁷⁹. C'est d'ailleurs à travers ce prisme que les autorités municipales envisagent initialement les problèmes posés par l'accumulation des déchets, auxquels elles répondent surtout par des solutions ayant trait à l'aménagement de l'espace urbain. Cela n'est guère surprenant, car leur quête de solution est influencée par le discours médical. Au sein de ce dernier s'affrontent deux théories prémicrobiennes, le contagionnisme et l'infectionnisme, qui cherchent à comprendre comment se développent les épidémies, telles que le choléra et la fièvre jaune. La première approche stipule que l'élément contagieux se reproduit dans un organisme et se transmet « [...] soit indirectement par contact cutané ou inoculation, soit indirectement par les vêtements, la literie, les objets contaminés, les aliments, les déjections, etc.⁸⁰ ». Ses

⁷⁹ Dany Fougères, *L'approvisionnement en eau à Montréal: du privé au public, 1796-1865*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2004, p. 39.

⁸⁰ Denis Goulet, *Brève histoire des épidémies au Québec: du choléra à la COVID-19*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2020, p. 20.

partisans incriminent ainsi la densité urbaine dans la propagation des maladies. Sur le plan préventif, ils misent sur l'instauration d'une police sanitaire et les mesures de quarantaine⁸¹.

Les infectionnistes, à l'instar du réformiste britannique Edwin Chadwick, considèrent quant à eux que les épidémies sont causées par les miasmes, un concept mal fondé affirmant que les émanations provenant de matières putrides empoisonnent le corps humain. Ils estiment ainsi que l'air des villes est corrompu par l'accumulation – et la décomposition – de déchets organiques. Le rôle joué par l'environnement physique et la modification des conditions atmosphériques se trouvent donc au cœur des solutions préventives prônées par les tenants de l'infectionnisme. C'est cette dernière théorie qui s'attire les faveurs des hygiénistes tout au long du 19^e siècle, tant au Québec qu'au Canada et en Europe. Dans le dernier tiers du siècle, la théorie microbienne fait son apparition. L'historien Denis Goulet souligne qu'elle demeure toutefois longtemps controversée et que son acceptation par la communauté scientifique tarde, l'introduction et la diffusion de nouveaux savoirs s'effectuant à un rythme beaucoup moins rapide qu'aujourd'hui. Ce n'est subséquemment qu'au tournant du 20^e siècle que s'opère réellement le virage vers la bactériologie. En outre, nous verrons que, jusqu'à la fin de la période couverte par notre mémoire, des traces de la théorie infectionniste demeurent dans le discours des élus et spécialistes montréalais par rapport à la gestion des déchets⁸².

Les autorités mobilisent ainsi de temps à autre des journaliers qui, avec des tombereaux, nettoient la ville de ses ordures en les jetant dans le fleuve Saint-Laurent.

⁸¹ Grégory Beriet, « Une querelle médicale du début du XIX^e siècle : infectionnisme et contagionnisme, ou l'ambiguïté du rapport entre raison et progrès », *Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques*, vol. 131, n^o 1, 2009, p. 23.

⁸² D. Goulet, *Brève histoire des épidémies au Québec...*, *op. cit.*, pp. 20-24 et 87.

Les premiers nettoyages printaniers de la voie publique à Montréal commencent vraisemblablement en 1797, soit sous la gouverne des juges de paix (1796-1833 et 1836-1840). Le 4 avril, les juges de paix chargent l'inspecteur des chemins (qui est en quelque sorte le principal fonctionnaire de la ville) d'engager 12 charretiers avec voitures pour enlever les glaces et les boues accumulées dans les rues pendant l'hiver⁸³. Cette besogne ponctuelle est à leurs yeux nécessaire, car à l'aube du 19^e siècle, « [...] la neige qui s'accumulait dans la ville n'était pas "ramassée" comme aujourd'hui mais "tapée"⁸⁴ ». Ces eaux, qui peuvent demeurer au sol pendant plusieurs jours, charrient des ordures entravant la circulation des gens et des marchandises. Cette situation se révèle particulièrement dérangeante alors que la densité d'occupation des sols s'accroît au gré de l'industrialisation de la métropole. Par conséquent, à l'instar des autres grandes villes occidentales, le nettoyage des rues et le ramassage des déchets sont perçus à Montréal comme un moyen efficace de fluidifier la circulation dans la ville⁸⁵.

Au début du 19^e siècle, les fortifications de Montréal, qui tombent en ruine, causent également du fil à retordre aux juges de paix sur le plan sanitaire. En plus de faire obstacle à la circulation ainsi qu'au développement de la ville, le pied de ces murs est pris d'assaut par les habitants qui y déchargent leurs déchets, créant ainsi des dépotoirs qui font craindre une dégradation de la santé publique. Les fortifications seront finalement démantelées entre 1804 et 1810⁸⁶. Toujours dans le but de favoriser la libre

⁸³ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - Bureau de Santé. - 1832-1949, *Dossiers administratifs thématiques*. - 12 mars 1832-18 février 1949, Déchets et rues, CA M001 VM045-1-2-2.

⁸⁴ Dany Fougères, « Des eaux indésirables : Montréal et ses eaux de surface, 1796-1840 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 60, n° 1-2, 2006, p. 101.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 101-102.

⁸⁶ D. Fougères (Dir.), *Histoire de Montréal et de sa région...*, *op. cit.*, p. 342-343.

circulation, les autorités municipales entament le terrassement des rues, pratique qui gagne en importance au cours des années 1820. Cela permet de réduire la formation de cloaques remplis d'immondices de toutes sortes, qui autrement se seraient répandues dans l'espace urbain⁸⁷.

En 1843, le médecin Pierre Beaubien, qui siège depuis peu au conseil municipal, prône aussi sans surprise des solutions urbanistiques afin de mettre fin à l'insalubrité de la ville. Selon lui, une meilleure salubrité urbaine, synonyme de prospérité économique, passe entre autres par l'ouverture de larges avenues ainsi que par l'élargissement et la prolongation des rues existantes, permettant de minimiser les problèmes causés par l'accumulation de neige en hiver et la chaleur suffocante qui y sévit durant l'été. En outre, il considère que cela favorise la circulation de l'air afin de chasser les miasmes nocifs des quartiers montréalais. La même année, un service municipal d'arrosage des rues est créé afin de nettoyer la ville, mais ses activités se limitent aux rues pavées de la vieille ville. Cela marque néanmoins une plus grande implication de l'administration municipale dans la desserte de services aux Montréalais. En 1863, l'arrosage des rues est confié aux pompiers. Ceux-ci peuvent compter sur un réseau d'eau plus étendu dans la ville et disposant d'une pression accrue. À l'inverse des porteurs d'eau, auparavant chargés de cette tâche, les pompiers peuvent par conséquent repousser les détritres grâce à la pression d'eau contenue dans les boyaux. Ce système est cependant peu efficace dans les rues sans pente, qui doivent alors être balayées⁸⁸.

⁸⁷ D. Fougères, *Des eaux indésirables...*, *op. cit.*, p. 120.

⁸⁸ D. Fougères, *L'approvisionnement en eau à Montréal...*, *op. cit.*, pp. 197-199 et 207.

Une gestion des déchets axée sur la propriété privée et la responsabilité individuelle

Au début du 19^e siècle, le ramassage des ordures n'est donc pas systématique, mais l'administration municipale est tout de même sensible à cet enjeu. Les premiers efforts menés par la Ville de Montréal en matière de gestion des déchets sont principalement axés sur l'entretien de la propriété privée et relèvent de la responsabilité individuelle. En effet, les juges de paix adoptent en 1805 un règlement qui oblige les habitants de la vieille ville et des faubourgs à faire un ménage du printemps entre le 2 avril et le 1^{er} mai. Ceux-ci étaient tenus d'enlever tous les rebuts accumulés durant la saison froide et encombrant la voie publique devant leur domicile⁸⁹. Trois ans plus tard, les juges de paix octroient à un certain Thomas Fingland un contrat afin d'effectuer ce nettoyage printanier. En 1810, un nouveau règlement de police oblige les résidents à enlever les immondices présentes sur leur propriété. Ces détritrus sont ensuite acheminés dans le marais derrière la vieille ville ou sur le fleuve en hiver⁹⁰. La même année, les autorités mettent en place un règlement de police exigeant que les citoyens se débarrassent adéquatement des carcasses de leurs animaux. Il est par conséquent interdit de laisser son animal mort dans la rue, et il doit être enterré au moins 3 pieds sous terre (et non pas jeté dans un cours d'eau), sous peine d'une amende de 40 shillings. Les Montréalais sont néanmoins nombreux à faire fi de ces règles. La responsabilité de ramasser et d'enterrer les corps d'animaux non réclamés par leurs propriétaires incombait donc à la police⁹¹. Bien que les résidents doivent disposer eux-mêmes de leurs ordures, le conseil municipal ordonne, en 1833, que les détritrus soient déposés aux emplacements

⁸⁹ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - Bureau de Santé. - 1832-1949, *Dossiers administratifs thématiques*. - 12 mars 1832-18 février 1949, Déchets et rues, CA M001 VM045-1-2-2.

⁹⁰ D. Fougères (Dir.), *Histoire de Montréal et de sa région...*, op. cit., pp. 351-352.

⁹¹ Sean Kheraj, « Urban Environments and the Animal Nuisance: Domestic Livestock Regulation in Nineteenth-Century Canadian Cities », *Urban History Review*, vol. 44, n° 1-2, 2015, p. 46.

désignés par la Ville⁹², tels que la Place Viger et certains terrains enclos⁹³. Par ailleurs, désireuses de chasser les déchets le plus loin possible de la rive, les autorités font construire en aval de Montréal, en 1832, un quai pour le dépôt des ordures, afin que le courant du Saint-Laurent les emporte⁹⁴. En 1841, le conseil municipal adopte le règlement 40 relatif à la propreté de la ville. Malgré son nom, ce règlement vise surtout à réguler la propreté des propriétés privées et la construction ainsi que l'entretien des fosses d'aisances, bien qu'il précise qu'il est interdit de rejeter des polluants dans l'espace public. Il stipule que les occupants doivent garder leurs cours libres de « substances offensantes », sous peine de devoir payer une amende de 10 shillings⁹⁵. L'adoption le 13 juin 1854 du règlement 241 pour obliger de clôturer les lots vacants et de faire enlever les nuisances fait grimper l'amende à 5 livres par jour pour les contrevenants⁹⁶. L'inspecteur des incendies⁹⁷, puis le chef de police et ses

⁹² Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - Bureau de Santé. - 1832-1949, *Dossiers administratifs thématiques*. - 12 mars 1832-18 février 1949, Déchets et rues, CA M001 VM045-1-2-2.

⁹³ Archives de Montréal, Collection de dossiers thématiques. - 1556-2000, *D1830-1 : Voie publique - Enlèvement des déchets : Histoire*. - [18-]-[19-], CA M001 VM166-1-1-D3952.

⁹⁴ D. Fougères (Dir.), *Histoire de Montréal et de sa région...*, *op. cit.*, pp. 351-352.

⁹⁵ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001). - 1833-2001, *No 40. Règlement municipal relatif aux nuisances et à la santé*, 1^{er} juillet 1841, CA M001 VM001-33-01-D02-P040.

⁹⁶ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *No 240 - Règlement pour obliger de clôturer les lots vacants et de faire enlever les nuisances*, 26 avril 1854, CA M001 VM001-33-01-D15-P241.

⁹⁷ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001). - 1833-2001, *No 40. Règlement municipal relatif aux nuisances et à la santé*, 1^{er} juillet 1841, CA M001 VM001-33-01-D02-P040.

subordonnés⁹⁸ se chargent de faire appliquer le règlement, tandis que le Département des chemins doit acheter autant de terrains pour y déposer les ordures que nécessaire⁹⁹.

En 1847, alors qu'une épidémie de typhus fait rage à Montréal, le conseil municipal adopte le règlement 186 afin d'instaurer un bureau de santé temporaire¹⁰⁰. En vertu de ce règlement, le Bureau de santé peut entrer dans tout bâtiment et ordonner

[...] l'enlèvement de toute matière putride qui y sera trouvée, et d'ordonner de les nettoyer, purifier, etc. afin de protéger la santé publique. Le Bureau de Santé a [de plus] le pouvoir d'adopter des mesures pour purifier, égoutter [sic] et nettoyer toutes les rues et propriétés là où il sera jugé nécessaire de le faire pour conserver la santé publique¹⁰¹.

La création d'un bureau de santé montréalais s'inscrit dans un mouvement nord-américain plus large. Effectivement, Melosi souligne que le milieu du 19^e siècle voit fleurir des bureaux de santé dans de nombreuses villes des États-Unis. Ceux-ci mettent en place des règlements interdisant de jeter des déchets solides dans la ville et de laisser les animaux y circuler librement. Un certain laxisme dans la surveillance permet

⁹⁸ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001). – 1833-2001, *No 168 - Règlement pour révoquer la 12e section du règlement no 40 et pour autoriser les officiers et hommes de police à mettre en force les règlements concernant les nuisances*, 11 juin 1845, CA M001 VM001-33-01-D06-P168.

⁹⁹ D. Fougères, *L'approvisionnement en eau à Montréal...*, *op. cit.*, p. 187.

¹⁰⁰ Jusqu'au dernier tiers du 19^e siècle, les bureaux de santé de Montréal sont établis de manière temporaire, généralement en période d'épidémies. Un bureau de santé permanent sera établi en 1865, en vertu de l'article 7 de la charte de la ville. À ce sujet, voir Benoît Gaumer, Georges Desrosiers et Othmar Keel, *Histoire du Service de santé de la ville de Montréal, 1865-1975*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2002, pp. 20 et 30.

¹⁰¹ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001). – 1833-2001, *No 186 - Règlement pourvoyant à l'établissement d'un bureau de santé et à des mesures pour conserver la santé publique*, 27 mai 1847, CA M001 VM001-33-01-D08-P186.

cependant aux citoyens de contourner les règlements, ce qui explique la persistance de problèmes sanitaires tels que les épidémies¹⁰².

2.1.2 La gestion des déchets avant 1870 : en pratique

On le voit, les méthodes d'assainissement mentionnées ci-dessus ne sont pas toujours couronnées de succès. Cela s'explique notamment par des limitations aux niveaux spatial et technique, doublées d'une croissance démographique pesant comme jamais auparavant sur l'environnement urbain montréalais.

La gestion des déchets face à un environnement urbain montréalais en mutation

La réglementation concernant la gestion des déchets instaurée durant la première moitié du 19^e siècle peine ainsi à évoluer aussi rapidement que le paysage urbain montréalais. L'accélération du développement des faubourgs par rapport à la vieille ville prend les autorités de court en matière d'assainissement urbain. Tel que mentionné, il est vrai que dès 1810, les Règlements de police ordonnent aux propriétaires et locataires de bâtiments situés sur des rues pavées de balayer et arroser ces dernières chaque semaine, l'inspecteur des chemins étant chargé de veiller à l'application de cette directive. Or, la majorité des rues de Montréal ne sont pas pavées et celles qui le sont se concentrent dans la vieille ville¹⁰³, où réside l'élite religieuse et commerciale. Les faubourgs, plus populaires, sont laissés *de facto* pour compte par le

¹⁰² M.V. Melosi, *Garbage in the Cities...*, *op. cit.*, pp. 14-15 et 26.

¹⁰³ D. Fougères, *L'approvisionnement en eau à Montréal...*, *op. cit.*, pp. 163-165.

règlement. Ceux-ci comprennent pourtant, en 1813, 70% des habitations et 62% de la population montréalaise¹⁰⁴, ce qui réduit drastiquement la portée de l'action normative des autorités en matière de salubrité urbaine. Cette même ordonnance interdit par ailleurs aux habitants de la vieille ville de jeter leurs ordures et le fumier dans les rues, les places publiques et les cours d'eau. Durant la saison froide, ils ont néanmoins le droit d'aller déposer leurs détritits au milieu du fleuve gelé¹⁰⁵.

Mais durant la première moitié du 19^e siècle, les Montréalais utilisent le fleuve comme décharge publique tout au long de l'année, bien que les règlements y interdisent en principe les déversements de déchets durant l'été. Ne possédant pas les moyens techniques nécessaires pour jeter leurs détritits au milieu du fleuve, là où le volume et la vitesse d'écoulement de ses eaux sont suffisants pour les emporter, les habitants s'en débarrassent au pied des berges. À cet endroit, l'eau trop peu profonde et l'absence de courant empêchent les ordures d'être emportées au large¹⁰⁶. Par ailleurs, les nouvelles jetées du port, construites à partir des années 1830, empêchent les immondices rejetées par la rivière Saint-Pierre d'être emportées par les flots du fleuve Saint-Laurent¹⁰⁷. Les rives du fleuve sont conséquemment polluées et plusieurs emplacements jusqu'alors prisés par la population afin de s'approvisionner en eau doivent être abandonnés¹⁰⁸. Les multiples cours d'eau qui serpentent à travers l'île de Montréal, comme les ruisseaux Saint-Martin et Prud'homme, subissent le même sort. Leurs eaux, jadis

¹⁰⁴ Paul-André Linteau, *Une histoire de Montréal*, Montréal, Boréal, 2017, p. 107.

¹⁰⁵ D. Fougères, *L'approvisionnement en eau à Montréal...*, *op. cit.*, pp. 163-165.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 224.

¹⁰⁷ Robert Gagnon, *Questions d'égouts: Santé publique, infrastructures et urbanisation à Montréal au XIX^e siècle*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2006, p. 71.

¹⁰⁸ D. Fougères, *L'approvisionnement en eau à Montréal...*, *op. cit.*, p. 224.

potables, deviennent insalubres à force de transporter les immondices qu'y jette un nombre croissant d'habitants en quête de dépotoirs¹⁰⁹.

Effectivement, la ville de Montréal connaît durant les premières décennies du 19^e siècle une explosion démographique, qui caractérisera d'ailleurs l'ensemble de la période à l'étude. « En décembre 1842, les lecteurs du quotidien *La Minerve* apprennent que Montréal compte désormais près de 41 000 personnes, 1 202 chevaux, 1 179 bêtes à cornes, 35 moutons et 725 cochons. C'est près de cinq fois plus d'humains qu'en 1800, et presque dix fois plus de chevaux¹¹⁰ ». Le recensement de 1861 dénombre quant à lui 90 000 habitants à Montréal¹¹¹. Cette croissance démographique humaine et animale exponentielle explique l'inquiétude grandissante face aux problèmes d'insalubrité. S'il est vrai que citadins et bêtes ont de tout temps produit, excrété et disposé de quantité de détritits, leur gestion devient un enjeu de santé publique et environnemental dès lors que la ville se mue en métropole et s'industrialise. Effectivement, comme le précise Melosi, les villes européennes et nord-américaines sont confrontées à un problème de déchets solides ayant deux dimensions distinctives. La première est inhérente à la détresse physique causée par les mauvaises conditions sanitaires et les méthodes primitives de collecte et d'élimination des déchets. La seconde est liée à l'exode rural et l'immigration, desquels découle une affluence croissante de nouveaux habitants dans la ville. Cette augmentation engendre une crise environnementale caractérisée par une surpopulation dans les quartiers ouvriers, des émanations nocives provenant des

¹⁰⁹ R. Gagnon, *Questions d'égouts...*, *op. cit.*, p. 71.

¹¹⁰ Michèle Dagenais, *Montréal et l'eau: une histoire environnementale*, Montréal, Boréal, 2011, pp. 68-69.

¹¹¹ « Population des villes de l'Amérique britannique, recensement de 1861 », Statistique Canada, 2008, https://www65.statcan.gc.ca/acyb02/1867/acyb02_1867001901-fra.htm (17 septembre 2021).

cheminées des manufactures, des problèmes de santé chroniques, la pollution des cours d'eau et des masses d'ordures en putréfaction¹¹².

Les multiples charognes et excréments jonchant le sol des métropoles posent par conséquent des problèmes sanitaires auxquels tentent de répondre les autorités¹¹³. Ces dernières réalisent en effet que la complexité de la vie urbaine dans le dernier tiers du 19^e siècle rend la collecte et l'élimination des détritrus par les citoyens eux-mêmes irréalisables. En 1893, le comité spécial sur l'élimination des ordures de Boston prononce à ce sujet des paroles qui auraient très bien pu être dites par les élus montréalais quelque 30 ans plus tôt:

The means resorted to by a large number of citizens to get rid of their garbage and avoid paying for its collection would be very amusing were it not such a menace to public health. Some burn it, while others wrap it up in paper and carry it on their way to work and drop it when unobserved, or throw it into vacant lots or into the river... the destruction of garbage by individual householders in any large city is too dangerous an experiment to be seriously considered by any intelligent community¹¹⁴.

Se débarrasser de ses ordures, un défi pour la population

Ce rapport du comité bostonnais identifie pourtant le talon d'Achille de la réglementation nord-américaine en général et montréalaise en particulier : le coût

¹¹² M. V. Melosi, *Garbage in the Cities...*, *op. cit.*, pp. 3 et 16.

¹¹³ R. Gagnon, *Questions d'égouts...*, *op. cit.*, p. 17.

¹¹⁴ M.V. Melosi, *Garbage in the Cities...*, *op. cit.*, p. 28.

prohibitif de la collecte et de l'élimination des ordures pour les citoyens. Les journaux anglophones de Montréal pointent en effet du doigt cette lacune de l'appareil réglementaire quant à l'élimination des débris. Dans un billet publié le 19 août 1865, *The Montreal Witness* regrette qu'en l'absence d'un système régulier de collecte à taux fixe, la métropole soit jonchée d'immondices. Le journal affirme qu'en raison de ses faibles revenus, la majorité des Montréalais se trouve dans l'impossibilité de s'acheter un chariot et un cheval afin d'acheminer ses déchets aux dépotoirs désignés par la corporation municipale. Il est également difficile de louer les services de charretiers pour effectuer cette tâche, ne serait-ce que quelques fois par semaine, en raison des tarifs élevés exigés par ceux-ci¹¹⁵. Une lettre d'un dénommé George Eyre, publiée dans *The Gazette* du 4 octobre 1867, relate une scène s'étant déroulée à la Cour du Recorder et mettant en lumière la raison pour laquelle tant de gens enfreignent les règlements concernant l'élimination des déchets. Un individu, accusé d'avoir jeté ses ordures dans une ruelle, demande au Recorder ce qu'il est censé faire de ses déchets alors que cela lui coûte 3\$ (l'équivalent de 73,34\$ actuels¹¹⁶) chaque fois qu'il doit utiliser les services d'un charretier. Pour toute réponse, le Recorder le condamne à s'acquitter d'une petite amende de 10 shillings ou, s'il se trouve dans l'incapacité de payer, à un mois d'emprisonnement. Le montant de l'amende à payer étant dérisoire par rapport au prix demandé par les charretiers, cette sanction se révèle peu dissuasive¹¹⁷.

¹¹⁵ « A Great Want in Montreal », *The Montreal Witness*, 19 août 1865, p. 7.

¹¹⁶ « Du 1^{er} août 1854, date de la promulgation de la loi sur la monnaie, jusqu'au déclenchement de la Première Guerre mondiale en 1914, la province du Canada, et par la suite le Dominion du Canada, resta sous le régime de l'étalon-or. En vertu de ce régime, la valeur du dollar canadien était fixée par rapport à l'or et était convertible à vue. La monnaie canadienne était à la parité avec le dollar É.-U. [...] ». Nous avons donc utilisé un convertisseur historique pour dollars américains. Nous avons ensuite converti la valeur en dollars américains actuels obtenue en dollars canadiens actuels. Voir James Powell, *Le dollar canadien: une perspective historique*, Ottawa, Banque du Canada, 2005, p. 37.

¹¹⁷ George Eyre, « Scavengers », *The Gazette*, 4 octobre 1867, p. 1.

Les risques de se faire pincer par la police en flagrant délit de dépôt d'ordures illégal sont en outre plutôt minces, car celle-ci exerce une surveillance peu efficace. Toujours dans le journal *Montreal Gazette*, un citoyen, écrivant sous le nom de plume « Health », déplore que le comité de police n'ait à sa disposition que trois ou quatre hommes chargés de demander aux gens de nettoyer leurs cours. Dans la plupart des cas, ils ne retournent même pas voir si le nettoyage ordonné a été effectué et aucune sanction n'est donnée aux contrevenants. L'auteur de la lettre se désole également que certaines parties de la ville n'aient pas été inspectées par un policier depuis cinq ans. Il y a donc des carcasses d'animaux et des ordures ménagères qui y empoisonnent l'air. Une autre lettre, signée « G. W. S. », affirme que la Cour du Recorder ne condamne que très rarement les fautifs en raison de vices de procédure. En l'absence d'un système de collecte régulier, le citoyen moyen évaluant le coût d'option relatif à la disposition de ses rebuts considère de ce fait qu'il est ironiquement plus pratique, moins cher et relativement sans conséquence d'enfreindre la réglementation¹¹⁸.

D'ailleurs, si l'on en croit le *Rapport annuel des Officiers de Santé de la Cité de Montréal pour l'année 1868*, ces pratiques illicites de disposition des détritrus ont surtout lieu dans les quartiers défavorisés et populeux de la ville, c'est-à-dire les faubourgs. Que l'on y constate un plus grand nombre d'infractions n'est pas étonnant, car comme nous l'avons mentionné plus haut, la majorité des Montréalais réside dans ces secteurs. Dans leur quête de solutions, ces spécialistes relèguent de plus au second plan l'enjeu financier qu'implique la disposition des déchets par les Montréalais, bien que les sources consultées décrivent le coût élevé de leur élimination. Ils se contentent de recommander une surveillance policière accrue et l'instauration d'un service de collecte régulier afin d'empêcher les méthodes « dégoûtantes » de disposition des immondices pratiquées par les habitants des faubourgs. À l'instar de leurs homologues

¹¹⁸ « The State of the City. », *Montreal Gazette*, 19 août 1865, p. 2.

de Boston, ils minimisent de ce fait le fardeau économique que représente une élimination des déchets réglementaire pour les citoyens¹¹⁹.

2.2 ... À la recherche de solutions

On le voit, notamment en raison d'un appareil réglementaire inadapté aux réalités économiques des citoyens, la vision d'une ville propre prônée sur le papier par les élus ne se concrétise pas dans la réalité. Puisque les idéaux sanitaires de la seconde moitié du 19^e siècle vantent les mérites de l'enlèvement fréquent et régulier des ordures, les citoyens montréalais trouvent justifié d'exprimer leur insatisfaction face à l'état disgracieux des rues, qui entrave la circulation des gens et des marchandises, mais favorise celle des maladies¹²⁰. Plusieurs envoient des pétitions aux autorités à ce sujet et, lorsque cela ne suffit pas, leur adressent des mises en demeure pour les dommages causés par laisser-aller des dirigeants. Leurs actions seront déterminantes et pousseront l'administration municipale à instaurer des mesures propres à assainir la métropole¹²¹.

¹¹⁹ Archives de Montréal, Collection Centre de documentation: Publications internes et externes, *Rapport annuel des Officiers de Santé de la Cité de Montréal pour l'année 1868*, 1868, Montréal, CA M001 XCD00-P4820, p. 3.

¹²⁰ Nicolas Kenny, *The Feel of the City: Experiences of Urban Transformation*, Toronto, University of Toronto Press, 2014, p. 159.

¹²¹ R. Gagnon, *Questions d'égouts...*, *op. cit.*, pp. 127-129.

2.2.1 Instauration des règlements 15 et 46 concernant les vidangeurs

Un nombre croissant de Montréalais réclamant la mise en place d'un service de ramassage des déchets, cette question finit par se frayer un chemin jusqu'à l'ordre du jour du conseil municipal. Précisons d'ailleurs que la capacité administrative de la Ville se transforme à la suite de son incorporation dans les années 1830. La municipalité a désormais le pouvoir d'emprunter et de prélever des taxes, marquant l'avènement d'un mode de gouvernance plus sophistiqué. Cela lui permet notamment d'implanter et de financer de nouveaux services publics, tels que l'approvisionnement en eau potable et le ramassage des déchets, en plus d'acquérir des propriétés afin de procéder à des travaux d'aménagements¹²². Le conseiller Muir recommande donc, lors de la séance du conseil du 14 janvier 1864, d'adopter un système régulier de collecte des déchets dans les rues et ruelles, effectué par des vidangeurs licenciés. Le projet est confié au Comité de police¹²³. Ce dernier suggère comme solution à la Corporation municipale d'acquérir des terrains à chacune des extrémités est, ouest et nord de la ville. Ces lots devraient posséder une taille suffisante pour y creuser de larges fosses destinées à servir de réceptacle à tous les déchets et matières nuisibles de la ville, incluant les déjections et le fumier. Conscients des plaintes répétées à l'endroit des décharges municipales, les membres du comité recommandent le remplissage de ces trous avec de la chaux ou toute autre substance neutralisante, dans le but de limiter l'impact de cette activité sur les habitants des environs. Le comité conseille finalement d'adopter un règlement afin que la collecte des déchets et du contenu des fosses d'aisances soit faite par des vidangeurs licenciés et avec des véhicules étanches et couverts. Ce rapport du Comité

¹²² D. Fougères, *L'approvisionnement en eau à Montréal...*, op. cit., p. 189.

¹²³ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001). – 1833-2001, *Procès-verbaux : volume 77. - 1863-1864*, 14 janvier 1864, CA M001 VM001-10-D086, pp. 126 et 128.

de police est adopté sans encombre par le Conseil le 13 avril 1864¹²⁴. En somme, la mise en branle d'un système de ramassage des ordures régulier comporte deux volets : un volet spatial, visant à acheter davantage de terrains pour les convertir en dépotoirs publics, et un volet proprement législatif pour encadrer l'ébouage.

Volet spatial : l'administration municipale en quête de dépotoirs

Afin de faciliter l'élimination des déchets par les citoyens, les autorités acquièrent plusieurs terrains destinés à devenir des décharges, et ce avant même que le projet de réforme du système de collecte et d'élimination des ordures ne soit d'actualité. Dès 1853, le Comité des chemins suggère au Conseil d'utiliser comme dépotoirs publics des terrains acquis en 1841, situés dans l'ouest de la ville au lieu-dit « Tirage Guy », et d'acheter un autre terrain dans l'est, près de la rue Papineau et du cimetière anglais. Sans surprise – et ce sera une constante dans l'histoire de la gestion des détritiques à Montréal – les citoyens des environs se plaignent des émanations fétides provenant des nouveaux dépôts d'ordures. Le scénario se répète en 1866, après que le Comité de police, à la suite de l'adoption de son rapport recommandant une réforme du système de collecte et d'élimination des détritiques, ait obtenu du Comité de l'aqueduc un terrain à la Pointe-Saint-Charles pour servir de décharge. Acquis en 1864 et située sur la ferme Saint-Gabriel, entre les voies du Grand Tronc et le chemin Napoléon (l'actuelle rue Charlevoix), cette décharge suscite rapidement l'ire populaire¹²⁵.

¹²⁴ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001). – 1833-2001, *Procès-verbaux : volume 78. - 1864*, 13 avril 1864, CA M001 VM001-10-D087, pp. 49 et 165.

¹²⁵ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - Bureau de Santé. - 1832-1949, *Dossiers administratifs thématiques. - 12 mars 1832-18 février 1949*, Déchets et rues, CA M001 VM045-1-2-2.

Dans un contexte où la croissance démographique rend nécessaire l'ouverture de nouveaux dépotoirs afin de disposer convenablement des rebuts de la métropole, la réticence des Montréalais envers ces installations complique la tâche de l'administration municipale. En février 1866, reconnaissant l'urgence de trouver des terrains, le Conseil nomme, sur recommandation des comités de police, de santé et des finances, un comité spécial chargé d'acquérir des lots pour y faire des dépotoirs. Celui-ci a le pouvoir d'acheter deux ou trois terrains, situés en périphérie de la ville. Le comité spécial est toutefois incapable de faire les arrangements nécessaires, puisque les propriétaires sont réticents à ce que leurs lots soient utilisés comme dépotoirs ou, dans le cas contraire, demandent des montants déraisonnables. Le comité parvient tout de même à obtenir une entente pour s'assurer d'avoir temporairement l'usage de deux lots à chaque extrémité de la ville. Il recommande par ailleurs l'achat de la propriété de madame H. Lionais. Situé sur l'avenue Colborne (aujourd'hui De Lorimier) entre la rue Sherbrooke et les limites nord de la ville, ce terrain d'une superficie de neuf arpents est, selon le comité spécial, particulièrement adapté à la fonction de dépotoir. Le conseil de ville se range à cet avis et autorise la transaction¹²⁶. Se trouvant dans l'impossibilité d'obtenir suffisamment de nouveaux terrains pour combler les besoins de la ville en matière de décharges publiques, la Corporation se résout, vers 1869, à agrandir le dépotoir de la Pointe-Saint-Charles, au grand dam des résidents du quartier¹²⁷. Le fruit est donc mûr pour que les élus songent à déléguer la responsabilité de trouver des emplacements pour les dépôts d'ordures à un entrepreneur privé.

¹²⁶ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001). – 1833-2001, *Procès-verbaux : volume 82. - 1865-1866*, 21 mars 1866, CA M001 VM001-10-D091.

¹²⁷ Archives de Montréal, Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001). – 1833-2001, *Procès-verbaux : volume 87. - 1869-1870*, 1^{er} décembre 1869, CA M001 VM001-10-D096.

Volet législatif : encadrer et privatiser la gestion et l'élimination des matières résiduelles

Il faut néanmoins attendre 1866 avant que le projet de règlement sur les vidangeurs licenciés ne refasse surface dans les discussions du Conseil. Le Comité de santé¹²⁸ reçoit alors instruction de préparer un règlement sur l'enlèvement des déchets sur le territoire urbain – le règlement 15 en devenir – mais le Conseil demande au Comité de police de réévaluer le projet. Celui-ci restera sur la table jusqu'en 1868, pour des motifs tus par les sources¹²⁹. La lenteur du processus administratif a de quoi exaspérer la population et plusieurs experts. L'Association sanitaire de Montréal, présidée par le futur maire William Workman et formée principalement de gens d'affaires, de politiciens et de médecins, fait notamment pression sur les élus pour leur rappeler leurs responsabilités en ce qui a trait à la santé publique. En 1867, cette association présente au conseil municipal un mémoire alarmant. On y apprend qu'en raison des conditions sanitaires épouvantables, Montréal possède l'un des pires taux de mortalité infantile en Amérique du Nord, rivalisant seulement avec les quartiers les plus pauvres de New York. Ce sera le cas jusqu'aux portes du 20^e siècle. Comme l'indique Paul-André Linteau, Montréal possède en 1875 un taux de mortalité de 34‰, contre 27 à New York. Si le taux montréalais diminue en 1901 pour atteindre 22‰, il se trouve toutefois loin

¹²⁸ Le Comité de santé (qui chapeaute le Département de santé) est une structure administrative municipale créée par le Conseil en 1852. Ce comité permanent se compose d'échevins responsables de la gestion des problèmes de santé publique. Les experts non élus ne peuvent y siéger, à l'inverse du Bureau de santé, créé en 1865 et composé du maire, des membres des comités de santé et de police et de médecins. Il est à noter que ce comité est parfois officieusement désigné sous le nom de Bureau de santé ou « Board of Health » dans les sources administratives, ce qui peut porter à confusion. Voir R. Gagnon, *Questions d'égouts...*, *op. cit.*, pp. 56-58 et Ville de Montréal. Section des archives, « Instrument de recherche - Fonds Comité de santé - Bureau de santé. - 1832-1949 (VM045) », 2016, p. 4.

¹²⁹ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - Bureau de Santé. - 1832-1949, *Dossiers administratifs thématiques. - 12 mars 1832-18 février 1949*, Déchets et rues, CA M001 VM045-1-2-2 et Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001). – 1833-2001, *Procès-verbaux : volume 82. - 1865-1866*, 23 janvier et 7 mai 1866, CA M001 VM001-10-D091.

derrière ceux de New York et Toronto, qui se situent respectivement à 19 et 16%¹³⁰. Ainsi, pour la majeure partie du 19^e siècle, le quart des enfants montréalais n'atteint pas son premier anniversaire et les autres ne peuvent guère espérer vivre plus qu'une quarantaine d'années¹³¹. Les signataires insistent donc entre autres sur la nécessité de mettre en place un système de collecte des ordures afin de mettre fin au problème¹³².

Workman devenu maire, il fait sans surprise de l'assainissement de la ville son cheval de bataille. Son discours inaugural, prononcé le 9 mars 1868, en témoigne :

La question la plus importante après celle des bons chemins, est un système parfait d'égouttage et de réforme sanitaire. Le Comité de Santé de notre cité a longtemps été un sujet de grave considération, et la mortalité excessive à Montréal en comparaison d'autres cités, prouve qu'il reste encore beaucoup à faire dans cette direction, dans la complétion de l'égouttage [sic] de places basses et le nettoyage de la cité généralement, particulièrement par un système de charroyage journalier des rebuts des maisons, ainsi qu'on le fait dans d'autres grandes cités; comme j'ai donné quelque attention à ce sujet en ma capacité de Président de l'Association Sanitaire, je me ferai un plaisir dans ma nouvelle fonction officielle de donner tout l'aide et l'encouragement dans mon pouvoir à ce département du service public¹³³.

¹³⁰ Paul-André Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 2000, p. 42. À titre de comparaison, le taux de mortalité au Québec pour l'année 2020 n'est que de 8,7%, et ce malgré la surmortalité associée à la pandémie de COVID-19. Voir Institut de la statistique du Québec, « Décès et taux de mortalité, Québec, 1900-2020 », Institut de la Statistique du Québec, <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/decès-et-taux-de-mortalité-québec> (2 juillet 2021).

¹³¹ D. Fougères (Dir.), *Histoire de Montréal et de sa région...*, *op. cit.*, p. 643.

¹³² R. Gagnon, *Questions d'égouts...*, *op. cit.*, p. 153.

¹³³ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001). – 1833-2001, *Discours inaugural du maire Workman, requêtes et autres. - 1868, 1868*, CA M001 VM001-01-2-029-D000.

C'est d'ailleurs sous son mandat qu'est finalement adopté le règlement 15 concernant les vidangeurs, le 20 mai 1868. En vertu de ce règlement, l'ébouage se trouve sous la responsabilité du Comité de santé, qui le donnera à contrat. L'entrepreneur est tenu d'enlever les ordures ménagères de chaque domicile deux fois par semaine, de nuit. Il doit également enlever les animaux morts, à l'exception des chevaux, des vaches et des cochons, qui sont enlevés aux frais de leur propriétaire. Les matières ramassées doivent être déposées aux endroits désignés par le chef de police ou tout autre officier autorisé du Comité de santé. Les habitants devront quant à eux se munir d'un contenant hermétique de taille suffisante qu'ils placeront devant leurs maisons ou à l'arrière, dans la ruelle, selon le cas. Tout individu qui viole le règlement s'expose à une amende d'un maximum de 10\$ (252,16\$ actuels) ou à une peine d'emprisonnement maximale de 30 jours¹³⁴. Ses partisans, tels que l'échevin Charles Alexander, membre du Comité de santé et de l'Association sanitaire de Montréal¹³⁵, se réjouissent que des mesures permettant de réduire le taux de mortalité dans la métropole soient enfin prises¹³⁶.

Ce règlement tant attendu n'est pourtant pas mis en vigueur et reste sur les tablettes pendant deux ans, situation que les archives municipales ne permettent pas d'éclairer. D'après le journal *The Montreal Witness*, cette relégation aux oubliettes s'explique par le fait que les autorités ont refusé de voter les fonds nécessaires à sa mise en place. Le Comité des finances aurait ainsi recommandé au Conseil de ne pas accorder les crédits demandés par le Comité de santé afin d'implanter le règlement, et ce malgré les

¹³⁴ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001). – 1833-2001, No 15 - *Règlement concernant les vidangeurs. - 1868*, 20 mai 1868, CA M001 VM001-33-02-D003-P0015.

¹³⁵ Janice Harvey, « Alexander, Charles », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XIII (1901-1910), 1994.

¹³⁶ « The Scavenging By-law », *The Montreal Witness*, 3 novembre 1869, p. 4.

milliers de dollars ajoutés au trésor de la Ville grâce à la nouvelle taxe sur les chiens¹³⁷. Nous pouvons conséquemment supposer qu'il existe un lien entre ce refus et la situation financière municipale, les années 1868 à 1876 se caractérisant par une forte augmentation de l'endettement de la Ville de Montréal¹³⁸.

Quoi qu'il en soit, la saga législative entourant l'instauration d'un service de collecte des déchets s'achève finalement en 1870. Le 15 mars, les élus adoptent le règlement 46 concernant les vidangeurs. Celui-ci reprend l'essentiel des dispositions prévues par le règlement 15. Les seules différences notables entre les deux règlements concernent l'attribution des contrats, qui peuvent désormais être accordés soit par le Comité de santé, soit par le Comité des chemins, et la fréquence de la collecte, réduite à une seule fois par semaine¹³⁹. Une collecte hebdomadaire engendre nécessairement moins de coûts que le ramassage bihebdomadaire prévu par le règlement 15, ce qui explique probablement pourquoi le Comité des Finances recommande au Conseil d'adopter et surtout de mettre en vigueur le règlement 46. Le 28 mars, le conseil municipal approuve donc l'octroi du contrat de collecte des déchets et de nettoyage des rues entre le 1^{er} avril et le 1^{er} décembre à MM. Reineger et Spellessey, contre un montant de 15 020\$ (l'équivalent de 403 833,38\$ actuels). La Ville de Montréal se dote enfin d'un service de ramassage des ordures non tarifé pour ses citoyens, six ans après qu'un tel projet fut mentionné pour la première fois au conseil municipal¹⁴⁰.

¹³⁷ « The Scavenging By-law », *The Montreal Witness*, 3 novembre 1869, p. 4.

¹³⁸ La dette nette de la Ville passe en effet de 4 787 461\$ à 10 164 606\$ au cours de cette période. Sur cette question, voir P.-A. Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, op. cit., p. 129.

¹³⁹ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001). – 1833-2001, No 46. *Règlement concernant les vidangeurs*, 15 mars 1870, CA M001 VM001-33-02-D005-P0046.

¹⁴⁰ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001). – 1833-2001, *Procès-verbaux : volume 87. - 1869-1870*, 28 mars 1870, CA M001 VM001-10-D096.

2.2.2 La mise en place d'un système par contrat : neuf ans d'instabilité

Par l'adoption et surtout la mise en vigueur du règlement 46, la collecte des déchets à Montréal entre dans une nouvelle phase caractérisée par sa professionnalisation¹⁴¹. Ce type de service connaît à la même époque une trajectoire similaire dans d'autres villes occidentales. Effectivement, Londres et Paris confient toutes deux le ramassage des ordures à des vidangeurs licenciés. La capitale anglaise, plus précoce, offre ce service à ses citoyens depuis 1850¹⁴², tandis qu'il faut attendre le siège de Paris, en 1870-1871, pour que la Ville lumière se dote d'un véritable système de collecte des déchets¹⁴³. Le système contractuel est aussi populaire aux États-Unis, car il requiert peu ou pas de capitaux de la part de la ville, tout en permettant un minimum de supervision municipale. Ce mode de fonctionnement est également perçu comme une incitation à la libre entreprise dans les villes¹⁴⁴.

L'organisation du service d'enlèvement des déchets, des charognes et du contenu des fosses d'aisances

Désormais, l'enlèvement des détritiques et du contenu des latrines est chapeauté par le Comité de santé. Tel que précédemment mentionné, l'entrepreneur s'engage à visiter

¹⁴¹ D. Fougères, *L'approvisionnement en eau à Montréal...*, *op. cit.*, p. 188.

¹⁴² Gérard Bertolini, *Le marché des ordures. Économie et gestion des déchets ménagers*, Paris, L'Harmattan, coll. « Environnement », 1990, pp. 144-145.

¹⁴³ Pierre Darmon, *Défense de cracher! Pollution, environnement et santé à la Belle Époque*, Paris, Éditions Le Pommier, 2020, p. 174.

¹⁴⁴ M.V. Melosi, *Garbage in the Cities...*, *op. cit.*, p. 29.

tous les quartiers une fois par semaine (puis deux fois par semaine à partir de 1872¹⁴⁵) afin d'y ramasser les ordures et les carcasses d'animaux. Le ramassage des ordures et le nettoyage des fosses d'aisances s'effectuent de nuit (et de préférence durant la saison froide dans le cas des latrines) afin que la population ne soit pas importunée par les odeurs dégagées par les récipients à déchets et les tombereaux, ainsi que pour éviter que les fréquents arrêts des vidangeurs entravent la circulation durant les heures ouvrables. En outre, les véhicules des vidangeurs doivent être étanches afin d'empêcher que leur contenu ne s'échappe sur la chaussée¹⁴⁶. Le règlement 46 stipule par ailleurs que « Les hôtels, restaurants et les institutions publiques devront payer à part pour le transport de toutes quantités excédant le contenu d'un baril; mais ils auront le droit de faire un arrangement particulier avec tout vidangeur licencié pour ce service¹⁴⁷ ». Finalement, à l'inverse des déchets, le contenu des fosses d'aisances n'est pas enlevé systématiquement : les éboueurs effectuent ce service à la demande des propriétaires. Les vidangeurs licenciés sont toutefois tenus de nettoyer chaque fosse d'aisances au moins une fois par année¹⁴⁸. Malgré cet encadrement législatif, le nouveau service d'enlèvement des déchets, des charognes et du contenu des fosses d'aisances connaîtra à ses débuts une instabilité qui n'améliorera en rien la situation sanitaire montréalaise.

¹⁴⁵ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - Bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, 14 mai 1872, CA M001 VM045-1-1.

¹⁴⁶ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001). - 1833-2001, *No 46*. *Règlement concernant les vidangeurs*, 15 mars 1870, CA M001 VM001-33-02-D005-P0046.

¹⁴⁷ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001). - 1833-2001, *No 46*. *Règlement concernant les vidangeurs*, 15 mars 1870, CA M001 VM001-33-02-D005-P0046 et *No 58*. *Règlement concernant les fosses d'aisances et égouts*, 13 mars 1871, CA M001 VM001-33-02-D006-P0058.

¹⁴⁸ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001). - 1833-2001, *No 58*. *Règlement concernant les fosses d'aisances et égouts*, 13 mars 1871, CA M001 VM001-33-02-D006-P0058.

La valse des entrepreneurs

Les rapports annuels du Trésorier de Montréal des années 1870 à 1875¹⁴⁹ nous apprennent effectivement que six entrepreneurs des déchets se sont succédé en six ans¹⁵⁰. Le caractère éphémère de ces entreprises explique sans doute le peu de traces laissées par elles dans les archives municipales et dans les journaux. Les sources laissent tout de même entendre que cette instabilité, qui génère des interruptions de service irritant l'administration municipale et les citoyens, est principalement causée par les difficultés financières auxquelles font face les vidangeurs licenciés.

Certaines compagnies sous-estiment ainsi le capital financier nécessaire à la mise en œuvre d'un service de collecte à l'échelle de la ville et font rapidement faillite. C'est notamment le cas de la Montreal Fertilizing Company (également appelée P. Hoddy & Co.), spécialisée dans l'enlèvement du contenu des latrines. Le contrat octroyé par la Ville en 1876 prévoit que l'entreprise vide les fosses d'aisances « [...] at the rate of \$3.00 per load of 270 gallons, allowing the City a royalty of 12^{1/2} cents for each and every load of 270 gallons carted away by them and at a pro rata rate for lesser quantities [...]»¹⁵¹. Cet arrangement ne suffit pas pour garder la compagnie à flots. Selon *La Minerve*, La Montreal Fertilizing Company a déposé son bilan en 1877, non sans avoir fait subir des pertes monétaires qualifiées « d'assez considérables » à la Ville. En effet,

¹⁴⁹ Archives de Montréal, Fonds Service des finances et du contrôle budgétaire. - 1801-2001, *Rapport[s] annuel[s] du trésorier de la Cité de Montréal pour l[es] année[s] civique[s] de 1870, 1871, 1872, 1873, 1874 et 1876*, 1871 à 1877, CA M001 VM002-Z-1-5-D021 à CA M001 VM002-Z-1-5-D027.

¹⁵⁰ Il s'agit de Reineger et Spellessey (1870), Patrick Moore (1871), Henry Bowie & Co. (1872-1873), The Montreal Native Guano Company (1873-1874), Daniel Jackson (1874) et Parker & Reilley (ou Riley) (1875).

¹⁵¹ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001). - 1833-2001, *Procès-verbaux : volume 98 . - 1876-1877*, 3 novembre 1876, CA M001 VM001-10-D107.

l'inspecteur sanitaire Isaiah Radford, à l'emploi du Comité de santé, est accusé de collusion avec l'entreprise, car il aurait négligé de retenir les redevances sur les paiements que la compagnie devait donner à la Corporation¹⁵². Ces allégations sont plausibles, puisqu'une aura de corruption suivra l'inspecteur Radford et la Montreal Fertilizing Company dans les sources longtemps après que son ancien agent William Mann, dont nous reparlerons bientôt, ne se soit porté acquéreur de l'entreprise à la suite de sa faillite.

La Montreal Town Manure Company, aussi connue sous le nom de Montreal Native Guano Company, connaît elle aussi une débandade financière. Formée en 1873 par le colonel Francis C. Maude, cette compagnie obtient un contrat d'une durée de cinq ans afin d'effectuer l'enlèvement des déchets, des charognes et du contenu des fosses d'aisances de la ville, moyennant 1,75\$ par chargement de 40 pieds cubes¹⁵³. Les déchets et excréments ramassés étaient transportés sur un terrain situé dans le village d'Hochelaga¹⁵⁴, puis désodorisés, convertis en fumier et vendus aux agriculteurs dans l'optique d'en tirer un profit¹⁵⁵. Les élus voient d'un bon œil ce projet, qui pourrait selon eux améliorer la condition sanitaire de Montréal à un moindre coût que celui exigé par l'entrepreneur actuel, Henry Bowie, dont le travail est jugé insatisfaisant¹⁵⁶. La compagnie ne fait toutefois pas long feu : la *Gazette officielle du Québec* du 10 octobre 1874 nous apprend que la Montreal Town Manure Company, en proie à des

¹⁵² « Le Bureau de santé », *La Minerve*, 24 août 1877, p. 3.

¹⁵³ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001). – 1833-2001, *Procès-verbaux : volume 92 . - 1873*, 7 avril 1873, CA M001 VM001-10-D101.

¹⁵⁴ « From Montreal », *Morning Chronicle and Commercial and Shipping Gazette*, 15 juillet 1872, p. 1.

¹⁵⁵ « City Items », *The Daily Witness*, 15 juillet 1872, p. 2.

¹⁵⁶ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001). – 1833-2001, *Procès-verbaux : volume 92 . - 1873*, 7 avril 1873, CA M001 VM001-10-D101.

difficultés financières, est officiellement dissoute¹⁵⁷. Par ailleurs, un nouveau contrat de collecte est accordé par le Comité de santé à Daniel Jackson dès le mois de mai 1874¹⁵⁸.

Assez rapidement, les autorités remettent en cause le bien-fondé du système contractuel de collecte des matières résiduelles en raison de l'instabilité qu'il provoque. En août 1875, les membres du Comité de santé présentent au Conseil un rapport qui identifie le point faible de ce système. Encore une fois, les enjeux financiers représentent le nerf de la guerre, car ils estiment que le travail est souvent bâclé par les vidangeurs licenciés afin de maximiser les profits de leur entreprise aux dépens de la Ville¹⁵⁹. L'objectif de ces vidangeurs était-il uniquement d'escroquer la municipalité, comme le prétendent les membres du comité? Comme nous l'avons vu, la plupart d'entre eux ont, selon toute vraisemblance, simplement sous-estimé l'ampleur de la tâche et ne disposaient pas du capital nécessaire à l'embauche d'un nombre suffisant d'employés et à l'achat du matériel requis pour ramasser les ordures d'une ville de la taille de Montréal. Ce fut probablement le cas de Patrick Moore, auquel la Ville signifie un protêt le 6 juillet 1871, trois mois seulement après lui avoir octroyé un contrat¹⁶⁰. Chose certaine, il est urgent de réformer le système de collecte des matières résiduelles afin d'éviter une dégradation des conditions sanitaires dans la métropole. Le Comité de santé propose alors, dès 1874, que le service de ramassage des ordures ménagères soit effectué par

¹⁵⁷ « Ventes par le Shérif. - Montréal. », *Gazette officielle du Québec*, 10 octobre 1874, pp. 1684-1685.

¹⁵⁸ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - Bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, 19 mai 1874, CA M001 VM045-1-1.

¹⁵⁹ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001). - 1833-2001, *Procès-verbaux : volume 96*. - 1875, 26 août 1875, CA M001 VM001-10-D105.

¹⁶⁰ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - Bureau de Santé. - 1832-1949, *Dossiers administratifs thématiques*. - 12 mars 1832-18 février 1949, Déchets et rues, CA M001 VM045-1-2-2.

des employés municipaux¹⁶¹. Ce sera chose faite, mais pour une courte période seulement, soit entre 1876 et 1879.

Une première (et éphémère) municipalisation du service d'enlèvement des déchets (1876-1879)

Ce projet de municipalisation du service de collecte des déchets s'inspire vraisemblablement du système en vigueur dans la ville de New York. Effectivement, en 1874, une délégation du conseil municipal de Montréal se rend dans plusieurs grandes villes américaines afin d'étudier, entre autres, l'organisation de leurs bureaux de santé. Le président du Comité de santé, William Kennedy, et le conseiller David Ross McCord étudient avec attention les problèmes liés à la gestion des abattoirs et la collecte des déchets domestiques. Ils s'enthousiasment d'ailleurs pour le service de collecte des déchets directement géré par la Ville de New York¹⁶². La population semble approuver le projet et attend impatiemment sa mise en branle. En juin 1875, la Citizens's Public Health Association transmet au Conseil une résolution à cet effet :

[...] this association hopes that the Finance Committee of the Corporation will not be obliged to refuse the application of the Board of Health for means to clean the streets and lanes of the City, and to water the streets; and prays the Corporation to take steps to procure the funds necessary to carry into effect the

¹⁶¹ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001). – 1833-2001, *Procès-verbaux : volume 93 . - 1873-1874*, 13 avril 1874, CA M001 VM001-10-D102.

¹⁶² B. Gaumer, G. Desrosiers et O. Keel, *Histoire du Service de santé de la ville de Montréal...*, *op. cit.*, pp. 36-37.

offer of the Board of Health; feeling assured that public opinion will fully sustain them in so doing¹⁶³.

Les membres du Comité des finances suggèrent néanmoins au Conseil de ne pas transférer ces responsabilités au Comité de santé, car cela nécessiterait une hausse de taxes qui serait, d'après eux, mal vue par le public étant donné un ralentissement dans le domaine des affaires¹⁶⁴.

Néanmoins, l'insatisfaction à l'encontre du système de collecte des déchets basé sur la sous-traitance a raison des réticences du Conseil et du Comité des finances. Le conseil municipal place le ramassage des ordures ménagères et des charognes sous la responsabilité du Département des chemins en 1876, tandis que le nettoyage des latrines demeure sous la coupe d'un entrepreneur. Le budget alloué au nouveau service est de 7 000\$ (230 527,86\$ actuels), soit près de deux fois moins que le montant estimé au départ¹⁶⁵. Dès lors, le territoire municipal est divisé en deux sections, chacune se trouvant sous la direction d'un contremaître chargé d'y superviser l'entretien et la réparation des rues et trottoirs, l'enlèvement des déchets ainsi que le nettoyage des rues¹⁶⁶.

¹⁶³ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2011). - 1833-2001, Décisions du conseil de ville: 1^{ère} série (1840-1929), *Rapports et dossiers*. - 1875, 1875, CA M001 VM001-01-2-036.

¹⁶⁴ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001). - 1833-2001, *Procès-verbaux : volume 96*. - 1875, 26 août 1875, CA M001 VM001-10-D105.

¹⁶⁵ Archives de Montréal, Fonds Commission de la voirie. - 1817-30 septembre 1918, *Rapports annuels*. - 1841-1917, 1876, CA M001 VM036-3-4.

¹⁶⁶ Archives de Montréal, Fonds Commission de la voirie. - 1817-30 septembre 1918, *Rapports annuels*. - 1841-1917, 1877, CA M001 VM036-3-4.

Sur le plan logistique et dépendamment des besoins saisonniers, de 9 à 14 éboueurs municipaux¹⁶⁷ sillonnent tous les quartiers montréalais deux fois par semaine¹⁶⁸. Leurs tournées, d'abord diurnes, se font de manière nocturne à partir de 1877¹⁶⁹. Les vidangeurs parcourent des distances variant de 1,6 à 4 kilomètres¹⁷⁰ afin d'acheminer les déchets des habitations et des marchés au dépotoir de la ferme Logan (futur parc La Fontaine), tandis que les rebuts de boucherie ainsi que les carcasses d'animaux sont amenés au lieu-dit « Ryan's Bush », situé à environ 6,5 kilomètres en dehors des limites de la ville¹⁷¹. Il s'agit de distances considérables étant donné que l'on dépend pour l'heure du transport à traction animale, qui comporte plusieurs limites. Effectivement, dans des conditions optimales – et elles le sont rarement, les chemins étant régulièrement en mauvais état – un cheval ne peut tirer guère plus qu'une charge d'une tonne sur de courts trajets et d'une demi-tonne sur de longs parcours¹⁷². Les équidés traînant des véhicules se déplacent par ailleurs plutôt lentement, leur vitesse de pointe ne dépassant pas les 9 kilomètres à l'heure. Finalement, ces bêtes s'épuisent assez

¹⁶⁷ *Ibid.*

¹⁶⁸ Archives de Montréal, Fonds Commission de la voirie. - 1817-30 septembre 1918, *Rapports annuels*. - 1841-1917, 1878, CA M001 VM036-3-4.

¹⁶⁹ Archives de Montréal, Fonds Commission de la voirie. - 1817-30 septembre 1918, *Procès-verbaux*. - 14 septembre 1840 - 29 janvier 1910, 9 mai 1877, CA M001 VM036-1.

¹⁷⁰ Archives de Montréal, Fonds Commission de la voirie. - 1817-30 septembre 1918, *Rapports annuels*. - 1841-1917, 1878, CA M001 VM036-3-4.

¹⁷¹ Archives de Montréal, Fonds Commission de la voirie. - 1817-30 septembre 1918, *Rapports annuels*. - 1841-1917, 1876, CA M001 VM036-3-4.

¹⁷² Maxwell Gordon Lay, *The Harnessing of Power: How 19th Century Transport Innovators Transformed the Way the World Operates*, Newcastle upon Tyne, Cambridge Scholars Publishing, 2018, p. 10.

rapidement, puisqu'elles ont besoin de repos après avoir parcouru une quarantaine de kilomètres¹⁷³.

Nonobstant ce défi géographique, l'inspecteur de la Cité George D. Ansley se dit satisfait du travail accompli par le Département des chemins. Il affirme que le nombre de plaintes concernant l'enlèvement des ordures a fortement diminué et que la régularité des éboueurs a modifié les habitudes des citoyens quant à l'élimination de leurs ordures. Plutôt que de s'en débarrasser dans des endroits non autorisés, plusieurs Montréalais profitent en effet du système de collecte pour nettoyer leurs cours et ruelles et mettent leurs rebuts dans des barils pour les faire enlever par les éboueurs¹⁷⁴. Couplé à la fréquence accrue du ramassage des déchets par rapport à la période où il était effectué par un entrepreneur, cet enthousiasme pour le ramassage non tarifé des ordures se traduit d'ailleurs par une hausse de la quantité de matières résiduelles transportées par les vidangeurs. En 1876, l'inspecteur de la Cité indique que ceux-ci ont transporté 11 043 chargements de cendres, d'ordures ménagères et de déchets provenant des marchés¹⁷⁵. Deux ans plus tard, ce sont 45 377 voyages de déchets que les éboueurs doivent charroyer aux dépotoirs municipaux. Il s'agit là d'une augmentation de 311%¹⁷⁶ !

¹⁷³ Robert J. Gordon, « Motors Overtake Horses and Rail: Inventions and Incremental Improvements », dans *The Rise and Fall of American Growth*, Princeton, Princeton University Press, 2016, p. 151.

¹⁷⁴ Archives de Montréal, Fonds Commission de la voirie. - 1817-30 septembre 1918, *Rapports annuels*. - 1841-1917, 1878, CA M001 VM036-3-4.

¹⁷⁵ Archives de Montréal, Fonds Commission de la voirie. - 1817-30 septembre 1918, *Rapports annuels*. - 1841-1917, 1876, CA M001 VM036-3-4.

¹⁷⁶ Archives de Montréal, Fonds Commission de la voirie. - 1817-30 septembre 1918, *Rapports annuels*. - 1841-1917, 1878, CA M001 VM036-3-4.

Le montant consacré à la collecte des ordures n'est toutefois pas ajusté en conséquence, obligeant les employés à faire des heures supplémentaires non rémunérées afin de nettoyer l'ensemble de la ville¹⁷⁷. Cet accroissement de la charge de travail devrait selon Ansley s'accompagner d'une hausse du budget, ne serait-ce que parce que durant les pluvieux mois d'avril, octobre et novembre, les chemins menant aux décharges deviennent boueux et impraticables, ce qui accroît le nombre d'heures de travail et oblige les charretiers à se procurer un cheval supplémentaire pour tirer les tombereaux¹⁷⁸.

Ce service municipal est donc rapidement victime de son succès. Le Comité de santé se plaint en effet que le service de collecte des déchets, qui bénéficie d'un budget de 10 204\$ en 1878 (359 566,82\$ actuels), ne répond plus aux attentes. Ses membres, de même que l'inspecteur de la Cité, estiment qu'il serait plus avantageux au niveau économique de redonner ce service à contrat¹⁷⁹. Effectivement, comme le résume Horace Loomis, *Street Cleaning Commissioner* de la ville de New York,

Properly administered and stringently enforced, a contract means the immediate discharge of all labor that does not turn money into the contractor's pocket by the vigorous use of muscle; the man must work or the master cannot meet his engagements and liabilities, and as long as the contractor is made to feel that his contract price will be his sole return for service, and that he will be strictly held to the specifications of that contract, the public

¹⁷⁷ Archives de Montréal, Fonds Commission de la voirie. - 1817-30 septembre 1918, *Rapports annuels*. - 1841-1917, 1876, CA M001 VM036-3-4.

¹⁷⁸ Archives de Montréal, Fonds Commission de la voirie. - 1817-30 septembre 1918, *Rapports annuels*. - 1841-1917, 1878, CA M001 VM036-3-4.

¹⁷⁹ Archives de Montréal, Fonds Commission de la voirie. - 1817-30 septembre 1918, *Procès-verbaux*. - 14 septembre 1840 - 29 janvier 1910, 9 avril 1879, CA M001 VM036-1.

can depend upon him to manage the labor and hold the Commissioner responsible for the class of work performed¹⁸⁰.

Nous pouvons supposer que les membres du Comité de santé avancent des arguments similaires. Le Conseil se range à leur avis et, après trois ans seulement, le ramassage des déchets retourne entre les mains de l'entreprise privée. Le 1^{er} mai 1879¹⁸¹, la Ville accorde un contrat à cette fin à Daniel Jackson. Jackson ne fait visiblement pas l'affaire, puisque moins d'un mois plus tard, son contrat est résilié en faveur de la Montreal Fertilizing Company¹⁸².

Conclusion

En définitive, jusqu'à l'entrée en vigueur du Règlement 46 concernant les vidangeurs en 1870, les solutions mises de l'avant par les autorités montréalaises afin de débarrasser la ville de ses ordures répondent principalement à des questions de santé et de salubrité publiques, d'aménagement du territoire et de régulation de la propriété privée. Corvées printanières, terrassement des rues et démolition des fortifications sont autant de mesures prises afin de faire circuler air, gens et marchandises. En l'absence d'un service régulier de ramassage des détritrus, leur élimination incombe aux citoyens eux-mêmes, qui doivent les apporter aux dépotoirs désignés par la Ville. La plupart d'entre eux n'ayant pas les moyens financiers de respecter la réglementation, nombreux

¹⁸⁰ « Personals, Publications Received, Society Proceedings », *Engineering News and American Railway Journal*, vol. 23, n° 7, 1890, p. 156.

¹⁸¹ Archives de Montréal, Fonds Commission de la voirie. - 1817-30 septembre 1918, *Rapports annuels*. - 1841-1917, 1879, CA M001 VM036-3-4.

¹⁸² Archives de Montréal, Fonds Commission de la voirie. - 1817-30 septembre 1918, *Procès-verbaux*. - 14 septembre 1840 - 29 janvier 1910, 23 avril et 21 mai 1879, CA M001 VM036-1.

sont ceux qui jettent illégalement leurs déchets dans les cours d'eau et dans les ruelles. Alors que croît la population de Montréal, cette pratique devient de plus en plus problématique : les sources d'eau potable se raréfient et les fossés regorgent d'immondices servant de buffet à volonté à la vermine, vectrice de maladies.

Au cours des années 1860, les élus se mettent en quête de solutions. Par suite des demandes répétées des citoyens, le Conseil adopte finalement en 1870 un règlement qui instaure un service régulier et non tarifé de collecte des ordures, effectué par un entrepreneur. Notamment en raison de difficultés financières, les vidangeurs licenciés se succèdent à un rythme effarant, générant de nombreux bris de service entre la ratification des contrats. Les autorités municipalisent donc le service de collecte des déchets dès 1876, mais elles se retournent vite vers le système contractuel, faute de fonds. Dès lors, la valse des entrepreneurs cesse, car cette besogne est durablement prise en charge par la Montreal Fertilizing Company, désormais dirigée par William Mann. Ce dernier règnera (presque) sans partage sur le monde des ordures à Montréal pour la quinzaine d'années à venir.

CHAPITRE III

« L'ÈRE » WILLIAM MANN, ENTREPRENEUR DES DÉCHETS ET DES FOSSÉS D'AISANCES (1877-1893)

Dans un contexte où les entrepreneurs et même l'administration municipale peinent à assurer un service de collecte des ordures fiable et régulier aux Montréalais, cela avec des frais de fonctionnement considérés raisonnables pour la survie même d'un tel service, William Mann apparaît comme l'homme de la situation. C'est du moins ce que la longévité de son lien contractuel avec la Ville, qui contraste fortement avec la brièveté des contrats précédents, laisse entendre. Comme nous le verrons dans le présent chapitre, il est vrai que Mann possède, à l'inverse de ses concurrents, les capitaux, le matériel et les infrastructures nécessaires pour mener à bien une telle entreprise. Sous son « règne », qui durera de 1877 à 1893, les citoyens et les journalistes n'auront toutefois cessé de se plaindre du ramassage, du transport et de l'élimination des matières résiduelles. Comment alors expliquer le perpétuel renouvellement du contrat de Mann, quand ses prédécesseurs ont vu leurs ententes résiliées au moindre faux pas? Il sera démontré que le système contractuel à court terme adopté par les élus favorise cette situation de monopole, d'autant plus que Mann semble bénéficier d'un traitement de faveur de la part de plusieurs décideurs et fonctionnaires.

3.1 La gestion des déchets sous William Mann

Les journaux nous fournissent quelques indications sur le parcours de William Mann avant que celui-ci ne fasse affaire avec la Ville de Montréal. D'après sa rubrique nécrologique, publiée dans le journal *The Gazette* le 13 septembre 1922, Mann serait né à Montréal en 1838. Neveu par alliance de l'homme d'affaires et politicien William J. Withall, il aurait débuté sa carrière comme grossiste d'articles de mercerie¹, avant de devenir agent de la Montreal Fertilizing Company². Comme mentionné précédemment, cette entreprise dépose son bilan en 1877. Une annonce placée dans *La Minerve* nous apprend que les lettres patentes et l'ensemble du matériel appartenant à la faillite sont mis en vente en septembre de la même année³. L'expertise acquise par Mann alors qu'il était à l'emploi de ladite compagnie lui permettant d'en reprendre les rênes et son nom étant dès lors le seul lié l'entreprise dans les sources⁴, il est permis de penser qu'il s'en est porté acquéreur à ce moment. Quoi qu'il en soit, Mann devient la figure de proue de la gestion des matières résiduelles à Montréal durant une quinzaine d'années. L'entrepreneur prend alors en charge la collecte, le transport et l'élimination des

¹ « Former Business Man Here Dead », *The Gazette*, 13 septembre 1922, p. 6.

² « Corporation Corruption », *The Montreal Herald and Daily Commercial Gazette*, 10 février 1883, p. 7.

³ « [annonce] Acte de faillite de 1875 Et ses Amendements. Dans l'affaire de P. Hoddy & Cie., alias "The Montreal Fertilizing Company." Faillis. Vente par Soumissions de Matériel, des Lettres Patentes, etc., etc. », *La Minerve*, 30 août 1877, p. 3.

⁴ Exception faite d'une pétition envoyée au Conseil en 1878, qui mentionne que les résidents du quartier St-Jacques s'opposent à l'octroi du contrat pour le nettoyage des latrines à MM. Smith et Mann. Les sources traitant de la collecte et de l'élimination des ordures à Montréal ne feront par la suite plus jamais allusion au dénommé Smith. Notons de plus que Mann ne change pas le nom de la compagnie après son acquisition. Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001). – 1833-2001, *Procès-verbaux: volume 99. - 1877-1878. - 1877-1878*, 25 février 1878, CA M001 VM001-10-D108.

matières fécales puis, à partir de 1879, des ordures ménagères⁵, qu'il fait amener aux divers terrains qu'il possède ou loue en périphérie de la ville. Bien que Mann emploie une vaste équipe d'éboueurs et assure un service plus régulier que les sous-traitants précédents, les nombreuses entorses faites à son contrat poussent les citoyens à critiquer ses pratiques en ce qui a trait à l'ensemble du cycle de gestion des matières résiduelles.

Figure 3.1 Portrait de William Mann, vers 1902



WILLIAM MANN.
CONTRACTOR; PRESIDENT MOUNT ROYAL
INCLINE RAILWAY,
MONTREAL.

Source : John Alexander Cooper, *Men of Canada : a Portrait Gallery of Men Whose Energy, Ability, Enterprise and Public Spirit are Responsible for the Advancement of Canada, the Premier Colony of Great Britain*, Montréal, The Canadian Historical Company, 1902, p. 226.

⁵ Notons que le service d'enlèvement des animaux morts fait l'objet d'un contrat séparé. Nous reviendrons sur ce sujet dans le chapitre IV.

3.1.1 Ramasser

Si les sources sont avares de détails concernant les activités des prédécesseurs de Mann, elles documentent bien les opérations de ce dernier. Afin de mener à bien la collecte des détritrus, nous savons que Mann dispose, en 1891, d'environ 80 hommes et d'autant de chevaux, répartis en 30 équipages doubles et 20 équipages simples⁶. Sachant que le Département des chemins employait en moyenne 12 éboueurs du temps de la première municipalisation, Mann bénéficie d'une force de travail presque sept fois supérieure, ce qui lui permet de mieux desservir le territoire de la ville. À l'image des précédents entrepreneurs, la Montreal Fertilizing Company ramasse les ordures de chaque quartier – y compris ceux annexés durant la période couverte par son contrat, comme le quartier St-Gabriel – une fois par semaine, pendant la nuit⁷. L'entrepreneur est aussi tenu de collecter les déchets des marchés quotidiennement entre 16h et 6h, sauf les dimanches, et deux fois les samedis, en plus de balayer les rues contigües⁸. Le nettoyage des fosses d'aisances continue pour sa part de se faire selon les modalités prévues par le règlement 58⁹. Le Comité de santé peut finalement faire enlever les rebuts aux frais de Mann si celui-ci a négligé de le faire même après avoir reçu un avis¹⁰. Une infraction de ce

⁶ « The New Scavenging Contract. A Glimpse At the Specification - Some Alterations », *The Daily Witness*, 27 avril 1891, p. 8.

⁷ Archives de Montréal, Fonds Service de santé - 1914-1972, *Rapport sur l'État Sanitaire de la Cité de Montréal. Service de santé. - 1877-1885*, 1885, CA M001 VM171-2-D46.

⁸ Louis Laberge, *Report on the sanitary state of the City of Montreal. Also an Account of the Operations of the Board of Health and the Vital Statistics for the year 1891*, Montréal, Eusèbe Sénécal & Fils, Printers, 1892, pp. 10-11.

⁹ Archives de Montréal, Fonds Service de santé - 1914-1972, *Rapport sur l'État Sanitaire de la Cité de Montréal. Service de santé. - 1877-1885*, 1885, CA M001 VM171-2-D46.

¹⁰ Archives de Montréal, Fonds Service de santé - 1914-1972, *Rapport sur l'État Sanitaire de la Cité de Montréal. Service de santé. - 1886-1890*, 1889, CA M001 VM171-2-D48.

genre vaut conséquemment à Mann de recevoir, en 1891, une facture de 2,50\$ (l'équivalent de 96,39\$ actuels), réduite à 1\$ (soit 38,05\$) après négociation avec les membres du comité¹¹.

En effet, la Ville se dote d'un système de surveillance du service de collecte et d'élimination des déchets afin de s'assurer que l'entrepreneur respecte les clauses de son contrat. Au quotidien, un individu peut ainsi adresser directement une plainte au Département de santé par téléphone – du moins est-ce déjà le cas en 1886 – ou par la poste. Un registre dédié aux plaintes, concernant par exemple un baril de déchets non vidé par les éboueurs, et aux suggestions des citoyens y est tenu. L'inspecteur sanitaire, qui surveille l'accomplissement du contrat d'enlèvement des déchets, en prend connaissance chaque jour. Il envoie un officier enquêter sur les lieux pour chaque plainte reçue¹². Malheureusement, les documents qui répertorient ces doléances relevant de la gestion routinière du service d'enlèvement des déchets – nombreuses selon les dires du Comité de santé – n'ont pas été conservés. Il est donc impossible de les quantifier. Nous savons toutefois que face à l'insatisfaction de la population, les autorités demandent parfois à la police sanitaire de surveiller systématiquement les employés de Mann. Une telle opération d'inspection a d'ailleurs eu lieu au cours de l'été 1888. Le 10 août, le sergent Moran rapporte au Comité de santé que les éboueurs ont négligé de ramasser une moyenne quotidienne de 33 barils de déchets durant les 25 jours où ils ont été surveillés, pour un total de 825 récipients non vidés pendant le mois de juillet¹³. Quatre ans plus tard, la situation n'est guère plus reluisante : le sergent

¹¹ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, 30 avril 1891, CA M001 VM045-1-1.

¹² « Bureau de santé », *La Minerve*, 12 novembre 1886, p. 1.

¹³ « The Health Committee. Sanitary Condition of Schools - Bears and Monkeys in Houses - Bad Meats » et « City Items », *The Daily Witness*, 11 août 1888, pp. 4 et 8.

affirme que 144 ruelles de la ville n'ont pas été visitées par les vidangeurs de tout le printemps¹⁴. Bien qu'il ne soit pas infallible, ce dispositif de contrôle témoigne tout de même de l'importance accordée à la salubrité urbaine par les autorités et les citoyens au tournant du 20^e siècle.

Lorsque la négligence des employés de Mann persiste malgré les plaintes et les avertissements qui en découlent, les citoyens adoptent une autre stratégie, soit l'envoi de pétitions. Ces demandes se distinguent des simples plaintes, car elles sont adressées directement aux pouvoirs publics, c'est-à-dire au Comité de santé et au conseil municipal. De plus, si un particulier peut ratifier seul une telle requête, les pétitions comptent habituellement plusieurs signataires. Puisque ces documents ne sont que rarement joints dans les procès-verbaux des organes auxquels ils sont destinés, il s'avère difficile de connaître le nombre exact de personnes les ayant signés¹⁵. Les minutes des séances du Comité de santé et du Conseil consignent toutefois l'objet de la réclamation, ainsi que des indications sur ceux l'ayant appuyée. Ces sources nous apprennent de ce fait que de nombreuses pétitions ont été signées par des associations, comme la Chambre de commerce du District de Montréal¹⁶, ainsi que par des groupes

¹⁴ « L'ingénieur sanitaire. M. Boucher recommandé par le comité d'hygiène. M. Mann et l'enlèvement des vidanges dans les ruelles », *La Patrie*, 13 juin 1892, p. 4.

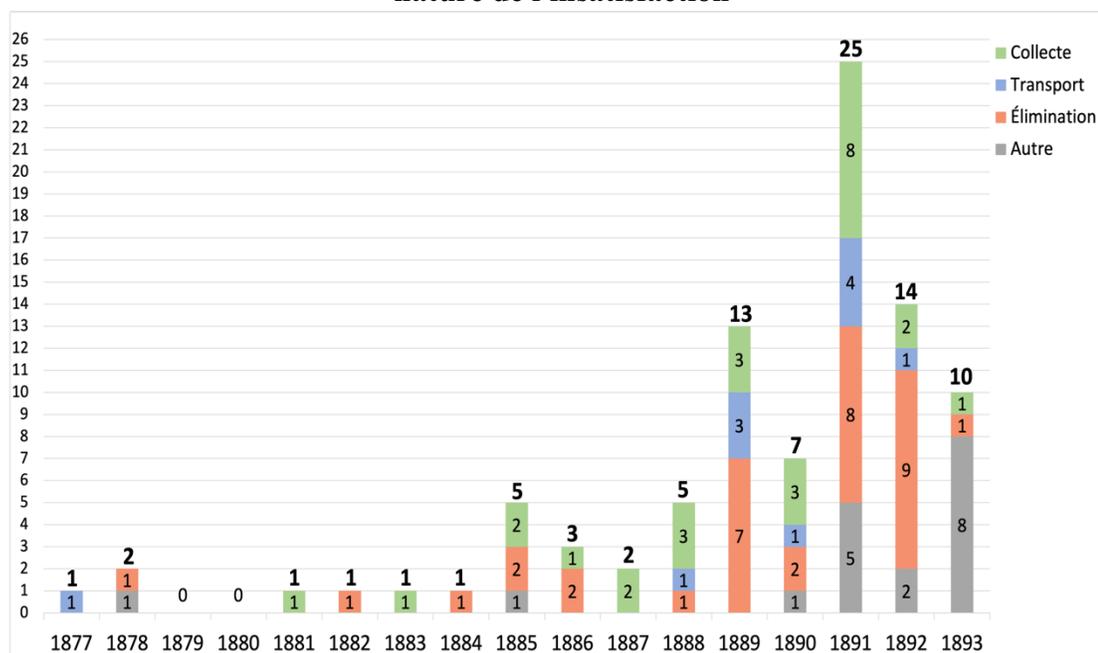
¹⁵ Certaines pétitions produites en 1891 ont toutefois été conservées. Elles nous indiquent le nombre exact de pétitionnaires et donc un ordre de grandeur pour le reste de la période analysée. À titre d'exemple, le 16 décembre, 39 électeurs du quartier Ste-Marie envoient aux échevins Martineau et Brunet une pétition demandant que le Conseil prenne des mesures afin d'améliorer l'état sanitaire de la ville. Certaines de ces requêtes comptent même plusieurs centaines de signatures : le 8 juin, 414 Montréalais prient les autorités de municipaliser le service de gestion des déchets. Voir Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), Décisions du conseil de ville: 1ère série (1840-1909), *Pièces déposées : pétitions, requêtes et autres. - 1891*, 1891, CA M001 VM001-01-2-052-D001 et Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), Décisions du conseil de ville: 1ère série (1840-1909), *Pièces déposées : pétitions, requêtes et autres. - 1890*, 1890, CA M001 VM001-01-2-051-D001. Il est à noter que ces pétitions, produites en 1891, se trouvent bel et bien dans le dossier de 1890.

¹⁶ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *Procès-verbaux : volume 132. - 1893*, 20 mars 1893, CA M001 VM001-10-D141.

de résidents, vivant généralement dans un même secteur, à l'image des « Propriétaires et résidents du quartier Saint-Jacques »¹⁷. Bref, ces requêtes mobilisent un nombre variable de pétitionnaires en fonction du contexte.

Puisqu'elles sont répertoriées dans leurs procès-verbaux, nous avons recensé les pétitions adressées au Conseil de ville et au Comité de santé par des particuliers ainsi que par diverses organisations au courant de « l'ère » Mann. Nous les avons ensuite classées en fonction des différentes étapes du cycle de gestion des rebuts visées par ces

Figure 3.2 Nombre total de pétitions concernant le service de gestion des ordures ménagères et des matières fécales envoyées directement au conseil municipal et au Comité de santé entre 1877 et le 22 mai 1893, en fonction de la nature de l'insatisfaction



Source : Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2011), *Procès-verbaux : volumes 98 à 132, 1877 à 1893, CA M001 VM001-10-D107 à D141* et Fonds Comité de santé - Bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, CA M001 VM045-1-1*

¹⁷ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *Procès-verbaux : volume 128. - 1892, 16 mai 1892, CA M001 VM001-10-D137.*

plaintes¹⁸. La figure 3.2 nous permet de constater qu'outre l'élimination, la collecte est l'étape du cycle de gestion des déchets qui s'attire le plus les foudres des citoyens. Effectivement, 30% des pétitions répertoriées entre 1877 et 1893 la concerne. Les Montréalais déplorent notamment la négligence des éboueurs à vider leurs contenants à déchets, qui empestent et encombrent la voie publique. Le 10 avril 1888, une députation menée par Dennis Barry ainsi que Hollis Shorey, président de l'Association sanitaire de Montréal et de la *Citizens' Association*¹⁹, présente au Conseil de ville une pétition à propos du mauvais état des rues de Montréal, signée par 92 contribuables. Ils s'indignent contre le fait que la neige et les saletés entravent la circulation des gens et des marchandises, en plus de menacer la santé publique. Ils réclament donc que la Corporation rétablisse la situation le plus vite possible en poursuivant le déneigement et en obligeant Mann à respecter ses engagements²⁰.

La négligence des vidangeurs a de quoi exaspérer les élites urbaines, dont l'intolérance croissante envers les nuisances sensorielles a été soulignée par des auteurs tels que Kenny et Corbin²¹. Les membres de la haute société expriment ponctuellement leur grogne face au service de collecte des déchets. Comme aujourd'hui, en raison de leur notoriété, la prise de parole de ces personnalités braque les projecteurs sur un enjeu

¹⁸ Il est à noter que lorsqu'une pétition concerne plus d'une étape du cycle de traitement des déchets, nous l'avons considérée comme plusieurs pétitions distinctes. Par exemple, si une requête touche à la collecte et au transport, nous considérons qu'il y a une pétition reliée à la collecte et une autre au transport.

¹⁹ Gerald Jacob Joseph Tulchinsky, « Shorey, Hollis », *Dictionnaire biographique du Canada*, 2003, vol. XII (1891-1900).

²⁰ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2011), Décisions du conseil de ville: 1ère série (1840-1909), *Rapports et dossiers*. - 1888, 1888, CA M001 VM001-01-2-049 et Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2011), *Procès-verbaux: volume 115*. - 1887-1888, 10 avril 1888, CA M001 VM001-10-D124.

²¹ Nicolas Kenny, *The Feel of the City: Experiences of Urban Transformation*, Toronto, University of Toronto Press, 2014, p. 15.

donné, attirant davantage l'attention des médias et des autorités que lorsque les plaintes émanent de citoyens ordinaires. Ce fut notamment le cas en 1891, année où, comme l'indique la figure 3.2, l'insatisfaction à l'égard de l'enlèvement des ordures atteint des sommets. *The Daily Witness* relate que sir Joseph Hickson, administrateur de chemin de fer²², et l'archevêque Édouard-Charles Fabre ont adressé de multiples missives à cet effet au docteur Louis Laberge, médecin officier de santé de la ville de 1885 à 1913. Ceux-ci se plaignent que des rebuts traînant dans les rues depuis trois semaines n'aient pas été enlevés. Face à l'inaction de Mann et à la pression de ces personnalités, Laberge ordonne à des employés municipaux de ramasser les déchets, aux frais de l'entrepreneur²³. Le médecin, visiblement dépassé par l'incompétence des éboueurs, confie au journaliste du *Daily Witness* :

I have more trouble with the scavenging than all the rest of the department. I regret to have to take actions against Mr. Mann, but when I get such letters from the highest citizens what else am I to do? [...] I am thoroughly disgusted at the way things are carried on by the scavengers. The citizens have good reasons to complain²⁴.

Le docteur Laberge n'est pas au bout de ses peines, puisque le service de collecte des matières fécales laisse lui aussi à désirer. La situation est particulièrement critique entre 1889 et 1892. Dans son rapport annuel de 1889, le médecin officier de santé déplore effectivement que ce soit durant les mois de juillet et août que l'entrepreneur

²² Peter Baskerville, « Hickson, sir Joseph », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, 1990.

²³ « Citizens Complaining. Sir Joseph Hickson, Archbishop Fabre and Mr. Lionais Making Things Hot For the Scavengers », *The Daily Witness*, 23 avril 1891, p. 6.

²⁴ *Ibid.*

ait vidé le plus de latrines. Il considère cette période comme inadaptée à leur curage²⁵, sans doute parce que les chaleurs de l'été favorisent la fermentation des excréments, qui dégagent de ce fait des effluves nauséabonds. Rappelons encore une fois que tout au long du 19^e siècle, la théorie miasmatique, qui stipule que la maladie provient des odeurs, continue de faire autorité, ce qui explique cette intolérance face au nettoyage estival des fosses d'aisances²⁶. D'après le docteur, cette situation est causée par la négligence de l'entrepreneur, qui exécute aussi le contrat de collecte des déchets. Pour éviter de dépenser pour un service dédié à la vidange des latrines, il aurait ainsi utilisé ses hommes, ses véhicules et ses chevaux à la fois pour nettoyer les fosses d'aisances et pour enlever les immondices de la ville, mais aussi pour faire le ménage des ruelles au printemps. Ce retard explique pourquoi les latrines, qui devaient être vidées en mai et juin, ne l'ont été qu'en juillet et août, au détriment de la santé publique et du Comité de santé, qui s'est fait accuser de manquer de proactivité. Laberge recommande de ce fait de cesser d'accorder plus d'un contrat au même individu²⁷. Sa suggestion n'est pas retenue, mais face aux plaintes, Mann accepte d'augmenter le nombre de tombereaux afin d'accomplir cette tâche le plus rapidement possible²⁸. On le voit, Mann s'adapte et prend des mesures pour remédier à la situation. Toutefois, cette solution semble n'avoir que des effets temporaires. Le procès-verbal du Comité de santé du 9 décembre

²⁵ Louis Laberge, *Report on the sanitary state of the City of Montreal. Also an Account of the Operations of the Board of Health and the Vital Statistics for the year 1889*, Montréal, Eusèbe Sénécal & Fils, Printers, 1890, p. 28.

²⁶ Dany Fougères, « Des eaux indésirables : Montréal et ses eaux de surface, 1796-1840 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 60, n° 1-2, 2006, p. 108.

²⁷ L. Laberge, *Report on the sanitary state of the City of Montreal [...] for the year 1889...*, *op.cit.*, pp. 28-29.

²⁸ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, 23 avril 1891, CA M001 VM045-1-1.

1892 nous indique que, selon les registres, plus de 200 ordres pour nettoyer des latrines n'ont pas été exécutés, dont certains datant de plus de deux mois²⁹.

Or, nous l'avons vu dans le chapitre précédent, à l'ère de la traction animale, la collecte des déchets n'est pas une mince tâche compte tenu de la superficie de Montréal. En 1883, l'inspecteur de la Cité, George D. Ansley, estime que la ville s'étend sur 3 494,5 acres³⁰, ou environ 14 km². À cela s'ajoutent les quartiers annexés au fil du temps, tels que les quartiers Saint-Gabriel et Saint-Jean-Baptiste, que Mann prend également en charge. De surcroît, l'entrepreneur eût-il brillé par son zèle qu'il lui aurait tout de même été impossible de nettoyer parfaitement la municipalité. Cela est principalement dû aux mœurs des Montréalais et au climat. Effectivement, plusieurs personnes enfreignent les règlements relatifs à la disposition des déchets. Certains utilisent des contenants non conformes, tandis que d'autres mettent leurs ordures au chemin en dehors des heures prévues dans le contrat de Mann, ce qui explique que ses employés ne les aient pas ramassées. Du reste, selon le médecin officier de santé Alphonse-Barnabé LaRocque (1870-1884), des chiffonniers, qui parcourent les ruelles en quête de matériaux à revendre, renversent et brisent des barils de déchets durant le triage³¹. D'autres subtilisent des réceptacles pour en faire du bois de chauffage³². Il ne faut pas non plus tenir pour acquis que les pratiques de disposition des ordures en vigueur au début du 19^e siècle, évoquées dans le chapitre II, ont complètement cessé une fois le service de

²⁹ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, 9 décembre 1892, CA M001 VM045-1-1.

³⁰ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2011), Décisions du conseil de ville: 1^{ère} série (1840-1929), *Superficie de Montréal par quartiers*. - 1883, 1883, CA M001 VM001-01-2-044-D001.

³¹ Archives de Montréal, Fonds Service de santé - 1914-1972, *Rapport sur l'État Sanitaire de la Cité de Montréal. Service de santé*. - 1877-1885, 1880, CA M001 VM171-2-D46.

³² M. Tétreault, « Les maladies de la misère »..., *op. cit.*, p. 525.

collecte implanté. Dans son essai au titre évocateur *Condition of Montreal in a Sanitary Point of View. We Must Reform Or Continue To Suffer*, l'ingénieur civil Francis P. Mackelcan déplore que des citoyens persistent à jeter leurs déchets dans les cours d'eau³³.

D'autre part, la météo de Montréal ne facilite pas la tâche des vidangeurs, particulièrement en hiver et au printemps. En raison des importantes chutes de neige caractérisant l'hiver montréalais, les ruelles sont bien souvent obstruées. Cela empêche les éboueurs et leurs véhicules d'y pénétrer afin d'y ramasser les détritux. Le docteur Laberge est d'ailleurs obligé de rappeler les locataires à l'ordre, et le Comité de santé fait distribuer l'avis suivant :

Messieurs, Vous êtes requis par le présent avis de mettre votre ruelle dans une condition telle qu'elle n'entrave pas la circulation des voitures de l'entrepreneur pour l'enlèvement des déchets. Dans le cas où ses voitures ne pourraient y avoir libre accès, vous êtes priés de mettre vos déchets sur la rue au devant de votre maison dans des vaisseaux convenables conformément à la loi³⁴.

Laberge affirme également que le plus gros du travail en lien avec la collecte des déchets a lieu au printemps. Selon la coutume de l'époque, les familles déménagent durant cette saison, habituellement le 1^{er} mai. Si la neige n'a pas fondu, il est difficile pour l'entrepreneur de passer dans les ruelles pour ramasser la grande quantité de rebuts découlant de ces déménagements. Même si le Département de santé fait beaucoup d'efforts au printemps, à travers sa police sanitaire, afin de forcer les citoyens à nettoyer

³³ Francis. P. Mackelcan, *Our Health and Our Diseases. Condition of Montreal In a Sanitary Point of View. We Must Reform Or Continue to Suffer. Adressed to Physicians, to Families, to Property Owners, to Architects, to Aldermen.*, Montréal, Lovell Printing and Publishing Company, 1879, p. 33.

³⁴ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, 21 janvier 1887, CA M001 VM045-1-1.

leurs cours et ruelles et à mettre les immondices dans des récipients pour les vidangeurs, le nettoyage printanier n'en demeure pas moins une tâche colossale³⁵. Les pluies printanières rendent de surcroît certaines rues tellement boueuses que les vidangeurs sont incapables de s'y rendre afin de nettoyer le tout³⁶. Les bris de services causés par les conditions climatiques couplés à la négligence habituelle des éboueurs font en sorte que 67% des plaintes touchant à la collecte des déchets durant la « période Mann » sont formulées au printemps³⁷. Bref, ces défis géographiques, météorologiques et logistiques expliquent pourquoi tous les vidangeurs licenciés faillirent à la tâche, hormis Mann. À défaut d'offrir un service exemplaire, ce dernier peut compter sur de nombreux employés et a au moins le mérite d'assurer un semblant de régularité au service de collecte des déchets.

Il n'empêche qu'à partir des années 1880, les multiples plaintes formulées par les citoyens à l'endroit du service de collecte des ordures trouvent un écho croissant dans la presse montréalaise. Le nombre grandissant d'articles touchant la gestion des matières résiduelles dans la métropole n'est pas étranger à la mutation du monde journalistique qui s'amorce au milieu de cette décennie. En effet, le journalisme d'opinion, qui domine entre 1805 et 1884, cède alors la place au journalisme d'information, notamment en raison de la croissance économique, des progrès des techniques d'impression et de l'accroissement d'une population de plus en plus

³⁵ L. Laberge, « The Destruction of Garbage », *op. cit.*, p. 240.

³⁶ « St. Gabriel Ward Very Muddy », *The Daily Witness*, 27 avril 1891, p. 7.

³⁷ Source : Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2011), *Procès-verbaux : volumes 98 à 132, 1877 à 1893, CA M001 VM001-10-D107 à D141* et Fonds Comité de santé - Bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, CA M001 VM045-1-1*

scolarisée³⁸. La nature des articles s'en trouve dès lors modifiée. « Les textes à caractère éditorial sont graduellement remplacés par des nouvelles dont la sélection est dictée par l'intérêt des lecteurs : faits divers, événements internationaux, courrier du cœur, nouvelles locales [...]»³⁹. La presse ne se contente plus d'attendre passivement les événements pour ensuite les décrire : elle prend les devants et les crée. En quête de sensationnalisme, elle envoie ses reporters sur le terrain afin de réaliser des entrevues exclusives ou déterrer des scandales susceptibles de capter l'attention du lectorat⁴⁰.

C'est dans cet ordre d'idées que *The Montreal Daily Herald and Daily Commercial Gazette* présente, au printemps 1886, une série de reportages portant sur la malpropreté des rues de la ville. Dans l'édition du 27 avril, un journaliste raconte avoir visité Griffintown, la côte du Beaver Hall, ainsi que la partie est de la municipalité et le nouveau quartier Saint-Jean-Baptiste. Tous ces secteurs ont en commun leur insalubrité, indépendamment du niveau de vie de leurs habitants. En effet, le secteur bourgeois de la côte du Beaver Hall est tout aussi crasseux que le quartier plus défavorisé de Griffintown. Une multitude de tas de déchets en putréfaction y jonchent les ruelles, qui n'ont apparemment pas été nettoyées par les éboueurs depuis quelques mois. Le reporter du *Herald* affirme en outre que les caniveaux des rues Pantaléon (aujourd'hui avenue de l'Hôtel-de-Ville), Rachel et Cherrier, entre autres, sont autant de fosses septiques à ciel ouvert. Interviewés à ce sujet, le docteur Laberge et le sergent Moran disent être conscients des plaintes, mais ils jugent la ville en bien meilleur état

³⁸ Jocelyn Saint-Pierre, « Le rôle des journaux dans l'évolution politique du Québec d'hier à aujourd'hui : le journal d'opinion du XIXe siècle », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 19, n° 3, 2011, pp. 70 et 75.

³⁹ Jean-Philippe Warren, *Honoré Beaugrand : la plume et l'épée (1848-1906)*, Montréal, Boréal, 2015, p. 358.

⁴⁰ *Ibid.*

qu'à pareille date l'année précédente, car la neige ayant fondu rapidement, les vidangeurs ont pu commencer le nettoyage printanier plus tôt qu'à l'habitude⁴¹.

Ces efforts n'impressionnent guère le journaliste, qui raconte, le 4 mai, avoir été pris de vomissements après avoir visité la rue King, où se trouvait un tas d'entrailles de gros animaux dégageant une odeur fétide. Cela ne l'a toutefois apparemment pas empêché d'accomplir son devoir journalistique et de prendre le pouls de l'opinion publique. Le témoignage d'une certaine Mrs Doyle, propriétaire du 218, rue du Collège (rue Saint-Paul), résume à lui seul les doléances des résidents du secteur :

As you see, the condition of the street is shocking. Neither street cleaners nor scavengers have visited this locality for three weeks. It is very hard on us, we have to pay our taxes as well as others, and yet to the numerous complaints I have personally made to the authorities I can get no satisfaction. Please try and do something for us, as if we are to remain in this condition for the summer, God alone can prevent us from being visited by some terrible disease⁴².

Cette série d'articles ne plaît pas à William Mann, qui envoie une mise en demeure de 10 000\$ au quotidien pour diffamation. Le *Herald* jure d'avoir dit la vérité et ne se soucie pas d'avoir vexé l'entrepreneur, car il s'enrichit grâce à l'argent des contribuables. À mi-chemin entre le journalisme d'opinion et d'information, le journal dit d'ailleurs agir dans l'intérêt de la population et avoir comme objectif de faire de

⁴¹ « Our Sanitary Condition. Festering Pest Holes in the City Lanes and Byways. Unsanitary Condition of the New Ward. Unpleasant Sights Witnessed in a Tour About Town », *The Montreal Daily Herald and Daily Commercial Gazette*, 27 avril 1886, p. 8.

⁴² *Ibid.*

Montréal une ville propre, ce qui passe par tenter d'influencer les autorités via la presse afin qu'elles règlent la question une fois pour toutes⁴³.

De surcroît, certains journaux montréalais, publiés tant dans la langue de Shakespeare que celle de Molière, suggèrent une disparité entre l'est et l'ouest de la ville quant à la qualité du service de collecte offert. Pour *L'Étendard*, il s'agirait d'un cas de discrimination envers les quartiers francophones :

Le *Star* admet que l'enlèvement des vidanges est mieux fait dans l'ouest de la ville, que dans l'Est, tout en trouvant que l'ouvrage de M. Mann est mal fait partout. Cela confirme ce que nous avons toujours dit, à savoir que l'on s'occupe encore un peu d'enlever le plus gros des vidanges dans les quartiers anglais, mais que les quartiers français sont déplorablement abandonnés⁴⁴.

Cette perception est peut-être due au fait que la plupart des dépotoirs de Mann – question sur laquelle nous reviendrons – se situent justement dans l'est de la ville. Cela donnerait donc l'impression que davantage d'ordures s'accumulent dans les quartiers francophones. D'autre part, il est notoire que les taux de mortalité à Montréal connaissent d'importantes disparités en fonction de cette division géographique est-ouest. Comme l'indique Martin Tétreault, entre 1880 et 1914, les quartiers de l'est, tels que le quartier Sainte-Marie, possèdent un taux de mortalité moyen de 25 pour 1 000, contre 15 pour 1 000 pour leurs vis-à-vis de l'ouest⁴⁵. Cette situation est entre autres causée par l'insalubrité des logements ouvriers montréalais, souvent surpeuplés,

⁴³ « The City's Sanitary Condition », *The Montreal Daily Herald and Daily Commercial Gazette*, 4 mai 1886, p. 4.

⁴⁴ « Cela ne se voit qu'à Montréal. Nombres de cours visitées. Le département des chemins se plaint. Le public fatigué d'une sinistre farce », *L'Étendard*, 18 avril 1891, p. 4.

⁴⁵ Martin Tétreault, « Les maladies de la misère — aspects de la santé publique à Montréal — 1880-1914 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 36, n° 4, 1983, p. 508.

et la proximité avec des fosses d'aisances, plus nombreuses dans les quartiers pauvres, qui favorise la propagation de maladies. Associés à la malpropreté des rues et ruelles, ces facteurs ont possiblement contribué à renforcer l'idée que la zone située à l'est du boulevard Saint-Laurent était moins bien desservie par les vidangeurs⁴⁶.

Finalement, plusieurs personnes se plaignent de la turbulence des employés de Mann. En effet, à l'instar d'autres entrepreneurs nord-américains, Mann engage fort probablement des travailleurs peu et mal formés recevant des bénéfices minimaux, ce qui lui permet de réduire ses frais d'exploitation⁴⁷. Comme le précise le sociologue du travail Angelo Soares dans *Les travailleurs des déchets*, nombreux sont les éboueurs qui exercent ce métier parce qu'ils se trouvent en situation de précarité socioéconomique et en raison de l'absence de débouchés dans d'autres types d'emploi⁴⁸. De surcroît, les vidangeurs travaillent dans des conditions pénibles, où la puanteur est omniprésente. « L'éboueur se doit d'adopter des postures qui déforment la colonne vertébrale. Il risque l'accident sur la voie publique, la chute [...], la coupure. Les cadences imposées par la rapidité enjointe de la tournée ajoutent à tous ces risques ; sans oublier ceux de la contamination résultant du contact avec l'ordure⁴⁹ ». Par effet de ricochet, les travailleurs des déchets sont associés aux matières qu'ils traitent dans l'imaginaire collectif, participant à la dévalorisation sociale de leur profession⁵⁰. Ils affrontent conséquemment le mépris d'une partie de la population. Dans son édition

⁴⁶ *Ibid.*, pp. 514-525.

⁴⁷ Martin.V. Melosi, *Garbage in the Cities: Refuse, Reform and the Environment*, Pittsburgh, University of Pittsburg Press, 1981, p. 155.

⁴⁸ Delphine Corteel et Stéphane Le Lay (Dir.), *Les travailleurs des déchets*, Toulouse, Érès, 2011, p. 231.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 13.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 25.

du 30 octobre 1883, *L'Étendard* rapporte par exemple que deux éboueurs montréalais ont été insultés durant l'exercice de leurs fonctions par un groupe de jeunes près de la rue de La Gauchetière, ce qui déclencha une bagarre⁵¹. Toujours à en croire les journaux, ce rejet des vidangeurs par la population est toutefois relatif dans le cas montréalais. Selon *La Presse*, les propriétaires de restaurants situés le long des trajets de collecte avaient effectivement comme coutume d'offrir un verre aux employés de Mann lors de leur passage⁵².

Par ailleurs, les gens pratiquant le métier d'éboueur ont recours à diverses techniques afin de surmonter leur possible stigmatisation. Celles-ci se basent principalement sur la prise de risque calculée, la manifestation de la virilité et les compétitions⁵³. Et ce sont justement ces techniques qui dérangent le plus les Montréalais. En effet, plusieurs habitants de la rue Ontario se plaignent que les vidangeurs organisent des courses entre leurs attelages. Ainsi chahutés, leurs tombereaux font un bruit épouvantable qui réveille les résidents des environs⁵⁴. La consommation d'alcool des employés de Mann constitue une autre pierre d'achoppement de leur relation avec les citoyens, comme l'indique la plume élégante du journaliste, écrivain et homme politique Marc Sauvalle :

Jamais, au grand jamais, les bruyants véhicules de messieurs Mann et consors [sic] ne pénètrent dans ces parages [les ruelles], à moins que ce ne soit pour permettre aux maraudeurs du contracteur [sic] sanitaire de vider les quelques bouteilles de vin qu'ils dérobent dans les caves de citoyens en villégiature. Puis, le *fun* commence, et sur les deux ou trois heures du matin, les

⁵¹ « Une rixe sérieuse », *L'Étendard*, 30 octobre 1883, p. 4.

⁵² « Les vidanges. Négligence coupable », *La Presse*, 4 novembre 1892, p. 4.

⁵³ D. Corteel et S. Le Lay (Dir.), *op. cit.*, pp. 12-13 et 263-264.

⁵⁴ « Les vidangeurs », *La Minerve*, 19 avril 1890, p. 1.

citoyens nerveux ou atteints d'insomnie se lamentent d'entendre les vidangeurs avinés qui s'exercent à démolir leurs barils à ordures contre les portes de leur remise ou de leur écurie⁵⁵.

Comme le rappelle Henri Dorvil, au tournant du 20^e siècle, la classe ouvrière consommait de grandes quantités d'alcool, notamment afin d'occulter ses éprouvantes conditions de travail. Il est de ce fait vraisemblable que les éboueurs employés par Mann aient trouvé un exutoire dans ce type d'incartade⁵⁶.

En somme, les fréquents oublis notés par le public quant à la collecte des déchets et du nettoyage des fosses d'aisances furent-ils simplement causés par un laisser-aller de la part de l'entrepreneur, peu préoccupé par la qualité du service offert, ou par ses employés, qu'il peine à discipliner? Par ailleurs, Mann était-il en proie à un manque de main-d'œuvre? Ne possédant pas les données de la Montreal Fertilizing Company, nous ne pouvons que spéculer sur les causes de cette négligence. Les éboueurs pratiquant un métier physiquement exigeant et historiquement mal perçu par la société, il est permis de penser que l'entreprise connaît un important roulement de personnel⁵⁷. Dans ce cas, il est possible que tous les méandres des circuits de collecte n'aient pas été mémorisés par les employés fraîchement embauchés, expliquant qu'un certain nombre de barils à ordures furent délaissés.

Néanmoins, un constat s'impose alors à Montréal, mais aussi à Boston et à Chicago : le système contractuel de collecte nocturne n'est ni efficace ni économique, puisque la

⁵⁵ Marc Sauvalle, « Les précautions sanitaires », *Le Canadien*, 8 septembre 1892, p. 1.

⁵⁶ Henri Dorvil, *Problèmes sociaux - Tome III*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011, p. 8.

⁵⁷ Malcolm Blincow, « Scavengers and Recycling: A Neglected Domain of Production », *Labour, Capital and Society / Travail, capital et société*, vol. 19, n° 1, 1986, pp. 101-102.

noirceur empêche les éboueurs de voir et d'être vus⁵⁸. Il leur est en effet difficile de collecter comme il se doit tous les déchets se trouvant sur leur chemin dans l'obscurité. Il est de surcroît impossible pour l'entrepreneur de surveiller chacun de ses employés, menant souvent à des abus de leur part, d'autant plus que la nuit soustrait leur travail aux yeux de la population⁵⁹. Le ramassage nocturne, censé minimiser les inconvénients associés au passage des vidangeurs, nuit donc aux intérêts des Montréalais plus qu'il ne les sert.

3.1.2 Transporter

Le transport des déchets et des excréments fait lui aussi l'objet de plaintes de la part des citoyens, bien que dans une moindre mesure que la collecte et l'élimination. Effectivement, environ 12% des pétitions liées au service offert par Mann concernent cette étape du cycle de gestion des matières résiduelles⁶⁰. Les récriminations des Montréalais envers le charroyage des ordures se divisent en deux grandes catégories : la non-conformité des tombereaux aux règlements et les trajets empruntés par ceux-ci.

En effet, en vertu de la législation régissant le transport des rebuts, les tombereaux de l'entrepreneur doivent être pourvus d'un caisson solide, étanche et couvert afin d'éviter que son contenu ne tombe sur la chaussée et ne répande des odeurs nauséabondes ainsi

⁵⁸ Lawrence H. Larsen, « Nineteenth-Century Street Sanitation: A Study of Filth and Frustration », *The Wisconsin Magazine of History*, vol. 52, n° 3, 1969, p. 246.

⁵⁹ Martin V. Melosi, *Garbage in the Cities...*, *op. cit.*, pp. 29-30.

⁶⁰ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2011), *Procès-verbaux : volumes 98 à 132, 1877 à 1893*, CA M001 VM001-10-D107 à D141 et Fonds Comité de santé - Bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920*, CA M001 VM045-1-1.

que des « miasmes »⁶¹. Les procès-verbaux du Comité de santé nous apprennent cependant que Mann néglige de couvrir certains de ses véhicules, malgré les demandes répétées de l'administration municipale⁶². Cet écart réglementaire se révèle d'autant plus problématique aux yeux des autorités que les éboueurs circulent fréquemment avant la tombée de la nuit – ce qui constitue d'ailleurs une autre infraction – et incommodent les badauds au passage. *The Gazette* rapporte que le 5 juillet 1880, un tombereau à déchets a descendu la rue Notre-Dame en tout début de soirée, empestant à la ronde, et ce longtemps après sa tournée. Le journal estime que ces heures sont mal choisies pour le transport des ordures, car plusieurs personnes se trouvent dans les rues, revenant du travail ou profitant de la fraîcheur vespérale pour faire des emplettes⁶³.

Le fait qu'un événement en apparence aussi anodin ait été rapporté par la presse témoigne, d'une part, de l'évolution des sensibilités au point où la question de la gestion des ordures se trouve tout en haut de l'échelle des préoccupations publiques, abaissant du même coup le seuil de tolérance de la population envers les infractions des éboueurs. D'autre part, nous l'avons vu plus haut, la volonté de soustraire les immondices aux regards s'étend également à ceux qui les ramassent. Obliger les vidangeurs à effectuer leur besogne durant la nuit permet à la population de garder une distance avec ce « sale boulot » qui la confronte aux matières indésirables qu'elle produit, distance qui est

⁶¹ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2011), *No 197 - Règlement pour régler le charroyage du fumier et des ordures ménagères*, 4 juin 1891, CA M001 VM001-33-02-D026-P0197; *No 15 - Règlement concernant les vidangeurs*. - 1868, 20 mai 1868, CA M001 VM001-33-02-D003-P0015 et *No 46. Règlement concernant les vidangeurs*, 15 mars 1870, CA M001 VM001-33-02-D005-P0046.

⁶² Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, 13 avril 1889, 31 octobre 1889 et 23 avril 1891, CA M001 VM045-1-1.

⁶³ « City and District News », *The Gazette*, 6 juillet 1880, p. 4.

abolie lorsque la collecte s'effectue en dehors des heures prévues⁶⁴. Dans la même veine, le Conseil d'Hygiène de la Province de Québec (CHPQ), organisme central et permanent fondé en 1888, proteste auprès du Comité de santé contre le charroyage de matières fécales à travers la ville durant la journée⁶⁵.

Par ailleurs, des citoyens se plaignent des itinéraires choisis par les éboueurs. Certaines personnes, particulièrement celles vivant à proximité des dépotoirs de Mann, s'indignent que les tombereaux passent à répétition sous leurs fenêtres, répandant bruit et mauvaises odeurs. Cela dérange particulièrement ces riverains qui, à l'image de l'échevin Hurteau, résidant sur la rue Sherbrooke, voient 600 chargements de déchets circuler devant chez eux chaque nuit⁶⁶. Les membres du Comité de santé demandent donc à l'entrepreneur de varier les circuits empruntés par ses véhicules⁶⁷. En vérité, les éboueurs suivent tout simplement les trajets les plus optimaux, lesquels sont déterminés par les distances à parcourir et les obstacles que les chevaux sont en mesure d'affronter. À titre d'exemple, les vidangeurs œuvrant entre les rues Université (boulevard Robert-Bourassa) et Saint-Hubert optent tous pour cette dernière, car sa pente est moins abrupte. Cela permet de diminuer la durée de l'itinéraire tout en évitant de fatiguer inutilement les chevaux, ce qui explique les réticences de Mann envers la recommandation des échevins. En dernier lieu, n'oublions pas que si tout le monde s'entend sur les bienfaits de la collecte des déchets, personne ne veut voir les détrit

⁶⁴ D. Corteel et S. Le Lay (Dir.), *op. cit.*, p. 25.

⁶⁵ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, 23 avril 1891, CA M001 VM045-1-1.

⁶⁶ « Talked a Good Deal. House Inspection, Garbage Removal, Incinerators and Sites », *The Daily Witness*, 13 mai 1892, p. 4.

⁶⁷ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, 13 avril 1889, 31 octobre 1889 et 23 avril 1891, CA M001 VM045-1-1.

municipaux défilent en cortège devant son domicile. Il est dans ces conditions difficile pour l'entrepreneur de trouver une solution qui contente l'ensemble de la population⁶⁸.

3.1.3 Éliminer

Mais du temps de William Mann, aucune étape du cycle de gestion des déchets ne soulève autant l'ire populaire que leur élimination. Le dépôt et l'incinération des ordures effectués par l'entrepreneur occasionnent en effet un mécontentement à la fois chez les Montréalais, mais aussi chez les habitants des villes environnantes. Entre 1877 et 1893, le Conseil municipal et le Comité de santé reçoivent à ce sujet 35 pétitions, ce qui représente 38,5% des requêtes entourant le service de gestion des immondices envoyées directement aux pouvoirs publics⁶⁹. Il faut dire qu'il s'agit d'une question « sensible » et complexe (comme aujourd'hui d'ailleurs) qui illustre la difficulté de trouver un lieu de dépôt où concentrer ces détritiques une fois qu'ils ont été générés, et ce sans causer davantage de dommages à l'environnement d'autres municipalités⁷⁰. Les clauses du contrat signé par Mann stipulent en effet que l'entrepreneur doit fournir des

⁶⁸ « Mr. Mann's Problem », *The Daily Witness*, 13 mai 1892, p. 4.

⁶⁹ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2011), *Procès-verbaux : volumes 98 à 132*, 1877 à 1893, CA M001 VM001-10-D107 à D141 et Fonds Comité de santé - Bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920*, CA M001 VM045-1-1

⁷⁰ Joel A. Tarr, « The Search for the Ultimate Sink: Urban Air, Land, and Water Pollution in Historical Perspective », *Records of the Columbia Historical Society, Washington, D.C.*, vol. 51, 1984, p. 2.

Figure 3.3 Carte de Montréal et de ses banlieues proches, 1879



Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Henry W, Hopkins, *Atlas of the City and Island of Montreal, Including the Counties of Jacques Cartier and Hochelaga From Actual Surveys, Based Upon the Cadastral Plans Deposited in the Office of the Department of Crown Lands*, Provincial Surveying and Pub. Co., 1879.

dépotoirs situés à au moins un demi mille à l'extérieur des limites de la ville⁷¹. Généralement, Mann met à profit l'absence de réglementation interdisant le dépôt d'ordures dans une municipalité donnée et utilise des terrains lui appartenant comme décharge. Nous savons par exemple que dès 1879, le sous-traitant fait amener les ordures domestiques et les rebuts de boucherie sur sa ferme du village de la Côte-

⁷¹ Archives de Montréal, Fonds Service de santé - 1914-1972, *Rapport sur l'État Sanitaire de la Cité de Montréal. Service de santé. - 1886-1890*, 1886, CA M001 VM171-2-D48.

Visitation⁷², cette municipalité ne se dotant d'un règlement pour prévenir la disposition des détritrus sur son territoire que le 6 juillet 1891⁷³.

Les ordures montréalaises terminent donc leur course dans les villes avoisinantes. En effet, durant la seconde moitié du 19^e siècle, de nouvelles municipalités de banlieue émergent et ceinturent la Ville de Montréal, comme l'illustre la figure 3.3. En effet, des milliers de personnes, disposant règle générale de revenus modestes, y emménagent en raison du coût moins élevé des terrains et des règles de constructions plus souples que dans la métropole⁷⁴. Plusieurs de ces banlieues s'opposent au dépôt des matières résiduelles montréalaises sur leur territoire. En 1884, la municipalité de Verdun poursuit ainsi l'entrepreneur de Montréal pour avoir déposé des matières fécales sur un terrain lui appartenant dans les limites de cette ville. Cette pratique engendre des frictions entre Verdun et Mann, car elle empeste non seulement l'air, mais elle pollue aussi les cours d'eau de la municipalité. En effet, le sous-traitant déverse ses chargements à moins de 6 mètres d'un cours d'eau « [...] towards wich the drainage leads, and which enters into the River St. Peter [Saint-Pierre]⁷⁵ ». Appelé comme témoin, le docteur Finnie s'inquiète de ce fait que les germes contenus dans les déjections contaminent la viande et le lait, puisque le bétail s'abreuve à cet endroit. Louis Lesage, surintendant de l'aqueduc de Montréal et ancien maire de Verdun, craint quant à lui que la qualité de l'eau bue par les citoyens soit compromise, l'aqueduc se

⁷² « Noon Advertisements », *The Daily Witness*, 17 mai 1879, p. 5.

⁷³ Archives de Montréal, Fonds Municipalité du village de la Côte-Visitation. - 1870-1895, *Règlements municipaux*. - 22 mai [1891?] - 8 octobre 1892, 6 juillet 1891, CA M001 P001-A-2-D001.

⁷⁴ Paul-André Linteau, *Une histoire de Montréal*, Montréal, Boréal, 2017, p. 169.

⁷⁵ « Court of Queen's Bench. The Buntin Case. », *The Montreal Herald and Daily Commercial Gazette*, 25 novembre 1884, p. 5.

trouvant à proximité de la propriété de Mann⁷⁶. Le juge tranche en faveur de Verdun, et l'entrepreneur est condamné à payer une amende de 100\$ (3 575,92\$), une somme assez considérable pour l'époque⁷⁷.

Ce verdict incite d'autres municipalités à poursuivre Montréal et son entrepreneur. Ce sera notamment le cas du village de la Côte-Visitation qui, en 1891, les poursuit pour 25 000\$ (956 999,35\$ actuels) en raison des dépôts de déchets effectués sur son territoire par Mann. Visiblement, ce dernier s'est donc gardé de respecter le règlement empêchant de déverser des déchets dans cette ville adoptée l'année même et dont nous avons parlé plus haut⁷⁸. Il est vrai que les dépotoirs, honnis par la population et longtemps situés à bonne distance des agglomérations, sont à cette époque progressivement rattrapés et cernés par celles-ci au cours du 19^e siècle. Comme le précise l'historien Pierre Darmon,

Certes, [contrairement à ce que le public croyait au 19^e siècle,] les odeurs ne tuent pas, mais les gaz de fermentation, carbure d'hydrogène, acide sulfhydrique et ammoniac, sont éprouvants et créent un état de moindre résistance. Le danger microbien devient crucial par temps sec, les immondices réduites en poussière étant disséminées par le vent⁷⁹.

D'après Louis Laberge et l'échevin Henry Gray, il faut donc attendre que menace l'épidémie de variole de 1885 pour que la Ville interroge la technique de disposition

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ « The Court of Queen's Bench. La Minerve Libel Suit - The Judah Case », *The Montreal Herald and Daily Commercial Gazette*, 29 novembre 1884, p. 8.

⁷⁸ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, 17 décembre 1891, CA M001 VM045-1-1.

⁷⁹ Pierre Darmon, *Défense de cracher! Pollution, environnement et santé à la Belle Époque*, Paris, Éditions Le Pommier, 2020, p. 160.

des rebuts pratiquée jusqu'ici par ses sous-traitants successifs. Dans un contexte où de plus en plus de villes environnantes, en pleine croissance démographique, refusent que leur territoire serve de dépotoir pour le compte de Montréal, cette crise sanitaire attire effectivement l'attention du public sur le préjudice que la métropole cause aux autres municipalités en y déposant ses propres détritiques infectés⁸⁰. Fraîchement élu, le maire Honoré Beaugrand (1885-1887) se prononce en faveur d'une réforme du service d'enlèvement des matières résiduelles. Brandissant le spectre du choléra lors de son discours inaugural, il martèle que

Le principe le plus élémentaire de l'hygiène publique demande que les rues d'une ville soient dans un état de propreté parfaite [...]. Il faut que, cette année surtout, ce service [l'enlèvement des déchets] soit fait de la manière la plus parfaite possible, car les épidémies qui ont sévi en Europe, l'été dernier, pourraient bien, cette année, faire leur apparition néfaste sur nos rivages⁸¹.

Comme nous le savons, ce sera plutôt la variole, arrivée tout droit de Chicago, qui frappera la métropole. Il faut nonobstant trouver une solution efficace pour se débarrasser des ordures de Montréal sans mettre en péril la santé des habitants de sa région⁸².

À la fin du 19^e siècle, alors que les contraintes juridiques, démographiques et sanitaires s'additionnent, les autorités municipales cherchent donc activement des solutions à la fois administratives, techniques et scientifiques afin de résoudre la surabondance de

⁸⁰ Louis Laberge, « The Destruction of Garbage », dans *Public Health Papers and Reports Volume XIII Presented At the Fifteenth Annual Meeting of the American Public Health Association, Memphis, Tenn., November 8-11 1887 With an Abstract of the Record of Proceedings*, Concord, Republican Press Association, 1888, pp. 239-240.

⁸¹ « L'installation du maire. Une brillante réunion - Prestation du serment d'office - Le discours d'inauguration », *La Patrie*, 9 mars 1885, p. 4.

⁸² J.-P. Warren, *Honoré Beaugrand...*, *op. cit.*, pp. 307-309.

déchets dans la ville. Les ingénieurs municipaux préconisent l'incinération des immondices, une innovation venue d'Europe. Le manque d'espace et de cours d'eau où jeter les détritux explique le développement des incinérateurs dans l'Ancien Monde. Ainsi, le premier système de crémation systématique des rebuts au niveau municipal est testé en 1874 à Nottingham, en Angleterre. C'est le modèle amélioré par Alfred Fryer deux ans plus tard qui sera adopté par plusieurs villes à travers le continent européen. Du côté des États-Unis, les premiers incinérateurs municipaux pour déchets solides sont construits en 1886 et 1887 à Wheeling en Virginie-Occidentale, à Allegheny en Pennsylvanie et à Des Moines en Iowa⁸³.

Le succès obtenu par ces installations en Europe incite Beaugrand, de nombreux spécialistes et des citoyens influents de Montréal à se tourner vers l'incinération des ordures⁸⁴. Le Conseil de ville accorde subséquemment un contrat à cet effet à William Mann. Ce dernier construit des fours crématoires et incinère les matières fécales dès l'été 1885 (contre une somme de 8 000\$ par an⁸⁵) et les ordures ménagères à partir de 1886, faisant de Montréal l'un des précurseurs en la matière en Amérique du Nord. À compter de 1886, l'entrepreneur propose à la Ville un « forfait » comprenant la collecte et la crémation de ces deux types de substances pour une durée de cinq ans, en échange

⁸³ M.V. Melosi, *Garbage in the Cities...*, *op. cit.*, pp. 48-49.

⁸⁴ Il n'est d'ailleurs guère surprenant qu'un globe-trotter tel qu'Honoré Beaugrand se tourne vers des solutions provenant de l'étranger. Voir J.-P. Warren, *op. cit.*, pp. 351 et 450-513.

⁸⁵ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, 17 mars 1885, CA M001 VM045-1-1.

du montant de 220 000\$⁸⁶ (8 135 890\$), jugé faramineux par certains citoyens et politiciens, tels que l'échevin Grenier, président du Comité de santé⁸⁷.

Les archives consultées, en particulier les journaux, nous informent sur les installations de Mann. Ses deux incinérateurs pour les déjections, qui emploient six personnes, se situent à Côteau Saint-Louis, plus précisément sur la ferme Greaves. Une cheminée en fer de près de 26 mètres de hauteur connecte les fournaies. On ne retrouve aucune habitation dans un rayon de 1,6 kilomètre de la propriété, louée par l'entrepreneur. Les cendres produites sont ensuite utilisées pour combler des aspérités du terrain⁸⁸. L'incinérateur à déchets se trouve de son côté sur le chemin Papineau, en face de l'actuel parc La Fontaine, sur un terrain appartenant à l'échevin Joseph Brunet⁸⁹. Cette fournaise est opérée par 13 employés, qui travaillent de nuit afin d'incinérer les immondices dès leur arrivée au dépotoir. Les installations comprennent également un dortoir pour les ouvriers, un atelier pour le maréchal-ferrant et pour réparer les tombereaux, ainsi qu'une infirmerie pour les chevaux⁹⁰.

⁸⁶ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, 19 mars 1886, CA M001 VM045-1-1.

⁸⁷ Let There Be More Light [John F. Norris], « Correspondence. The Scavenging Contract », *The Montreal Daily Herald and Daily Commercial Gazette*, 23 mars 1886, p. 3; Pro Bono Publico, « Correspondence. That Scavenging Contract », *The Montreal Daily Herald and Daily Commercial Gazette*, 24 mars 1886 et «The Scavenging Contract », *The Daily Witness*, 9 avril 1886.

⁸⁸ « The Night-Soil Problem. How The New "Destructor" Perform Their Work. An Odorless and Effectual Process in Full Blast », *The Montreal Daily Herald and Daily Commercial Gazette*, 17 septembre 1885, p. 5.

⁸⁹ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, 19 mars 1886, CA M001 VM045-1-1.

⁹⁰ « At the Furnaces. A Visit To the Scene of Destruction. How the City's Refuse Is Disposed of - The Ashes not cremated along the rest. », *The Daily Witness*, 11 juin 1888, p. 4.

Plusieurs spécialistes et journalistes s'enthousiasment pour les incinérateurs de Mann. En plus de débarrasser efficacement Montréal de ses matières résiduelles sans incommoder les villes voisines⁹¹, la fumée générée par ces infrastructures ne dégage, dit-on, aucune odeur – sauf lorsqu'on y brûle des plumes de poulets. Les coûts d'opération des incinérateurs sont estimés à 0,25\$ par tonne d'ordures détruites et à 0,75\$ par tonne de matières fécales, un rendement comparable à celui de l'incinérateur Rider utilisé à Pittsburgh. Grâce à ce succès, la technologie développée par Mann s'exporte ailleurs sur le continent nord-américain. En 1887, Chicago adopte effectivement le modèle d'incinérateur breveté par l'entrepreneur montréalais afin de détruire ses déchets ⁹².

Comme l'illustre la figure 3.2, la lune de miel entre les Montréalais et l'incinération des déchets est toutefois de courte durée. En effet, le nombre de pétitions envers l'élimination des déchets augmente entre 1888 et 1889, passant d'une à sept. C'est donc dire que le service d'incinération des immondices ne satisfait pas plus sinon moins la population que leur charroyage vers les dépotoirs situés à l'extérieur de la ville. Ce mécontentement peut être attribué à une combinaison de facteurs, à la fois techniques et géographiques. Dans un premier temps, les fours crémateurs de Mann connaissent probablement des défauts de conception, puisque celui situé sur le chemin Papineau

⁹¹ Nous devons toutefois nuancer ici cet enthousiasme, qui s'exprime d'un point de vue Montréalais. En effet, un journal de Québec rapporte que le conseil municipal de Côteau Saint-Louis a intimé à Mann de cesser d'utiliser son incinérateur à matières fécales, car on y brûle le contenu des fosses d'aisances de patients atteints de la variole. Les élus déplorent de plus que ces matières fécales soient acheminées à l'incinérateur par les rues de la ville, ce qui représente un risque pour la santé publique. Voir « Special From Montreal », *Morning Chronicle and Commercial and Shipping Gazette*, 4 novembre 1885, p. 3.

⁹² S. S. Kilvington, « Garbage Furnaces and the Destruction of Organic Matter By Fire. », dans *Public Health Papers and Reports Volume XIV Presented At the Sixteenth Annual Meeting of the American Public Health Association, Milwaukee, Wis., November 20-23 1888 With an Abstract of the Record of Proceedings*, Concord, Republican Press Association, 1889, pp. 165 et 168.

s'autodétruit par le feu le soir du 30 octobre 1887⁹³. Si Mann a la capacité financière de faire reconstruire l'incinérateur, qui entre en fonction dès février 1888⁹⁴, son semblable de Chicago n'en est pas moins lui aussi réduit en cendres moins de cinq ans après sa construction. D'après Walter V. Hayt, *General Sanitary Officer* de Chicago, les résidents des environs ne pleurent pas la disparition de l'incinérateur Mann, car « [...] it did not fill the wants of the city, and the neighborhood in which it was situated claimed it a nuisance. The best day's work it ever did was when it destroyed itself by fire and the sheds covering it⁹⁵ ».

Autrement dit, en raison de pépins techniques et de leur coût de fonctionnement élevé – ces infrastructures engloutissant quotidiennement environ quatre tonnes de charbon lorsqu'elles marchent à plein régime⁹⁶ – les fours crématoires de Mann sont sous-utilisés, leur propriétaire préférant déposer les ordures sur des lots vacants. Cette pratique, qui enfreint les clauses du contrat passé entre la Ville et Mann, irrite les citoyens au plus haut point. En 1888, le Comité de santé s'enquiert de cette problématique et écoute les témoignages d'habitants du quartier Sainte-Marie, où se trouve l'incinérateur à ordures ménagères. Les témoins (Joseph Smith Sr, Joseph Smith Jr, William Bell et William Roberts) accusent le sous-traitant de déposer des ordures non incinérées dans ce secteur depuis la construction du four crématoire, deux ans auparavant, et se plaignent particulièrement du dépotoir non autorisé situé en face de

⁹³ « The Servant Turns Master. The Civic Refuse-Burner Gets Burned Down Itself », *The Daily Witness*, 31 octobre 1887, p. 4.

⁹⁴ « Getting Ready », *The Montreal Daily Herald and Daily Commercial Gazette*, 26 janvier 1888, p. 5.

⁹⁵ *Report of the Department of Health of the City of Chicago For the Year 1892*, Chicago, John Morris Company, Stationers and Printers, 1893, p. 35.

⁹⁶ « The Night-Soil Problem. How The New “Destructors” Perform Their Work. An Odorless and Effectual Process in Full Blast », *The Montreal Daily Herald and Daily Commercial Gazette*, 17 septembre 1885, p. 5.

l'incinérateur. L'étang Brunet, se trouvant dans les environs, a en outre été transformé en fosse à déchets, qui s'y décomposent et dégagent une odeur écœurante durant l'été⁹⁷. Cette « enquête » menée par le Comité de santé nous offre par ailleurs la chance d'observer les activités de Mann de l'intérieur, puisque l'un de ses anciens employés y témoigne. Il s'agit de William Bell, qui occupait auparavant le poste de contremaître. Celui-ci affirme que les tas de déchets dont on se plaint étaient généralement recouverts de cendres – probablement afin de donner l'illusion d'avoir été incinérés. De son côté, le docteur Laberge affirme avoir visité les lieux en compagnie de trois autres médecins du Département de santé et avoir témoigné sous serment en cour que ces dépôts d'ordures contenaient bel et bien des matières organiques⁹⁸.

Mann n'est certes pas le seul entrepreneur à pratiquer le dépôt non autorisé de rebuts, puisque plusieurs médecins officiers de santé américains, tels que celui de Minneapolis, se plaignent que les éboueurs déversent leurs chargements sur n'importe quel terrain isolé⁹⁹. Mais à l'inverse de ses confrères américains, qui effectuent des dépôts sauvages, Mann fait charrier les déchets sur des terrains qu'il a le droit d'occuper (parce qu'il en est propriétaire ou locataire), mais sur lesquels il n'est pas autorisé à mener de telles activités en vertu de la réglementation municipale¹⁰⁰. De surcroît, comme l'illustre la

⁹⁷ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, 20 et 30 novembre 1888, CA M001 VM045-1-1.

⁹⁸ Bell cherchait-il à incriminer son ancien patron en raison d'un différend existant entre eux? Nous ne pouvons exclure cette possibilité, mais Bell déclare avoir quitté cet emploi de son propre chef et être demeuré en bons termes avec Mann. Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, 20 et 30 novembre 1888, CA M001 VM045-1-1.

⁹⁹ L. H. Larsen, « Nineteenth-Century Street Sanitation »..., *op. cit.*, p. 246.

¹⁰⁰ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *No 46. Règlement concernant les vidangeurs*, 15 mars 1870, CA M001 VM001-33-02-D005-P0046 et *No 105. Règlement concernant la santé*, 21 décembre 1876, CA M001 VM001-33-02-D011-P0105.

figure 3.4, les dépôts d'ordures de l'entrepreneur se trouvent pour la plupart sur des lots vacants situés dans des quartiers voués au développement résidentiel, à l'image de la zone couverte par l'actuel arrondissement du Plateau-Mont-Royal¹⁰¹. Dans ces conditions, les matières résiduelles non incinérées représentent pour M. Mann une mine d'or. En effet, elles lui permettent de niveler les terrains lui appartenant, puis de les revendre au prix fort à des promoteurs immobiliers¹⁰².

Le mode de disposition des déchets utilisé par l'entrepreneur horripile particulièrement les habitants des environs de la rue Maple¹⁰³ (aujourd'hui Saint-André) dans son tronçon compris entre les rues De Montigny (boulevard De Maisonneuve) et Duluth, indiqué en mauve sur la figure 3.4. De ce fait, 17% des plaintes liées à l'élimination des déchets concernent ce secteur¹⁰⁴. La figure 3.4 indique en effet que pas moins de huit dépotoirs, non autorisés pour la plupart, y ont été implantés entre 1877 et 1893, ce qui représente près de la moitié des décharges répertoriées. Mann fait notamment déposer des ordures dans un ravin localisé entre les rues Maple, Saint-Hubert, Roy et

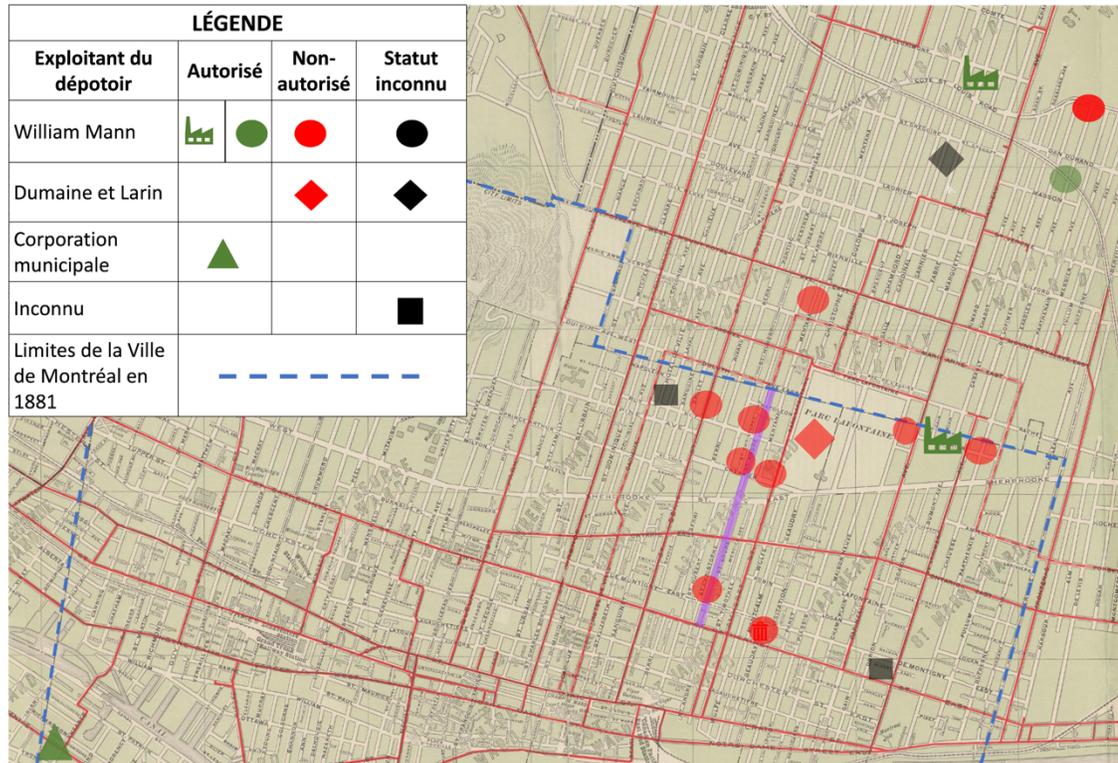
¹⁰¹ Le dépouillement des sources nous a permis de repérer les différents dépotoirs représentés sur la figure 3.4. Puisque les données proviennent de documents historiques, la localisation de plusieurs de ces emplacements est approximative, leurs coordonnées géographiques exactes n'étant pas toujours mentionnées. Il est également possible que les sources aient passé sous silence certains dépotoirs illégaux, qui ne sont par conséquent pas représentés sur cette carte.

¹⁰² « Mann au criminel. Habitation sur des monceaux de déchets », *L'Étendard*, 19 décembre 1889, p. 1.

¹⁰³ La rue Maple est parfois appelée « rue des Érables » dans les sources. À ne pas confondre avec la véritable rue des Érables, située près de l'avenue de Lorimier.

¹⁰⁴ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2011), *Procès-verbaux : volumes 98 à 132, 1877 à 1893*, CA M001 VM001-10-D107 à D141 et Fonds Comité de santé - Bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920*, CA M001 VM045-1-1.

Figure 3.4 Carte des dépotoirs utilisés par la Ville de Montréal et ses entrepreneurs entre 1877 et 1893, en fonction de leur exploitant et de leur statut



Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Joseph Charlebois, *Subscribers' Timedex map of Montreal*, Dominion ABC Guides Co., 1910. Réalisation : Claudèle Richard, 2021.

Duluth, ce qui incommode les riverains en raison des odeurs¹⁰⁵. Qui plus est, on accuse les dépotoirs non autorisés de l'entrepreneur de faire baisser la valeur des propriétés environnantes¹⁰⁶. Si le Comité de santé avise régulièrement Mann de cesser de déposer des rebuts à cet endroit et ailleurs dans la ville, il est rare qu'il en appelle légalement du comportement de Mann. En réponse à une plainte déposée par Alfred Lionais,

¹⁰⁵ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *Procès-verbaux : volume 128*. - 1892, 16 mai 1892, CA M001 VM001-10-D137.

¹⁰⁶ « Hôtel de ville. Comité de santé. Les vidanges de M. Mann. Plaintes de M. Lyonais [sic] du "Monde" », *L'Étendard*, 24 avril 1891, p. 1.

directeur du journal *Le Monde* et résident de la rue Saint-Hubert¹⁰⁷, l'avocat de la Cité affirme que ce citoyen a le droit de poursuivre l'entrepreneur, mais que la Ville n'y est pas tenue¹⁰⁸.

De nombreux Montréalais, exaspérés par les incartades de l'entrepreneur et la relative passivité du Comité de santé, adressent leurs doléances à la Citizens' Association¹⁰⁹ et au Conseil municipal¹¹⁰. Appuyés par le maire Jacques Grenier (1889-1891), ils exigent que Mann respecte la dixième clause de son contrat, qui stipule qu'il doit faire incinérer l'ensemble des déchets ramassés¹¹¹. Le Conseil de ville saisit une nouvelle fois l'avocat de la Cité de la question, sans résultat concret¹¹². À cet effet, même les critiques du gouvernement provincial ne convainquent pas les membres du comité de se montrer fermes à l'égard de Mann. Informé des abus présumés exercés par la Montreal Fertilizing Company en ce qui a trait à la collecte et l'élimination des immondices, le CHPQ envoie une lettre au Comité de santé montréalais pour que celui-ci agisse et empêche Mann de disséminer des dépotoirs partout dans la métropole¹¹³.

¹⁰⁷ Bibliothèque et Archives nationales du Québec, *Collection d'annuaires Lovell de Montréal et sa région, 1842-2010, 1892-1893*, 0005993752.

¹⁰⁸ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, 18 février 1892, CA M001 VM045-1-1.

¹⁰⁹ « City Items », *The Daily Witness*, 27 novembre 1889, p. 6.

¹¹⁰ « Conseil de Ville. Les colporteurs. Le marché Papineau », *La Minerve*, 17 décembre 1889, p. 1.

¹¹¹ Archives de Montréal, Fonds Service de santé - 1914-1972, *Rapport sur l'État Sanitaire de la Cité de Montréal. Service de santé. - 1886-1890*, 1888, CA M001 VM171-2-D48.

¹¹² « Civic Business. Scavenging - Night School - Water Rate Reduction - Papineau Square », *The Daily Witness*, 18 novembre 1889, p. 4.

¹¹³ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, 23 avril 1891, CA M001 VM045-1-1.

Dans la foulée de cette semonce, les échevins se contentent d'ordonner à l'inspecteur sanitaire de déterminer si Mann respecte les clauses de son contrat quant à l'incinération des ordures et de faire un rapport à ce sujet¹¹⁴.

Bref, force est de constater que les élus déplorent sur papier les techniques employées par Mann pour éliminer les déchets, mais qu'ils prennent en réalité bien peu de mesures efficaces pour les faire cesser. Nous pouvons donc en déduire que la Ville ne voit pas d'un si mauvais œil les dépotoirs de Mann. Peut-être même y voit-elle un avantage économique. En effet, tel que mentionné précédemment, l'entrepreneur comble des terrains avec des détritrus, qu'il revend ensuite à des promoteurs immobiliers. Bien que cette pratique répugne plusieurs habitants du secteur, elle n'est pas inhabituelle sur l'île de Montréal. En effet, l'homme d'affaires, politicien et propriétaire terrien Louis Beaubien reçoit vers 1879 l'autorisation convertir l'une de ses anciennes carrières de Saint-Louis-du-Mile-End en dépotoir, ce qui lui permet d'en tirer une nouvelle source de profit. Au cours des décennies suivantes, plusieurs pétitions seront adressées aux autorités de cette municipalité par des riverains afin de réclamer qu'on mette fin à cette activité. À l'image de Mann, Beaubien reçoit plusieurs avertissements de la part du pouvoir municipal, mais celui-ci ne lui impose aucune sanction concrète le forçant à fermer définitivement sa décharge. Le gouffre étant finalement comblé par les déchets au début du 20^e siècle, la famille Beaubien peut lotir le terrain afin de le rentabiliser à nouveau, participant de ce fait au développement urbain de Saint-Louis-du-Mile-End¹¹⁵. Sachant que des milliers de personnes venues de la campagne ou de l'étranger affluent vers Montréal durant la période à l'étude, il est impératif de construire de

¹¹⁴ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, 10 août 1888, CA M001 VM045-1-1.

¹¹⁵ Yves Desjardins, *Histoire du Mile End*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2017, pp. 78-80.

nouvelles habitations pour les accueillir¹¹⁶. Dans ces conditions, il est probable que les autorités montréalaises aient toléré l'enfouissement des déchets effectué par Mann justement parce que cette pratique permettait de viabiliser un secteur accidenté et, conséquemment, d'en tirer un revenu via les taxes foncières. Tant et aussi longtemps que les pétitions quant à l'élimination des ordures émanent principalement des riverains de ces dépotoirs, la Ville ne réprimandera donc pas sérieusement l'entrepreneur Mann.

3.2 La recette d'un partenariat durable

Néanmoins, nous l'avons vu, l'insatisfaction des Montréalais envers le travail de l'entrepreneur se manifeste dès le début de « l'ère » Mann et le nombre de pétitions concernant la gestion des déchets augmente sensiblement à partir de 1889. De plus, les écarts de Mann et de ses employés défraient régulièrement la chronique. Face à ce mécontentement, une question se pose : pourquoi le Comité de santé persiste-t-il à renouveler les contrats de William Mann durant une aussi longue période? Prenez un entrepreneur qui lui seul est capable d'assurer ce service avec régularité dans une ville de la taille de Montréal, ajoutez-y un système d'attribution des contrats qui favorise une situation de monopole, saupoudrez-le de pots-de-vin et vous obtiendrez la recette parfaite pour garantir à Mann un partenariat durable avec la Ville de Montréal.

¹¹⁶ P.-A. Linteau, *Une histoire de Montréal*, op. cit., p. 166.

3.2.1 Faute de mieux

L'insatisfaction populaire découlant de la manière dont Mann exécute son contrat trouve tout de même une certaine résonance auprès de l'administration municipale. En 1885, elle accorde effectivement le contrat de collecte des ordures ménagères à Charles Adolphe Dumaine et Louis Larin pour une durée de cinq ans, moyennant un montant de 16 600\$ par an (596 685,46\$)¹¹⁷. Ce sera un échec cuisant. Les deux associés ne possédaient tout simplement pas l'expertise et les moyens financiers requis pour prendre en charge un tel service. Effectivement, une enquête municipale portant sur l'octroi de contrats pour l'enlèvement des déchets et l'éclairage au gaz, ouverte en 1887, nous apprend que Dumaine et Larin auraient payé des échevins et leur auraient rendu divers services afin qu'ils choisissent leur soumission¹¹⁸. Selon des témoins, Dumaine aurait versé 1 100\$ (soit près de 40 000\$ actuels) à des personnalités haut placées afin d'obtenir le contrat. De plus, les tractations derrière cet octroi impliqueraient plusieurs politiciens, allant de l'échevin Beausoleil, membre du Comité de santé, jusqu'au premier ministre du Québec Honoré Mercier, alors chef de l'opposition libérale. Plusieurs autres témoins s'étant désistés, il est difficile pour le comité d'enquête de prouver ces allégations¹¹⁹. Quoi qu'il en soit, cela ne semble vraisemblablement pas être sur la base de leur mérite que le contrat fut attribué à Dumaine et Larin, et les citoyens de Montréal en paient les frais.

¹¹⁷ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, 14 novembre 1884, CA M001 VM045-1-1.

¹¹⁸ « L'enquête municipale », *La Patrie*, 21 septembre 1887, p. 2.

¹¹⁹ « Le comité d'enquête », *La Minerve*, 24 septembre 1887, p. 2; « The Boodle Investigation Case In Montreal », *Morning Chronicle and Commercial and Shipping Gazette*, 24 septembre 1887, p. 1; Argus, « À travers l'enquête », *La Minerve*, 26 septembre 1887, p. 2 et « Actualités », *L'Électeur*, 14 novembre 1887, p. 4.

Figure 3.5 Caricature sur l'enquête concernant l'octroi du contrat de l'éclairage au gaz et du contrat d'enlèvement des déchets



« LE MAIRE ABBOTT – Cré fromage puant ! C'est un job difficile de le dépecer.
LADÉBAUCHE – Ça pue pas bon, ça sent le gaz et les vidanges. Pouah ! Il n'y a rien
comme les fromages rouges pour se gâter comme ça. ». *Le Violon*, 8 octobre 1887, p.1.

Les journaux n'hésitent d'ailleurs pas à qualifier le contrat de Dumaine et Larin de « fraude », car leurs employés ne ramassent pour ainsi dire pas les déchets. D'après les rapports du Département de santé, les éboueurs ont omis de vider en moyenne 371 barils à ordures par jour entre le 9 et le 12 juin 1885¹²⁰. On se rappellera que les équipes de Mann avaient été fortement critiquées par les autorités et les citoyens pour une raison similaire durant l'été 1888. Or, elles avaient négligé quotidiennement dix fois moins de contenants que les hommes de Dumaine et Larin. Cet ordre de grandeur nous donne une idée de l'état sanitaire lamentable dans lequel les deux sous-traitants laissent alors

¹²⁰ « The Board of Health. The Scavenging Fraud Still Perpetuated - A Weak Board Deals With It in a Weak Manner - More Threats - What the Chairman Saw and What We Heard », *The Daily Witness*, 16 juin 1885, p. 2.

Montréal. Au cours d'une réunion, l'échevin Gray, président du Comité de santé, « [...] laid the matter of the scavenging contract before the committee, and said that for all the scavenging that was done they might as well have no scavengers at all¹²¹ ». Qui plus est, à l'inverse de Mann, Dumaine et Larin ne possédaient pas de terrains à l'extérieur de la ville de Montréal avant l'entrée en vigueur de leur contrat. Alors que leur entente avec la Ville stipule clairement qu'ils doivent fournir une décharge située à l'extérieur des limites de Montréal, les entrepreneurs ne parviennent pas à s'entendre avec des municipalités qui toléreraient le dépôt de déchets sur leur territoire. Les municipalités de Saint-Jean-Baptiste et du Côtéau Saint-Louis leur interdisent en effet d'y jeter les déchets montréalais¹²². Ils n'ont donc d'autre choix que de déposer clandestinement des ordures sur de vastes terrains, à l'insu de leurs propriétaires. Les représentants de la succession Logan, notamment, protestent sans surprise contre ce mode de disposition des immondices qu'ils constatent sur leur propriété. Dumaine et Larin ont de ce fait dû changer six fois de lieu de dépôt pour les déchets en six mois¹²³.

On le voit, à l'image des entrepreneurs des années 1870-1876, Dumaine et Larin ont sous-estimé le travail que demande le service de collecte et d'élimination des détritiques. En juin 1885, soit six mois seulement après avoir débuté leurs activités, les deux partenaires d'affaires se trouvent dans une impasse : ils ont dépensé tous leurs capitaux, ils ne possèdent toujours pas de dépotoir permanent et leurs chevaux sont victimes

¹²¹ « The Public Health. The Scavenging Contract. Every One of its Conditions Violated », *The Montreal Daily Herald and Daily Commercial Gazette*, 13 mai 1885, p. 8.

¹²² Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2011), *Procès-verbaux: volume 109. - 1884-1885*, 26 mai 1885, CA M001 VM001-10-D118.

¹²³ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920*, 12 mai 1885, 29 mai 1885 et 19 juin 1885, CA M001 VM045-1-1.

d'épuisement. Leur contrat étant virtuellement nul et non avenu, ils déclarent forfait¹²⁴. Leur successeur est déjà tout trouvé. L'échevin Gray confie effectivement à un journaliste du *Daily Witness* que le seul homme capable de faire l'enlèvement des déchets dans la ville est William Mann et que le Comité de santé devra s'en remettre à lui¹²⁵. À la fin du mois de juin, Dumaine et Larin sont relevés de leurs fonctions et un contrat est octroyé à Mann pour le ramassage des déchets entre le 1^{er} juillet 1885 et le 30 juin 1886 à raison de 21 000\$ (755 042,24\$). Des soumissions sont également demandées pour un contrat de cinq ans, « [...] a preference of one thousand dollars be guaranteed to the said Mr Mann over every other tenderer [...]»¹²⁶.

3.2.2 Un système qui favorise le « Mann-opole »

Après la parenthèse Dumaine et Larin, aucun autre entrepreneur que Mann ne se verra attribuer le contrat de collecte et d'élimination des déchets, et ce jusqu'à ce que ce service soit municipalisé en 1893. Cette situation de monopole s'explique entre autres par les spécifications du contrat exigées par la Corporation. Celles-ci rendent difficile pour un entrepreneur ayant des moyens limités de gérer l'ensemble du cycle de gestion des matières résiduelles.

Au niveau de la collecte et du transport des immondices, la vaste étendue de territoire que doit couvrir l'entrepreneur des déchets et des matières fécales sélectionné par

¹²⁴ *Ibid.*

¹²⁵ « Health and Scavenging », *The Daily Witness*, 9 mai 1885, p. 8.

¹²⁶ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, 30 juin 1885, CA M001 VM045-1-1.

l'administration municipale a de quoi décourager les potentiels concurrents de Mann. Certaines grandes villes européennes, comme Paris et Londres, découpent leur territoire en plusieurs zones, chacune faisant l'objet d'un contrat distinct. De ce fait, 16 concessionnaires sillonnent les rues de la capitale française en 1880¹²⁷. Londres est pour sa part scindée en 176 paroisses, elles-mêmes subdivisées en districts. Les autorités accordent ainsi des contrats de collecte à pas moins de 90 compagnies. Selon un système rappelant les poupées russes, plusieurs d'entre elles sous-traitent le travail à d'autres entreprises, qui le sous-traitent à leur tour¹²⁸. De cette manière, un entrepreneur qui dispose de moyens limités (ex. quatre ou cinq chevaux et le matériel habituel des charretiers) a la capacité de soumissionner et d'accomplir le travail dans ce plus petit secteur¹²⁹. D'après Gérard Bertolini, ce modèle est repris par les villes nord-américaines de 100 000 habitants et plus, car il assure un environnement concurrentiel et diminue les risques de collusion des entrepreneurs¹³⁰. Jugeant trop élevé le montant demandé par Mann, un contribuable suggère d'ailleurs en 1886 de diviser la ville en une dizaine de sections faisant l'objet de soumissions séparées. Sa proposition reste toutefois lettre morte¹³¹. Montréal se distingue donc, puisque la collecte et l'élimination des ordures de cette ville, qui compte 216 650 âmes en 1891¹³²,

¹²⁷ P. Darmon, *Défense de cracher!...*, *op. cit.*, p. 174.

¹²⁸ Gérard Bertolini, *Le marché des ordures. Économie et gestion des déchets ménagers*, Paris, L'Harmattan, coll. « Environnement », 1990, pp. 144-145.

¹²⁹ Tax-Payer, « Correspondence. The Scavenging Contract », *The Montreal Daily Herald and Daily Commercial Gazette*, 31 mars 1886, p. 6.

¹³⁰ G. Bertolini, *Le marché des ordures...*, *op. cit.*, pp. 144-145.

¹³¹ Tax-Payer, *op. cit.*, p. 6.

¹³² « Population en 1891 | Chronologie de Montréal », Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal, <https://chronomontreal.uqam.ca/chronologie/2496-population-en-1891> (17 novembre 2021).

sont confiées à un seul vidangeur licencié. L'ampleur de la tâche nécessite un capital considérable, ce qui signifie que peu d'entrepreneurs ont les reins assez solides pour soumissionner¹³³.

Le territoire municipal n'étant pas subdivisé, l'entrepreneur sélectionné par le Conseil doit alors avoir à sa disposition un nombre conséquent d'employés et de chevaux pour transporter les ordures ramassées au dépotoir. Nous l'avons dit, l'entreprise de Mann fait travailler des dizaines d'éboueurs et d'équidés. Bien que s'intéressant à une période antérieure à « l'ère » Mann, l'étude menée par Margaret Heap sur la grève des charretiers de Montréal de 1864 nous révèle que bien peu de personnes possèdent de telles ressources. De tous les charretiers montréalais recensés par Heap, seule une faible proportion (2,2%) possède cinq chevaux ou plus¹³⁴. « Ainsi, [à l'époque], un Toussaint Lecompte, qui, avec 21 chevaux, emploie 12 hommes, est toujours une figure exceptionnelle¹³⁵ ». Le nombre de ces « maîtres-charretiers » décline toutefois au cours des décennies suivantes¹³⁶. Nous pouvons donc supposer qu'un William Mann, avec ses 80 chevaux et vidangeurs, détonne d'autant plus au sein de l'industrie du charroyage montréalaise.

Mais c'est sur le plan de l'élimination des déchets que Mann sait se rendre le plus indispensable, plus précisément grâce à son incinérateur pour les ordures ménagères.

¹³³ Tax-Payer, « Correspondence. The Scavenging Contract », *The Montreal Daily Herald and Daily Commercial Gazette*, 31 mars 1886, p. 6.

¹³⁴ Margaret Heap, « La grève des charretiers à Montréal, 1864 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 31, n° 3, 1977, p. 376.

¹³⁵ *Ibid.*

¹³⁶ Sherry Olson, « The Urban Horse and the Shaping of Montreal, 1840-1914 », dans *Animal Metropolis: Histories of Human-Animal Relations in Urban Canada*, Calgary, University of Calgary Press, 2017, pp. 59-61.

En effet, en conséquence de l'épidémie de variole, le Comité de santé songe à demander au Conseil d'autoriser l'achat d'un terrain pour y installer un four crématoire opéré par la Ville, mais se ravise en raison du coût élevé d'un tel projet¹³⁷. Dans ce contexte, la proposition de Mann de se charger de cette besogne arrive à point nommé. Le recours à des contrats de courte durée permet donc paradoxalement à Mann d'assurer la longévité de son partenariat avec la Ville. Effectivement, en Amérique du Nord, les municipalités accordent généralement des contrats pour des périodes de trois à cinq ans¹³⁸. Montréal ne fait pas exception, car le règlement 46 concernant les vidangeurs stipule que les contrats peuvent être donnés pour une durée maximale de cinq ans¹³⁹. Ces renouvellements fréquents permettent entre autres aux villes de juger la performance de l'entrepreneur et de réévaluer le budget alloué au contrat. Comme le note Melosi, les entrepreneurs, incertains de la longévité de leur relation avec la Corporation, sont de ce fait peu enclins à se doter d'infrastructures coûteuses requérant des capitaux considérables, comme les fours crématoires¹⁴⁰. William Mann se démarque par conséquent de ses confrères américains et des précédents entrepreneurs montréalais, puisqu'il n'hésite pas à investir afin de se munir d'incinérateurs pour les déchets et les déjections. L'expérience et les ressources financières que détient Mann semblent d'ailleurs dissuader ses éventuels concurrents de soumissionner. En effet, on note une baisse du nombre de soumissionnaires à la suite de son entrée en scène. Les sources disponibles nous indiquent ainsi qu'en moyenne, 13 entrepreneurs par année ont répondu à l'appel d'offres de la Ville pour le contrat de collecte des ordures en

¹³⁷ « The Health Committee. The Increase of Salaries - Dr. Nolin To Get \$200 More - The Health Inspector To Get \$100 More », *The Daily Witness*, 20 mars 1886, p. 4.

¹³⁸ M.V. Melosi, *op. cit.*, p. 155.

¹³⁹ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001). – 1833-2001, *No 46. Règlement concernant les vidangeurs*, 15 mars 1870, CA M001 VM001-33-02-D005-P0046.

¹⁴⁰ M.V. Melosi, *op. cit.*, p. 155.

1870 et en 1875¹⁴¹. Ce nombre chute au cours de la « période » Mann. Entre 1884 et 1893 (excluant les années 1886-1890, où ce dernier signe une entente de cinq ans avec la Corporation), seuls deux soumissionnaires par an se manifestent en moyenne, Mann étant le seul à envoyer un devis au Comité de santé en 1886, 1892 et 1893¹⁴².

En d'autres termes, Mann ne possède aucun compétiteur sérieux, et les autorités en sont conscientes. Il peut ainsi astreindre le Conseil municipal d'accepter bon gré, mal gré ses conditions. Comme mentionné précédemment, Mann obtient en 1886 un contrat de cinq ans pour 220 000\$. Ce montant est jugé exorbitant par plusieurs contribuables et le Comité des finances, qui lui fait une contre-offre de 200 000\$. Sachant qu'aucune autre personne n'a la capacité de nettoyer la ville d'une façon à peu près satisfaisante, Mann refuse de prendre en charge ce service pour une somme inférieure au montant exigé¹⁴³. Comme le dit l'adage, entre deux maux, il faut choisir le moindre. L'épisode Dumaine et Larin étant encore frais dans les mémoires, les autorités n'ont donc d'autre choix que d'accepter l'offre de Mann, d'autant plus que celui-ci dispose de forts appuis au sein du Conseil.

Effectivement, les preuves circonstanciées amassées durant le dépouillement des sources nous amènent à suggérer que le favoritisme et la corruption incarnent le dernier pilier du monopole de Mann. En Amérique du Nord, lorsque l'administration municipale confie la gestion d'un service public – comme la collecte et l'élimination

¹⁴¹ Archives de Montréal, Fonds Commission de la voirie. - 1817-30 septembre 1918, *Procès-verbaux*. - 14 septembre 1840 - 29 janvier 1910, 23 mars 1870, CA M001 VM036-1 et Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, 1^{er} mai 1875, CA M001 VM045-1-1.

¹⁴² Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, CA M001 VM045-1-1.

¹⁴³ Let There Be More Light [John F. Norris], « Correspondence. That Cremation Contract », *The Montreal Daily Herald and Daily Commercial Gazette*, 12 avril 1886, p. 6.

des ordures – à une compagnie privée, « Le fait [pour un entrepreneur] de compter sur de solides appuis au Conseil municipal devient alors un atout important, ce qui constitue une incitation très nette à la corruption des échevins et des fonctionnaires municipaux¹⁴⁴ ». À en croire les archives, Mann s’inscrit dans cette mouvance, puisqu’il se serait acoquiné avec des fonctionnaires œuvrant à tous les échelons de l’appareil municipal afin de garder la mainmise sur son contrat. En 1888, le Comité de santé adopte une résolution stipulant qu’à l’avenir, le paiement mensuel versé à Mann ne lui sera donné que si une inspection certifie qu’il incinère les déchets¹⁴⁵. Cette mesure se révèle inefficace, les citoyens continuant de se plaindre des décharges non autorisées. Aux dires de l’échevin Tansey, cela serait dû au fait que Mann payait l’inspecteur sanitaire Isaiah Radford pour qu’il taise les entorses faites à son contrat¹⁴⁶.

Dans le même ordre d’idées, l’entrepreneur aurait demandé à ses hommes d’accorder une attention particulière aux rues et ruelles bordant les résidences de médecins. Ainsi, lorsque le Conseil songe à municipaliser le service d’enlèvement des déchets en 1891, plusieurs docteurs envoient des missives élogieuses à l’égard du travail de Mann. Applaudi par les partisans de la municipalisation, l’échevin Patrick Kennedy ironise alors : « It was unfortunate for the citizens that they were not all doctors. If they were, barrels would not accumulate so. The contractors always attend to doctors, as it might

¹⁴⁴ Paul-André Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 2000, p. 131.

¹⁴⁵ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, 30 novembre 1888, CA M001 VM045-1-1.

¹⁴⁶ « City Scavenger Work. Contractor Mann Severely Hauled Over the Coals. The Health Committee Will Not Stand Many More Complaints - Overcoats For Sanitary Police », *The Montreal Herald*, 24 avril 1891, p. 8. Ces soupçons tiennent la route, puisqu’en 1888, alors que plusieurs citoyens et le docteur Laberge attestent de la présence de dépotoirs non autorisés, seul Radford se porte à la défense de Mann. Voir Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, 20 et 30 novembre 1888, CA M001 VM045-1-1.

be serious for him if all the doctors in the city dropped on him¹⁴⁷ ». Bref, Mann se serait assuré que des fonctionnaires et des spécialistes puissent réfuter les critiques des citoyens afin de garder la mainmise sur son contrat.

Mann n'hésiterait pas non plus à soudoyer des échevins pour que ceux-ci défendent ses intérêts devant le Comité de santé et le Conseil municipal. Un affidavit de Martin Considine, maître charretier, révèle que ce dernier aurait contacté l'échevin Patrick Kennedy¹⁴⁸ en 1877 à la demande de Mann, alors agent de la Montreal Fertilizing Company, et lui aurait donné 200\$ comme rémunération pour son vote et son influence afin que la compagnie obtienne une prolongation de contrat¹⁴⁹. Certains membres du Comité de santé auraient même agi ouvertement dans le but d'éviter à l'entrepreneur de s'acquitter de certaines amendes. Lorsque Mann fut condamné à verser 40\$ pour avoir déposé illégalement des déchets sur un terrain, l'échevin Jeannotte, en tant qu'ami de l'entrepreneur, serait intervenu pour retarder le paiement de la pénalité¹⁵⁰.

La séance du Conseil de ville du 17 juillet 1891 nous apprend aussi que l'entrepreneur bénéficierait des faveurs du maire James McShane (1891-1893). Dans une lettre lue devant le Conseil, Benoît Bastien, concurrent de Mann, soutient avoir rencontré le maire aux portes de l'hôtel de ville le 27 mai 1891. Sa soumission étant inférieure

¹⁴⁷ « Mr. Mann's Triumph. The Scavenging Contract Continued Until April. Free Jaunt To Chicago For the Mayor and Aldermen - Scenes in Council », *The Daily Witness*, 17 décembre 1891, p. 5.

¹⁴⁸ Comme nous pouvons le voir, si l'échevin Patrick Kennedy a donné un coup de pouce à Mann en 1877 afin qu'il obtienne le contrat désiré, il a cessé de l'appuyer en 1891, probablement en raison des incartades de l'entrepreneur.

¹⁴⁹ « Corporation Corruption », *The Montreal Herald and Daily Commercial Gazette*, 10 février 1883, p. 7.

¹⁵⁰ « The City Scavenger. Ald. Jeannotte Proves a Friend At Court », *The Daily Witness*, 28 mai 1890, p. 6.

d'environ 15 000\$ à celle de Mann¹⁵¹, McShane aurait dit à Bastien qu'il ne le croyait pas capable d'accomplir ce travail correctement à ce prix. Il lui aurait donc suggéré de prendre un arrangement avec Mann afin de lui laisser le contrat. Quelques jours plus tard, Bastien aurait rencontré le maire et Mann sur la rue Saint-Jacques. Mann lui aurait alors offert 9 000\$ à condition qu'il retire sa soumission, ce qu'il refuse de faire¹⁵². En outre, lorsque les membres du Comité de santé se sont aperçus que Mann était le plus haut soumissionnaire, ils auraient décidé qu'il était préférable de continuer le contrat de l'entrepreneur actuel jusqu'à la fin de l'année. *La Patrie* rapporte qu'

Alors, M. Mann qui n'aime pas à travailler pour rien a demandé une somme additionnelle de \$600 par mois et le comité [de santé] à la séance d'hier a complaisamment accordé ce qu'il demandait. [...] Dans les cercles de l'hôtel de ville on trouve étrange, extraordinaire, la conduite des membres du comité d'hygiène. Ils demandent des soumissions pour les jeter au panier et ils accordent des bonus à un homme qui émerge déjà trop grandement au budget de l'hôtel de Ville [sic]¹⁵³.

L'adoption de ce rapport par le Conseil pousse *The Daily Witness* à carrément traiter Mann « d'incube du Comité de santé¹⁵⁴ ». En somme, si les autres articles de journaux ne vont pas jusqu'à diaboliser l'entrepreneur de la sorte, la presse le dépeint de plus en

¹⁵¹ Les procès-verbaux du Comité de santé confirment que Bastien est bel et bien le plus bas soumissionnaire. Voir Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, 14 mai 1891, CA M001 VM045-1-1.

¹⁵² « Mr. Mann Victorious. The City Saddled With The Health Committee's Incubus For Another Five Months. Because That Was About the Only Way Out of the Difficulty - Mr. Bastien Impeaches the Mayor - Lively Scenes Between Aldermen and First Magistrate », *The Daily Witness*, 18 juillet 1891, p. 4.

¹⁵³ « M. Mann est content. Il est en excellents termes avec le Comité d'Hygiène », *La Patrie*, 16 juin 1891, p. 4.

¹⁵⁴ « Mr. Mann Victorious. »..., *op. cit.*, p. 4.

plus comme une éminence grise, dictant ses volontés jusque dans les plus hautes sphères du pouvoir municipal. Toujours dans le *Daily Witness*, un papier rapportant la présence de Mann à une réunion du Comité de santé, ayant pour but d'évaluer sa proposition d'effectuer l'enlèvement des déchets pendant 10 ans pour 80 000\$ par an (avec une indexation de 5% chaque année), le qualifie de « power behind the throne »¹⁵⁵. Finalement, selon *L'Étendard*, « Un homme [tel que Mann] qui met au défi les citoyens de Montréal, les officiers de santé de la ville, le comité provincial d'hygiène, le tribunal du Recorder, est une véritable puissance¹⁵⁶ ». Or, la « puissance » de Mann n'est pas éternelle : elle s'effrite justement sous le poids de l'opinion publique. Pour de nombreux Montréalais, déjà excédés par la piètre qualité du service offert par l'entrepreneur, les allégations de corruption qui s'accumulent contre lui sont la goutte qui fait déborder le vase. À partir des années 1890, leur exaspération se muera en véritable croisade contre Mann.

Conclusion

En somme, William Mann se démarque de ses prédécesseurs et de ses concurrents par les moyens dont il dispose. Il peut compter sur plusieurs dizaines d'employés et de chevaux, en plus de posséder les capitaux nécessaires à l'exploitation d'incinérateurs. Il est en outre en mesure de se procurer des terrains à l'extérieur des limites de Montréal afin d'y déposer les rebuts. Sur papier, l'entrepreneur a donc toutes les cartes en main pour débarrasser efficacement de ses matières résiduelles la population d'une ville de

¹⁵⁵ Sa proposition restera lettre morte. « Mr. Mann's Proposal. His Terms For a Ten Years Extension of His Scavenging Contract - Incinerators and Incinerating. », *The Daily Witness*, p. 4.

¹⁵⁶ « M. Mann », *L'Étendard*, 25 avril 1891, p. 2.

la taille de Montréal. En pratique, de 1877 à 1893, les sources nous laissent l'image d'une ville sale, en proie à l'incurie de l'entrepreneur et à l'inaction des autorités. Durant cette période, les Montréalais ne cessent de se plaindre auprès des autorités. Collecte, transport, élimination : l'ensemble du cycle de gestion des ordures souffre de négligence chronique. Barils de déchets non ramassés, tombereaux ouverts répandant des odeurs écœurantes, dépôts sauvages en plein cœur de quartiers résidentiels sont autant d'exactions reprochées à Mann et ses hommes. La presse montréalaise, qui amorce sa transition vers le journalisme d'information, relaie les doléances de la population et plusieurs quotidiens exigent que Mann réponde de ses actes.

Malgré les critiques, le partenariat entre la Ville et Mann durera 16 ans; un record de longévité par rapport aux précédents entrepreneurs. Il faut dire que la parenthèse Dumaine et Larin prouve aux autorités que Mann est le seul entrepreneur capable de nettoyer passablement une ville de Montréal en pleine expansion démographique et géographique, d'autant plus que plusieurs citoyens enfreignent la réglementation entourant la gestion des ordures et que les conditions météorologiques compliquent la tâche des vidangeurs. En outre, le système d'octroi de contrats à court terme, qui oblige l'entrepreneur à couvrir l'ensemble du territoire montréalais, élimine presque *de facto* la concurrence et assure à Mann une situation de monopole. Inversement, un contrat à long terme aurait sans doute inquiété les élus et n'aurait pas empêché la formation d'un monopole : estimer les coûts d'un tel service sur une longue période est ardu et les possibilités de réprimandes dans le cas d'une mauvaise prestation, allant jusqu'à la menace d'un non-renouvellement de contrat, seraient pratiquement impossibles avec un tel contrat. Choisir le système d'attribution de contrats à court terme représente de toute évidence le moindre mal. De plus, il fut allégué à maintes occasions que Mann distribuait des pots-de-vin à des fonctionnaires municipaux afin, notamment, qu'ils passent sous silence ses incartades. Mais à partir des années 1890, l'opinion publique gronde, animée par des promoteurs du changement. Comme nous le verrons dans le prochain chapitre, le ras-le-bol des Montréalais envers Mann et son entreprise atteint

alors son paroxysme. Ils réclament non seulement que la Ville cesse son association avec Mann, mais aussi qu'elle municipalise le service d'enlèvement des déchets.

CHAPITRE IV

LA MUNICIPALISATION DU SERVICE DE COLLECTE ET D'ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

À partir des années 1890, l'insatisfaction envers le service offert par William Mann et ses employés est de plus en plus manifeste. Cette vague de mécontentement emportera non seulement les appuis politiques dont bénéficiait Mann, mais aussi le système contractuel, puisque le service d'enlèvement des ordures ménagères sera municipalisé en 1893. Après environ trois ans de débats au Conseil naît donc le Département de l'incinération qui, avec son imposant incinérateur municipal, desservira les Montréalais d'une manière que l'on espère plus satisfaisante. Dans le présent chapitre, nous présenterons les derniers éléments qui conduiront à la municipalisation de ce service, ainsi que les pratiques mises en place pour gérer l'entièreté du cycle de traitement des détritits. Enfin, nous montrerons que les dirigeants municipaux constateront rapidement que les moyens instaurés n'auront pas pour autant permis de s'affranchir des défis géographiques, démographiques et financiers qui mettent une fois de plus à mal l'assainissement de la ville de Montréal.

4.1 Municipaliser ou ne pas municipaliser : telle est la question

Comme mentionné précédemment, des critiques envers la qualité du service offert par William Mann ont été émises dès le début de son partenariat avec la Ville de Montréal.

Les mécontents ne remettent cependant pas immédiatement en question le bien-fondé du système contractuel. L'année 1890 représente à cet égard un tournant, puisque c'est à cette date qu'émerge un mouvement réclamant la municipalisation du service de gestion des ordures. Ses partisans adoptent diverses stratégies, allant de la pétition à la manifestation, afin d'obtenir gain de cause¹. Montréal ne fait pas exception. Durant les années 1890, citoyens et autorités de plusieurs villes nord-américaines s'interrogent sur la possibilité de municipaliser leur service de gestion des déchets. En effet, les arrangements traditionnels avec des entrepreneurs se révèlent bien souvent insuffisants pour combler les besoins de ces cités industrielles qui croissent et se complexifient².

4.1.1 Nettoyer les écuries d'Augias

Ce changement de ton de la part des Montréalais se fait sous l'impulsion de quelques particuliers disposant du capital social nécessaire pour défendre leurs propres intérêts et, plus largement, ceux de leurs concitoyens. C'est notamment le cas de l'avocat Édouard Lefebvre de Bellefeuille. Excédé par les dépôts d'ordures non autorisés effectués par les employés de Mann dans les environs de la rue Maple – ces dépotoirs se trouvant près de sa résidence de la rue Cherrier – de Bellefeuille envoie plusieurs pétitions aux pouvoirs publics afin de réclamer non seulement la résiliation du contrat de l'entrepreneur, mais aussi l'abandon du système contractuel³. Dans son rapport

¹ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *Procès-verbaux : volumes 98 à 124*, 1877 à 1891, CA M001 VM001-10-D107 à D133.

² Martin V. Melosi, *Garbage in the Cities: Refuse, Reform and the Environment*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 1981, pp. 100 et 155.

³ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, 13 février 1890, CA M001 VM045-1-1.

annuel pour l'année 1890, le docteur Laberge souligne que les multiples plaintes formulées par des citoyens, à la suite de de Bellefeuille, ont incité le Comité de santé à adopter, le 10 avril, une résolution recommandant que la Ville se charge elle-même de l'enlèvement des déchets à l'expiration du présent contrat de Mann, qui doit se terminer en 1891⁴. Un avis de motion est présenté au Conseil quatre jours plus tard⁵.

L'expiration du contrat se trouvant à portée de vue à la fin de l'hiver 1891, de Bellefeuille fait publier des lettres ouvertes dans les journaux afin de s'assurer que la municipalisation s'enclenche une fois pour toutes⁶. Leader proclamé par ses concitoyens selon *La Presse*, ceux-ci chargent de Bellefeuille « [...] de voir à leurs intérêts au sujet de la conduite de M. Mann [...] »⁷. Cette médiatisation des enjeux entourant le service offert par Mann entraîne un élargissement du mouvement. En effet, aux côtés de simples citoyens, tant des médecins que des associations patronales et syndicales, telles que la Chambre de commerce du district de Montréal et les Chevaliers du travail, en viennent à demander la municipalisation pure et simple du service⁸. De plus, des partisans de cette réforme en font la promotion sur la place publique par le

⁴ Louis Laberge, *Report on the sanitary state of the City of Montreal. Also an Account of the Operations of the Board of Health and the Vital Statistics for the year 1890*, Montréal, Eusèbe Sénécal & Fils, Printers, Board of Health and Vital Statistics, 1891, pp. 23-24.

⁵ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *Procès-verbaux : volume 121. - 1890*, 14 avril 1890, CA M001 VM001-10-D130.

⁶ « Il y aura deux contrats. Comment on se propose de remédier aux abus. Les cendres séparées des déchets. L'opinion d'un échevin - Le sentiment public », *L'Étendard*, 16 avril 1891, p. 4 et « Mr. Mann's Busy Day. The Health Committee and the Scavenging », *The Daily Witness*, 24 avril 1891, p. 5.

⁷ « M. Mann et les vidanges. Les vidangeurs transportent les saletés de l'Ouest dans l'Est de Montréal. Une lettre au Conseil Provincial d'Hygiène », *La Presse*, 22 avril 1891, p. 4.

⁸ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2011), *Procès-verbaux : volumes 125 à 132, 1877 à 1893*, CA M001 VM001-10-D134 à D141 et Fonds Comité de santé - Bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920*, CA M001 VM045-1-1.

biais d'assemblées d'information. À titre d'exemple, *La Minerve* relate la tenue, le 15 décembre 1891, d'une importante assemblée publique au marché Saint-Jacques, où les citoyens Lépine et Bédard exposèrent les avantages de cette réforme⁹. Entre 1891 et la municipalisation au printemps 1893, ce sont de ce fait dix pétitions, parfois accompagnées de délégations et pour certaines récoltant plus de 400 signatures, qui sont présentées au Conseil et à son Comité de santé¹⁰.

Au même moment, de Bellefeuille amène la lutte en terrain juridique. Les journaux rapportent qu'il aurait poursuivi et fait condamner Mann à plusieurs reprises pour avoir déposé des ordures sur des lots bordant les rues Amherst, de Mentana et Maple¹¹. Les frères Alfred et Henri Lionais, respectivement journaliste et imprimeur, mais qui sont également propriétaires-promoteurs fonciers, font de même¹². Ils considèrent en effet que les activités de Mann nuisent à leurs affaires, soit la mise en valeur des sols constructibles¹³. En somme, la lecture des journaux d'époque indique que les citoyens

⁹ « Conseil de Ville. L'enlèvement des vidanges », *La Minerve*, 16 décembre 1891, p. 1.

¹⁰ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2011), *Procès-verbaux : volumes 125 à 132, 1877 à 1893*, CA M001 VM001-10-D134 à D141 et Fonds Comité de santé - Bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920*, CA M001 VM045-1-1.

¹¹ « M. Mann et les vidanges ... », *Op. cit.*, p. 4.

¹² En avril 1891, Alfred Lionais fait ainsi arrêter les éboueurs Philius Johnson et Ferdinand Filion pour dépôt non autorisé de débris et transport d'ordures dans un tombereau non numéroté. Ceux-ci furent condamnés par le Recorder à payer une amende de 40\$ (1 553,40\$ actuels) chacun. De son côté, Henri Lionais poursuit Mann pour avoir fait déverser des déchets sur un terrain privé au coin du chemin Papineau et de l'avenue du Mont-Royal. Voir « Scavengers Fined. Has Mr. Mann the Right To Be Exempted From Taxation? », *The Daily Witness*, 30 avril 1891, p. 6 et « Les accusations contre M. Mann », *La Minerve*, 4 mai 1891, p. 3.

¹³ « Hôtel de ville. Comité de santé. Les vidanges de M. Mann. Plaintes de M. Lyonnais [sic] du "Monde" », *L'Étendard*, 24 avril 1891, p. 1.

sont de plus en plus nombreux à se présenter devant la cour municipale contre Mann¹⁴. Généralement, les actions des demandeurs sont couronnées de succès, ce qui, nous l'avons vu, ne persuade toutefois pas l'entrepreneur de cesser ses pratiques¹⁵.

Pour mettre fin à ce *statu quo*, d'autres partisans de la municipalisation adoptent des stratégies plus « musclées », voire intimidantes. Selon *La Patrie*, une délégation de 150 électeurs du quartier Sainte-Marie s'est rendue, le 14 décembre 1891, aux domiciles des échevins Joseph Robert et François Martineau, qu'ils soupçonnent de favoritisme envers Mann, pour leur demander d'appuyer le mouvement visant la résiliation de son contrat¹⁶. Comme le rapporte le quotidien,

Le nombre, l'influence et la valeur des [manifestants] ont porté conseil, paraît-il, car MM. Robert et Martineau se sont engagés à marcher dans le nouveau mouvement et à voter contre toute proposition qui tendrait [sic] de faire de l'enlèvement des vidanges une entreprise privée. De nombreux discours ont été prononcés et toute cette éloquence municipale a finalement été noyée dans le champagne¹⁷.

Cet événement marque ainsi un début d'affaiblissement des appuis politiques envers le système contractuel en général et Mann en particulier.

¹⁴ « Actualités », *Le Prix courant : journal du commerce*, 12 juin 1891, p. 8 et « À propos de vidanges. Une poursuite de \$10,000 contre MM. Mann et Brunet », *La Patrie*, 9 mai 1892, p. 2.

¹⁵ « Conseil-de-Ville. La taxe de l'eau. Les crédits civiques », *La Minerve*, 14 avril 1891, p. 3.

¹⁶ « La question des vidanges. On exerce une pression sur les échevins. La guerre à l'entrepreneur Mann. Députations auprès de MM. Robert, Martineau et Brunet », *La Patrie*, 15 décembre 1891, p. 4.

¹⁷ *Ibid.*

4.1.2 La question de la municipalisation dans l'arène politique

Parallèlement à ces actions citoyennes, la Ville s'attèle donc à municipaliser le système de gestion des immondices. Or, cette réforme se heurte à des obstacles au niveau financier. Les partisans de la municipalisation devront ainsi attendre 1893 avant de crier victoire. Ayant adopté une résolution proposant la municipalisation en 1890, le Comité de santé nomme, l'année suivante, un sous-comité afin d'estimer les coûts associés à ce projet¹⁸. Ses membres évaluent à 345 728\$ (13 429 780,25\$ actuels) le montant nécessaire à la prise en charge du service et à l'achat de terrains¹⁹. Ils recommandent également d'attribuer un contrat d'une durée de six mois à un an à Mann, le temps de procéder à la municipalisation²⁰. Le Comité des finances, jugeant les coûts annoncés de la municipalisation trop élevés, demande à l'inspecteur de la Cité de produire un rapport indiquant si la Ville peut elle-même fournir des lots pour les dépotoirs et de revoir le coût probable des opérations, cela afin de mesurer s'il est possible d'en réduire le montant estimé par le Comité de santé. Selon le rapport de l'inspecteur de la Cité, un montant de 80 000\$ (3 107 594,49\$) suffirait à la prise en charge du service et à son fonctionnement sous le contrôle direct de la ville, ce qui représente environ 27 000\$ de plus que ce que réclame alors Mann²¹. Après ces révisions, le Conseil adopte en décembre 1891 un rapport conjoint des comités de santé et des finances préconisant la municipalisation du service. Toutefois, il est impossible

¹⁸ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, 3 juillet 1891, CA M001 VM045-1-1.

¹⁹ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *Rapports de comités : Vol. 5*. - 1891-1893, 1891, CA M001 VM001-31-D05.

²⁰ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, 27 novembre 1891, CA M001 VM045-1-1.

²¹ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *Rapports de comités : Vol. 5*. - 1891-1893, 1891, CA M001 VM001-31-D05.

pour la Ville de se munir des infrastructures et du matériel requis avant la fin du contrat de Mann, puisqu'il ne reste que deux semaines avant son échéance. Les membres du Conseil amendent donc le rapport de sorte que le Comité de santé soit autorisé à renouveler temporairement l'entente avec l'entrepreneur²². Mais les autorités se voient sans cesse dans l'obligation de prolonger le contrat de l'entrepreneur. Notamment en raison de la lenteur du processus administratif, ni l'achat de terrains ni celui du matériel n'ont encore été réalisés, la considération par le Conseil des rapports allant dans ce sens étant en effet régulièrement remise à une séance ultérieure²³.

Cette période de flottement favorise en quelque sorte les opposants à la municipalisation au sein du Conseil, qui peuvent ainsi revenir à la charge. Une véritable joute s'engage alors entre ceux que le journal *The Daily Witness* surnomme les « Mannites » et les « anti-Mannites », respectivement partisans et adversaires de Mann et du système contractuel²⁴. Les « Mannites », à l'instar des échevins Joseph Brunet et Henri-Benjamin Rainville, jugent le système contractuel plus avantageux, car il exerce une pression fiscale moindre sur l'enveloppe budgétaire de la Ville que la municipalisation. Pour l'instant donc, Mann doit cet appui politique à sa capacité de nettoyer la ville à un coût moindre que la Corporation. Or, le vent tourne quelque peu au Conseil en 1893. Expliquons-nous. Cette année-là, six des dix pétitions envoyées aux autorités à propos du service de gestion des ordures réclament toujours sa

²² Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *Procès-verbaux : volume 127. - 1891-1892*, 16 décembre 1891, CA M001 VM001-10-D136.

²³ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *Procès-verbaux : volumes 128 et 131*, 1892-1893, CA M001 VM001-10-D137 et D140.

²⁴ « The Struggle Over. Mr. Mann Loses the Scavenging Contract », *The Daily Witness*, 21 mars 1893, p. 5.

municipalisation immédiate²⁵. Toutefois, certains élus suggérant que les problèmes inhérents au service de collecte des déchets proviendraient peut-être plutôt de l'absence de compétition entre les entrepreneurs – et non pas du fait que le service soit privé – le Conseil de ville propose dans un premier temps de briser le monopole de Mann. Cette stratégie doit faire en sorte d'améliorer la qualité du service, tout en permettant que celui-ci demeure sous la gouverne du système contractuel. En procédant de cette façon, les opposants à la municipalisation croient pouvoir ainsi limiter les charges financières assumées par la ville comme cela serait le cas advenant une municipalisation. Le Conseil de ville décide donc de demander des soumissions pour un contrat d'une durée de sept ans et cela en divisant la ville en trois secteurs, chacun desservi par un entrepreneur différent. Mais cette stratégie échoue, car étant le seul soumissionnaire, Mann exige un montant de 113 000\$ (4 438 249,19\$ actuels) par an pour nettoyer l'ensemble du territoire municipal, avec une indexation de 3% par année²⁶. Devant une telle situation, le Comité de santé se résigne à recommander au conseil municipal d'accepter l'offre de Mann dans le but d'éviter tout bris de service²⁷.

L'argument économique avancé par les tenants du système contractuel s'effondre alors, apportant de l'eau au moulin des « anti-Mannites ». Selon la presse, cette faction est menée par l'échevin Napoléon-Arthur Hurteau²⁸. Membre du Comité des finances, Hurteau ne rate jamais une occasion de réclamer l'adoption de mesures concrètes

²⁵ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *Procès-verbaux : volumes 126 à 132*, 1891-1893, CA M001 VM001-10-D135 à D141.

²⁶ Archives de Montréal, Fonds Service de santé - 1914-1972, *Rapport sur l'État Sanitaire de la Cité de Montréal. Service de santé. - 1891-1895*, 1893, CA M001 VM171-2-D50.

²⁷ « Enfin! La question de l'enlèvement des vidanges est réglée. M. Mann perd son plantureux contrat. La ville se chargera de la besogne », *La Patrie*, 21 mars 1893, p. 3.

²⁸ « Mr. Mann's Friends Carry the Council By a Majority of One Vote », *The Daily Witness*, 20 avril 1892, p. 4.

permettant la municipalisation immédiate du service de gestion des détrit²⁹. Bien que Mann demande un montant inférieur à ce que requiert la municipalisation – du moins jusqu’en 1893 – Hurteau juge que la Ville jette son argent par les fenêtres en lui attribuant un contrat, car son travail est bâclé, ce qui comporte des risques sur le plan sanitaire³⁰. La somme exigée par Mann à l’issue de l’appel d’offres lancé en 1893 excédant les estimations du projet de municipalisation lui-même, les membres du Comité des finances, Hurteau le premier, refusent de concourir au rapport du Comité de santé recommandant de lui accorder le contrat. Lors de la séance du Conseil du 20 mars 1893, Hurteau incite plutôt les élus à écouter les citoyens et à saisir cette occasion pour faire exécuter ce travail par des employés de la Ville. Ses arguments d’ordres économique et sanitaire trouvent un écho chez les échevins, car les appuis de Mann s’effritent au terme de ce débat. En effet, tous les membres du Comité de santé – à l’exception de Brunet qui, rappelons-le, loue son terrain à Mann – retournent leur veste et se prononcent en faveur de la municipalisation. En outre, certains échevins, comme Narzal-Birtz Desmarreau, rappellent à leurs collègues qu’ils ont été élus pour avoir promis de soutenir la réforme. La proposition de Hurteau est de ce fait adoptée par les membres du Conseil par une très forte majorité, puisque seuls trois échevins se prononcent contre. Le nouveau « Service de l’enlèvement des détrit³¹ domestiques » prend donc officiellement vie au printemps 1893. Ce faisant, Montréal s’inscrit dans une vague de municipalisation qui déferle sur l’Amérique du Nord au tournant du 20^e siècle. Comme le mentionne Melosi : « By World War I at least 50 percent of American

²⁹ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *Procès-verbaux : volumes 126 à 132, 1891 à 1893, CA M001 VM001-10-D135 à D141.*

³⁰ « Mr. Mann’s Friends Carry the Council By a Majority of One Vote », *Op. cit.*

³¹ « Enfin! La question de l’enlèvement des vidanges est réglée. M. Mann perd son plantureux contrat. La ville se chargera de la besogne », *La Patrie*, 21 mars 1893, p. 3.

Cities had some form of municipal collection system, as compared with only 24 percent in 1880³² ». La presse jubile : c'en est fini de « l'ère Mann ».

Figure 4.1 Accueil réservé à la municipalisation par la presse montréalaise



Source : *La Patrie*, 21 mars 1893, p.3; *The Daily Witness*, 21 mars 1893, p. 5 et *La Minerve*, 22 mars 1893, p. 1.

4.2 Organisation administrative du département

À compter du 22 mai 1893, la Ville de Montréal prend donc officiellement en charge l'ensemble du cycle de traitement des ordures ménagères³³. Des employés municipaux veilleront dorénavant à assurer l'enlèvement des ordures, partant de leur ramassage dans les rues à leur transport jusqu'à des sites, qu'ils soient d'enfouissement, d'incinération ou tout simplement de dépôt.

³² M.V. Melosi, *Garbage in the Cities...*, op. cit., p. 100.

³³ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, 23 mai 1893, CA M001 VM045-1-1.

Ce service est initialement intégré au Département de santé, dont le Comité de santé a la responsabilité. Le 16 février 1900, le Département de santé est aboli et remplacé par deux nouvelles entités : le Département de l'incinération, qui s'occupe maintenant de tous les travaux en lien avec l'enlèvement et l'incinération des déchets, des matières fécales et des animaux morts, et le département de l'Hygiène et des statistiques, qui assume toutes les autres charges qui incombaient auparavant au Département de santé. Le Service de l'enlèvement des détritiques domestiques, désormais appelé Département de l'incinération³⁴, est dès lors dirigé par la Commission de l'incinération, composée de sept échevins³⁵. Les commissions échevinales sont toutefois abolies en 1909 par la « Loi amendant la charte de la cité de Montréal dans le but de réduire le nombre des échevins et de créer un Bureau des commissaires ». Le Département de l'incinération passe donc sous la férule du Bureau des commissaires jusqu'en 1918, date à laquelle cet organe est lui-même dissous³⁶. Ce sera alors le Service des travaux publics, chapeauté par la Commission administrative, qui gèrera à partir de ce moment le département³⁷.

³⁴ Ce service est désigné de différentes manières par les sources. « Département des vidanges », « Département des déchets », « Service d'enlèvement des détritiques domestiques », etc. sont autant de noms que lui attribuent les acteurs de l'époque. Par souci de simplification et d'uniformité, nous désignerons ce département sous le nom de « Département de l'incinération » tout au long de ce chapitre. C'est en effet le nom officiel que revêt ce département pour la majorité de la période couverte par le chapitre IV.

³⁵ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *Procès-verbaux : volume 152. - 1899-1900*, 16 février 1900, CA M001 VM001-10-D161.

³⁶ Ville de Montréal. Section des archives, « Instrument de recherche - Fonds Bureau des commissaires. - 1893-1925 (VM017) », 2016, p. 6.

³⁷ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *No. 657 - Règlement créant le service des travaux publics et définissant les attributions et les devoirs du directeur de ce service*, 4 juin 1918, CA M001 VM001-33-02-D053-P0657.

4.2.1 Le budget du Département de l'incinération

L'étude de l'administration municipale menée par Dagenais révèle que le traitement des déchets fait partie des services publics qu'elle qualifie « de première ligne », aux côtés des travaux publics, des aqueducs, des parcs et du Service des incendies, entre autres. S'apparentant à des activités de production, ils s'opposent aux services de gestion en tant que tels, à l'image de la Commission des finances³⁸. L'historienne précise que le budget de la Ville de Montréal est en majorité dédié à ces services de première ligne :

Ces départements représentent 78,5 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement en 1900; une proportion qui ne cesse d'augmenter pour atteindre 88,2 % en 1920. Les travaux publics constituent de loin le groupe le plus important, puisqu'ils accaparent autour de 40 % des ressources durant presque toute la période. De fait, c'est le seul service dont le poids des dépenses par rapport à l'ensemble s'accroît de manière continue durant les vingt premières années du [20^e] siècle³⁹.

Il faut dire que la Ville de Montréal connaît alors une croissance démographique et géographique ayant pour corollaire un besoin accru en matière d'infrastructures. Ainsi, on recense 267 730 Montréalais en 1901, contre 618 506 deux décennies plus tard⁴⁰. Évidemment, la quantité de matières résiduelles produites par ces citoyens croît en conséquence. Il n'est donc guère surprenant que le budget dédié à la gestion des ordures connaisse une hausse rapide entre 1893 et 1920. Comme le montre la figure 4.2, en 1894, première année complète où la Ville se charge de ce service,

³⁸ M. Dagenais, *Des pouvoirs et des hommes...*, *op. cit.*, pp. 20-21.

³⁹ *Ibid.*, p. 23.

⁴⁰ Paul-André Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 2000, p. 160.

78 658\$ (l'équivalent de 3 275 124,71\$ actuels) lui sont consacrés⁴¹. En 1920, ce montant s'élève plutôt à 530 972,75\$ (6 826 792,50\$)⁴². Si l'on se fie au rapport annuel du Département de l'incinération pour 1922, cette augmentation marquée du budget découle en partie de l'accroissement des distances à parcourir pour déverser les déchets. En effet, face à la saturation de plusieurs de ses dépotoirs, dont certains se trouvent maintenant encerclés par l'urbanisation « qui a gagné du terrain » tout autour de ceux-ci, la Ville se voit forcée de se procurer des terrains situés aux confins de son territoire. Les dépenses associées au transport s'en trouvent donc décuplées⁴³.

Par ailleurs, cette période de croissance effrénée que connaît Montréal et le besoin de services municipaux qui en résulte pèsent lourd sur les finances de la Ville. Cela est d'autant plus vrai que la métropole annexe un grand nombre de municipalités au début du 20^e siècle, héritant de leurs dettes au passage. De surcroît, la Ville doit emprunter d'importantes sommes d'argent afin de réaliser les travaux de voirie qui s'imposent sur son territoire et dans les quartiers nouvellement annexés. En d'autres termes, le paiement des intérêts de la dette gruge le tiers des revenus de la corporation municipale, réduisant les sommes disponibles pour le fonctionnement des divers départements, et ce tout au long de la période étudiée⁴⁴. Cette situation explique pourquoi l'Incinération

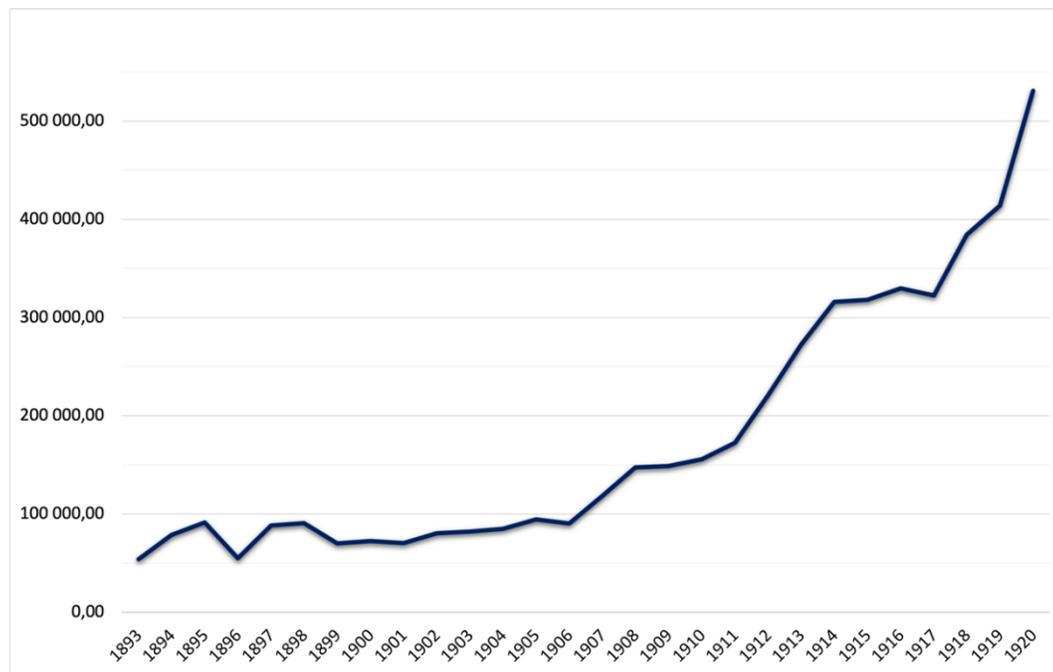
⁴¹ Archives de Montréal, Fonds Service de santé - 1914-1972, *Rapport sur l'État Sanitaire de la Cité de Montréal. Service de santé. - 1891-1895*, 1894, CA M001 VM171-2-D50.

⁴² Archives de Montréal, Centre de documentation: Publications internes et externes, *Annual Report of the Road Department : 1920*, 1920, CA M001 XCD00-P6255.

⁴³ Archives de Montréal, Centre de documentation: Publications internes et externes, *Rapport annuel du Département de l'incinération 1922*, 1923, CA M001 XCD00-P6316.

⁴⁴ P.-A. Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, *op. cit.*, pp. 265-266.

Figure 4.2 Montant dépensé annuellement par le Département de l'incinération entre 1893 et 1920 (en dollars)



Source : Archives de Montréal, Fonds Service de santé - 1914-1972, *Rapport sur l'État Sanitaire de la Cité de Montréal. Service de santé, 1891-1895 et 1896-1900*, CA M001 VM171-2-D50 à D52; Fonds Service des finances et du contrôle budgétaire. - 1801-2001, *Rapports annuels du Trésorier et du Contrôleur et Auditeur de la Cité*, 1901 à 1920, CA M001 VM002-Z-1-5-D051 à D071; Fonds Commission de l'incinération. - 1900-1910, *Procès-verbaux*. - 1903-1910, CA M001 VM040-D2 et « Rapport annuel du Surintendant du Département de l'Incinération », *Gazette municipale de Montréal*, vol. 3, n°8, 26 mars 1906.

souffre, en dépit de l'augmentation de son budget, de sous-financement chronique⁴⁵. La situation se révèle particulièrement critique en 1898. Le 7 novembre, un tarissement des fonds alloués à la collecte des ordures force alors une interruption de ce service, au grand dam de la population⁴⁶. Lors de cet événement, *The Gazette* déclarait ainsi que « There is really no service of more importance to the city than the removal of the house

⁴⁵ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé.-1832-1949, *Procès-verbaux-6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920*, 21 avril 1896, 30 avril 1896, 22 juillet 1898 et 7 octobre 1898, CA M001 VM045-1-1.

⁴⁶ « L'enlèvement des déchets. Le service entièrement suspendu. Plus d'argent pour payer les vidangeurs », *La Presse*, 7 novembre 1898, p. 1.

refuse and other garbage⁴⁷ ». En raison de la réaction populaire, le maire Raymond Préfontaine (1898-1902) ordonne sa reprise trois jours plus tard pour éviter que la santé publique de la ville ne soit mise en péril⁴⁸.

Lorsque la situation s'avère aussi préoccupante qu'en 1898, le Comité de santé et le Conseil envisagent carrément un retour au système contractuel. Les membres du comité considèrent effectivement que les augmentations de salaire exigées par les associations ouvrières compromettent la capacité de la Ville d'effectuer la besogne à un coût raisonnable, cela sans tenir compte des coûts engendrés par l'accroissement démographique et des distances à parcourir. Un appel d'offres est donc lancé afin de redonner la besogne à un entrepreneur⁴⁹. *La Patrie* affirme au contraire que la majorité de la population ne veut pas d'un retour en arrière. Le quotidien rappelle aux élus que la municipalisation avait justement été opérée afin d'éviter les abus commis par les entrepreneurs et que des sommes considérables ont été investies dans cette réforme⁵⁰. Les sources ne précisent pas à quel point les protestations exercèrent une influence sur le processus décisionnel des édiles, mais il n'y a pas de retour vers le privé. En effet, le Comité de santé se ravise et déclare être en mesure de continuer le service sans excéder le crédit de 52 000\$ accordé par le Conseil à cette fin pour l'année 1899, soit pour seulement 3 000\$ de plus que la plus basse soumission reçue. De leur côté, les membres du Comité des finances avaient gardé en tête la privatisation et suggéraient

⁴⁷ « The Scavenging », *The Gazette*, 8 novembre 1898, p. 4.

⁴⁸ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *Pièces déposées : pétitions, requêtes et autres. - 1898*, 1898, CA M001 VM001-01-2-059-D000.

⁴⁹ « La question des vidanges. Le Conseil prend enfin une décision - L'enlèvement des déchets ne se fera pas par contrat », *La Presse*, 11 février 1899, p. 5.

⁵⁰ « En garde! La ville doit garder le contrôle du service des vidanges », *La Patrie*, 6 février 1899, p. 8 et « Le bon sens triomphe. 17 contre 8 », *La Patrie*, 11 février 1899, p.16.

d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire. Leur rapport est toutefois rejeté par le Conseil, qui n'y voit pas d'économies substantielles⁵¹.

Afin d'éviter un retour en arrière vers le système contractuel, certains élus recommandent de remédier durablement à la situation grâce à des mesures fiscales nouvelles. En 1899, l'échevin et réformateur civique Herbert Brown Ames propose ainsi de financer le Département de l'incinération par le biais d'une taxe spéciale. La majorité des élus se prononce contre cette motion, car elle soutient que l'état sanitaire de Montréal n'est « pas plus déplorable » que celui d'autres villes du continent⁵². Lors d'un discours prononcé le 22 avril 1918, le maire Médéric Martin (1914-1924 et 1926-1928) propose quant à lui

[...] qu'une étude soit faite dans le but de s'assurer si le coût du service de l'enlèvement des déchets ne pourrait pas être chargé aux occupants de logis, magasins, ou bureaux. En faisant pay[er] une redevance d'à peu près 1 ¹/₂% sur la valeur du loyer, la Ville retirerait un montant presque suffisant pour payer le coût de l'enlèvement des déchets⁵³.

Cette suggestion ne se rend toutefois jamais jusqu'à l'ordre du jour du conseil municipal, illustrant le refus de la Commission administrative d'implanter une réforme fiscale de ce genre.

⁵¹ Archives de Montréal, Collection de dossiers thématiques. - 1556-2000, *D1830-1 : Voie publique - Enlèvement des déchets : Histoire*. - [18-]/[19-], n. d., CA M001 VM166-1-1-D3952.

⁵² « Pas de taxes spéciales. Protestations énergiques de certains échevins contre l'idée de faire passer Montréal pour une ville malsaine. Une motion de l'échevin Ames défaite par un vote de 17 contre 6 - La nomination de l'assistant-surintendant de l'aqueduc est référée à la commission des finances », *La Patrie*, 16 mai 1899, p. 5.

⁵³ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), Décisions du conseil de ville : 1ère série (1840-1929), *Rapports et dossiers*. - 1918, 1918, CA M001 VM001-01-3-005.

Devant ces difficultés financières, les gestionnaires du Département de l'incinération vont donc d'abord miser sur la rationalisation des salaires afin d'atteindre l'équilibre budgétaire, seul élément sur lequel ils semblent avoir une prise immédiate. Par exemple, en 1896, le nombre d'équipes œuvrant à l'incinérateur est diminué. Alors que trois équipes travaillant 8 heures par jour se relayaient auparavant, seules deux équipes disposant d'un quart de travail de 10 heures sont conservées⁵⁴. Le département dispose également de quelques revenus, tirés principalement de la vente de chevaux et de leur fumier, utilisé comme engrais par les agriculteurs⁵⁵. Finalement, des employés effectuent le tri des matières incombustibles apportées à l'incinérateur. Celles-ci sont ensuite vendues par le Département des achats et des ventes, puis recyclées par diverses industries⁵⁶.

4.3 Sur le terrain : la gestion des matières résiduelles au quotidien

À l'opposé du ramassage et de la disposition des ordures ménagères qui sont maintenant municipalisés, le traitement des charognes ainsi que des matières fécales continue d'être réalisé sous l'égide du privé. En effet, la Ville confie l'enlèvement des

⁵⁴ Archives de Montréal, Fonds Service de santé - 1914-1972, *Rapport sur l'État Sanitaire de la Cité de Montréal. Service de santé. - 1896-1900*, 1896, CA M001 VM171-2-D52.

⁵⁵ Archives de Montréal, Fonds Bureau des commissaires. - 1893-1925, *Procès-verbaux : Volume 3. - 3 janvier 1911 - 19 juillet 1911*, 1911, CA M001 VM017-000-D096, p. 120.

⁵⁶ Archives de Montréal, Fonds Bureau des commissaires. - 1893-1925, *Procès-verbaux : Volume 12. - 28 janvier 1915 - 7 avril 1915*, 18 mars 1915, , CA M001 VM017-000-D105.

animaux morts et le nettoyage des latrines⁵⁷ à des entrepreneurs⁵⁸. Notons d'ailleurs que ces deux services sont appelés à disparaître. La population d'ongulés (chevaux, moutons, porcs, etc.) décline à Montréal au tournant du 20^e siècle en raison d'un encadrement plus restrictif de la présence des bêtes dans la ville⁵⁹. Il en va de même au niveau des fosses d'aisances. Effectivement,

[...] l'arrivée au milieu des années 1880 des *water closets* britanniques en porcelaine, [...] à prix abordable, et la fin en 1887, sous l'impulsion du Bureau de santé, de la taxe de l'eau sur les *W.-C.*, pour presque tous les logements, fournissent les conditions d'une conversion dans les milieux populaires, conditions renforcées par les interventions du Bureau pour interdire les nouvelles fosses d'aisances et pour améliorer le réseau d'égouts en vue d'un virage massif vers les *W.-C.*⁶⁰.

Face à cette tendance lourde, couplée au virage vers la mécanisation des transports qui s'amorce à l'époque, nous pouvons supposer que les autorités ne voient pas l'intérêt de dépenser pour municipaliser un service voué à une disparition prochaine⁶¹.

⁵⁷ Le 30 mai 1893, le Conseil octroie le contrat pour le nettoyage des fosses d'aisances à Orille-Louis Hénault, qui détrône alors Mann. Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *Procès-verbaux : volume 133. - 1893*, 30 mai 1893, CA M001 VM001-10-D142.

⁵⁸ À partir de la fin du 19^e siècle, les sources (particulièrement les journaux) fournissent davantage d'informations sur les entrepreneurs responsables des charognes et des matières fécales, ainsi que sur leurs opérations. Les historiens s'y sont toutefois peu intéressés. Une histoire exhaustive de ces services privés reste donc à faire.

⁵⁹ Sean Kheraj, « Urban Environments and the Animal Nuisance: Domestic Livestock Regulation in Nineteenth-Century Canadian Cities », *Urban History Review*, vol. 44, n° 1-2, 2015, p. 39.

⁶⁰ Gilles Lauzon, « Eau courante, toilettes à eau et dernières latrines à Montréal, 1856-1915 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 73, n° 4, 2020, pp. 22-23.

⁶¹ Mentionnons que le nettoyage des latrines sera toutefois municipalisé en 1922. Par rapport à 1893, la donne a changé : le nombre réduit de fosses d'aisances permet à ce moment à un seul employé du département d'exécuter cette besogne. De plus, le montant chargé par le département aux propriétaires de latrines pour la vidange de celles-ci permet de rentabiliser cette opération plutôt que de payer un entrepreneur, ce qui explique cette volte-face. Voir Archives de Montréal, Centre de documentation:

4.3.1 Le service de collecte des ordures ménagères : une question de logistique

Le Département de l'incinération envisage résolument le service de collecte des ordures ménagères à travers le prisme du territoire. Il met en place un réseau logistique devant lui permettre à la fois de desservir la population, mais aussi d'optimiser le trajet effectué par les chevaux et les éboueurs. À la lumière des sources analysées, la Ville semble offrir un service d'une qualité qui satisfait globalement les Montréalais. Ceux-ci s'impliquent d'ailleurs davantage dans l'assainissement de leur ville que par le passé. Toutefois, nous verrons que l'expansion démographique rapide de la municipalité et le non-respect de la réglementation par de nombreux citoyens mettent à mal la capacité du département de nettoyer adéquatement la métropole.

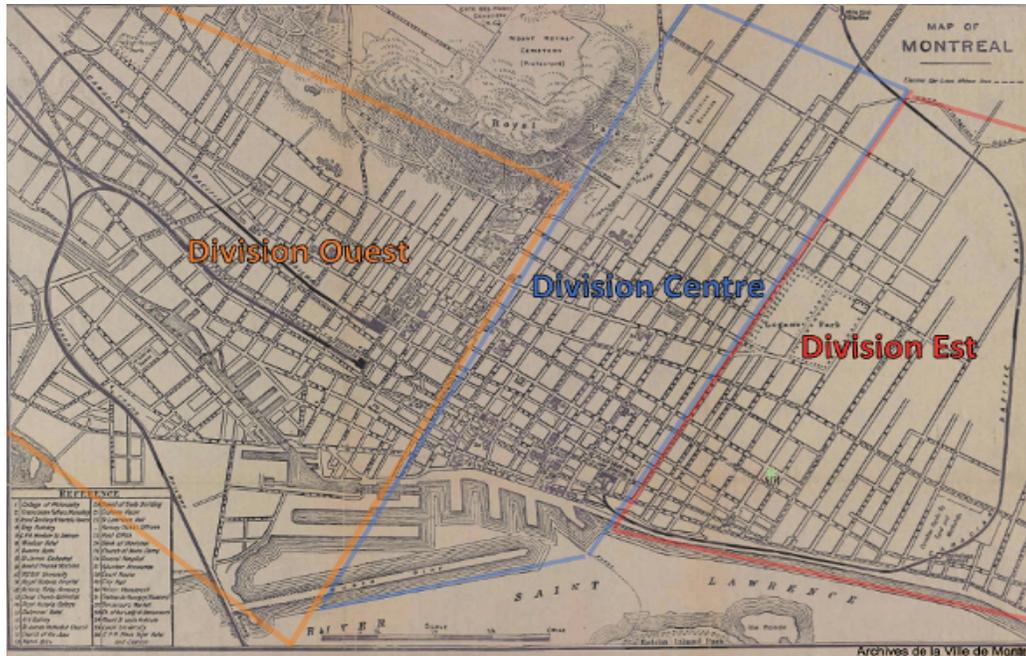
La création d'un réseau de collecte

Afin de débarrasser efficacement les citadins de leurs ordures, le Département de l'incinération doit élaborer un réseau de collecte tenant compte des besoins des habitants et, plus encore, des défis inhérents à la taille d'une ville telle que Montréal. À partir de 1893, le ramassage des déchets s'effectue donc sur la base d'un découpage territorial. La métropole est effectivement divisée entre les secteurs ouest, centre et est. Chacune de ces divisions, dirigée par un contremaître, est elle-même scindée en plusieurs sous-sections, lesquelles se trouvent sous la gouverne d'un chef de course⁶². Les quartiers annexés se greffent pour leur part à l'une ou l'autre de ces divisions, en

Publications internes et externes, *Rapport annuel du Département de l'incinération 1923, 1924*, CA M001 XCD00-P6317.

⁶² Archives de Montréal, Fonds Service de santé - 1914-1972, *Rapport sur l'État Sanitaire de la Cité de Montréal. Service de santé. - 1891-1895, 1893*, CA M001 VM171-2-D50.

Figure 4.3 Délimitations des divisions administratives desservies par le Département de l'incinération en 1893



Source : Archives de Montréal, Collection Cartes et plans de la Ville de Montréal. [1775?]-1983, *Map of Montreal. – 1902*, 1902, CA M001 VM066-5-P074. Réalisation : Claudèle Richard, 2020.

fonction de leur proximité géographique. Le cas échéant, certains employés municipaux assignés à la collecte des déchets dans ces secteurs intègrent le Département de l'incinération. À titre d'exemple, en 1918, le département s'adjoint les éboueurs municipaux (et le matériel roulant) de l'ancienne ville de Maisonneuve⁶³.

Soulignons qu'au terme de ce mouvement d'annexion des villes voisines, qui s'amorce en 1883 et se termine en 1918, Montréal a quintuplé sa superficie et a plus que doublé sa population⁶⁴. Cette expansion de la zone géographique couverte par le Département

⁶³ Précisons que le département confie parfois la collecte des déchets de ces nouveaux quartiers à des entrepreneurs, du moins durant quelques années. Cela permettait probablement d'éviter de briser, à fort prix, les contrats préexistants entre ces entrepreneurs et les anciennes municipalités. Archives de Montréal, Fonds Bureau des commissaires. - 1893-1925, *Procès-verbaux : Volume 3. - 3 janvier 1911 - 19 juillet 1911*, 16 mai 1911, CA M001 VM017-000-D096 et *Procès-verbaux : Volume 23. - 18 janvier 1918 - 23 mai 1918*, 12 mars 1918, CA M001 VM017-000-D116.

⁶⁴ Paul-André Linteau, *Une histoire de Montréal*, Montréal, Boréal, 2017, pp. 186-187.

de l'incinération va de pair avec l'augmentation du nombre d'éboueurs embauchés tout au long de la période étudiée. Il est toutefois à noter que la Ville emploie initialement moins d'éboueurs que William Mann. En effet, elle a recours en moyenne à 64 éboueurs entre 1894 et 1904⁶⁵, alors que l'entrepreneur pouvait compter, rappelons-le, sur 80 hommes en 1891. Cette réduction du nombre de vidangeurs est certainement due à la volonté de rationaliser les dépenses élevées de ce nouveau département. Par ailleurs, c'est entre 1905 et 1910 que s'enclenche la phase la plus intensive des annexions municipales⁶⁶. Ce n'est qu'à la suite à cette période que s'accroît significativement le nombre d'éboueurs engagés par le Département de l'incinération afin de nettoyer un Montréal en plein essor. Les données disponibles nous indiquent en effet qu'ils sont 198 à ramasser les ordures dans les rues de la ville en 1914. En 1922, 226 d'entre eux effectuent cette besogne, ce qui représente 3,5 fois plus d'éboueurs qu'en 1894⁶⁷.

Ces vidangeurs visitent l'ensemble des divisions de manière bihebdomadaire. On remarque une oscillation entre la collecte nocturne et diurne tout au long de la période à l'étude⁶⁸. En effet, comme durant « l'ère Mann », des citoyens se plaignent que leurs

⁶⁵ Archives de Montréal, Fonds Service de santé - 1914-1972, *Rapport sur l'État Sanitaire de la Cité de Montréal. Service de santé. - 1891-1895*, CA M001 VM171-2-D50; Fonds Commission de l'incinération. - 1900-1910, *Procès-verbaux. - 1900-1903*, CA M001 VM040-D1 et *Procès-verbaux. - 1903-1910*, CA M001 VM040-D2; Centre de documentation: Publications internes et externes, *Rapport annuel du Département de l'incinération 1917*, CA M001 XCD00-P6315 et *Rapport annuel du Département de l'incinération 1922, 1923*, CA M001 XCD00-P6316; et *Corporation Accounts of the City of Montreal and Reports of the Chiefs of Departments For the Year 1914*, A. P. Pigeon, Printer, Montréal, 1915.

⁶⁶ P.-A. Linteau, *Une histoire de Montréal*, op. cit., p. 186.

⁶⁷ Archives de Montréal, Fonds Service de santé - 1914-1972, *Rapport sur l'État Sanitaire de la Cité de Montréal. Service de santé. - 1891-1895*, CA M001 VM171-2-D50; Centre de documentation: Publications internes et externes, *Rapport annuel du Département de l'incinération 1922, 1923*, CA M001 XCD00-P6316 et *Corporation Accounts of the City of Montreal and Reports of the Chiefs of Departments For the Year 1914*, A. P. Pigeon, Printer, Montréal, 1915.

⁶⁸ Archives de Montréal, Fonds Commission de l'incinération. - 1900-1910, *Procès-verbaux. - 1900-1903*, 1^{er} mars et 10 mai 1901, CA M001 VM040-D1 et Fonds Bureau des commissaires. - 1893-1925,

contenants ne sont pas vidés lorsque la collecte est faite durant la nuit, que ce soit en raison de l'obscurité ou de la négligence pure et simple des vidangeurs. En contrepartie, le travail diurne rencontre des objections dans les zones où il n'y a pas de ruelles, comme dans le quartier des affaires, car les barils de déchets forment une chaîne visuellement et olfactivement peu attrayante⁶⁹. En outre, les voitures des vidangeurs y entravent la circulation, de plus en plus dense. Finalement, en 1914, le département adopte une solution hybride, puisque le ramassage s'effectue désormais de nuit dans le quartier des affaires. Selon J.-Émile Nantel, surintendant du Département de l'incinération de 1913 à 1936, les plaintes journalières à cet effet ont presque totalement disparu, preuve que cette solution satisfait la population⁷⁰.

Mais à la lumière des sources consultées, tout indique que ce sont les multiples inconvénients, mais aussi les avantages, liés au transport par traction animale et au territoire qui commandent le découpage du réseau de collecte des immondices en plusieurs secteurs. Les chevaux, indispensables auxiliaires des vidangeurs, doivent être entretenus, à l'instar des véhicules automobiles, afin d'avoir un rendement optimal. Le fourrage remplace le carburant, le vétérinaire et le forgeron font office de mécaniciens et l'écurie se substitue au garage. Cette maintenance occupe une place prépondérante dans les finances du département, car toutes les étapes du cycle de gestion des ordures dépendent, directement ou indirectement, de la force animale. Entre 1896 et 1920,

Procès-verbaux: volume 10. - 31 août 1914 - 2 octobre 1914, 2 septembre 1914, CA M001 VM017-000-D103-P004.

⁶⁹ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *Enlèvement des déchets à Montréal : rapport fait au Bureau de santé du Québec, par le Dr Elzéar Pelletier, sur la façon dont se fait l'enlèvement des déchets à Montréal, 1902, CA M001 VM001-01-2-063-D002.*

⁷⁰ *Corporation Accounts of the City of Montreal and Reports of the Chiefs of Departments For the Year 1914, Montréal, A. P. Pigeon, Printer, 1915, p. 7.*

l'Incinération y dédie effectivement entre 14% et 26% de son budget⁷¹. Ainsi, les administrateurs cherchent par tous les moyens à avoir des chevaux en santé et pour cela ils veillent notamment à donner de la nourriture de qualité aux chevaux⁷². Le surintendant Leguerrier préfère ainsi faire couper le foin et moudre le grain par les employés du département, afin de s'assurer de leur salubrité. À en croire son rapport annuel de 1902-1903, cette méthode a fait chuter la mortalité des chevaux de 35% en un an⁷³.

En outre, les chevaux travaillent dans des conditions difficiles pouvant mettre leur santé en péril. Ces animaux devant régulièrement circuler sur des décharges, il n'est pas rare qu'ils s'enfoncent un clou dans un sabot ou qu'ils se blessent en marchant sur des morceaux de verre et de métal. Plusieurs chevaux décèdent conséquemment des suites du tétanos et doivent être remplacés⁷⁴. Le vétérinaire du département considère également que les charges tirées par les chevaux sont supérieures à ce qu'ils peuvent

⁷¹ Archives de Montréal, Fonds Service de santé - 1914-1972, *Rapport sur l'État Sanitaire de la Cité de Montréal. Service de santé. - 1896-1900*, 1896, CA M001 VM171-2-D52; Fonds Commission de l'incinération. - 1900-1910, *Procès-verbaux. - 1903-1910*, 1904, 1905 et 1908, CA M001 VM040-D2; Centre de documentation: Publications internes et externes, *Rapport annuel du Département de l'incinération 1917*, 1918, CA M001 XCD00-P6315 et *Rapport annuel du Département de l'incinération 1922*, 1923, CA M001 XCD00-P6316.

⁷² Cela n'empêche toutefois pas certains employés de maltraiter les chevaux. En 1902, le vétérinaire du département affirme que des bêtes sont atteintes d'indigestion parce que leurs soins de bases sont bâclés à leur retour à l'écurie. Les procès-verbaux du Comité de santé de 1894 nous apprennent en outre qu'un cheval est mort d'une néphrite, causée par les coups que lui ont infligés ses conducteurs. Voir Archives de Montréal, Fonds Commission de l'incinération. - 1900-1910, *Procès-verbaux. - 1900-1903*, 28 novembre 1902 CA M001 VM040-D1 et Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920*, 10 novembre 1894, CA M001 VM045-1-1.

⁷³ « L'administration de la Ville de Montréal en 1902 et en 1903 », *La Gazette municipale de Montréal*, vol. 1, n° 3, 22 février 1904, p. 44.

⁷⁴ Archives de Montréal, Fonds Bureau des commissaires. - 1893-1925, *Procès-verbaux : Volume 2. - 26 octobre 1910 - 31 décembre 1910*, 12 octobre 1910, CA M001 VM017-000-D095-P003.

supporter, ce qui explique leur affaiblissement. Cette situation se révèle d'autant plus problématique que les chevaux malades ne peuvent pas travailler, ce qui peut entraîner des retards sur certains trajets⁷⁵.

La Ville possède donc quelques stations pour les chevaux pour s'assurer de leur santé, de laquelle est tributaire leur rendement. Réparties sur le territoire en fonction du découpage de son réseau de collecte, elles marquent le point de départ et d'arrivée du trajet des éboueurs et des bêtes assignés à ces districts. Ces postes comprennent bien sûr des écuries, mais aussi une forge, nécessaire pour ferrer les chevaux, et un hôpital vétérinaire. On y trouve également des ateliers, dédiés à la construction et à la réparation des tombereaux⁷⁶. Lorsque le service est municipalisé, le Département de l'incinération investit 15 253,98\$, (l'équivalent de 610 226,21\$ actuels), pour acquérir le matériel roulant de Mann et ainsi constituer la base de sa flotte de véhicules⁷⁷. Cette dépense se révèle inutile, car comme l'indique le surintendant L. E. Morin (1893-1896), « Le matériel roulant, les harnais, tout, à l'exception de quelques chevaux, était dans un état pitoyable, au point de ne pas savoir si les voitures pourraient tenir ensemble pour faire le service requis⁷⁸ ». À la suite de cette mauvaise expérience, le département fabrique l'ensemble de ses tombereaux, simples et doubles, dans ses ateliers pour ne

⁷⁵ Archives de Montréal, Fonds Commission de l'incinération. - 1900-1910, *Procès-verbaux*, - 1900-1903, 21 mars et 28 novembre 1902, CA M001 VM040-D1.

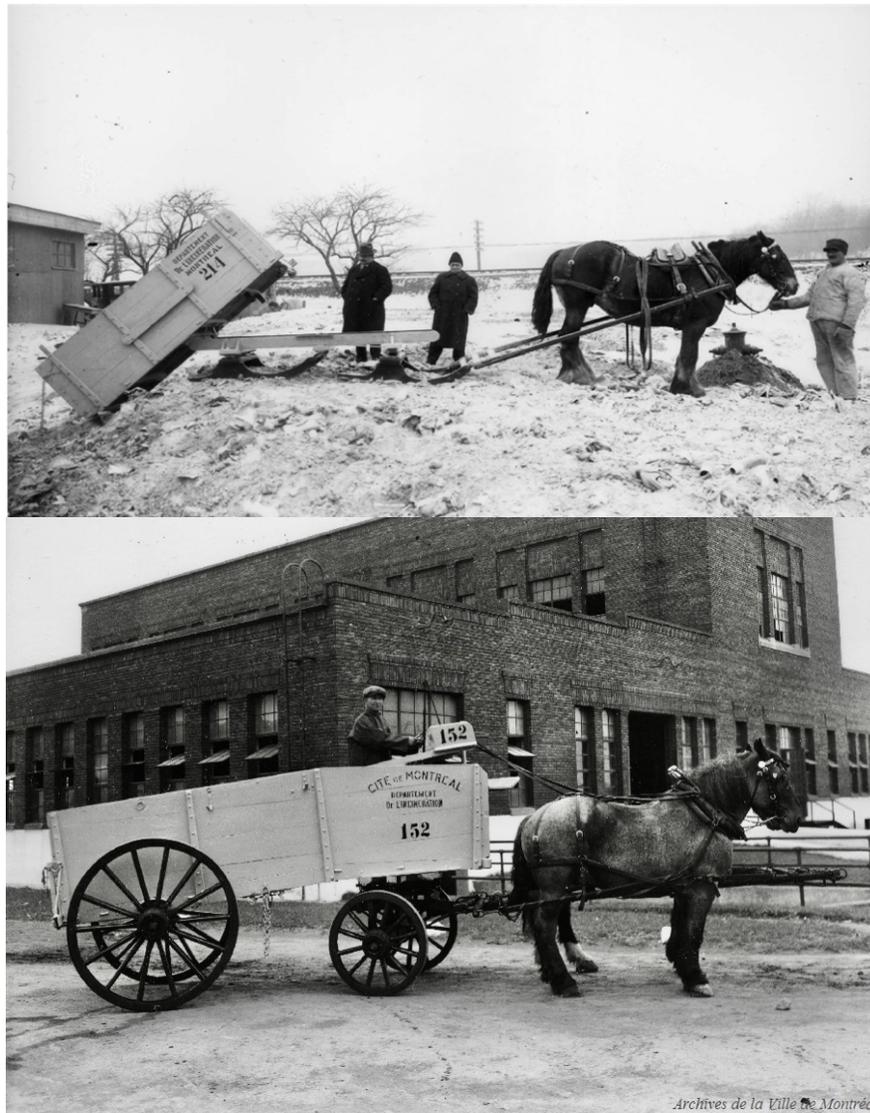
⁷⁶ Archives de Montréal, Fonds Service de santé - 1914-1972, *Rapport sur l'État Sanitaire de la Cité de Montréal. Service de santé. - 1891-1895*, 1893, CA M001 VM171-2-D50.

⁷⁷ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, 1893, CA M001 VM045-1-1, pp. 350-352.

⁷⁸ Archives de Montréal, Fonds Service de santé - 1914-1972, *Rapport sur l'État Sanitaire de la Cité de Montréal. Service de santé. - 1891-1895*, 1893, CA M001 VM171-2-D50.

plus dépendre d'un tiers fournisseur. Ceux-ci sont adaptés aux aléas du climat montréalais⁷⁹. En effet, comme l'illustre la figure 4.4, les véhicules-bennes utilisés

Figure 4.4 Tombereaux utilisés par le Département de l'incinération durant l'hiver (en haut) et durant le reste de l'année (en bas)



Source : Haut : Archives de Montréal, Fonds Service des affaires institutionnelles. – [18-]-2018, *Dompeuse [sic] sur traîneau à traction animale.* – [193-], décennie 1930, CA M001 VM094-Y-1-17-D0083; Bas : Archives de Montréal, Fonds Service des affaires institutionnelles. – [18-]-2018, *Département de la Voirie.* – 28 septembre 1937, 1937, CA M001 VM094-Y-1-17-D0071

⁷⁹ Archives de Montréal, Fonds Service de santé - 1914-1972, *Rapport sur l'État Sanitaire de la Cité de Montréal. Service de santé.* - 1891-1895, 1893, CA M001 VM171-2-D50.

l'hiver sont montés sur des traîneaux afin de glisser sur la neige. Des charrettes sur roues circulent pour leur part dans les rues une fois la saison froide terminée. Les tombereaux municipaux simples pouvant contenir jusqu'à 1 tonne de rebuts, les chevaux qui les tractent constituent à la fois une force et une ressource essentielles au service. Sans surprise, le département acquiert davantage d'équidés au gré des annexions et de la croissance démographique que connaît Montréal. L'Incinération détient ainsi 76 chevaux en 1894⁸⁰, contre 241 en 1914⁸¹. Règle générale, l'Incinération reçoit des chevaux ayant auparavant servi au sein d'autres départements municipaux, comme celui des Incendies, ce qui permet, en théorie, de diminuer les frais associés à l'achat de ces animaux. Or, la plupart d'entre eux ont déjà plusieurs années de service à leur actif. Puisque le travail effectué par le Département de l'incinération exige de jeunes chevaux forts et en santé, ces vieilles bêtes ne sont d'aucune utilité et doivent conséquemment être revendues à l'enchère⁸². Au bout du compte, l'Incinération doit de ce fait consacrer plusieurs milliers de dollars par année pour acquérir des chevaux de trait⁸³.

Ainsi, à l'inverse des véhicules automobiles, qui apparaissent dans le paysage urbain au tournant du 20^e siècle, les chevaux circulent lentement sur des distances limitées et nécessitent une attention constante. Néanmoins, les voitures et les camions demeurent

⁸⁰ Archives de Montréal, Fonds Service de santé - 1914-1972, *Rapport sur l'État Sanitaire de la Cité de Montréal. Service de santé. - 1891-1895*, 1894, CA M001 VM171-2-D50.

⁸¹ *Corporation Accounts of the City of Montreal and Reports of the Chiefs of Departments For the Year 1914*, Montréal, A. P. Pigeon, Printer, 1915.

⁸² *Ibid.*

⁸³ Archives de Montréal, Fonds Commission de l'incinération. - 1900-1910, *Procès-verbaux. - 1903-1910*, 1904, 1905 et 1908, CA M001 VM040-D2.

dispendieux au début des années 1900⁸⁴. De plus, jusque dans les années 1920, les villes nord-américaines préfèrent encore les chevaux aux camions, car ces derniers peuvent difficilement pénétrer dans les ruelles étroites bordant les résidences⁸⁵. Le Département de l'incinération n'amorce conséquemment qu'un timide virage vers la mécanisation du transport des ordures ménagères au cours de la période étudiée. En 1917, le département se contente d'acheter une automobile de fonction pour le surintendant Nantel, afin que celui-ci puisse superviser plus aisément le service dans l'ensemble de la municipalité⁸⁶. Deux ans plus tard, la Commission administrative vote un crédit pour acquérir des camions. Ceux-ci sont toutefois mis à la disposition de l'entrepreneur responsable des charognes, et non pas des éboueurs municipaux⁸⁷.

La répartition des différentes stations sur le territoire réduit, du moins en théorie, les distances parcourues par les chevaux, puisqu'ils n'ont pas besoin de traverser l'ensemble de la ville pour exécuter leur tâche⁸⁸. La station de la division ouest se situe sur la ferme Gregory, dans le quartier Saint-Gabriel. Pendant un temps, les divisions centre et est se partagent une station se trouvant sur le chemin Papineau. En 1897, celle-

⁸⁴ Robert J. Gordon, « Motors Overtake Horses and Rail: Inventions and Incremental Improvements », dans *The Rise and Fall of American Growth*, Princeton, Princeton University Press, coll. « The U.S. Standard of Living since the Civil War », 2016, pp. 151-152.

⁸⁵ M.V. Melosi, *Garbage in the Cities...*, *op. cit.*, p. 158.

⁸⁶ Archives de Montréal, Centre de documentation: Publications internes et externes, *Rapport annuel du Département de l'incinération 1917, 1918*, CA M001 XCD00-P6315.

⁸⁷ Archives de Montréal, Fonds Commission administrative. - 1918-1921, *Procès-verbaux: Volume 1. - 1918-1919*, 17 janvier 1919, CA M001 VM018-1-2-D01.

⁸⁸ « La profession médicale et le service des vidanges », *La Patrie*, 14 décembre 1891, p. 4.

ci est relocalisée sur la propriété Amos, dans le quartier Saint-Denis⁸⁹. En 1906, la Commission de l'incinération fait ériger une écurie sur la rue Fullum afin d'y abriter les chevaux durant leur pause du midi⁹⁰. Nous savons également que le département dispose, en 1914, d'une écurie située sur la rue de Mentana⁹¹.

Les annexions successives, qui entraînent un accroissement de la superficie de la ville, ont tôt fait d'anéantir les avantages associés à la distribution des stations. En effet, le surintendant Nantel déplore qu'aucune écurie n'ait été construite dans les nouveaux secteurs de Notre-Dame-de-Grâce et de la Longue-Pointe, car la grande distance séparant ces quartiers et la station de la rue de Mentana exténue rapidement les chevaux⁹². Dépendamment de la division desservie, les équipages doivent parcourir, en 1902, de 5,6 à 6,4 kilomètres dans les districts centre et est, et jusqu'à 4 kilomètres dans le district ouest pour acheminer les déchets vers les divers dépotoirs se trouvant sur le territoire montréalais⁹³. Rappelons, comme mentionné dans le chapitre II, que les chevaux effectuaient des trajets de 1,6 à 4 kilomètres pour disposer des ordures ménagères lors de la première (et éphémère) municipalisation entre 1876 et 1879, période durant laquelle les décharges se situaient en périphérie de la ville. Surmenés,

⁸⁹ Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, 16 juin 1897, CA M001 VM045-1-1.

⁹⁰ Archives de Montréal, Fonds Commission de l'incinération. - 1900-1910, *Procès-verbaux*. - 1903-1910, 11 mai et 22 juin 1906, CA M001 VM040-D2.

⁹¹ *Corporation Accounts of the City of Montreal and Reports of the Chiefs of Departments For the Year 1914*, Montréal, A. P. Pigeon, Printer, 1915, p. 9.

⁹² *Corporation Accounts of the City of Montreal and Reports of the Chiefs of Departments For the Year 1914*, Montréal, A. P. Pigeon, Printer, 1915, pp. 9-10.

⁹³ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *Enlèvement des déchets à Montréal : rapport fait au Bureau de santé du Québec, par le Dr Elzéar Pelletier, sur la façon dont se fait l'enlèvement des déchets à Montréal*, 1902, CA M001 VM001-01-2-063-D002.

les chevaux du Département de l'incinération doivent donc être mis à la retraite et remplacés plus rapidement que par le passé. Bref, les distances à parcourir pour disposer des détritiques augmentent après 1893, alors même que le découpage du territoire en secteurs de ramassage devait les abolir.

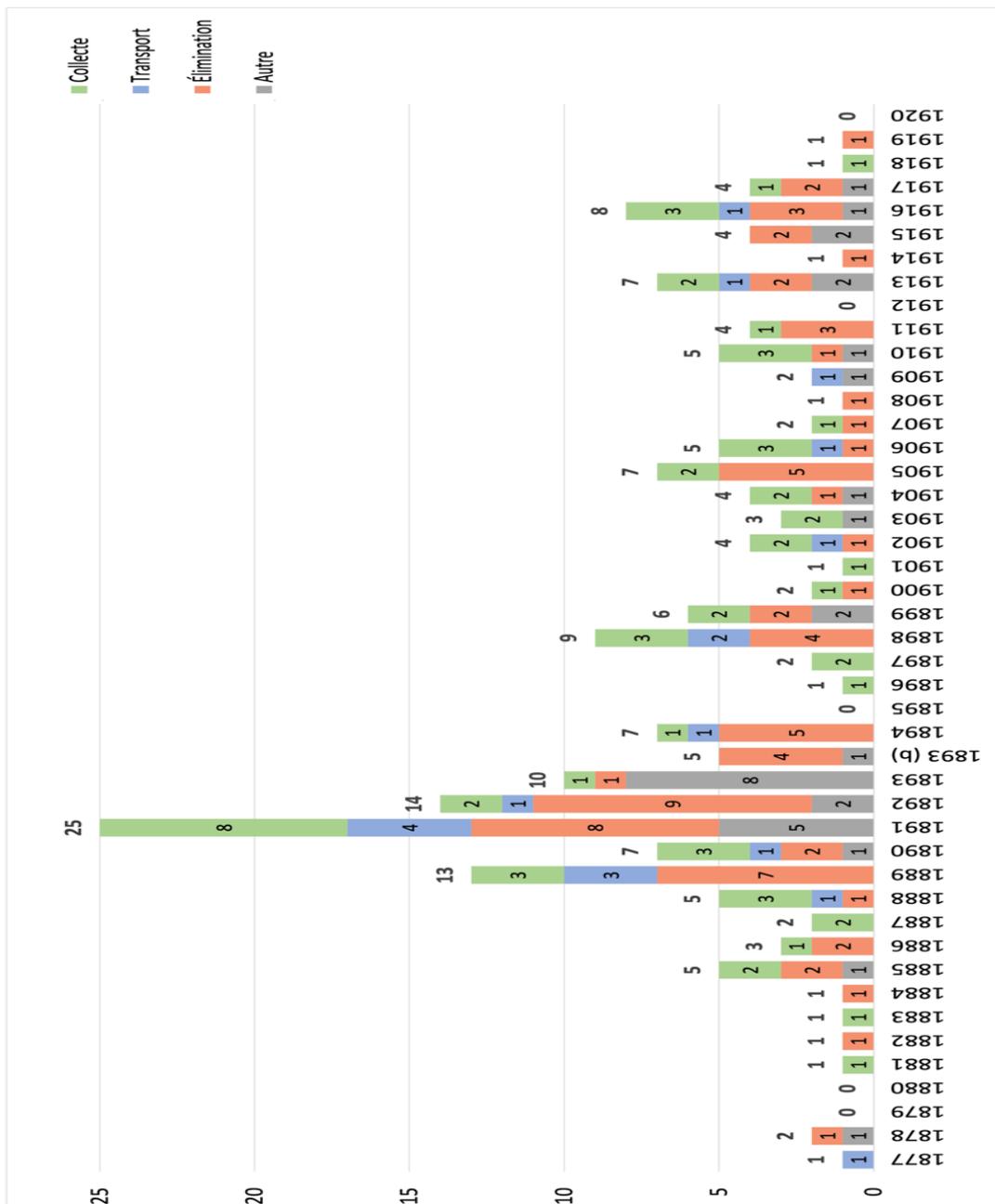
Un service à la hauteur des attentes?

Néanmoins, en ce qui concerne la qualité du service offert, les sources consultées soulignent l'efficacité de la municipalisation par rapport au système contractuel. *La Presse* loue ainsi la célérité avec laquelle le Département de l'incinération procède au nettoyage des ruelles au printemps 1893 : « Le 26 juin 1892, 278 ruelles ont été rapportées comme sales au bureau d'hygiène. Elles n'ont été nettoyées que le 15 juillet. Cette année toutes nos ruelles étaient propres le 26 mai, c'est-à-dire 51 jours avant la date du nettoyage de 1892⁹⁴ ». Le surintendant Morin mentionne pour sa part, dans le rapport annuel du Département de santé de 1893, que le nombre de plaintes quotidiennes envers la gestion des ordures a « drastiquement » diminué⁹⁵. Le registre des plaintes n'ayant pas été conservé, il est toutefois difficile de confirmer ses dires. Cette baisse, que l'on pourrait attribuer à « l'effet de nouveauté » découlant de la municipalisation, semble nonobstant se refléter dans le nombre de pétitions reçues et persiste jusqu'en 1920, comme en témoigne l'analyse quantitative des requêtes envoyées au Conseil et au Comité de santé. La figure 4.5 indique que le nombre de pétitions liées à la gestion des ordures diminue et demeure relativement stable une fois que le Département de l'incinération prend en charge le service. Si la Ville recevait en

⁹⁴ « Nos ruelles. Le service des vidangeurs », *La Presse*, 29 mai 1893, p. 6.

⁹⁵ Archives de Montréal, Fonds Service de santé - 1914-1972, *Rapport sur l'État Sanitaire de la Cité de Montréal. Service de santé. - 1891-1895*, 1893, CA M001 VM171-2-D50.

Figure 4.5 Nombre total de pétitions concernant le service de gestion des ordures ménagères envoyées au conseil municipal et au Comité de santé entre 1877 et 1920, en fonction de la nature de l'insatisfaction



b) À partir du 22 mai 1893

Source : Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2011), *Procès-verbaux : volumes 98 à 223, 1877 à 1920, CA M001 VM001-10-D107 à D234*; Fonds Comité de santé - Bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, CA M001 VM045-1-1*; Fonds Commission de l'incinération. - 1900-1910, *Procès-verbaux. - 1900-1903 et 1903-1910, CA M001 VM040-D1 et D2*; Fonds Commission d'hygiène et statistiques. - 1899-1910, *Procès-verbaux. - 23 février 1900-19 janvier 1910, CA M001 VM021-1 et Fonds Bureau des commissaires. - 1893-1925, Procès-verbaux : Volumes 1 à 23, 1910 à 1918, CA M001 VM017-000-D094 à D116*

moyenne environ 6 pétitions par année au cours de la « période Mann », 3,5 requêtes lui sont adressées annuellement une fois la municipalisation instaurée. De ce chiffre, moins de deux pétitions par année parvenant aux autorités concernent la collecte et le transport des détrit⁹⁶. Des citoyens de l'actuel Plateau-Mont-Royal envoient même des missives aux autorités pour les féliciter de leur efficience quant au nettoyage des rues et des ruelles, une première⁹⁷. Il faut dire que le Département de l'incinération innove afin d'améliorer le service de collecte des déchets. En effet, en 1903, le département se dote d'une balayeuse mécanique pour faciliter le nettoyage des ruelles⁹⁸. Onze ans plus tard est mis sur pied un détachement d'une vingtaine de cantonniers ayant spécifiquement comme tâche de veiller à l'entretien des ruelles montréalaises, et ce tout au long de l'année. Rappelons qu'auparavant, celles-ci ne faisaient l'objet d'une attention particulière que lors de leur nettoyage printanier⁹⁹.

Or, cette diminution du nombre de pétitions liées à la gestion des déchets ne signifie pas que le service offert par le Département de l'incinération est exécuté à la perfection. La négligence de certains vidangeurs est encore pointée du doigt, sans que l'on rapporte des frasques à l'image de celles commises par les hommes de Mann. On déplore par

⁹⁶ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2011), *Procès-verbaux : volumes 98 à 223*, 1877 à 1920, CA M001 VM001-10-D107 à D234; Fonds Comité de santé - Bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux*. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920, CA M001 VM045-1-1; Fonds Commission de l'incinération. - 1900-1910, *Procès-verbaux*. - 1900-1903 et 1903-1910, CA M001 VM040-D1 et D2; Fonds Commission d'hygiène et statistiques. - 1899-1910, *Procès-verbaux*. - 23 février 1900-19 janvier 1910, CA M001 VM021-1 et Fonds Bureau des commissaires. - 1893-1925, *Procès-verbaux : Volumes 1 à 23*, 1910 à 1918, CA M001 VM017-000-D094 à D116

⁹⁷ Archives de Montréal, Fonds Commission de l'incinération. - 1900-1910, *Procès-verbaux*. - 1903-1910, 30 juin 1905, CA M001 VM040-D2.

⁹⁸ Archives de Montréal, Fonds Commission de l'incinération. - 1900-1910, *Procès-verbaux*. - 1903-1910, 1903 [jour et mois inconnus], CA M001 VM040-D2.

⁹⁹ *Rapport annuel du Département de l'Incinération pour l'année 1914*, Montréal, Imprimerie A.-P. Pigeon, 1915, p. 6.

exemple que certains vidangeurs peu précautionneux traversent le square Saint-Louis avec leurs lourds tombereaux, endommageant l'aménagement paysager et dérangeant les badauds. Les pouvoirs publics tentent toutefois de remédier à la situation pour accommoder les plaignants. Le surintendant Chênevert demande ainsi aux employés de cesser cette pratique et un policier est posté à cet endroit afin de les avertir, au besoin¹⁰⁰. Les Montréalais qui habitent, travaillent ou étudient dans les environs des dépotoirs se plaignent également des odeurs et du bruit émis par ces voitures. On sait que le Département de l'incinération accepte, à la requête de citoyens, de prier ses charretiers d'éviter, dans la mesure du possible, de passer sur la rue Chaussé, menant à la décharge de l'avenue De Lorimier¹⁰¹. Dans le but de réduire l'impact sonore des attelages, le Comité de santé leur intime en outre de ne plus lancer les chevaux au trot durant la nuit¹⁰². Ces concessions expliquent probablement pourquoi les Montréalais se plaignent moins du transport des ordures que du temps de William Mann. En effet, la Ville n'avait alors pas la capacité de contrôler les allées et venues des employés de l'entrepreneur. Elle peut désormais choisir elle-même les itinéraires empruntés par ses éboueurs et les encadrer directement afin d'éviter tout abus de leur part. Bref, les tollés liés à la collecte des détritiques se font moins nombreux par rapport à « l'ère Mann ». Lorsqu'ils surviennent, ils témoignent surtout du sous-financement du Département de

¹⁰⁰ Archives de Montréal, Fonds Bureau des commissaires. - 1893-1925, *Procès-verbaux : Volume 2. - 19 juillet 1910 - 26 octobre 1910*, 4 août 1910, CA M001 VM017-000-D095-P002.

¹⁰¹ Archives de Montréal, Fonds Commission de l'incinération. - 1900-1910, *Procès-verbaux. - 1903-1910*, 8 mai 1903, CA M001 VM040-D2.

¹⁰² Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920*, 20 mai 1898, CA M001 VM045-1-1.

l'incinération, qui mine ponctuellement sa capacité à nettoyer la ville, comme ce fut le cas en 1898¹⁰³.

Il ne faut pas non plus oublier que les éboueurs municipaux font face aux mêmes défis climatiques et géographiques que les employés de Mann par le passé, défis décuplés par la croissance démographique et territoriale que connaît Montréal au tournant du 20^e siècle. De plus, de nombreux habitants persistent à faire fi des règlements relatifs au ramassage des déchets. Des résidents – incluant plusieurs plaignants – ne respectent pas les horaires de collecte¹⁰⁴. Une autre pratique courante consiste à emballer ses déchets dans un papier journal et à lancer le paquet par la fenêtre. Celui-ci se brise en atterrissant et son contenu se dissémine dans les ruelles¹⁰⁵. La plupart des ruelles privées n'étant toujours pas pavées, ces déchets s'y accumulent en une fange faisant augmenter le niveau des voies de 60 à 90 centimètres par rapport au nivellement d'origine. Ces infractions compliquent la tâche du Département de l'incinération, qui ne peut par conséquent pas garder les ruelles complètement propres¹⁰⁶. La barrière

¹⁰³ « La question est réglée. Le maire ordonne à l'ingénieur sanitaire et à l'inspecteur de la ville d'enlever les vidanges et de nettoyer les rues. Deux communications importantes », *La Patrie*, 10 novembre 1898, p. 8.

¹⁰⁴ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *Enlèvement des déchets à Montréal : rapport fait au Bureau de santé du Québec, par le Dr Elzéar Pelletier, sur la façon dont se fait l'enlèvement des déchets à Montréal*, 1902, CA M001 VM001-01-2-063-D002.

¹⁰⁵ « Inauguration de la grande campagne du nettoyage général. On commence, ce matin, à enlever les déchets dans les ruelles de la ville. Des procédés qu'il est impossible de tolérer. Que chaque citoyen seconde le travail de nos employés municipaux. Les règlements », *La Presse*, 15 mai 1916, p. 1.

¹⁰⁶ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *Enlèvement des déchets à Montréal : rapport fait au Bureau de santé du Québec, par le Dr Elzéar Pelletier, sur la façon dont se fait l'enlèvement des déchets à Montréal*, 1902, CA M001 VM001-01-2-063-D002.

Figure 4.6 Fond de cour encombré de rebuts à Montréal, 1914



Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, *Fond de cour dans un quartier défavorisé – Divers*, Albums de rues E.-Z. Massicotte (image prise dans le *Standard*), 16 mai 1914.

linguistique pourrait expliquer pourquoi tant de gens persistent à ignorer la réglementation, alors qu'un service de collecte est implanté depuis quelques décennies déjà. En effet, au début des années 1900, la population montréalaise s'accroît et se diversifie sous l'effet d'une vague d'immigration provenant notamment de l'Italie et des empires austro-hongrois et russe¹⁰⁷. Afin d'informer tous les résidents de leurs responsabilités quant à la collecte, le docteur Pelletier et le surintendant Chênevert suggèrent donc de faire distribuer les règlements la concernant, imprimés dans les

¹⁰⁷ P.-A. Linteau, *Une histoire de Montréal*, op. cit., pp. 176-177.

langues les plus parlées à Montréal, dont le yiddish¹⁰⁸.

Précisons par ailleurs que le début du 20^e siècle est marqué par une implication accrue des citoyens montréalais dans l'assainissement de leur ville, comme en témoigne le retour en force de la corvée printanière¹⁰⁹. En effet, les protestations sporadiques contre la nuisance que constituent les déchets au 19^e siècle ont laissé la place à des efforts de réformes plus organisés¹¹⁰. Une requête demandant d'inviter les citoyens à prêter main forte aux éboueurs afin de se débarrasser des rebuts accumulés durant l'hiver, signée par 132 associations, corps publics et institutions, fut ainsi remise au Conseil au printemps 1912. Conséquemment, les autorités proclament un premier Jour de nettoyage le 23 mai 1912. Des campagnes similaires naissent presque simultanément partout en Amérique du Nord : plus de 870 villes organisent de telles journées en 1913 au Canada et aux États-Unis¹¹¹. Éventuellement, les corvées annuelles se muent en de véritables projets communautaires durant une semaine ou plus, dans le but de promouvoir l'esprit civique en général et les bonnes pratiques sanitaires en particulier. Dans leur forme la plus élaborée, ces campagnes de nettoyage montréalaises sont tributaires de la coopération « active et spontanée » des corps publics officiels et non

¹⁰⁸ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *Enlèvement des déchets à Montréal : rapport fait au Bureau de santé du Québec, par le Dr Elzéar Pelletier, sur la façon dont se fait l'enlèvement des déchets à Montréal*, 1902, CA M001 VM001-01-2-063-D002 et Fonds Commission de l'incinération. - 1900-1910, *Procès-verbaux*. - 1903-1910, 11 janvier 1909, CA M001 VM040-D2.

¹⁰⁹ À l'exception de Valerie Minnett et Mary-Anne Poutanen, qui leur consacrent quelques paragraphes dans leur article « Swatting Flies for Health: Children and Tuberculosis in Early Twentieth-Century Montreal » (*Urban History Review*, 2007), les historiens se sont peu intéressés à ces campagnes de nettoyage, rattachées au mouvement réformiste.

¹¹⁰ M.V. Melosi, *Garbage in the Cities...*, *op. cit.*, pp. 112 et 117-118.

¹¹¹ City Improvement Campaign Committee, *The Montreal spring clean-up campaigns : a record of certain phases of civic improvements, 1912-1916*, Montréal, 1916, p. 5.

Figure 4.7 Char allégorique représentant une rue où l'utilisation de la poubelle est négligée et défilé de cantonniers participant à la parade de la Semaine de grand nettoyage, 1919



Source : *La Presse*, 23 mai 1919.

officiels, et sont appuyées par les chefs des départements municipaux de l'Hygiène, de l'Incinération, de la Police et des Incendies, de même que par les écoles, les manufactures, les journaux, les citoyens et le clergé¹¹².

Le surintendant Nantel profite de la vitrine médiatique que lui procure cet événement pour rappeler aux citoyens les règlements relatifs à la collecte des ordures ménagères¹¹³. De plus, souhaitant instiller un sentiment de fierté civique au Montréalais, le comité organisateur planifie des parades. Celles-ci permettent notamment au Département de

¹¹² City Improvement Campaign Committee, *The Montreal spring clean-up campaigns : a record of certain phases of civic improvements, 1912-1916. Campagnes du grand nettoyage à Montréal : exposé de certaines phases d'améliorations civiques, 1912-1916*, Montréal, 1916, pp. 3 et 7-9.

¹¹³ « Comment rendre Montréal joli, coquet et très propre. La semaine du grand nettoyage commencera le 19 mai et se continuera jusqu'au 25 du même mois. L'œuvre de la Ligue du Progrès Civique », *La Patrie*, 18 mai 1918, p. 15.

l'incinération d'exhiber son arsenal aux yeux de la population. Des tombereaux tirés par des chevaux, des balayeuses mécaniques et des préposés à l'enlèvement des déchets défilent en compagnie de détachements de policiers et de pompiers dans les rues de la métropole. Deux chars allégoriques, représentant respectivement une rue où l'on fait bon usage de la poubelle et la malpropreté d'une voie où l'on fait fi de son utilisation, prennent en outre part à la parade du 23 mai 1919 afin de sensibiliser la population¹¹⁴. Les Montréalais font visiblement preuve de zèle quant au nettoyage de leurs cours et des ruelles. Nantel rapporte en effet que les éboueurs ont acheminé sept voyages de déchets quotidiennement durant la campagne de 1914, alors qu'ils transportent trois chargements par jour pendant le reste de l'année¹¹⁵.

De l'avis de la Ligue du progrès civique et du surintendant Nantel, ces initiatives améliorent l'état sanitaire de la ville, du moins durant quelques semaines¹¹⁶. Mais selon le docteur Charles Alfred Hodgetts, ces campagnes de nettoyage comportent plusieurs lacunes. En effet, elles ne peuvent se substituer qu'à court terme à des règlements appliqués à la lettre et à des méthodes de gestion des déchets optimales. Elles donnent aux citoyens un sentiment d'accomplissement, mais elles révèlent des problèmes sanitaires qui ne peuvent se résoudre par une seule semaine d'activité frénétique par

¹¹⁴ « Le grand nettoyage de la métropole commence lundi. La population entière va aider le mouvement. - L'emploi de la poubelle. - Un appel à tous les citoyens. - Nettoyage des rues et ruelles. La parade de ce matin », *La Presse*, 23 mai 1919, p. 9.

¹¹⁵ « La besogne commencée à travers la ville se continue très active. Ce que déclare au sujet de la journée d'hier le surintendant du service d'incinération, M. Émile Nantel. - Des surnuméraires. - Un record nouveau genre. - Les parterres. - Dès 6hr. le matin. », *La Presse*, 19 mai 1914, p. 9.

¹¹⁶ Clean Up Committee, *Clean up = Nettoyons!*, Montréal, 1917, pp. 2 et 10.

année. Plus encore, elles témoignent de l'incapacité des autorités municipales à mettre en place un système de gestion des ordures totalement efficace¹¹⁷.

4.3.2 La disposition des ordures? Pas dans ma cour!

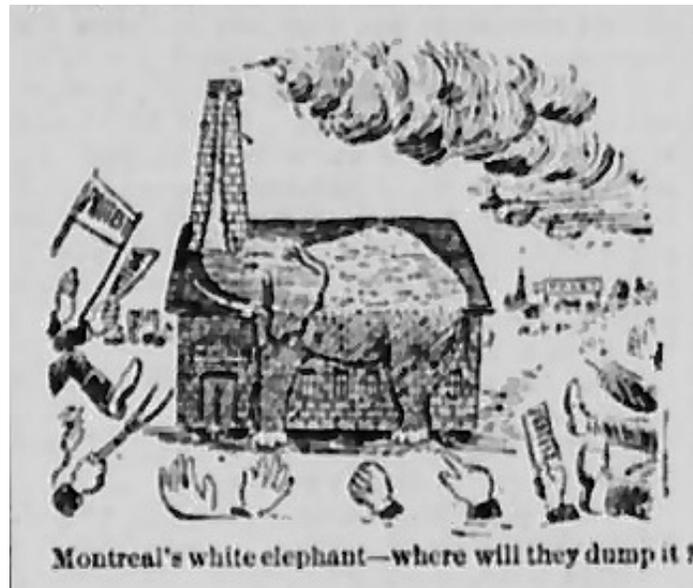
Cette incapacité à mettre en place un service en tout point efficace, bien qu'inhérente à l'ensemble du cycle de gestion des ordures, touche particulièrement leur élimination. Comme il le sera démontré, la Ville peine à trouver une méthode de disposition des déchets efficace. Qui plus est, elle se heurte, dans sa recherche de solutions techniques, à l'hostilité des riverains des sites de traitement des rebuts. La course-poursuite entre la croissance, tant spatiale que démographique, de Montréal et l'implantation de décharges sur le territoire municipal explique d'ailleurs que la majorité des pétitions recensées entre 1893 et 1920 concerne cette étape du cycle de gestion des immondices. Effectivement, 41 des 96 pétitions alors envoyées aux pouvoirs publics la concernent.

Comme abordé dans le chapitre III, les contraintes sanitaires, démographiques et juridiques poussent le gouvernement municipal à opter pour l'incinération des détritiques. Convaincus du bien-fondé de cette méthode d'élimination des immondices, les partisans de la municipalisation réclament la construction de fours crématoires opérés par la Ville afin d'éviter que les quartiers résidentiels aient à côtoyer des décharges. Entre 1891 et 1893, les autorités recevront ainsi sept pétitions demandant spécifiquement la construction d'incinérateurs municipaux dans les plus brefs délais¹¹⁸.

¹¹⁷ Charles Alfred Hodgetts, *Enlèvement et traitement des déchets*, Commission de la Conservation, Canada. Comité de la Santé Publique, vers 1916, p. 7.

¹¹⁸ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *Procès-verbaux : volumes 127 à 134*, 1892-1893, CA M001 VM001-10-D136 à D143.

Figure 4.8 Pas dans ma cour: caricature portant sur la protestation des habitants des quartiers Hochelaga et Saint-Gabriel contre la construction d'un incinérateur dans leurs quartiers respectifs



Source : *The Daily Witness*, 25 août 1892, p. 4.

Or, si les Montréalais s'entendent collectivement sur les bienfaits de la crémation des ordures, ils protestent vivement lorsque la Ville discute de la possibilité de bâtir un incinérateur dans le quartier dans lequel ils habitent. Le phénomène « pas dans ma cour », déjà présent dès le début de la période couverte par ce mémoire, fait donc en sorte que le Comité de santé a de la difficulté à trouver des lots pour y ériger ce type d'infrastructure, car soit les prix exigés sont trop élevés, soit les propriétaires voisins s'opposent farouchement au projet¹¹⁹. Il faut dire que certains habitants de villes britanniques disposant d'incinérateurs, comme Torquay, commencent à déchanter : en plus d'empester, la fumée dégagée par ces infrastructures peut causer des malaises,

¹¹⁹ « Commission d'enquête. Témoignage des membres du sous-comité de santé. Les rapports des journalistes valent bien les soumissions », *La Minerve*, 22 mai 1893, p. 1.

tels qu'une sensation d'étouffement, une irritation de la gorge, des nausées, des maux de tête ou encore des vomissements¹²⁰.

Lorsque les comités de santé et des finances proposent de construire un incinérateur sur la rue Moreau, la population du quartier Hochelaga se mobilise de ce fait contre ce projet. Comme l'indique *La Minerve*, « Catholiques, protestants, industriels, commerçants, ouvriers, se sont donné la main pour protester, et jamais accord plus parfait n'a existé chez une population aussi mixte. Il n'y a qu'une opinion à ce sujet à Hochelaga¹²¹ ». Une imposante délégation se présente ainsi devant le Conseil afin de déposer une pétition à cet effet. Comme l'hôpital civique, des abattoirs et les ateliers du Canadien Pacifique se situent déjà dans ce secteur, les résidents ne veulent pas d'un incinérateur, qui serait pour eux une nuisance supplémentaire. Ils estiment qu'une telle infrastructure, visuellement et olfactivement peu attrayante, risque de surcroît de faire baisser la valeur des propriétés environnantes¹²². Les protestations de la délégation faisant fléchir le Conseil, ce dernier décide d'avorter le projet et de choisir un emplacement plus isolé des habitations afin d'y construire un four crématoire¹²³. Pour les mêmes raisons que celles évoquées par les résidents du quartier Hochelaga, les habitants de Saint-Gabriel, à la Pointe-Saint-Charles, protestent également contre

¹²⁰ John Finlay Mcdiarmid Clark, « 'The Incineration of Refuse Is Beautiful': Torquay and the Introduction of Municipal Refuse Destroyers », *Urban History*, vol. 34, n° 2, août 2007, p. 269.

¹²¹ « Hôtel de ville. Séance du conseil - L'incinérateur Est - Les systèmes de tramways électriques - Fonds votés pour réception des marins français », *La Minerve*, 25 août 1892, p. 1.

¹²² « Civic Talkers Discuss the Trolley and Storage Battery Question, Which They Refer To the Road Committee - Hochelaga Objects To an Incinerator - The Visiting Sailors To Be Entertained », *The Daily Witness*, 25 août 1892, p. 4.

¹²³ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *Procès-verbaux : volume 130. - 1892*, 23 septembre 1892, CA M001 VM001-10-D139.

l'érection d'un incinérateur dans leur quartier, sur la ferme Gregory¹²⁴. Dans ce cas, les requêtes demeurent sans effet, car les élus municipaux vont tout de même de l'avant et y font ériger l'incinérateur de la division ouest de la ville. La Ville ayant au départ l'objectif de construire un four crématoire dans chaque district, le Comité de santé achète à cette fin plusieurs terrains à travers la municipalité. Le Conseil lui avait alloué un crédit de 70 000\$ (2 780 059\$) pour l'achat de terrains et la construction d'incinérateurs. Or, les membres du Comité de santé ont dépensé davantage, et ce uniquement pour l'achat de lots. La Corporation dut conséquemment sabrer les salaires de ses employés afin de tenter de redresser ses finances¹²⁵.

La transaction ayant provoqué le plus de remous fut sans conteste celle entourant l'achat de la ferme Gregory. Le montant déboursé par la Ville pour acquérir ce terrain et les circonstances nébuleuses entourant la transaction font sourciller plusieurs citoyens, à commencer par les membres de la Société immobilière de Montréal. Une commission d'enquête, mise sur pied à la demande de la population, révèle effectivement que le Comité de santé achète la propriété pour 33 944,22\$ (1 348 098,86\$) sans consulter le Conseil, alors que des employés municipaux et des experts estiment sa valeur à environ 12 000\$ (476 581\$). Il s'agit en effet d'un terrain marécageux sujet aux inondations et plutôt difficile d'accès¹²⁶. L'enquête dévoile aussi que la ferme était mise en vente depuis plusieurs années par

¹²⁴ « Civic Talkers Discuss the Trolley and Storage Battery Question, Which They Refer To the Road Committee - Hochelaga Objects To an Incinerator - The Visiting Sailors To Be Entertained », *The Daily Witness*, 25 août 1892, p. 4.

¹²⁵ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *Procès-verbaux : volume 134. - 1893*, 31 juillet 1893, CA M001 VM001-10-D143.

¹²⁶ « La ferme Gregory », *La Presse*, 23 mai 1893, p. 6; « L'enquête à l'hôtel de ville », *La Presse*, 24 mai 1893, p.4; « Enquête. Le scandale du comité d'hygiène. Déposition d'experts. La ferme vendue pour le double de sa valeur », *La Presse*, 2 juin 1893, p.1 et « L'enquête sur le scandale de l'hôtel de ville. Les derniers témoins », *La Presse*, 3 juin 1893, p.10.

la *Loan and Mortgage Co.* pour 12,5 cents le pied carré, mais que le Comité a plutôt payé 18 cents le pied carré. Cette majoration du prix fut causée par l'entrée en scène de William Mann, informé que la Ville lorgnait la ferme Gregory. En effet, l'entrepreneur désirait acquérir le terrain des mains de la compagnie, à condition d'être assuré de l'intérêt du Comité de santé. Se servant d'un prête-nom, Mann vend la propriété à la Ville, avant même de l'avoir officiellement acheté. Ce n'est qu'une fois sa soumission acceptée par la Ville qu'il se porte réellement acquéreur du terrain pour 20 000\$ (794 302\$), réalisant par là un profit de 13 944,22\$ (553 796,41\$)¹²⁷.

La ferme Gregory se trouvant dans une zone industrielle, la Ville décide d'y implanter une décharge et d'y bâtir son premier incinérateur municipal, qui détruira les rebuts de la division ouest. Une fois le manoir¹²⁸ situé sur la propriété en sa possession, le Département de l'incinération utilise son premier étage comme écurie et comme salle de repos pour les éboueurs. L'étage supérieur sert pour sa part de fenil. Cette conversion permet au département de limiter les coûts normalement associés à la construction de ces bâtiments¹²⁹. Considérant les dépassements de coûts liés à l'achat de terrains, le Comité des finances recommande de ne faire construire qu'un seul four crématoire, dont le prix ne dépasserait pas 39 000\$ (1 620 931\$). Le conseil municipal porte donc son choix sur le modèle d'incinérateur breveté par l'ingénieur d'origine anglaise Charles Thackeray. L'incinérateur Thackeray, qui entre en fonction vers le 25 novembre 1894, coûte finalement près de 41 000\$ (1 704 056\$) en raison de la nature

¹²⁷ « Les incinérateurs. Le rapport du comité spécial d'enquête. MM. Clément et Pagnuelo étaient les agents de la Montreal Loan & Mortgage Co. et non les agents de M. Mann. La question des pavages », *La Presse*, 18 juillet 1893, p. 1.

¹²⁸ Le manoir Woodland fut construit en 1804 par le marchand et trafiquant de fourrure John Gregory, autrefois propriétaire du terrain où se situe, à partir de 1893, le dépotoir de la division ouest. Le manoir est également désigné sous le nom de « manoir Gregory » dans les sources. « La ferme Gregory. Notes historiques », *La Presse*, 13 juillet 1893, p. 1.

¹²⁹ « La ferme Gregory. Notes historiques », *La Presse*, p. 1.

Figure 4.9 Le manoir Woodland (ou Gregory), situé sur le dépotoir de la division ouest de la ville



Source : Archives de l'Université McGill, Simon McTavish Papers, *Letter from John Gregory to Simon McTavish, 5 August 1792* [Une photo du manoir Woodland est collée sur la lettre], photo non datée, CA RBD MSG 431-03.

du terrain, car il fallut creuser plus profondément les fondations de la cheminée¹³⁰. Cette dernière s'élève, selon le docteur Pelletier, à 175 pieds de hauteur¹³¹, soit l'équivalent d'environ 53 mètres¹³².

Sur le plan technologique, l'incinérateur Thackeray, inspiré du modèle développé en Angleterre par Fryer, se démarque par rapport aux autres fours crématoires nord-

¹³⁰ Archives de Montréal, Fonds Service de santé - 1914-1972, *Rapport sur l'État Sanitaire de la Cité de Montréal. Service de santé. - 1891-1895, 1894*, CA M001 VM171-2-D50.

¹³¹ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *Enlèvement des déchets à Montréal : rapport fait au Bureau de santé du Québec, par le Dr Elzéar Pelletier, sur la façon dont se fait l'enlèvement des déchets à Montréal, 1902*, CA M001 VM001-01-2-063-D002.

¹³² À titre comparatif, les cheminées de l'incinérateur des Carrières, encore bien visible dans le paysage montréalais, mesurent 75 mètres de hauteur. Voir Carlos Pineda, *Incinérateur des Carrières, 1310, rue des Carrières, Montréal, 1970*, Montréal, Université de Montréal, coll. « Collection Images d'aménagement », 2004.

américains. L'incinérateur montréalais est, au moment de son inauguration, le seul du continent capable de fonctionner sans l'aide d'un combustible, mis à part les ordures elles-mêmes. C'est le mâchefer, un résidu de la crémation des ordures ménagères, qui, encore incandescent, permet de rallumer le feu au besoin. Grâce à cette méthode, le Département de l'incinération économise sur l'achat de carburant, comme le charbon¹³³. L'incinérateur est éventuellement muni d'un sas mécanique afin de séparer les cendres des déchets, les cendres nuisant à la combustion des ordures. On le dote enfin de deux pelles automatiques et d'une chaîne circulaire permettant de faciliter le chargement des déchets dans les fourneaux¹³⁴.

Initialement, l'incinérateur Thackeray satisfait les attentes des autorités montréalaises. Tel que promis par son inventeur, le four crématoire consume effectivement au minimum 150 tonnes de détritits par jour, au coût d'environ 14 cents par tonne¹³⁵. Lors de ses visites, effectuées au début des années 1900, le docteur Pelletier n'a remarqué aucune odeur déplaisante s'échappant de l'incinérateur. Il a également interrogé plusieurs personnes, et aucune n'avait entendu parler de plaintes à ce sujet¹³⁶. Il est en outre à noter que les autorités ne reçoivent aucune pétition liée aux odeurs dégagées

¹³³ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *Enlèvement des déchets à Montréal : rapport fait au Bureau de santé du Québec, par le Dr Elzéar Pelletier, sur la façon dont se fait l'enlèvement des déchets à Montréal*, 1902, CA M001 VM001-01-2-063-D002.

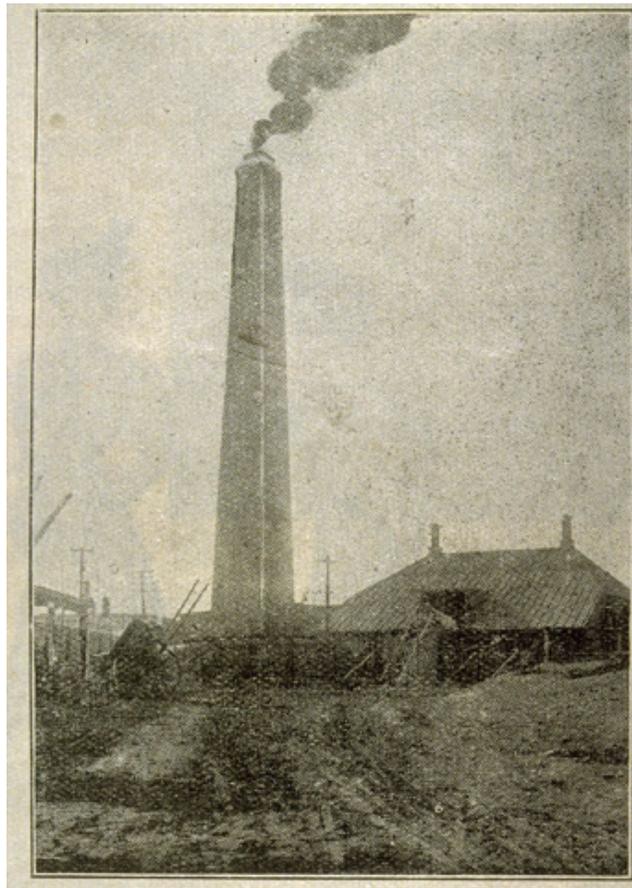
¹³⁴ Archives de Montréal, Fonds Commission de l'incinération. - 1900-1910, *Procès-verbaux*. - 1900-1903, 18 juillet et 15 août, 8 novembre et 30 décembre 1902, CA M001 VM040-D1 et Fonds Commission de l'incinération. - 1900-1910, *Procès-verbaux*. - 1903-1910, 23 mars 1906, CA M001 VM040-D2.

¹³⁵ Archives de Montréal, Fonds Service de santé - 1914-1972, *Rapport sur l'État Sanitaire de la Cité de Montréal. Service de santé. - 1891-1895, 1894*, CA M001 VM171-2-D50.

¹³⁶ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *Enlèvement des déchets à Montréal : rapport fait au Bureau de santé du Québec, par le Dr Elzéar Pelletier, sur la façon dont se fait l'enlèvement des déchets à Montréal*, 1902, CA M001 VM001-01-2-063-D002.

par l'incinérateur. Les mérites de l'incinérateur Thackeray sont donc rapidement vantés dans diverses revues scientifiques, ainsi que lors de la convention de l'American Public Health Association, qui s'est tenue à Montréal en 1894. De ce fait, des représentants de villes américaines intéressées par l'incinération des ordures visitent le four crématoire montréalais¹³⁷.

Figure 4.10 L'incinérateur Thackeray, 1905



Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, *Notre voirie et ses incinérateurs-destructeurs – les bâtiments et la très haute cheminée des incinérateurs-destructeurs*, Album universel, vol. 22, vol. 1128, 1905, p. 962

¹³⁷ James B. Field, « The Best Methods of Garbage Disposal for Large and Small Cities », *Journal of the Massachusetts Association of Boards of Health*, vol. 5, 1895, pp. 116-124.

Levi Richard Ellert, ancien maire de San Francisco et dirigeant des Sanitary Reduction Works, compagnie responsable du traitement des déchets dans cette ville, tourne entre autres son regard vers Montréal. Dans une lettre envoyée à R. Brent Mitchell, président de la Thackeray Incinerating and Fertilizing Company, Ellert décrit avec enthousiasme les opérations menées quotidiennement à l'incinérateur montréalais :

[...] I visited the plant there [Montréal] and watched its operation closely for several days. [...] To see garbage and refuse, in the dead of winter [...], delivered at these works, frozen to a solid mass, accompanied with icicles and blocks of snow, dumped from the wagons and findings its way into the furnaces within a few hours after its arrival at the works, and there burnt clean, without the use of any fuel whatever, other than the garbage and refuse itself [...] was a revelation to me¹³⁸.

Conséquemment, la compagnie retient cette technologie et inaugure son propre incinérateur Thackeray à San Francisco en 1897. La population de cette ville surpassant celle de Montréal, les dimensions du four crématoire sont ajustées en conséquence. Ce nouvel incinérateur Thackeray, réputé être le plus grand du monde à l'époque, possède une cheminée s'élevant à 80 mètres de hauteur et peut brûler jusqu'à 700 tonnes de déchets par jour¹³⁹.

Mais si l'incinérateur Thackeray fait des petits en Amérique du Nord, il comporte néanmoins certains défauts de conception qui nuisent rapidement à son efficacité. Comme en témoignent les procès-verbaux du Comité de santé, la cheminée du four crématoire possède des faiblesses structurales. En 1895, l'incinérateur est ainsi arrêté durant six semaines afin de réparer la cheminée, endommagée par un orage. Son état

¹³⁸ Alvah H. Doty, « Report of Dr. Alvah H. Doty on Disposition of Garbage », dans *Documents of the Assembly of the State of New York*, vol. 15, Albany, James B. Lyon, State Printer, 1900, pp. 42-43.

¹³⁹ « How San Francisco Disposes of Its Garbage », *Scientific American*, vol. 79, n° 17, 1898, p. 260.

se dégradant de nouveau, des travaux sont aussi effectués en 1898 et causent une interruption de la crémation des ordures entre le 18 avril et le 4 juillet. Ces arrêts de service nuisent d'ailleurs au rendement de l'incinérateur, dont les frais de fonctionnement ne cessent d'augmenter, atteignant jusqu'à 94,5 cents par tonne en 1901¹⁴⁰. La Ville décide de ne pas utiliser le four crématoire durant l'hiver 1919-1920 en raison de cet accroissement des dépenses. L'incinérateur ne reprit subséquemment du service que le 20 avril 1920¹⁴¹.

Montréal aurait pu choisir de rentabiliser l'incinération de ses ordures, à l'instar de plusieurs villes occidentales, qui convertissent la chaleur produite par la combustion des déchets en électricité. C'est notamment le cas de Westmount, qui fait ainsi d'une pierre deux coups. En se dotant, en 1906, d'un incinérateur muni d'une usine génératrice, cette municipalité réduit sa dépendance aux dépotoirs, tout en contrant les coûts élevés exigés par la *Montreal, Light, Heat & Power* pour lui fournir du courant¹⁴². À Montréal, un projet semblable est mis de l'avant par l'échevin Roy dès 1906¹⁴³. Bien que la population plébiscite l'établissement d'une telle centrale électrique municipale en décembre 1909¹⁴⁴, il faudra attendre 1983 avant qu'un incinérateur montréalais – l'incinérateur des Carrières, en l'occurrence – ne soit doté d'un réseau de distribution

¹⁴⁰ Archives de Montréal, Fonds Service de santé - 1914-1972, *Rapport sur l'État Sanitaire de la Cité de Montréal. Service de santé. - 1891-1895*, 1895, CA M001 VM171-2-D50 et *Rapport sur l'État Sanitaire de la Cité de Montréal. Service de santé. - 1896-1900*, 1898, CA M001 VM171-2-D52.

¹⁴¹ Archives de Montréal, Centre de documentation: Publications internes et externes, *Annual Report of the Road Department : 1920*, 1920, CA M001 XCD00-P6255.

¹⁴² « Disposal of City Refuse », *The Canadian Engineer*, vol. 19, n° 8, 1910, pp. 232-233.

¹⁴³ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *Procès-verbaux : volume 173. - 1906-1907*, 26 novembre et 20 décembre 1906, CA M001 VM001-10-D182.

¹⁴⁴ « Résultat du Plébiscite du 21 décembre 1909 sur l'établissement d'une usine électrique municipale », *Gazette municipale de Montréal*, vol. 6, n° 51, 1910, p. 1353.

de vapeur, permettant enfin à la Ville de vendre l'énergie produite par l'incinération de ses déchets¹⁴⁵.

En outre, comme le précise d'ailleurs Bertolini, la fièvre des incinérateurs retombe à l'aube du 20^e siècle. Déçues par un rendement inférieur aux estimations, plusieurs villes américaines délaissent cette invention : « Sur 180 fours construits aux États-Unis de 1885 à 1908, 102 avaient été abandonnés ou démantelés en 1909¹⁴⁶ ». À Montréal, la technologie employée par l'incinérateur Thackeray est rapidement dépassée. Déjà en 1902, le rapport du docteur Pelletier indique que le four crématoire montréalais ne brûle plus que 78 tonnes de déchets par jour¹⁴⁷. Cette baisse de productivité est probablement due aux caractéristiques techniques de l'incinérateur. En effet, le four crématoire montréalais fonctionne à basse température, alors que les ingénieurs préconisent désormais l'utilisation de fours à haute température, plus efficaces. De surcroît, l'incinérateur Thackeray ne sera finalement pas secondé par d'autres fours crématoires au cours de la période étudiée, faute de fonds. Conséquemment, les sources administratives affirment que la Ville n'incinère plus que 15% de ses ordures ménagères en 1914 et 1915¹⁴⁸. En d'autres termes, la municipalité ne brûle bientôt guère plus ses immondices que ne le faisait Mann en son temps. Le Département de

¹⁴⁵ Archives de Montréal, Collection de dossiers thématiques. - 1556-2000, *DI829-4_P : Voie publique - Incinérateurs : Plans - Incinérateur des Carrières*. - [18-]-[19-], s.d., CA M001 VM166-1-1-D3949.

¹⁴⁶ Gérard Bertolini, *Le marché des ordures. Économie et gestion des déchets ménagers*, Paris, L'Harmattan, coll. « Environnement », 1990, p. 105.

¹⁴⁷ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *Enlèvement des déchets à Montréal : rapport fait au Bureau de santé du Québec, par le Dr Elzéar Pelletier, sur la façon dont se fait l'enlèvement des déchets à Montréal*, 1902, CA M001 VM001-01-2-063-D002.

¹⁴⁸ Archives de Montréal, Fonds Service de santé - 1914-1972, *Rapport sur l'État Sanitaire de la Cité de Montréal. Service de santé. - 1912-1915*, 1915, CA M001 VM171-2-D58, et *Corporation Accounts of the City of Montreal and Reports of the Chiefs of Departments For the Year 1914*, Montréal, A. P. Pigeon, Printer, 1915, p. 4.

l'incinération n'a donc d'autre choix que de multiplier les sites d'enfouissement municipaux afin de disposer des déchets restants, d'autant plus que les Montréalais, de plus en plus nombreux, en produisent davantage. En 1896, la population générait de ce fait 89 147 tonnes de détritiques, tandis que ce total s'élève en 1920 à 239 456 tonnes¹⁴⁹. Il s'agit là d'une augmentation de près de 170% sur 24 ans.

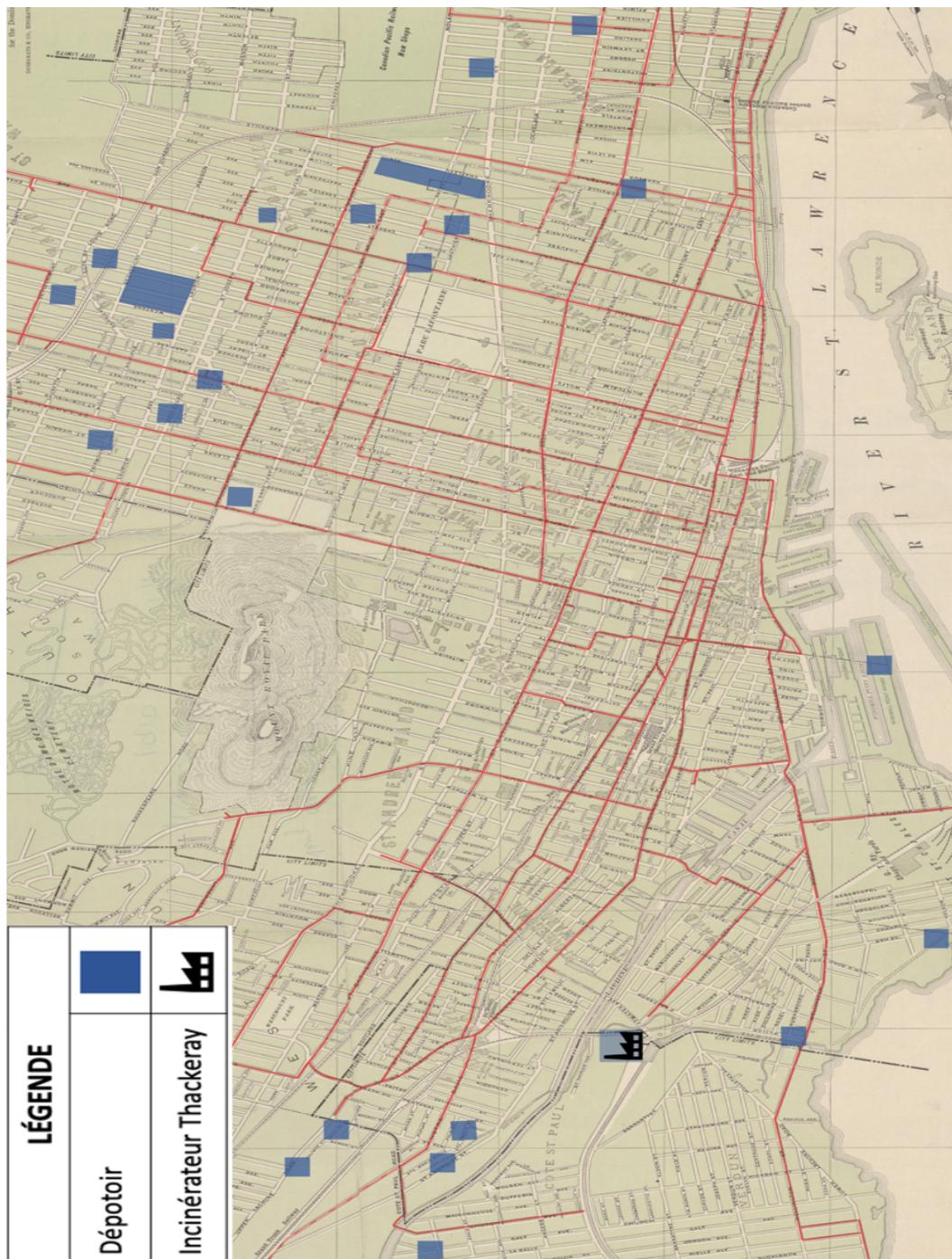
Le Département de l'incinération doit conséquemment se mettre en quête de nouveaux sites de dépôt pour les ordures ménagères. Le territoire urbain montréalais étant en pleine mutation, les autorités voient en l'utilisation de différents types de déchets un moyen pratique et économique de le façonner, de le développer. Les rebuts et les cendres résultant de l'incinération servent ainsi aux travaux de voirie et d'aménagement d'infrastructures. Ces matières sont par exemple employées pour remplir les caissons des quais que l'on construit dans le port de Montréal (aujourd'hui le Vieux-Port) au tournant des années 1900¹⁵⁰. Sollicitées par la Commission de la Voirie, les scories produites par le four crématoire peuvent être utilisées comme matériaux en techniques routières. Le Département des chemins s'en sert ainsi en sous-couche de chaussée lors du pavage de certaines routes¹⁵¹. La Ville a notamment recours

¹⁴⁹ Archives de Montréal, Fonds Service de santé - 1914-1972, *Rapport sur l'État Sanitaire de la Cité de Montréal. Service de santé. - 1896-1900*, 1896, CA M001 VM171-2-D52 et Centre de documentation: Publications internes et externes, *Rapport annuel du Département de l'incinération 1922, 1923*, CA M001 XCD00-P6316.

¹⁵⁰ Archives de Montréal, Fonds Service de santé - 1914-1972, *Rapport sur l'État Sanitaire de la Cité de Montréal. Service de santé. - 1896-1900*, 1898, CA M001 VM171-2-D52.

¹⁵¹ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *Enlèvement des déchets à Montréal : rapport fait au Bureau de santé du Québec, par le Dr Elzéar Pelletier, sur la façon dont se fait l'enlèvement des déchets à Montréal*, 1902, CA M001 VM001-01-2-063-D002 et *Les graves de mâchefer en technique routière: un matériau à valoriser!*, Paris, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer - Direction générale de la Prévention des risques, 2016, p. 7.

Figure 4.12 Carte des dépotoirs exploités par la Ville de Montréal entre 1893 et 1920



Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Joseph Charlebois, *Subscribers' Timedex map of Montreal*, 1910. Réalisation : Claudèle Richard, 2022.

à cette méthode en 1900 sur les rues Boyer et Christophe-Colomb, au sud de l'avenue Laurier¹⁵². L'Incinération participe finalement au terrassement du parc Lafontaine en déposant des cendres sur sa piste de course et ses chemins, au grand dam des riverains. Ceux-ci déplorent que la cendre soit emportée par le vent, se soulève en nuages épais et s'infiltré dans les logements par toutes les ouvertures¹⁵³.

Par ailleurs, le département déverse des détritrus sur certains terrains privés à la demande de propriétaires. À titre d'exemple, six requêtes de ce type parviennent à la Commission de l'incinération entre janvier et juin 1907, auxquelles les autorités répondent favorablement. Des déchets et des cendres sont donc déchargés sur des terrains situés sur la rue Notre-Dame ou encore sur la rue Aylwin, entre autres¹⁵⁴. Comme plusieurs habitations montréalaises furent construites à l'époque sur des terrains comblés par des ordures ménagères, ce que décrit le CHPQ, il est permis de penser que la plupart des requérants souhaitaient par-là viabiliser leurs propriétés pour les lotir ou les revendre à des promoteurs¹⁵⁵.

Or, l'impact le plus visible de l'utilisation des détritrus comme levier d'urbanisation dans le panorama montréalais est sans conteste le remblaiement d'anciennes carrières.

¹⁵² Archives de Montréal, Fonds Commission de l'incinération. - 1900-1910, *Procès-verbaux*, - 1900-1903, 6 juillet 1900 et 6 décembre 1901, CA M001 VM040-D1.

¹⁵³ « Ces fameuses écuries pour le département des déchets. L'échevin Ames trouve les dépenses additionnelles un peu fortes. Le contrat pour l'enlèvement des animaux morts. Une nuisance dans St Gabriel », *La Presse*, 25 février 1898, p. 7; « Rapport annuel du Surintendant des Parcs et Squares de la Ville pour l'exercice 1904 », *Gazette municipale de Montréal*, vol. 2, n°7, 1905, p. 183 et « Le parc Lafontaine », *La Patrie*, 12 mai 1913, p. 4.

¹⁵⁴ Archives de Montréal, Fonds Commission de l'incinération. - 1900-1910, *Procès-verbaux*. - 1903-1910, 1^{er} mars et 21 juin 1907, CA M001 VM040-D2.

¹⁵⁵ « Builders Protest. City Council Asked to Impose Taxes on Outside Contractors Coming to Montreal. Smoke Nuisance By-law. By-law Providing for Annexation of Sault au Recollet Passes the Council », *The Gazette*, 6 novembre 1906, p. 5.

En effet, au tournant des années 1900, le territoire de l'actuel Plateau-Mont-Royal est parsemé de carrières dont les gisements de pierre sont épuisés. Ces trous béants, profonds d'une quinzaine, voire d'une vingtaine de mètres et la plupart du temps non clôturés, occasionnent certains problèmes de cohabitation avec les habitants. De l'eau – bien souvent stagnante – s'y accumule, causant de multiples noyades¹⁵⁶. Les citoyens comme les autorités cherchent donc à trouver de nouvelles vocations à ces gouffres. Un dénommé Adolphe Trempe loue ainsi une ancienne carrière remplie d'eau dans le quartier Saint-Denis. Il y pratique la pisciculture et donne en location chaloupes et cannes à pêche aux badauds en été. L'hiver, il transforme la carrière en patinoire. Malheureusement pour M. Trempe, le Département de l'incinération convoite lui aussi ces carrières afin d'y déposer les déchets, ruinant son gagne-pain¹⁵⁷.

Il faut dire que ces carrières freinent l'expansion de la municipalité au nord et à l'est. Pour la Ville, les acquérir pour ensuite les remplir avec des détritits possède donc un double avantage. D'une part, ces travaux permettent au Département de l'incinération de se procurer des dépotoirs au sein même du territoire municipal, réduisant les frais associés au transport. D'autre part, les pouvoirs publics peuvent de ce fait utiliser les quantités croissantes de déchets produites par les citoyens afin de niveler ce secteur accidenté, ce qui favorise sa reconversion en un secteur résidentiel. La Ville en retire subséquemment un revenu, issu des taxes foncières¹⁵⁸. Cette conjoncture explique la concentration de décharges municipales sur le Plateau-Mont-Royal, comme l'illustre

¹⁵⁶ Isabelle Caron, « Des mémoires “à excaver” : interpréter la présence des carrières de pierre grise à Montréal », *The Journal of the Society for the Study of Architecture in Canada*, vol. 27, n° 3-4, 2002, pp. 20-22.

¹⁵⁷ « Un lac artificiel devenu un dépôt de vidanges », *La Presse*, 20 avril 1896, p. 8.

¹⁵⁸ I. Caron, « Des mémoires “à excaver” »..., *op. cit.*, p. 20.

la figure 4.12¹⁵⁹. Des parcs faisant aujourd'hui partie intégrante du paysage urbain montréalais naissent de cette opération de requalification des vieilles carrières. On peut ici penser, entre autres, au parc Baldwin, compris entre les rues Fullum, Sherbrooke, Chapleau et la terrasse Guindon. Cet ancien dépôt d'argile fut acheté par l'administration municipale par sections entre 1906 et 1908¹⁶⁰. Le parc Sir-Wilfrid-Laurier, situé au centre du quadrilatère formé par l'avenue Laurier et les rues de Mentana, Saint-Grégoire et de Brébeuf, est également issu du nivellement de carrières désaffectées¹⁶¹. En effet, la Ville acquiert graduellement, entre 1893 et 1913, des terrains situés sur le site des anciennes carrières Dubuc et Limoges, dans le quartier Saint-Denis¹⁶². Nous savons que l'Incineration y dépose déjà des déchets à l'aube des années 1900¹⁶³, dans l'optique d'en faire un grand parc public. Ce dernier portera le nom de Crémazie jusqu'à son aménagement formel en 1925, date à laquelle il est rebaptisé en l'honneur de l'ancien premier ministre du Canada. Ce nouvel espace vert

¹⁵⁹ Le dépouillement des sources nous a permis de repérer les différents dépotoirs représentés dans l'annexe B. Puisque les données proviennent de documents historiques, la localisation de plusieurs de ces emplacements est approximative, leurs coordonnées géographiques exactes n'étant pas toujours mentionnées. Il est également possible que les sources aient passé sous silence certains dépotoirs, qui ne sont par conséquent pas représentés sur cette carte.

¹⁶⁰ « The Realty Market. Sale of Ontario Avenue Residence Feature of Two Days' Business. 29 Registered Yesterday. City Has Purchased Large Lot at Corner of Fullum and Sherbrooke Streets », *The Gazette*, 26 novembre 1907, p. 10 et « Gets Ahead of Law. Incineration Committee Figures Out How to Overcome Curious Difficulty. Needs a Dumping Ground, Because of Legislative Action Parks Committee Will Buy and Then Transfer It », *The Gazette*, 20 juin 1908, p. 18.

¹⁶¹ Archives de Montréal, Fonds Bureau des commissaires. - 1893-1925, *Procès-verbaux : Volume 17. - 21 juin 1916 - 2 octobre 1916*, 14 juillet 1916, CA M001 VM017-000-D110.

¹⁶² *Analyse du macro-inventaire montréalais. Ensemble Saint-Denis*, Delorimier, Montréal, Ville de Montréal et Ministère des affaires culturelles, 1983, p. 31.

¹⁶³ « Poursuite contre la Cité », *La Presse*, 7 août 1900, p. 8 et Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001), *Enlèvement des déchets à Montréal : rapport fait au Bureau de santé du Québec, par le Dr Elzéar Pelletier, sur la façon dont se fait l'enlèvement des déchets à Montréal*, 1902, CA M001 VM001-01-2-063-D002.

améliore la qualité de vie du quartier qui l'entoure, lui qui ne possédait auparavant que de rares et minuscules parcs et squares publics¹⁶⁴. En somme, si le recours au déversement d'ordures est une conséquence inévitable de l'accroissement démographique de Montréal, il s'agit également d'un outil qui facilite le développement urbain en permettant l'aménagement des sols.

Cependant, niveler ces imposants cratères avec des détritiques peut prendre plusieurs décennies, au cours desquelles la population environnante se trouve fort indisposée par ce procédé d'élimination des ordures. Durant les chaleurs de l'été, ces « foyers de pestilence », comme les désigne la presse montréalaise, incommode particulièrement les citadins, à l'image des résidents du quartier Saint-Denis. Il faut s'imaginer les odeurs écœurantes inévitablement engendrées par la putréfaction des ordures ménagères, qui baignent bien souvent dans de l'eau croupie, issue des précipitations et de la fonte des neiges. Impossible donc d'ouvrir les fenêtres de son logement afin de le rafraîchir sans être assailli par ces effluves nauséabonds. En outre, les mouches pullulent dans les décharges, agaçant les citadins et disséminant des microbes dans toute la ville¹⁶⁵. Finalement, des incendies se déclarent régulièrement dans les décharges du nord de Montréal, polluant l'atmosphère¹⁶⁶.

¹⁶⁴ *Analyse du macro-inventaire montréalais...*, *Op. cit.*, p. 31.

¹⁶⁵ « Disposal of City Refuse », *The Canadian Engineer*, vol. 19, n° 8, 1910, p. 230 et « Montréal s'indigne à la fin. L'incurie des autorités municipales tolère l'existence de foyers de pestilence. Chantiers d'équarrissage et dépotoirs immondes. La balance du pouvoir d'emprunt sera-t-elle dépensée en dehors de la ville? Coup électoral », *La Presse*, 8 septembre 1915, p. 4.

¹⁶⁶ Archives de Montréal, Fonds Commission de l'incinération. - 1900-1910, *Procès-verbaux*. - 1903-1910, 24 septembre 1909, CA M001 VM040-D2.

Figure 4.12 Des employés du Département de l'incinération recevant les instructions du surintendant J.-Émile Nantel sur le dépotoir de l'avenue Laurier, à l'occasion de la Semaine de grand nettoyage de 1914



Source : *La Presse*, 18 mai 1914.

Le Département de l'incinération tente tant bien que mal de pomper l'eau de ses décharges et de les désinfecter afin de masquer leur puanteur. Dès 1894, il adopte un procédé français, qui consiste à mouiller la surface des dépotoirs et à l'imprégner avec une solution saturée de sulfate de fer. Après dessiccation, un nouvel arrosage au lait de chaux est fait, ce qui, selon le surintendant Morin, donne de bons résultats¹⁶⁷. Les riverains semblent penser autrement, puisque 25 des 41 des pétitions touchant à l'élimination des déchets entre 1893 et 1920 se plaignent spécifiquement des dépotoirs

¹⁶⁷ Archives de Montréal, Fonds Service de santé - 1914-1972, *Rapport sur l'État Sanitaire de la Cité de Montréal. Service de santé. - 1891-1895, 1894*, CA M001 VM171-2-D50.

et, par extension, des mauvaises odeurs qui en émanent¹⁶⁸. Ce sont sans surprise les dépotoirs situés près de quartiers résidentiels où la population se densifie qui dérangent le plus. Le docteur Laberge souligne ainsi l'abondance de plaintes routinières touchant les dépotoirs Gregory et Crémazie¹⁶⁹. Ces dépotoirs se situent respectivement dans les quartiers Saint-Gabriel, qui passe de 15 959 à 18 961 habitants entre 1901 et 1911, et Saint-Denis, dont la population grimpe de 9 025 à 45 760 personnes durant cette décennie¹⁷⁰. Certains citoyens apostrophent donc les autorités pour qu'elles mettent fin au déversement d'ordures. Les frères Irénée et J. Azarie Handfield, propriétaires d'immeubles à logements, signifient, en 1911, une demande d'injonction à la Ville afin qu'elle cesse de déposer des immondices dans le « parc » Crémazie. Le Département de l'incinération se voit ainsi forcé d'y interrompre le déversement de détritrus, du moins momentanément¹⁷¹.

En dépit de l'insatisfaction manifestée par les citoyens envers les dépotoirs municipaux, le déversement des déchets demeure leur principal mode d'élimination, d'autant plus que le rendement de l'incinérateur Thackeray laisse à désirer. Or, la Ville

¹⁶⁸ Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2011), *Procès-verbaux : volumes 98 à 223*, 1877 à 1920, CA M001 VM001-10-D107 à D234; Fonds Comité de santé - Bureau de santé. - 1832-1949, *Procès-verbaux. - 6 novembre 1871-15 février 1900; mai 1911-février 1920*, CA M001 VM045-1-1; Fonds Commission de l'incinération. - 1900-1910, *Procès-verbaux. - 1900-1903 et 1903-1910*, CA M001 VM040-D1 et D2; Fonds Commission d'hygiène et statistiques. - 1899-1910, *Procès-verbaux. - 23 février 1900-19 janvier 1910*, CA M001 VM021-1 et Fonds Bureau des commissaires. - 1893-1925, *Procès-verbaux : Volumes 1 à 23*, 1910 à 1918, CA M001 VM017-000-D094 à D116.

¹⁶⁹ Archives de Montréal, Fonds Service de santé - 1914-1972, *Rapport sur l'État Sanitaire de la Cité de Montréal. Service de santé. - 1912-1915*, 1912, CA M001 VM171-2-D58.

¹⁷⁰ Il est à noter que le territoire du quartier Saint-Denis s'est agrandi par des annexions successives au cours de cette période. P.-A. Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, op. cit., p. 194.

¹⁷¹ « Montréal s'indigne à la fin... », op. cit., p. 1 et *Corporation Accounts of the City of Montreal and Reports of the Chiefs of Departments For the Year 1914*, A. P. Pigeon, Printer, Montréal, 1915, pp. 11-12.

se bute bientôt à ses propres limites territoriales, nœud qui ne sera dénoué que lorsque le camionnage permettra de transporter les rebuts hors de l'île de Montréal. Il devient en effet plus ardu de se procurer des terrains vagues pouvant être convertis en décharges au gré de l'urbanisation de la municipalité. Dès 1906, le surintendant Leguerrier rapporte que son département manque d'endroits disponibles à l'ouest pour le déversement des cendres et des immondices¹⁷². En conséquence, l'Incinération dépose des ordures à la Côte-Saint-Paul, à moins de 20 mètres du canal d'alimentation de l'aqueduc de Montréal. Des déchets légers, tels que des papiers et des guenilles, aboutissent par conséquent dans l'eau du canal, emportés par le vent¹⁷³.

Le port de Montréal est lui aussi mis à contribution. Le quai de la Pointe-du-Moulin, où se situe le silo numéro 5, servait déjà de dépotoir en 1901. Les crues printanières de 1902 interrompent toutefois cette pratique, à laquelle la Commission du Havre met définitivement fin en septembre de la même année. Faute de décharges, le surintendant fait même dynamiter la glace du fleuve dans le port afin d'y faire couler des déchets¹⁷⁴. Après avoir interdit aux Montréalais de se débarrasser de leurs rebuts dans le Saint-Laurent, les autorités en sont donc réduites à revenir, du moins temporairement, à cette pratique, le système de gestion des ordures étant dépassé par la croissance démographique de la métropole. À cet effet, la ville de Montréal ne se trouve guère

¹⁷² Archives de Montréal, Fonds Commission de l'incinération. - 1900-1910, *Procès-verbaux*. - 1903-1910, 4 janvier et 20 avril 1906, CA M001 VM040-D2.

¹⁷³ « Un grave danger Public. À une soixantaine de pieds du canal d'alimentation de notre aqueduc, à la Côte St-Paul, se trouve un dépotoir d'immondices de toutes sortes. Par les vents nord et ouest les détritrus sont poussés du côté de l'eau que nous buvons. », *La Patrie*, 17 avril 1906, p. 1.

¹⁷⁴ Archives de Montréal, Fonds Commission de l'incinération. - 1900-1910, *Procès-verbaux*, - 1900-1903, CA M001 VM040-D1, 1^{er} août 1901, 21 mars 1902 et 12 septembre 1902.

dans une meilleure position qu'elle ne l'était des décennies plus tôt, comme le résume le témoignage du surintendant Nantel, consigné dans son rapport annuel de 1914 :

Une question très épineuse et qui rend les administrateurs du département perplexes est, sans contredit, le moyen de trouver des endroits pouvant servir de dépotoirs, lorsque les terrains employés actuellement pour ces fins, seront totalement remplis. [...] L'on peut raisonnablement supposer que dans quatre à cinq ans, le principal dépotoir situé rue [de] Mentana, au nord de la rue Laurier, sera totalement comblé. Qu'advient-il alors? Quel sera le traitement final des ordures ménagères? La Ville sera-t-elle en mesure de mettre à la disposition du département, un dépotoir assez vaste pour répondre aux exigences de l'enlèvement? J'en doute fort, à moins que ce ne soit dans la banlieue. Or, serait-il pratique d'augmenter le trajet déjà considérable que les chevaux du département ont à parcourir? Certes non, car il faudrait en même temps augmenter personnel et chevaux, afin de satisfaire aux exigences d'une bonne administration¹⁷⁵.

Nantel plaide donc pour une modernisation du cycle de traitement des ordures afin de seconder l'incinérateur Thackeray. Soutenant que les villes nord-américaines de taille comparable à celle de Montréal possèdent toutes plusieurs fours crématoires, il propose la construction d'un incinérateur d'une capacité de 1 000 tonnes par jour situé sur un terrain de la rue des Carrières, et auquel seraient acheminés les déchets par camions et tramways spéciaux. Le surintendant devra attendre 1930 pour qu'un tel incinérateur soit érigé à cet endroit¹⁷⁶. Comble de malchance, tandis que Montréal a plus que jamais besoin d'une solution pour détruire ses immondices, un incendie rase l'incinérateur Thackeray dans la nuit du 23 au 24 août 1920¹⁷⁷. Le four crématoire n'étant

¹⁷⁵ *Rapport annuel du Département de l'incinération pour l'année 1914*, Montréal, Imprimerie A.-P. Pigeon, 1915, pp. 10-11.

¹⁷⁶ *Ibid.*, 11-12.

¹⁷⁷ « Incinérateur incendié. L'installation appartenant à la ville, au coin des rues Saint-Patrice et Atwater, est complètement rasé par le feu au cours de la nuit. », *Le Devoir*, 24 août 1920, p. 4.

ironiquement pas assuré contre les dommages causés par le feu, il ne sera reconstruit que onze ans plus tard¹⁷⁸. Montréal poursuit nonobstant son expansion démographique. Les questions soulevées par Nantel en 1914 ne se poseront alors qu'avec encore plus d'acuité au cours des décennies à venir.

Figure 4.13 Les décombres de l'incinérateur Thackeray, détruit par un incendie dans la nuit du 23 au 24 août 1920



Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, *La Presse*, 24 août 1920, p. 1.

Conclusion

Pour conclure, les critiques émises par des citoyens et certains échevins envers le service offert par Mann ont raison du système contractuel. À partir de 1890, un mouvement réclamant la municipalisation de la gestion des déchets s'organise. Pétitions, poursuites judiciaires, manifestations : toute une gamme de stratégies est

¹⁷⁸ « Un nouvel incinérateur. La construction en sera terminée le printemps prochain. Pour remplacer celui qui vient d'être incendié. - Pas d'assurances. - Les prérogatives du gérant de la ville », *Le Devoir*, 25 août 1920, p. 7 et « Dump Nuisance is Now to Disappear. New Incinerator in St. Gabriel Ward Will Operate Next Week », *The Gazette*, 15 août 1931, p. 13.

employée par ses partisans afin de convaincre les pouvoirs publics. Leurs arguments d'ordres sanitaire et financier, abondamment relayés par la presse montréalaise, ont finalement raison des réticences de certains membres du conseil municipal. À l'instar de plusieurs municipalités nord-américaines, la Ville prend donc elle-même en charge l'ensemble du cycle de traitement des ordures ménagères. Si le nouveau Département de l'incinération voit son budget croître en fonction de l'expansion géographique et démographique de la municipalité qu'il dessert, cela ne l'empêche cependant pas de souffrir de sous-financement chronique en raison des difficultés financières que connaît alors la Ville, ce qui affecte ponctuellement la qualité du service. Malgré cela, les Montréalais ne remettent pas en question le bien-fondé de la municipalisation, preuve que ce mode de fonctionnement est somme toute satisfaisant. Il faut dire que le Département de l'incinération met en place un réseau de collecte par secteurs, ce qui lui permet à la fois de bien desservir les Montréalais, mais aussi de pallier les inconvénients associés à la traction animale, le département n'amorçant que timidement sa transition vers la mécanisation du transport des rebuts. Les multiples annexions augmentent toutefois considérablement la distance que doivent parcourir les chevaux, qui sont vite surmenés, car on ne construit pas de stations dans ces nouveaux quartiers. En outre, les défis de jadis, comme le non-respect de la réglementation par des résidents, demeurent et sont décuplés par la croissance démographique et géographique que connaît Montréal à l'époque.

Bref, le développement urbain rapide de Montréal et la répugnance des riverains envers les sites d'élimination des ordures ménagères compromettent la capacité des autorités d'assainir la métropole. La Ville fait pourtant construire, en 1894, l'incinérateur Thackeray, alors à la fine pointe de la technologie. Rapidement désuet, le four crématore n'incinère bientôt plus qu'une faible proportion des ordures montréalaises. Le Département de l'incinération dépose donc des déchets dans ses décharges, principalement situées dans d'anciennes carrières. Cette pratique facilite la viabilisation du territoire urbain de Montréal, puisqu'elle permet de niveler des terrains

auparavant accidentés. Se butant à ses propres limites territoriales au tournant des années 1910, la Ville ne sait toutefois plus où jeter ses détrit­us. Alors que les dépotoirs existants atteignent leur capacité maximale, l'incinérateur Thackeray est la proie des flammes en 1920. La boucle est bouclée : malgré l'implantation, cinquante ans auparavant, d'un service de gestion des déchets et sa municipalisation subséquente, Montréal cherche toujours une manière efficace de disposer de ses ordures ménagères.

CONCLUSION

Ce mémoire avait comme but premier d'établir selon quelles modalités se sont effectuées l'instauration puis la municipalisation d'un service de collecte et d'élimination des matières résiduelles à Montréal entre 1868 et 1920. Comme l'illustre le premier chapitre, l'historiographie montréalaise est pauvre en études portant sur la genèse de ce service municipal, d'abord privé puis public. En nous appuyant sur une approche héritée du champ STS, ainsi que sur une vaste gamme de sources, principalement administratives et journalistiques, nous avons donc déterminé que la mise en place d'un tel service s'opère lorsque les solutions individuelles prônées auparavant ne suffisent plus.

En effet, tel que présenté dans le chapitre II, jusqu'en 1870, Montréal ne dispose pas de système de gestion des détritits. L'appareil réglementaire entourant le traitement des ordures est alors plutôt laxiste et basé sur la santé, l'aménagement du territoire, l'individu et la propriété privée. Ce sont donc les citoyens qui doivent, par leurs propres moyens, se débarrasser de leurs rebuts aux endroits désignés par la Ville. En raison du coût prohibitif de la réglementation, nombreux sont les Montréalais qui l'enfreignent au détriment de la santé publique. Nappe phréatique polluée et caniveaux où festoie la faune parasitaire sont autant de problèmes sanitaires qui s'accroissent au gré de la densification d'occupation des sols, ce qui inquiète tant les édiles que certains citoyens. C'est à la demande de ces derniers, qui considèrent que les règlements ne sont pas adaptés aux réalités socioéconomiques d'une bonne partie des résidents, que le conseil municipal adopte, en 1868, le règlement 15 concernant les vidangeurs. Resté sur les tablettes, il faudra attendre l'entrée en vigueur du règlement 46, deux ans plus tard, pour qu'un service régulier et non tarifé (à l'acte) de collecte des ordures, effectué par

un entrepreneur, soit mis en place. Mais sous-estimant le capital et les matériaux nécessaires pour nettoyer une ville de la taille de Montréal, les entrepreneurs se succèdent rapidement, causant plusieurs bris de service. Le Conseil, afin de remédier à cette situation, municipalise donc une première fois ce service public en 1876, mais il se retourne rapidement vers le système contractuel, faute de fonds.

Cette période d'instabilité se termine alors que commence le règne de William Mann, entrepreneur des ordures ménagères et des fosses d'aisances. Ainsi que le démontre le troisième chapitre, l'entrepreneur domine sans réelle concurrence le marché montréalais des ordures entre 1877 et 1893. Mann se distingue de ses prédécesseurs et de ses concurrents grâce aux moyens dont il bénéficie. Il peut ainsi compter sur plusieurs dizaines d'employés et de chevaux, en plus de posséder les capitaux nécessaires à l'exploitation d'incinérateurs. Cela n'empêche pas les autorités de recevoir moult pétitions concernant l'ensemble du cycle de gestion des détritiques domestiques et des matières fécales durant cette période. On se plaint principalement de la négligence et du comportement des vidangeurs, des désagréments olfactifs et auditifs causés par le passage des tombereaux, ainsi que des dépôts d'ordures non autorisés. Le partenariat entre la Ville et Mann durera, en dépit de ces nombreuses critiques, plus d'une quinzaine d'années. Il faut dire que l'expérience passée démontre l'incapacité des autres entrepreneurs à accomplir cette besogne colossale, d'autant plus que nombreux sont les habitants qui enfreignent la réglementation et que les conditions météorologiques mettent des bâtons dans les roues des éboueurs. Cette conjoncture convainc donc les élus que seul Mann est en mesure d'assurer un service somme toute acceptable dans une ville comme Montréal qui s'agrandit et se peuple à un rythme fulgurant. En outre, s'ajoutent à cela les modalités d'attribution des contrats et, semble-t-il, un régime de distribution de faveurs à tous les échelons de l'appareil municipal, qui favorisent cette situation de « Mann-opole ».

Mais comme l'expose le chapitre IV, à partir de 1890 s'organise un mouvement réclamant non seulement la résiliation du contrat liant Mann et la Ville, mais aussi l'abolition du système contractuel. Effectivement, Mann exige des sommes de plus en plus élevées pour ramasser et éliminer les déchets. Les partisans de ce mouvement estiment de ce fait que le rapport qualité-prix médiocre du système contractuel commande la municipalisation de ce service urbain, car celui-ci ne répond plus aux besoins de Montréal, devenue une véritable métropole économique. Leurs arguments d'ordres sanitaire et financier, de même que les moyens de pression qu'ils emploient, portent finalement fruit. Le service de collecte et d'élimination des ordures ménagères est en effet municipalisé au printemps 1893. Tout comme plusieurs autres municipalités d'Amérique du Nord à cette époque, la Ville de Montréal prend dès lors en charge l'entièreté du cycle de gestion des détritiques domestiques. Le Département de l'incinération semble accomplir sa tâche d'une manière plutôt satisfaisante, si l'on en juge par la diminution du nombre de pétitions concernant la gestion des déchets envoyées aux autorités.

Néanmoins, cela n'empêche pas cet organe de souffrir de sous-financement tout au long de la période analysée. Les mesures implantées par ses administrateurs n'atteignent donc jamais leur plein potentiel, dans un contexte où la quantité de déchets rejetés par les citoyens augmente en fonction de la croissance démographique. Malgré la refonte des circuits de collecte sur la base d'un découpage territorial, les multiples annexions augmentent considérablement les distances que doivent parcourir les chevaux de l'Incinération, car on ne construit pas de stations dans ces nouveaux quartiers. Ces bêtes, surmenées, doivent conséquemment être remplacées à grands frais par le département. Au niveau de la disposition des rebuts, un seul des trois fours crématoires municipaux promis ne sera construit, l'administration municipale disposant d'un budget limité. L'incinérateur Thackeray, un temps l'un des plus modernes du continent, tombe rapidement en désuétude. Il ne brûle donc bientôt plus qu'une infime partie des détritiques montréalais, qui aboutissent principalement sur des

déchets, pour la plupart situées dans d'anciennes carrières. D'ailleurs, bien qu'il incommoder les habitants des quartiers environnants, leur remblaiement avec des déchets permet de viabiliser un secteur auparavant accidenté, stimulant au passage le développement urbain de la métropole. Mais déjà vers 1910, les principaux dépotoirs municipaux atteignent leur pleine capacité. En raison de la densification du cadre bâti de la métropole, le Département de l'incinération peine à se procurer des terrains vacants pouvant servir de décharges. Et tandis que la Ville se heurte à ses propres limites géographiques et a plus que jamais besoin d'une solution pour éliminer efficacement ses ordures, l'incinérateur Thackeray est détruit par un incendie en 1920.

À ce moment, Montréal effectue un retour à la case départ en ce qui a trait à la dernière des étapes du cycle de gestion des déchets, soit leur disposition. En effet, si la Ville ne remet pas en question son modèle de gestion municipale des ordures, les difficultés sur le terrain sont manifestes et témoignent de l'évolution des sensibilités et, surtout, de la croissance de Montréal. Effectivement, l'urbanisation repousse les décharges aux confins du territoire municipal et au-delà. Mais ces nouveaux dépotoirs sont eux aussi rattrapés par le développement urbain de Montréal, qui s'étend au fil des annexions et de l'afflux de nouveaux arrivants. Le phénomène « pas dans ma cour » donne de surcroît du fil à retordre au Département de l'incinération. Une sensibilité accrue aux enjeux sanitaires entourant la disposition des déchets, attisée par le journalisme d'information, engendre ainsi une intolérance face aux installations d'élimination des rebuts. Pour toutes ces raisons, les autorités songent, dès la fin de la période étudiée, à envoyer les déchets montréalais dans les banlieues lointaines, à l'extérieur de l'île de Montréal. Cela est évidemment impossible tant et aussi longtemps que le transport des déchets est tributaire de la traction animale, nœud qui sera dénoué au courant des décennies suivantes grâce à l'avènement du camionnage.

Cette solution évite aux Montréalais d'être directement confrontés aux montagnes d'ordures qu'ils produisent, mais elle ne fait que déplacer le problème. En effet, la

population des banlieues, qui se densifie également, proteste à son tour contre la présence de ces sites d'enfouissement dans son voisinage. Quelque cent ans plus tard, à l'aube du 21^e siècle, et bien que repoussés à bonne distance de la métropole, les dépotoirs ne se trouvent donc jamais assez loin pour être soustraits aux regards. De nombreux centres de tri envoyaient de ce fait, jusqu'à tout récemment, leurs ballots de matières recyclables en Chine. Or, en raison de leur piètre qualité, ce pays refuse maintenant de les importer¹. Le scénario se répète : que faire de toutes ces ordures? Plus d'un siècle après la fin de la période couverte par la présente recherche, aucune réponse définitive n'a été apportée à cette question, qui se pose avec encore davantage d'acuité. Les autorités misent désormais sur la bonification du cycle de traitement des matières résiduelles, avec la participation des citoyens et des entreprises : d'abord *réduire* la quantité de déchets générés à la source, pour ensuite les ramasser, les transporter puis les éliminer de manière écoresponsable. Ces mesures permettront-elles enfin aux Montréalais du 21^e siècle de « cacher » ces déchets qu'ils ne sauraient voir? L'avenir nous le dira!

¹ Olivier Robichaud, « Montréal veut régler ses problèmes de déchets et demande votre avis », *The Huffington Post Québec*, 29 mars 2019.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

Sources manuscrites et imprimées

Fonds municipaux

Archives de Montréal, Collection Centre de documentation : Publications internes et externes (XCD00).

Archives de Montréal, Collection de dossiers thématiques. – 1556-2000 (VM166).

Archives de Montréal, Fonds Bureau des commissaires. - 1893-1925 (VM017).

Archives de Montréal, Fonds Comité de santé - Bureau de santé. - 1832-1949 (VM045).

Archives de Montréal, Fonds Commission administrative. – 1918-1921 (VM018).

Archives de Montréal, Fonds Commission de l'incinération. - 1900-1910 (VM040).

Archives de Montréal, Fonds Conseil de ville de Montréal (1833-2001). – 1833-2001 (VM001).

Archives de Montréal, Fonds Commission de la voirie. – 1817-30 (VM036).

Archives de Montréal, Fonds Municipalité du village de la Côte-Visitation. - 1870-1895 (P001).

Archives de Montréal, Fonds Service de santé – 1914-1972 (VM171).

Archives de Montréal, Fonds Service des finances et du contrôle budgétaire. – 1801-2001 (VM002).

Ouvrages et rapports publiés

CITY IMPROVEMENT CAMPAIGN COMMITTEE, *The Montreal spring clean-up campaigns : a record of certain phases of civic improvements, 1912-1916. Campagnes du grand nettoyage à Montréal : exposé de certaines phases d'améliorations civiques, 1912-1916*, Montréal, 1916, 38 p.

CLEAN UP COMMITTEE, *Clean up = Nettoyons!*, Montréal, 1917, 16 p.

DOTY, Alvah H., « Report of Dr. Alvah H. Doty on Disposition of Garbage », dans *Documents of the Assembly of the State of New York, vol. 15*, Albany, James B. Lyon, State Printer, 1900, 197 p.

HODGETTS, Charles Alfred, *Enlèvement et traitement des déchets*, Commission de la Conservation, Canada. Comité de la Santé Publique, 1916, 12 p.

KILVINGTON, S. S., « Garbage Furnaces and the Destruction of Organic Matter By Fire. », dans *Public Health Papers and Reports Volume XIV Presented At the Sixteenth Annual Meeting of the American Public Health Association, Milwaukee, Wis., November 20-23 1888 With an Abstract of the Record of Proceedings*, Concord, Republican Press Association, 1889, pp. 156-170.

LABERGE, Louis, *Report on the sanitary state of the City of Montreal. Also an Account of the Operations of the Board of Health and the Vital Statistics for the year 1889*, Montréal : Eusèbe Sénécal & Fils, Printers, Board of Health and Vital Statistics, 1890, 112 p.

LABERGE, Louis, *Report on the sanitary state of the City of Montreal. Also an Account of the Operations of the Board of Health and the Vital Statistics for the year 1890*, Montréal : Eusèbe Sénécal & Fils, Printers, Board of Health and Vital Statistics, 1891, 112 p.

LABERGE, Louis, *Report on the sanitary state of the City of Montreal. Also an Account of the Operations of the Board of Health and the Vital Statistics for the year 1891*, Montréal : Eusèbe Sénécal & Fils, Printers, Board of Health and Vital Statistics, 1892, 16 p.

LABERGE, Louis, « The Destruction of Garbage », dans *Public Health Papers and Reports Volume XIII Presented At the Fifteenth Annual Meeting of the American Public Health Association, Memphis, Tenn., November 8-11 1887 With an Abstract of the Record of Proceedings*, Concord, Republican Press Association, 1888, pp. 233-241.

MACKELCAN, F. P., *Our Health and Our Diseases. Condition of Montreal In a Sanitary Point of View. We Must Reform Or Continue to Suffer. Adressed to Physicians, to Families, to Property Owners, to Architects, to Aldermen.*, Montréal, Lovell Printing and Publishing Company, 1879, 41 p.

Corporation Accounts of the City of Montreal and Reports of the Chiefs of Departments For the Year 1897, Montréal, The Perrault Printing Company, 1899, 842p.

Corporation Accounts of the City of Montreal and Reports of the Chiefs of Departments For the Year 1914, Montréal, A. P. Pigeon, Printer, 1915, 1444 p.

Rapport annuel du Département de l'incinération pour l'année 1914, Montréal, Imprimerie A.-P. Pigeon, 1915, 30 p.

Report of the Department of Health of the City of Chicago For the Year 1892, Chicago, John Morris Company, Stationers and Printers, 1893, 139 p.

Journaux, revues et annuaires

Annuaire Lovell de Montréal et sa région

Engineering News and American Railway Journal

Gazette officielle du Québec

Journal of the Massachusetts Association of Boards of Health

La Gazette municipale de Montréal

La Minerve

La Patrie

La Presse

Le Canadien

Le Devoir

Le Prix courant : journal du commerce

L'Étendard

Le Violon

Montreal Gazette

Morning Chronicle and Commercial and Shipping Gazette

Scientific American

The Canadian Engineer

The Daily Witness

The Gazette

The Montreal Herald

The Montreal Herald and Daily Commercial Gazette

The Montreal Daily Herald and Daily Commercial Gazette

The Montreal Witness

Sources iconographiques et cartographiques

Archives de l'Université McGill, Simon McTavish Papers (MSG 431).

Archives de Montréal, Collection Cartes et plans de la Ville de Montréal. [1775?]-1983 (VM066).

Archives de Montréal, Fonds Service des affaires institutionnelles. – [18-]-2018 (VM094).

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Henry W. Hopkins, *Atlas of the City and Island of Montreal, Including the Counties of Jacques Cartier and Hochelaga From Actual surveys, Based Upon the Cadastral Plans Deposited in the Office of the Department of Crown Lands, Provincial Surveying and Pub. Co.*, 1879.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Joseph Charlebois, *Subscribers' Timedex Map of Montreal*, Dominion ABC Guides Co., 1910.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, *Fond de cour dans un quartier défavorisé – Divers*, Albums de rues E.-Z. Massicotte, 1914.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, *Notre voirie et ses incinérateurs-destructeurs – les bâtiments et la très haute cheminée des incinérateurs-destructeurs*, Album universel, vol. 22, n° 1128, 1905.

COOPER, John Alexander, *Men of Canada : a Portrait Gallery of Men Whose Energy, Ability, Enterprise and Public Spirit are Responsible for the Advancement of Canada, the Premier Colony of Great Britain*, Montréal, The Canadian Historical Company, 1902, 660 p.

ÉTUDES

Synthèses et ouvrages généraux

BASKERVILLE, Peter, « Hickson, sir Joseph », *Dictionnaire biographique du Canada*, 1990, vol. XII (1891-1900).

FOUGÈRES, Dany (Dir.), *Histoire de Montréal et de sa région, Tome 1: Des origines à 1930*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2012, 799 p.

GALARNEAU, Claude, « Jautard, Valentin », *Dictionnaire biographique du Canada*, 1980, vol. Volume IV (1771-1800).

HARVEY, Janice, « Alexander, Charles », *Dictionnaire biographique du Canada*, 1994, vol. Volume XIII (1901-1910).

HUGHES, J. Donald, *What is Environmental History?*, Cambridge, Polity Press, 2016, 203 p.

LINTEAU, Paul-André, *Une histoire de Montréal*, Montréal, Boréal, 2017, 357 p.

LINTEAU, Paul-André, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 2000, 627 p.

MCNEILL, John R. et Erin STEWART MAULDIN, *A Companion to Global Environmental History*, Hoboken, John Wiley & Sons, 2015, 568 p.

TULCHINSKY, Gerald Jacob Joseph, « Shorey, Hollis », *Dictionnaire biographique du Canada*, 2003, vol. XII (1891-1900).

Études spécialisées

BERTOLINI, Gérard, *Le marché des ordures. Économie et gestion des déchets ménagers*, Paris, L'Harmattan, coll. « Environnement », 1990, 206 p.

- BIJKER, Wiebe E. *et al.*, *The Social Construction of Technological Systems: New Directions in the Sociology and History of Technology*, Cambridge, MIT Press, 2012, 470 p.
- CASTONGUAY, Stéphane et Michèle DAGENNAIS, *Metropolitan Natures: Environmental Histories of Montréal*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, coll. « History of the urban environment », 2011, 321 p.
- CORBIN, Alain, *Le miasme et la jonquille*, Paris, Flammarion, 2016, 425 p.
- CORTEEL, Delphine et Stéphane LE LAY (Dir.), *Les travailleurs des déchets*, Toulouse, Érès, 2011, 336 p.
- DAGENNAIS, Michèle, *Montréal et l'eau: une histoire environnementale*, Montréal, Boréal, 2011, 306 p.
- DAGENNAIS, Michèle, *Des pouvoirs et des hommes : l'administration municipale de Montréal, 1900-1950*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2000, 206 p.
- DARMON, Pierre, *Défense de cracher! Pollution, environnement et santé à la Belle Époque*, Paris, Éditions Le Pommier, 2020, 393 p.
- DESJARDINS, Yves, *Histoire du Mile End*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2017, 360 p.
- DORVIL, Henri, *Problèmes sociaux - Tome III*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011, 839 p.
- FOUGÈRES, Dany, *L'approvisionnement en eau à Montréal: du privé au public, 1796-1865*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2004, 484 p.
- GAGNON, Robert, *Questions d'égouts: Santé publique, infrastructures et urbanisation à Montréal au XIXe siècle*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2006, 263 p.
- GAUMER, Benoît, Georges DESROSIERS et Othmar KEEL, *Histoire du Service de santé de la ville de Montréal, 1865-1975*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2002, 277 p.

GOULET, Denis, *Brève histoire des épidémies au Québec: du choléra à la COVID-19*, Québec, Les éditions du Septentrion, 2020, 180 p.

JUGIE, Jeanne-Hélène, *Poubelle - Paris (1883-1896): La collecte des ordures ménagères à la fin du XIXe siècle*, Paris, FeniXX réédition numérique, 1993, 379 p.

KENNY, Nicolas, *The Feel of the City: Experiences of Urban Transformation*, Toronto, University of Toronto Press, 2014, 317 p.

LAY, Maxwell Gordon, *The Harnessing of Power: How 19th Century Transport Innovators Transformed the Way the World Operates*, Newcastle upon Tyne, Cambridge Scholars Publishing, 2018, 386 p.

MELOSI, Martin V., *Garbage in the Cities: Refuse, Reform and the Environment*, Pittsburgh, University of Pittsburg Press, 1981, 320 p.

POWELL, James, *Le dollar canadien: une perspective historique*, Ottawa, Banque du Canada, 2005, 124 p.

ROY, Fernande, *Progrès, harmonie, liberté: le libéralisme des milieux d'affaires francophones de Montréal au tournant du siècle*, Montréal, Boréal, 1988, 312 p.

WARREN, Jean-Philippe, *Honoré Beaugrand: la plume et l'épée (1848-1906)*, Montréal, Boréal, 2015, 536 p.

Chapitres d'ouvrages

GLATRON, Sandrine et Fabrice CUSSAC, « La collecte des ordures ménagères à Paris entre 1889 et 1967 », dans *Les métamorphoses du déchet*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, pp. 29-44.

GORDON, Robert J., « Motors Overtake Horses and Rail: Inventions and Incremental Improvements », dans *The Rise and Fall of American Growth*, Princeton, Princeton University Press, 2016, coll. « The U.S. Standard of Living since the Civil War », 129-171p.

OLSON, Sherry, « The Urban Horse and the Shaping of Montreal, 1840-1914 », dans *Animal Metropolis: Histories of Human-Animal Relations in Urban Canada*, Calgary, University of Calgary Press, 2017, pp. 57-86.

SELLERS, Chris, « Cities and Suburbs », dans *A Companion to American Environmental History*, Hoboken, John Wiley & Sons, 2010, pp. 462-481.

Articles de revues scientifiques

BERIET, Grégory, « Une querelle médicale du début du XIXe siècle : infectionnisme et contagionnisme, ou l'ambiguïté du rapport entre raison et progrès », *Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques*, vol. 131, n° 1, 2009, pp. 23-33.

BLINCOW, Malcolm, « Scavengers and Recycling: A Neglected Domain of Production », *Labour, Capital and Society / Travail, capital et société*, vol. 19, n° 1, 1986, pp. 94-115.

CARON, Isabelle, « Des mémoires "à excaver": interpréter la présence des carrières de pierre grise à Montréal », *The Journal of the Society for the Study of Architecture in Canada*, vol. 27, n° 3-4, 2002, pp. 15-28.

CASTONGUAY, Stéphane, « Faire du Québec un objet de l'histoire environnementale », *Globe: Revue internationale d'études québécoises*, vol. 9, n° 1, 2006, pp. 17-49.

CLARK, John Finlay Mcdiarmid, « 'The Incineration of Refuse Is Beautiful': Torquay and the Introduction of Municipal Refuse Destructors », *Urban History*, vol. 34, n° 2, août 2007, pp. 255-277.

FOUGÈRES, Dany, « Des eaux indésirables : Montréal et ses eaux de surface, 1796-1840 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 60, n° 1-2, 2006, pp. 95-124.

GAGNON, Robert et Natasha ZWARICH, « Les ingénieurs sanitaires à Montréal, 1870-1945 : Lieux de formation et exercice de la profession », *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, vol. 37, n° 1, 2008, pp. 3-20.

GAUMER, Benoît *et al.*, « Le service de santé de Montréal de l'établissement au

démantèlement (1865-1975) », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques. Archives*, n° 12, 12 avril 1994, pp. 1-25.

GOUBERT, Jean-Pierre, « La ville, miroir et enjeu de la santé: Paris, Montréal et Alger au XIX^e siècle », *Histoire, Économie et Société*, vol. 20, n° 3, 2001, pp. 355-370.

GREGORY, Martin, « A Century of Cleansing Winchester », *The International Journal for the History of Engineering & Technology*, vol. 86, n° 1, 2 janvier 2016, pp. 2-18.

HEAP, Margaret, « La grève des charretiers à Montréal, 1864 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 31, n° 3, 1977, pp. 371-395.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC – DIRECTION DES STATISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES, « La population des régions administratives, des MRC et des municipalités du Québec en 2019 », *Coup d'œil sociodémographique*, n° 71, 2020, pp. 1-12.

KHERAJ, Sean, « Urban Environments and the Animal Nuisance: Domestic Livestock Regulation in Nineteenth-Century Canadian Cities », *Urban History Review*, vol. 44, n° 1-2, 2015, pp. 37-55.

LARSEN, Lawrence H., « Nineteenth-Century Street Sanitation: A Study of Filth and Frustration », *The Wisconsin Magazine of History*, vol. 52, n° 3, 1969, pp. 239-247.

LAUZON, Gilles, « Eau courante, toilettes à eau et dernières latrines à Montréal, 1856-1915 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 73, n° 4, 2020, pp. 7-33.

LINTEAU, Paul-André, « Le personnel politique de Montréal, 1880-1914 : évolution d'une élite municipale », *Revue d'histoire de l'Amérique française* vol. 52, n° 2, 1998, pp. 189-215.

MINNETT, Valerie et Mary-Anne POUTANEN, « Swatting Flies for Health: Children and Tuberculosis in Early Twentieth-Century Montreal », *Urban History Review*, vol. 36, n° 1, septembre 2007, pp. 32-44.

SAINT-PIERRE, Jocelyn, « Le rôle des journaux dans l'évolution politique du Québec d'hier à aujourd'hui : le journal d'opinion du XIX^e siècle », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 19, n° 3, 2011, pp. 70-78.

TARR, Joel A., « The Search for the Ultimate Sink: Urban Air, Land, and Water Pollution in Historical Perspective », *Records of the Columbia Historical Society, Washington, D.C.*, vol. 51, 1984, pp. 1-29.

TÉTREAU, Martin, « Les maladies de la misère — aspects de la santé publique à Montréal — 1880-1914 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 36, n° 4, 1983, pp. 507-526.

Mémoires et thèses

PAULIN, Catherine, *Revealing New Dynamics in the Industrial City: A Study of Human/Horse Relations in Montreal's Public Space, 1860-1916*, Mémoire de M.A. (histoire), Montréal, Université de Montréal, 2017, 98 p.

QUINTUS, Françoise, *Les enjeux de l'enfouissement des déchets : quelle place aux perceptions des risques dans la procédure québécoise d'évaluation environnementale? : étude du cas de l'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire Argenteuil Deux-Montagnes*, Mémoire de M.A. (sciences de l'environnement), Montréal, Université du Québec à Montréal, 2007, 128 p.

RONDEAU, Serge-Olivier, « *Qui mange du porc mange sa mort* ». *Une histoire de l'encadrement réglementaire de l'élevage urbain au XIX^e siècle à Montréal et une sociologie de ses effets*, Mémoire de M.A. (sociologie), Montréal, Université du Québec à Montréal, 2018, 141 p.

ROY-BERGERON, Amélie, *Une banlieue tout à fait fashionable : le village De Lorimier, 1895-1909*, Mémoire de M.A. (histoire), Montréal, Université du Québec à Montréal, 2018, 197 p.

Rapports

BIBEAU, Pierre *et al.*, *Poste Saint-Patrick à 315-25 kV et sa ligne d'alimentation. Potentiel archéologique*, Montréal, Arkéos inc. et Hydro-Québec Équipements et services partagés, 2013, 101 p.

Analyse du macro-inventaire montréalais. Ensemble Saint-Denis, Delorimier, Montréal, Ville de Montréal et Ministère des affaires culturelles, 1983, 108 p.

Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec, Québec, Recyc-Québec, 2020, 50 p.

Les graves de mâchefer en technique routière: un matériau à valoriser!, Paris, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer - Direction générale de la Prévention des risques, 2016, p. 7

L'état des lieux et la gestion des résidus ultime. Rapport d'enquête et d'audience publique, Québec, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2022, 695 p.

Articles de journaux

ROBICHAUD, Olivier, « Montréal veut régler ses problèmes de déchets et demande votre avis », *The Huffington Post*, 29 mars 2019.

Sites internet

LINTEAU, Paul-André, « Montréal », *l'Encyclopédie Canadienne*, 2009, <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/montreal-1> (22 avril 2020)

PINEDA, Carlos, *Incinérateur des Carrières, 1310, rue des Carrières, Montréal, 1970*, Montréal, Université de Montréal, coll. « Collection Images d'aménagement », 2004, https://calypso.bib.umontreal.ca/digital/collection/_diame/id/6624/ (15 mars 2022).

« Population des villes de l'Amérique britannique, recensement de 1861 », Statistique Canada, 2008, https://www65.statcan.gc.ca/acyb02/1867/acyb02_1867001_901-fra.htm (17 septembre 2021).

« Population en 1891 | Chronologie de Montréal », Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal, <https://chronomontreal.uqam.ca/chronologie/2496-population-en-1891> (17 novembre 2021).